

Chronologie moliéresque : les « Éphémérides » de François Rey (1658-1669)

François Rey a établi ces « éphémérides » lorsqu'il préparait son livre intitulé Molière et le roi. L'affaire Tartuffe (avec Jean Lacouture) paru aux éditions Fayard en 2006), ce qui explique qu'il les ait interrompus à la fin de l'année qui a vu la création publique de Tartuffe après presque cinq années d'interdiction. Il a eu la générosité de mettre à notre disposition cet inestimable instrument de travail, nous autorisant en même temps à le diffuser plus largement selon le moyen qui nous paraîtrait le mieux approprié. Nous le publions donc sur le site MOLIERE 21, après avoir simplement adapté la mise en pages (passée du mode « paysage » au mode « portrait ») et supprimé, comme il nous l'avait demandé, ceux de ses commentaires personnels qui constituaient des jalons d'attente pour une recherche plus approfondie (« à développer », « à confirmer », etc.). Nous le remercions une fois de plus infiniment.

GF et CB

Jeu 1 janvier 1660

- Scévole et *Les Précieuses ridicules*. R : 500 l.
 - ÷ Le jeudi n'est pas un jour ordinaire de représentation.
 - ÷ *Scévole* est une tragédie en cinq actes et en vers, comprenant trois rôles féminins et cinq masculins. La troupe l'a déjà jouée deux fois depuis Pâques 1659 : le 7 juin [R : 95 l] et le 15 juillet [R : 78 l]. Elle ne la reprendra plus jusqu'à la mort de Molière.

Ven 2 janvier 1660

- *Dom Bertran de Cigarral* et *Les Précieuses ridicules*. R : 440 l.
- Le même jour, les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne créent *Stratonice*, tragédie de Philippe Quinault. Le lendemain, Loret rendra compte (v. 133-150) de cette première :

Hier, ceux de la royale troupe,
Dont le théâtre a vent en poupe,
Représentèrent comme il faut
La *Stratonice* de Quinault,
Fraîche et nouvelle comédie
Qui fut, dit-on, fort applaudie
Par un grand nombre de ces gens
Que l'on appelle intelligents.
Ce Quinault est un jeune illustre,
Qui sait donner un si beau lustre
Et tant d'agréables clartés
Aux grands sujets par lui traités
Que le renom de son génie
Attira grande compagnie.
Plusieurs quittèrent le tison
Durant cette rude saison
Où la froidure est sans pareille :
Mais on veut voir cette merveille.

 - ÷ Sur Quinault, voir Étienne Gros, *Philippe Quinault, sa vie et son œuvre*, Paris, 1926, rééd. Genève, Slatkine, 1970, et Lancaster, *HFDL*, III, 2, p. 562-563.
 - ÷ Dans une lettre écrite le 13 janvier de Rouen à l'abbé de Pure, le dramaturge Coqueteau de La Clairière fait l'éloge de cette pièce, qui n'a pas besoin pour réussir de l'appui d'une farce ; voir Lancaster, *HFDL*, III, 1, p. 303-305, et G. Reynier, *Thomas Corneille*, p. 335.
 - ÷ Dans sa *Chronologie*, Monval indique également la création, ce même jour, et toujours à l'Hôtel de Bourgogne, du *Galant doublé*, comédie en cinq actes de Thomas Corneille. La chose semble peu probable (voir ci-dessus), et Lancaster doute même que la pièce ait été créée à l'Hôtel de Bourgogne. Mais peut-être est-elle créée au Marais. Elle sera achevée d'imprimer le 16 août 1660, avec un privilège donné le 3 mai.
 - ÷ Dans ses *Véritables précieuses*, achevées d'imprimer cinq jours seulement plus tard (voir au 7 janvier), Somaize évoquera cette création par la voix du faux Poète :

Ces deux pièces [le *Frédéric* et la *Clotilde* de Boyer] ont été accompagnées de la *Stratonice*, dont le style est tout différent, l'auteur de cette pièce ne s'attachant qu'à faire des vers tendres, où il réussit fort bien.

Sam 3 janvier 1660

- *Dom Bertran de Cigarral* et *Les Précieuses ridicules*. R : 405 l.

- Ce jour-là, Mazarin écrit de Béziers à madame de Venel, gouvernante de ses nièces, qui s'apprêtent à quitter Brouage pour regagner Paris [BNF, ms. fr. Mélanges Colbert, t. 52B, f^o 381] :

[...] Il faut vivre régulièrement à Paris, car beaucoup de monde prendra garde à la conduite de mes nièces. Je trouve bon qu'elles se divertissent, mais en sorte que personne n'y puisse trouver à redire. Pour des visites, il faut voir en arrivant la reine d'Angleterre, et y aller tous les mois une fois. Il faut aussi visiter de temps en temps Madame de Carignan [Marie de Bourbon] et Madame de Vendôme [Françoise de Lorraine, mariée depuis 1609 à César duc de Vendôme], et caresser soigneusement mes petits-neveux [Louis-Joseph et Philippe de Vendôme, fils du duc de Mercœur et Laure Mancini]. On peut voir Mme d'Angoulême la jeune¹, qui est amie de notre maison et fort vertueuse. Il faudra visiter aussi Mme de Villeroi et Mme de Créqui, et je n'entends pas que mes nièces aillent à la comédie que lorsqu'elles le pourront avec une de ces dernières dames.

Quand elles voudront se promener à Vincennes et même y coucher, elles le pourront, et c'est tout ce qu'il me semble vous devoir écrire sur ce sujet, vous priant de me mander exactement ce qui se pourra et ne permettre pas qu'elles fassent ou reçoivent d'autres visites, à l'exception pourtant de Mme d'Aiguillon, que j'avais oublié de nommer ; car elle peut et doit être visitée par mes nièces.

Dim 4 janvier 1660

- *Jodelet ou Le Maître valet* et *Les Précieuses ridicules*. R : 533 l.

Lun 5 janvier 1660

Mar 6 janvier 1660

- Épiphanie-Jour des Rois : début du carnaval.

- Au Petit-Bourbon : *L'Étourdi*. R : 330 l.

÷ Pourquoi la troupe ne joue-t-elle pas ce jour-là *Les Précieuses ridicules* ?

Mer 7 janvier 1660

- Ce jour-là aurait été achevée d'imprimer, pour le compte du libraire Jean Ribou, une comédie intitulée *Les Véritables Précieuses*.

÷ C'est en effet la date qui figure au bas de l'extrait du privilège reproduit à la fin du livre. Mais elle est nécessairement erronée, puisqu'elle est antérieure à la date d'obtention dudit privilège, qui se lit quelques lignes plus haut :

Par grâce et privilège du Roi donné à Paris le 12 janvier 1660, signé, par le Roi en son Conseil, RENOUARD, il est permis à JEAN RIBOU, marchand libraire à Paris, d'imprimer ou faire imprimer une comédie intitulée *Les Véritables Précieuses*, pendant le temps et espace de sept ans entiers à compter du jour qu'elle sera imprimée ; et défenses à tous autres² de l'imprimer sans la permission dudit RIBOU, sur les peines portées par lesdites lettres, qui sont, en vertu du présent extrait, tenues pour bien et dûment signifiées.

Achevée (sic) d'imprimer le septième janvier 1660.

Les exemplaires ont été fournis.

÷ L'extrait ne mentionne pas l'enregistrement du 18.

÷ Le secrétaire du Roi qui a signé le privilège est très probablement Jean-Jacques Renouard, seigneur de Villayer (1607-1691), qui a été élu, huit mois plus tôt, à l'Académie française, au fauteuil d'Abel Servien (voir au 10 février 1659)³. Maître des requêtes et conseiller d'État depuis les années 1630, il est l'inventeur, entre autres, du timbre-poste et des boîtes aux lettres publiques¹. On trouve son nom dans des privilèges accordés en particulier à Charles Sorel : *Nouveau recueil, Connaissance des bons livres...*, et, en 1661, pour *Alcippe ou Le Choix des Galants*, à Antoine Baudeau de Somaize, à qui sont attribuées ces *Véritables Précieuses*.

÷ Cette mention d'achevé d'imprimer ne vaut que pour le texte de la comédie.

1. L'éditeur des *Lettres* de Mazarin, Adolphe Chéruel, écrit en note qu'il s'agit de Marie-Henriette de La Guiche, née en 1600 et mariée en 1629 à Louis-Emmanuel de Valois, comte d'Alais, puis duc d'Angoulême, veuve en 1653, morte en 1682. Mais il s'agit plus probablement de sa belle-mère, Françoise de Nargonne, que Charles d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, a épousée le mercredi 10 février 1644 [D'Ormesson, *Journal*, I, 151], à l'âge de 71 ans, alors qu'elle en avait à peine 20. Voir son portrait dans Saint-Simon, *Mémoires*, IV, p. 682-683 et 995.

2. Il y a manifestement ici un oubli du typographe. Il aurait dû composer : « Et défenses sont faites à tous autres », comme on le lit par exemple dans l'extrait du privilège des *Précieuses ridicules*.

3. Sur ce personnage mal connu, voir Tallemant, II, p. 462, 1299 et 1531, et Saint-Simon, VIII, p. 691.

÷ Le texte de la pièce telle qu'elle se lit dans l'impression est-il bien celui pour lequel Ribou a obtenu son privilège ? N'a-t-il pas été réaménagé, dans le sens d'une attaque contre Molière, après l'annulation du privilège ? Les intentions de Ribou (et de « Somaize »), n'étaient-elles pas, à l'origine, les mêmes que celles de Luynes et Sercy : publier *Les Précieuses ridicules* de Molière et en même temps une sorte de « produit dérivé », *Véritables Précieuses* dans un cas, *Récit de la farce des précieuses* dans l'autre ?

÷ Le livre ne sera mis en vente, sans nom d'auteur, qu'un mois plus tard environ ; en effet, le renvoi fait dans la préface du livre à celle que Molière donnera à ses *Précieuses*, lesquelles ne seront achevées d'imprimer que le 29 janvier, suffit à indiquer qu'elle a été rajoutée après l'achèvement d'imprimer du 7 janvier ; or, tous les exemplaires existants comportent cette préface, il est donc presque certain que le livre a été mis en vente quelques jours (ou semaines) après celui de Molière (voir au 7 février).

÷ Jean Ribou, 27 ans environ⁴, installé depuis 1653 sur le quai des Augustins, est le gendre du libraire Pierre David⁵. Entre 1647 et 1653, il a eu pour maître Antoine I Robinot, installé lui aussi sur le quai des Augustins, dont le fils publiera avec Ribou, en 1661-1662, *L'Heure du berger*, de Claude Le Petit (voir au 24 novembre 1661).

◇ *Les Véritables Précieuses* sont sa première publication connue.

◇ Si l'on en croit le privilège de *L'École des maris* (voir au 9 juillet 1661) et un factum du commissaire Picart cité au 25 août 1661, il semble pas que Ribou soit libraire et imprimeur, ce qui ne l'empêche pas de recourir à tel ou tel de ses collègues pour des opérations douteuses ; c'est ainsi, par exemple, que Christophe Journal imprimera pour lui *Le Cocu imaginaire* (voir aux 12 et 31 août 1660).

◇ Les tomes II et III des exemplaires des *Nouvelles nouvelles* de Donneau de Visé qu'il débitera en 1663 (voir au 6 février 1663) présentent au titre sa marque de libraire qui ne se voit guère ailleurs : dans un cadre ovale lui-même orné et entouré de deux angelots, une main sortant d'un nuage tient un compas ouvert sur les initiales I. R. et traversé en outre d'un ruban où se lit la devise : *Labore (sic) et constantia*.

◇ Au cours de cette année 1660, il publiera, le plus souvent seul : *Les Véritables Précieuses* (revendiquées par Somaize), *Les Précieuses ridicules mises en vers* (signées de Somaize), *Le Grand Dictionnaire des précieuses* (compilé par Somaize), *Le Procès des précieuses* (signé de Somaize), *Sganarelle ou Le Cocu imaginaire* (de Molière), *La Cocuë imaginaire* (de Donneau de Visé, non signé), *La Politique des Coquettes* (attribuée à Somaize, mais sans doute écrite par Donneau de Visé), *La Pompe funèbre de Monsieur Scaron* (attribuée, sans doute à tort, à Somaize), *La Feinte Mort de Jodelet* (première pièce imprimée de Brécourt).

◇ En 1661, il publiera, seul ou avec d'autres, *Le Cartel de Guillot* (première pièce imprimée de Chevalier), *Alcippe ou Du choix des galants* (signé de Somaize), *Le Grand Dictionnaire des précieuses* (signé de Somaize), cinq pièces inédites de Dorimond (*La Femme industrielle*, *L'Inconstance punie*, *L'Amant de sa femme*, *L'École des cocus*, *La Rosélie*).

◇ Au cours des deux années qui suivent, ses associés occasionnels seront : Étienne Loyson (à partir d'octobre 1660), Jean Guignard et Gabriel Quinet.

◇ L'auteur de la préface du *Grand Dictionnaire historique des précieuses* (voir au 28 juin 1661) écrira :

Ils [les ennemis de Somaize] ont ensuite dit, comme une chose fort injurieuse, que ses ouvrages ne se vendaient pas au Palais ; mais il faut qu'ils aient été bien dépourvus de jugement en faisant ce reproche, puisqu'ils travaillent à la gloire de leur ennemi en pensant lui nuire. En effet, y a-t-il rien de plus glorieux pour M. de Somaize que d'avoir fait vendre neuf ou dix ouvrages dans un lieu où l'on n'avait jamais rien fait imprimer de nouveau et où ils seraient éternellement demeurés si le mérite et la réputation de l'auteur ne les en fussent venus tirer ? Et ce qui rend encore cette injure prétendue plus ridicule, c'est qu'après que les premières éditions

4. Lors d'un interrogatoire de police en 1689, il se dit âgé de 56 ans. Il serait donc né en 1633. Voir Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. IX, Paris, 1877, p. 111.

5. En 1669, Pierre David et Jean Ribou seront condamnés à la peine de mort pour vente de libelles contre l'État, la religion et les bonnes mœurs. La peine, commuée en celle des galères, sera ensuite remplacée par celle du fouet et du bannissement, Pierre David étant invalide. Un arrêt du 10 décembre 1670 constatera que Pierre David exerce encore et ordonnera la fermeture de sa boutique du quai des Augustins.

ont été vendues en ce lieu, les libraires du Palais se sont accommodés avec celui de M. de Somaize afin d'avoir part aux secondes⁶.

÷ Si l'on se réfère au double privilège que Ribou obtiendra le 12 janvier suivant, il est probable qu'en même temps que ces *Véritables Précieuses* ont été imprimées *Les Précieuses ridicules* de Molière. Curieux parallèle avec l'opération menée dans le même temps par Barbin et Luyne avec *Les Précieuses ridicules* et le *Récit de la farce des Précieuses* !

Jeu 8 janvier 1660

- 42^e anniversaire du baptême de Madeleine Béjart.

- Ce jour-là est achevé d'imprimer le premier volume de la seconde édition des *Œuvres d'Horace, de la version de Michel de Marolles, abbé de Villeloin*. Le second volume sera achevé d'imprimer le 26 janvier.

Ven 9 janvier 1660

- *Le Dépit amoureux* et *Les Précieuses ridicules* ; R : 838 l.

Sam 10 janvier 1660

- Jour « qui fut bien sale », selon Loret.

- Ce jour-là, le prince de Condé part rejoindre la cour à Arles (*Gazette* du 17). Il sera à Aix le 20.

- Dans sa Lettre du jour, Loret revient, v. 87-122, sur les activités répressives du commissaire Picart :

Le sieur commissaire Picart,
 Qui sans doute est un bon gaillard,
 Vigilant, agissant et mièvre,
 L'autre jour, au quartier de Bièvre,
 En leur causant bien des frayeurs,
 Arrêta sept faux-monnayeurs,
 Qu'il conduisit en chartre obscure,
 Ô beau coup ! ô grande capture !
 On trouva chez eux, ce dit-on,
 D'étain, de cuivre ou de laiton
 Des pièces faussement marquées,
 Si finement sophistiquées
 Que par elles le plus huppé,
 Les voyant, eût été dupé,
 Qui contenaient d'immenses sommes ;
 Ô les pervers et lâches hommes !
 On y trouva pareillement,
 Dans un secret appartement,
 Cent et cent outils diaboliques
 Dont se forment telles fabriques ;
 Savoir des lambeaux de chenets,
 Des ciseaux et des moulinets,
 De petits fourneaux, des enclumes,
 Des eaux fortes et des écumes,
 Des poudres de perlimpinpin
 Dans des cassettes de sapin,
 Des burins, creusets et coupelles,
 De faux coins et de faux modèles,
 Et, bref, tant d'autres instruments
 Qu'on en eût chargé deux juments,
 Le tout mis par bonne police
 Entre les mains de la justice.
 Oh que ces falsificateurs,
 De grands maux étaient les auteurs,
 Et que leurs criminels ouvrages
 Ruinaient de pauvres ménages !

6. Des trois libraires qui, en mars-avril 1660, ont fait opposition à la publication des *Précieuses ridicules mises en vers*, aucun n'a été associé à une quelconque seconde édition. Les seuls libraires à avoir été associés aux privilèges obtenus par Ribou sont Loyson, Guignard et Quinet.

Dim 11 janvier 1660

- *Le Dépit amoureux* et *Les Précieuses ridicules* ; R : 710 l.

Lun 12 janvier 1660

- Ce jour-là, Jean Magnon, auteur de la *Zénobie* créée le 12 décembre 1659 sur la scène du Petit-Bourbon, obtient un privilège signé Foucault pour l'impression de sa pièce.
 - ÷ Le registre BNF, ms. fr. 16754, f° 67v° indique que la permission d'imprimer lui a été accordée pour « deux comédies, l'une appelée *Zénobie*, l'autre *Andenise* (?) ».
 - ÷ Le registre BNF, ms. fr. 21944, f° 188 indique, sous la date du 26 mai 1660, que la permission lui a été accordée pour deux comédies : *Zénobie* et *Tite*.
 - ÷ Le privilège sera enregistré le 15 avril et la pièce paraîtra le 18.
- Le même jour, le libraire Jean Ribou obtient un privilège, signé Renouard, pour l'impression des *Précieuses ridicules* et des *Véritables Précieuses*. Il le fera enregistrer le 18 (voir aux 7 et 18 janvier).
- Ce même jour, à Rouen, une troupe de théâtre dans laquelle jouent Rosidor et La Rose, donne *L'Amant indiscret* ou *Le Maître étourdi*, de Philippe Quinault.

Mar 13 janvier 1660

- *Le Dépit amoureux* et *Les Précieuses ridicules* ; R : 910 l.
- Ce jour-là, le dramaturge Coqueteau de La Clairière, dont la troupe de Monsieur a donné sans succès la tragédie *Oreste et Pylade*, écrit de Rouen à l'abbé de Pure, à propos de la représentation donnée la veille [BNF, ms. fr. 15209, citée par Gustave Reynier, dans *Thomas Corneille*, p. 334-335] :

Je souhaiterais que nous eussions ici de nouveaux ouvrages, comme nous avons de nouveaux comédiens : je me hasarderais de vous régaler de leurs réussites. Ils nous donnèrent hier le *Maître étourdi* de Quinault, dont nos critiques condamnèrent la vraisemblance et les entretiens de la mère et de la fille. Les acteurs y réussirent assez bien, et Rosidor qui faisait le maître et La Rose le valet s'acquittèrent autant bien de leur emploi qu'on le pouvait souhaiter. [...] Si j'étais M. Quinault, j'aimerais beaucoup mieux retourner à ce genre d'écrire que de m'abaisser à la farce.

[...] Nous attendons avec impatience le succès de *Stilicon*, la ruine des brigues que l'on avait faites pour en diminuer l'éclat et le rétablissement de la chaleur des Bourguignons.

 - ÷ Dans l'édition critique qu'il a donnée de la pièce [*Liverpool Online Series Critical Editions of French Texts*, 2003], William Brooks s'interroge sur le sens de ces mots : « Si j'étais M. Quinault, j'aimerais beaucoup mieux retourner à ce genre d'écrire que de m'abaisser à la farce ». Il me semble qu'ils font assez clairement allusion à Molière, qui, après avoir donné lui aussi un *Étourdi*, s'est « abaissé à la farce » avec *Les Précieuses ridicules*.

Mer 14 janvier 1660

- Fête de saint Sauveur.

Jeu 15 janvier 1660

- Fête de saint Maur. 38^e anniversaire du baptême de Molière.

Ven 16 janvier 1660

- *L'Étourdi* et *Les Précieuses ridicules*. R : 750 l.
 - ÷ Dans la marge du Registre : « La troupe a donné à M. de Molière 214 l. »

Sam 17 janvier 1660**Dim 18 janvier 1660**

- *Le Gouvernement de Sanche Pansa* et *Les Précieuses ridicules* ; R : 674 l.
 - ÷ Dans la marge : « Plus, au même, 110 l. »
- Sous cette date, le registre de la Chambre syndicale des libraires [BNF, ms. fr. 21944, f° 187] indique :

Ce jourd'hui, le sieur Ribou, libraire, nous a présenté un privilège qu'il a obtenu sous son nom pour deux livres intitulés l'une (sic) *les Précieuses ridicules*, et l'autre

les Véritables précieuses ; ledit privilège en date du douzième jour de janvier 1660, pour sept années.

- ÷ Ces lignes sont barrées sur le registre, et on lit à la marge : « Ce privilège est nul. »
- ÷ Juste au-dessous se lit la mention du privilège accordé le lendemain à Guillaume de Luyne.
- ÷ *Les Véritables Précieuses* seront mises en vente au cours des premiers jours de février.
- ÷ C'est la première occurrence du nom de Ribou dans un registre de librairie.
- ÷ Rien ne permet d'affirmer, comme le font beaucoup d'historiens, que ce privilège a été annulé à la demande de Molière lui-même.
- ÷ Ribou sera plus avisé, six mois plus tard, lorsqu'il prendra deux privilèges séparés pour l'impression du *Cocu imaginaire* de Molière et de *La Cocue imaginaire* de Donneau de Visé (voir aux 25 et 26 juillet 1660).

Lun 19 janvier 1660

- Guillaume de Luyne obtient un privilège pour l'impression des *Précieuses ridicules*.
 - ÷ Le registre BNF, ms. fr. 16754, f° 67v° quatrième mention porte :
Autre permission d'imprimer une ~~tra~~ (?) Commedie | | intitulée les precieuses (sic) au profit de Guillaume de | | luyne (sic) signées Mareschal ce 19 Janvier 1660.
 - ÷ Voir au lendemain.

Mar 20 janvier 1660

- *Dom Japhet d'Arménie* et *Les Précieuses ridicules*. R : 604 l.
 - ÷ Dans la marge : « Plus, au même, 128 l. 10 s. »
- Sous cette date, le registre de la Chambre syndicale des libraires [BNF, ms. fr. 21944, f° 187] indique :
Ce jourd'hui, le sieur de Luyne, libraire, nous a présenté un privilège qu'il a obtenu sous son nom pour un livre intitulé *les Précieuses* par le sieur Molier ; ledit privilège en date du 19 janvier 1660, pour cinq années.
 - ÷ Dans les exemplaires qu'il a vendus, ledit privilège se lit ainsi :
Il est permis à Guillaume de Luyne, marchand libraire de notre bonne ville de Paris, de faire imprimer, vendre et débiter *Les Précieuses ridicules fait* (sic) par le sieur Molier, pendant cinq années...
 - ÷ Luyne fera enregistrer ce privilège le lendemain, 20 janvier, et y associera ses confrères Charles de Sercy et Claude Barbin.
 - ÷ Pourquoi Molière n'a-t-il pas pris ce privilège à son nom ? Il le fera le 31 mai pour quatre pièces encore inédites, preuve que la procédure utilisée pour *Les Précieuses* n'a pas eu son agrément.

Mer 21 janvier 1660

- Sainte Agnès.

Jeu 22 janvier 1660

- Saint Vincent.

Ven 23 janvier 1660

- *L'Étourdi*. R : 246 l.
 - ÷ Dans la marge : « Plus, au même, 47 l. 10 s. », soit, au total, 500 l.
 - ÷ Ces 500 livres s'ajoutent-elles aux 500 qui figurent en marge du 6 décembre précédent ou s'agit-il des mêmes ?
 - ÷ Pourquoi ne joue-t-on pas *Les Précieuses ridicules* ?

Sam 24 janvier 1660

- Loret termine sa Lettre du jour par un fait divers auquel il donne une conclusion moliéresque :
Dans l'île du Palais, naguère,
Durant ces jours de bonne chère,
Autrement jours de carnaval,
Se faisant assemblée ou bal
Par personnes de grand calibre,
Où l'entrée était assez libre,
Deux jouvenceaux, courtauds ou non,
Dont on ne m'a pas dit le nom,
Assortis de trois demoiselles,

Soient pucelle ou non pucelles,
 Entrèrent, sans être invités,
 En ce lieu brillant de clartés,
 Où plusieurs galants et galantes
 Dansaient gavottes et courantes.
 Eux, sans guère complimenter,
 Dudit bal voulurent tâter.
 Ils étaient passablement lestes,
 Mais en leurs pas, regards et gestes
 N'agissant pas du bon biais,
 Ils furent traités de niais,
 Et pour tels franchement passèrent
 Durant tout le temps qu'ils dansèrent.
 Enfin, étant las de baller,
 Ils désirèrent s'en aller,
 Et se remirent tous ensemble
 Dans un fiacre, ce me semble,
 Qui les avaient charriés là ;
 Mais ayant fait dix, voilà
 Que trois gaillards les débusquèrent
 Et dans leurs places se placèrent,
 Les demoiselles retenant,
 Dont les deux autres s'étonnant,
 Saisis de tristesse et de crainte,
 Firent à peu près cette plainte :
 « Messieurs, de grâce, allez tout doux !
 « Eh, Dieux ! pour qui nous prenez-vous ?
 « Nous sommes d'honnêtes familles ;
 « Rendez-nous, s'il vous plaît, nos filles.
 « Ces belles que vous ravissez
 « Ne sont pas ce que vous pensez. »
 Mais hélas ! ils eurent beau dire,
 Les gaillards n'en firent que rire.
 Feignant pourtant de se fâcher,
 Un d'eux cria : « Touche, cocher !
 « Va vite, dépêche, fouette,
 « Autrement je mets ta brouette
 « En plus de dix mille lopins !
 « Quitte donc ces deux francs-taupins,
 « Et nous sers de bonne manière,
 « De peur de cent coups d'étrivière. »
 Le cocher, qui craignait sa peau (sic),
 Fouetta si bien, fouetta si beau,
 Qu'en peu de temps ils s'éloignèrent.
 Les deux jouvenceaux demeurèrent,
 Outrés de sensibles douleurs,
 Criant « Aux voleurs, aux voleurs ! »
 De même ton que Mascarille.
 Cependant, le carrosse drille
 Et les quatre susdits dedans,
 Dont les autres, grinçant les dents,
 N'ont eu d'eux, ni des demoiselles,
 Depuis ce temps, vent ni nouvelles.

- De ce jour est datée une lettre que Jean Chapelain écrit à son ami caennais Jacques Moisant de Brioux [*Lettres*, II, 77] :

Pour le vers de Lucrèce, je n'ai pas le loisir d'examiner les explications que lui donnent Érasme, Turnèbe et Lambin, et ainsi je n'en puis parler définitivement, ni les condamner à votre avantage. Mais pour celle de l'abbé de Marolles, sans examen on la peut rejeter, tant ce traducteur est antipode du bon sens et tant il s'éloigne partout de l'intelligence des auteurs qui ont le malheur de passer par ses mains. Gardez-vous bien, Monsieur, de vous commettre avec cet homme, en cette qualité. Vous vous feriez tort en lui faisant honneur. Il n'a jamais pensé qu'il y eût difficulté à rien. Il croit entendre ce qui arrête les plus habiles. Il se contente de tout ce qui se présente à son imagination, quelque absurde qu'il puisse être, et se complaît dans les chimères qu'il s'est formées comme dans les sentiments les plus réguliers. Enfin, si vous ne contestiez sur ce vers qu'avec lui, ce serait ne le contester avec personne. Il suffirait de dire que ce serait son avis pour dire que ce serait le mauvais, et ceci sans hyperbole. C'est une moquerie et une puérilité de dire que *Satyra* est une *femme satyrique*. Il n'en faut pas davantage pour vous faire voir

quel homme c'est en matière de savoir ; car pour le reste il a de la naissance et aurait les mœurs commodes, si l'amour excessif de la louange ne le perdait et ne l'étranglait.

Dim 25 janvier 1660

- *L'Étourdi* et *Les Précieuses ridicules*. R : 800 l.

Lun 26 janvier 1660

Mar 27 janvier 1660

- *L'Étourdi* et *Les Précieuses ridicules*. R : 550 l.

• Le même jour, les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne créent *Stilicon*, de Thomas Corneille.

÷ Sur cette pièce, qui sera publiée le 16 août suivant, avec une dédicace à Mazarin, voir Lancaster, *HFDL*, III, 2, 438-440.

÷ Loret rendra compte, dans sa Lettre du 31 (v. 199-222), de ce spectacle, que pour une fois il a vu :

Stilicon, histoire romaine,
Ayant paru, cette semaine,
Admirablement, sur ma foi,
Aux Grands comédiens du roi,
Ouvrage du jeune Corneille,
Me fit, mardi, crier merveille.
Ce ne fut pas moi seulement
Qui montrai du contentement ;
Car cette pièce dramatique
A l'approbation publique,
Et surtout des plus raffinés
Qui se piquent d'avoir bon nez.
On voit dans l'intrigue et sa suite
Une incontestable conduite,
Et le tout si bien démêlé
Que j'en fus très émerveillé.
Outre la beauté du spectacle,
Chaque vers presque est un miracle ;
Enfin Corneille le cadet
A si bien poussé son bidet
Sur ce sujet extr'ordinaire,
Qu'on dirait que monsieur son frère
En vers n'a jamais mieux paru :
Toi qui la vis, l'eusses-tu cru ?

÷ Après quoi Loret évoque (v. 223-238) les mascarades de carnaval :

Dans la semaine précédente,
Encor que la cour soit absente,
Les masques ont si bien trotté
Qu'un seul soir on en a compté,
Chez monsieur Jeanin de Castille
(Assez bonne et grosse famille⁷),
Les uns vêtus en Africains,
Les autres en Américains,
En Polonais, en Moscovites,
En Tartares, en Troglodytes,
En Indiens, en Iroquois,
Avec leurs arcs et leurs carquois,
En Bohèmes, Ottomans et Perses,
Soixante-et-dix bandes diverses
Qui trois nuits durant ont couru :
En bonne foi, l'eusses-tu cru ?

÷ Charles Robinet rendra également compte de la création de *Stilicon*, dans sa *Muse royale* du 1^{er} février, v. 193-214 (voir au 2).

÷ Dans *Les Véritables Précieuses*, achevées d'imprimer le 7 janvier, on peut lire, à propos du cadet Corneille :

Quoique ce soit une divinité parmi les Comédiens, les encens qu'on lui donne ne sont pas si généraux que ceux de son frère. Ne croyez pourtant pas que j'en veuille dire du mal ; au contraire, je tiens que c'est celui de tous les auteurs qui pense le

7. En effet, c'est la famille de madame Fouquet.

plus profondément, et sans doute l'Envie avouera elle-même que son *Stilicon* est tout à fait beau.

◇ Mais est-il bien sûr que ces lignes n'ont pas été rajoutées après le 29 janvier ?

÷ Les Grands comédiens donneront une représentation de la pièce le 9 mars chez madame Colbert, en présence des demoiselles Mancini. Voir à cette date.

• Ce jour-là, à Aix-en-Provence, le prince de Condé revoit Anne d'Autriche et Louis XIV pour la première fois depuis huit ans. Le 4 février, la cour partira pour Toulon, et le prince de Condé pour Paris.

Mer 28 janvier 1660

• La *Gazette* du 7 février rapportera :

Le 28 du passé, les nièces de Son Éminence, ayant été fort bien reçues à Blois par Leurs Altesses Royales, arrivèrent en cette ville [Paris], où elles ont reçu les visites de toutes les personnes de qualité en leur appartement du Louvre.

÷ Loret signalera lui aussi cette arrivée dans sa Lettre du même 7 février, v. 57-90 :

Ces trois illustres demoiselles,
 Ces trois sœurs, ces trois jouvencelles,
 De mérite presque infini,
 Dont le surnom est Mancini,
 Où mille agréments on découvre,
 Sont depuis quelques jours au Louvre
 Avec cette dame d'esprit
 Qui les gouverne et les chérit
 Et dont si sage est la cervelle,
 Savoir Madame de Venelle.
 Ainsi de la cour et du Roi,
 Qui viendront en pompeux arroi,
 Ces trois merveilles printanières
 Sont comme les avant-courrières.
 J'eusse dès l'autre samedi
 Dit de bon cœur ce que je dis,
 Mais leur agréable venue
 Ne m'était pas encor connue,
 Et n'ai su que cinq jours après,
 Par un qui me le dit exprès,
 Que ces adorables mignonnes,
 Qui vers moi furent toujours bonnes,
 Étaient présentement ici,
 Saines et sauvées, Dieu merci,
 Malgré l'hiver et les outrages
 Qu'il fait à ceux qui font voyages :
 Le froid, ennemi des beaux corps,
 Avait pourtant, par les efforts
 D'une trop longue violence,
 Incommodé la belle Hortense,
 Mais à présent, Dame Santé,
 Aussi bien que Dame Beauté,
 Brillent avec tout avantage
 Plus que jamais sur son visage.

Jeu 29 janvier 1660

• Fête de saint François de Sales.

• Achevé d'imprimer, pour le compte des libraires Guillaume de Luyne, Charles de Sercy et Claude Barbin, des *Précieuses ridicules*, comédie représentée au Petit Bourbon.

÷ Le nom de Molière n'apparaît pas sur la page de titre, ni au bas de la préface, d'un ton pourtant très personnel ; il apparaît, sur certains exemplaires, dans l'extrait du privilège reproduit à la dernière page.

÷ La pièce n'est dédiée à personne ; il faut observer, à cet égard, que la cour entière, dont la plupart des habituels dédicataires d'œuvres dramatiques (le Roi, Monsieur, Mademoiselle, Mazarin, Saint-Aignan, Créquy, etc.), est absente de Paris depuis et pour de longs mois, à l'exception du duc de Guise, à qui l'abbé Claude Boyer dédiera sa tragédie de *Frédéric* le 15 mars.

÷ La Préface, non signée, constitue le premier texte en prose connu de Molière :

C'est une chose étrange qu'on imprime les gens malgré eux. Je ne vois rien de si injuste, et je pardonnerais toute autre violence plutôt que celle-là.

Ce n'est pas que je veuille faire ici l'auteur modeste et mépriser par honneur ma comédie. J'offenserais mal à propos tout Paris, si je l'accusais d'avoir pu applaudir à une sottise. Comme le public est le juge absolu de ces sortes d'ouvrages, il y aurait de l'impertinence à moi de le démentir ; et, quand j'aurais eu la plus mauvaise opinion du monde de mes *Précieuses ridicules* avant leur représentation, je dois croire maintenant qu'elles valent quelque chose, puisque tant de gens ensemble en ont dit du bien. Mais comme une grande partie des grâces qu'on y a trouvées dépendent de l'action et du ton de voix, il m'importait qu'on ne les dépouillât pas de ces ornements, et je trouvais que le succès qu'elles avaient eu dans la représentation était assez beau pour en demeurer là. J'avais résolu, dis-je, de ne les faire voir qu'à la chandelle, pour ne point donner lieu à quelqu'un de dire le proverbe⁸ ; et je ne voulais pas qu'elles sautassent du théâtre de Bourbon dans la Galerie du Palais. Cependant je n'ai pu l'éviter, et je suis tombé dans la disgrâce de voir une copie dérobée de ma pièce entre les mains des libraires, accompagnée d'un privilège obtenu par surprise. J'ai eu beau crier « Ô temps ! ô mœurs ! », on m'a fait voir une nécessité pour moi d'être imprimé ou d'avoir un procès ; et le dernier mal est encore pire que le premier. Il faut donc se laisser aller à la destinée et consentir à une chose qu'on ne laisserait pas de faire sans moi.

Mon Dieu, l'étrange embarras qu'un livre à mettre au jour, et qu'un auteur est neuf la première fois qu'on l'imprime ! Encore, si l'on m'avait donné du temps, j'aurais pu mieux songer à moi, et j'aurais pris toutes les précautions que messieurs les auteurs, à présent mes confrères, ont coutume de prendre en semblables occasions. Outre quelque grand seigneur que j'aurais été prendre malgré lui pour protecteur de mon ouvrage, et dont j'aurais tenté la libéralité par une épître dédicatoire bien fleurie⁹, j'aurais tâché de faire une belle et docte préface ; et je ne manque point de livres qui m'auraient fourni tout ce qu'on peut dire de savant sur la tragédie et la comédie, l'étymologie de toutes deux, leur origine, leur définition et le reste. J'aurais parlé aussi à mes amis, qui, pour la recommandation de ma pièce, ne m'auraient pas refusé, ou des vers français, ou des vers latins. J'en ai même qui m'auraient loué en grec ; et l'on n'ignore pas qu'une louange en grec est d'une merveilleuse efficace à la tête d'un livre.

Mais on me met au jour sans me donner le loisir de me reconnaître ; et je ne puis même obtenir la liberté de dire deux mots pour justifier mes intentions sur le sujet de cette comédie. J'aurais voulu faire voir qu'elle se tient partout dans les bornes de la satire honnête et permise ; que les plus excellentes choses sont sujettes à être copiées par de mauvais singes, qui méritent d'être bernés ; que ces vicieuses imitations de ce qu'il y a de plus parfait ont été de tout temps la matière de la comédie ; et que, par la même raison que les véritables savants et les vrais braves ne se sont point encore avisés de s'offenser du Docteur de la comédie et du Capitan, non plus que les juges, les princes et les rois de voir Trivelin, ou quelque autre sur le théâtre, faire ridiculement le juge, le prince ou le roi, aussi les véritables précieuses auraient tort de se piquer lorsqu'on joue les ridicules qui les imitent mal.

Mais enfin, comme j'ai dit, on ne me laisse pas le temps de respirer, et M. de Luyne veut m'aller relire¹⁰ de ce pas. À la bonne heure, puisque Dieu l'a voulu !

÷ Au cours de ce mois de janvier sans doute, le libraire Claude Barbin met en vente un texte anonyme intitulé *Récit en prose et en vers de la farce des Précieuses*.

÷ Dans une curieuse préface, Mlle Desjardins, à qui est dû ce récit, en explique la genèse :

Si j'étais assez heureuse pour être connue de tous ceux qui liront le *Récit des Précieuses*, je ne serais pas obligée de leur protester qu'on l'a imprimé sans mon consentement, et même sans que je l'aie su. Mais comme la douleur que cet accident m'a causée et les efforts que j'ai faits pour l'empêcher sont des choses dont le public est assez mal informé, j'ai cru à propos de l'avertir que cette lettre fut écrite à une personne de qualité, qui m'avait demandé cette marque de mon obéissance dans un temps où je n'avais pas encore vu sur le théâtre *Les Précieuses*, de sorte qu'elle n'est faite que sur le rapport d'autrui, et je crois qu'il est aisé de connaître cette vérité par l'ordre que je tiens dans mon récit, car il est un peu différent de celui de cette farce. Cette seule circonstance semblait suffire pour sauver ma lettre de la presse, mais M. de Luyne en a autrement ordonné, et malgré des projets plus raisonnables, me voilà, puisqu'il plaît à Dieu, imprimée pour une bagatelle. Cette aventure est assurément fort fâcheuse pour une personne de mon

8. « Cette femme est belle à la chandelle, mais le jour gâte tout. » Proverbe cité par Furetière dans son *Dictionnaire*.

9. Note d'Eugène Despois, GEF, p. 50 : « Ce membre de phrase, depuis *et dont*, a été omis ou retranché dans une des éditions données par Guillaume de Luynes en 1660 [il y en a deux différentes portant le nom de ce libraire à la BNF] ; il manque également dans la réimpression, faite la même année, « juxta la copie imprimé », qui a le nom de Claude Barbin. »

10. Brocher.

humeur, mais il ne tiendra qu'au public de m'en consoler, non pas en m'accordant son approbation (car j'aurais mauvaise opinion de lui s'il la donnait à si peu de choses), mais en se persuadant que je n'ai appris l'impression de ma lettre que dans un temps où il n'était plus en mon pouvoir de l'empêcher. J'espère cette justice de lui, et le prie de croire que si mon âge et ma façon d'agir lui étaient connus, il jugerait plus favorablement de moi que cette lettre ne semble le mériter.

÷ Quelque chose frappe à la lecture du récit proprement dit : il « expédie » en quelques lignes un tiers de la pièce, dont le dialogue entre Mascarille et Jodelet ; ce qui donne à penser que *l'autrice n'a pas eu le temps de terminer* son « adaptation ».

÷ Cette publication a donné lieu à un développement de Tallemant des Réaux dans l'Historiette qu'il consacre à Mlle Desjardins [éd. A. Adam, II, p. 900-901] :

Une des premières choses qu'on ait vues d'elle, au moins des choses imprimées, ç'a été un Récit de la farce des *Précieuses*, qu'elle dit avoir fait sur le rapport d'un autre. Il en courut des copies, cela fut imprimé avec bien des fautes, et elle fut obligée de le donner au libraire, afin qu'on le vît au moins correct. C'est pour Mme de Morangis, à ce qu'elle a dit ; j'use de ce terme, parce que le sonnet de Jouissance qui est en suite fut fait aussi, à ce qu'elle a dit, à la prière de Mme de Morangis.

÷ Les historiens concluent de ces lignes que Guillaume de Luynes aurait mis en vente vers la fin de 1659 une première édition dont il ne reste aucun exemplaire. Je ne vois pas ce qui force à penser ainsi. L'exemplaire Barbin est lui-même imprimé « avec bien des fautes », et la manière dont Luynes est évoqué donne à penser que le *Récit* est mis en vente conjointement par Luynes et Barbin, comme ce sera le cas pour la pièce de Molière. Voir à ce sujet la note d'Édouard Fournier à la date du 29 janvier.

÷ « [...] M. de Luynes en a autrement ordonné, et [...] me voilà [...] imprimée... » : il est invraisemblable que Luynes soit mis en cause dans un volume imprimé par le seul Barbin. Selon moi, Luynes « en a ordonné » en obtenant un privilège ou une permission, auxquels il a associé Barbin.

÷ De cette édition Luynes-Barbin (contrefaite en Hollande au cours de la même année 1660) il ne reste qu'un exemplaire [BNF, Rés-Yf 4382] ; il annonce au titre un privilège du roi qui n'est pas reproduit. Si ledit privilège a existé, ce dont je doute, il ne figure pas dans les registres [BNF, ms. fr. 21944, f° 187 et BNF, ms. fr. 16754, f° 67v°] où se lisent les permissions obtenues successivement par Jean Ribou et Guillaume de Luynes pour l'impression des *Précieuses* de Molière.

÷ Les ressemblances de cette préface avec celle de Molière ont frappé Édouard Fournier, qui écrit en note de son édition du texte de Mlle Desjardins [*Variétés historiques et littéraires*, t. IV, p. 285 et suivantes] :

Il est singulier que Molière, dans sa préface des *Précieuses ridicules*, tienne à peu près le même langage [que Mlle Desjardins] et prétende aussi avoir été imprimé malgré lui. Le libraire Guillaume de Luynes, dont Mlle Desjardins veut avoir l'air de se plaindre ici, et chez lequel *les Précieuses* avaient paru vers le même temps, en février 1660, aurait donc ainsi fait violence à deux auteurs à la fois. C'est bien difficile à croire. Molière, dont c'était la première pièce imprimée, et qui devait avoir les craintes dont en pareil cas sont assaillis les auteurs, prit sans doute ce faux-fuyant de défiance et de modestie pour désarmer d'avance les lecteurs, qui pouvaient défaire l'immense succès que les spectateurs avaient fait à sa comédie. Afin qu'on ajoutât foi à la sincérité de ce qu'il disait, tandis qu'en réalité il ne demandait qu'à répandre sa pièce de toutes les manières, peut-être s'entendit-il avec Mlle Desjardins pour qu'elle aussi se prétendît violentée par l'avidité de l'imprimeur au sujet de cette sorte de programme des *Précieuses*, écrit, selon moi, non pas sur le rapport d'autrui, comme elle le dit, et ce dont Tallemant des Réaux doutait déjà, mais d'après la représentation même, et sans doute aussi sur un désir de Molière. Ils se connaissaient de longue date : ils s'étaient vus à Avignon, à Narbonne, comme on l'apprend par un passage de Tallemant ; ils avaient eu les mêmes amis, les mêmes protecteurs, M. le duc de Guise et M. le comte de Modène, ainsi qu'on le voit par plus d'un passage du roman autobiographique de Madame de Villedieu : *Mémoires de la vie de Henriette-Sylvie de Molière*, Toulouse, 1701, p. 32, 39, 48, 86. Molière, quand elle était à Paris, la venait à son hôtel garni, c'est encore Tallemant qui nous le dit. Enfin il y avait entre eux une sorte de vieille intimité qui donne toute vraisemblance à cette opinion, que le *Récit de la farce des Précieuses* ne fut pas écrit à l'insu de l'auteur des *Précieuses* et loin de son théâtre, mais bien au contraire d'après son inspiration même et pour lui rendre le service que tout programme bien fait rend toujours à l'auteur d'une pièce.

Le fait de la publication des deux brochures dans le même temps à peu près, chez les mêmes libraires, de Luynes et Barbin, n'est pas non plus indifférent comme confirmation de ce que nous avançons. De Luynes est l'éditeur privilégié, Barbin le vendeur.

÷ À noter l'absence, chez Mlle Desjardins, de toute référence à l'auteur de la farce : Molière.

÷ Pour être moins troublantes, des ressemblances se constatent également avec la Lettre à monsieur de Molière placée en tête de *Sganarelle ou Le Cocu imaginaire* par le sieur de Neufvillennaine, alias Donneau de Visé.

÷ Le récit de Tallemant des Réaux :

Une des premières choses qu'on ait vues d'elle, au moins des choses imprimées, ç'a été un Récit de la farce des *Précieuses*, qu'elle dit avoir fait sur le rapport d'un autre. Il en courut des copies, cela fut imprimé avec bien des fautes, et elle fut obligée de le donner au libraire, afin qu'on le vît au moins correct. C'est pour madame de Morangis, à ce qu'elle a dit ; j'use de ce terme, parce que le sonnet de Jouissance qui est ensuite fut fait aussi, à ce qu'elle a dit, à la prière de madame de Morangis.

Cela ne convenait guère à une dévote ; aussi s'en fâcha-t-elle terriblement. Depuis, la demoiselle s'est avisée de dire que ç'avait été par gageure, et que des gens le lui avoient escroqué. Pour moi, quand je vois tous les autres vers qu'elle a faits, et qui sont même imprimés avec ce gaillard sonnet dans un recueil du Palais, je ne sais que penser de tout cela ; d'ailleurs elle fait tant de contorsions quand elle récite ses vers, ce qu'elle fait devant cent personnes toutes les fois qu'on l'en prie, d'un ton si languissant et avec des yeux si mourants, que s'il y a encore quelque chose à lui apprendre en cette matière-là, ma foi ! il n'y en a guère.

÷ Molière parle de « sottise » où Mlle Desjardins parle de « bagatelle », et de « comédie » où elle évoque une « farce ».

÷ Molière est-il sincère, lorsqu'il affirme qu'il aurait préféré que sa pièce ne soit pas publiée ? Je le crois. *Les Précieuses ridicules* sont la seule de ses « petites comédies » qu'il ait fait ou laissé imprimer ; la seule de celles, en tout cas, qui ne résultent pas d'une commande. Il prendra lui-même, le 30 mai, un privilège visant à protéger ses autres pièces d'une opération semblable.

÷ « Je suis tombé dans la disgrâce de voir une copie dérobée de ma pièce *entre les mains des libraires*, accompagnée d'un privilège obtenu par surprise... » Le texte est ambigu : pourquoi, s'il s'agissait de dénoncer la fraude commise par Ribou, ne pas écrire : *entre les mains d'un libraire* ? *Les Précieuses* seront débitées par trois libraires, et il semble, à lire Molière, qu'il s'en prenne à eux. Après tout, et quoi que puisse suggérer l'apparente désinvolture des derniers mots de la préface, rien n'indique que c'est avec l'accord de l'auteur que Guillaume de Luyne a obtenu son privilège et fait annuler celui de Ribou.

÷ Voir au 2 février ce qu'en dit Charles Robinet.

÷ Cela dit, l'opération ressemble fort à ce qui se passera avec *Le Cocu imaginaire*.

÷ L'auteur du *Songe du rêveur* (qui paraîtra dans les dernières semaines de 1660, en réponse à *La Pompe funèbre de Mr Scaron* ; voir au 4 novembre 1660) attribuera à Baudeau de Somaize le vol des *Précieuses ridicules* :

Cet autre dont on a parlé,
Qui depuis peu se voit pelé,
Dont les actions sont honteuses,
Lui déroba ses *Précieuses*,
Puis à l'imprimeur les livra
Pour cent francs qu'il en retira.

÷ Molière ne fait aucune allusion aux *Véritables Précieuses*. Ne serait-ce pas le signe qu'elles ne sont pas encore parues ?

÷ « [...] une grande partie des grâces qu'on y a trouvées dépendent de l'action et du ton de voix » : on retrouvera cet argument sous la plume de Neuf-Villennaine (Donneau de Visé) en tête de l'impression du *Cocu imaginaire* :

Quelques beautés que cette pièce vous fasse voir sur le papier, elle n'a pas encore tous les agréments que le théâtre donne d'ordinaire à ces sortes d'ouvrages. [...] [Il est] assez difficile de bien exprimer sur le papier ce que les poètes appellent jeux de théâtre, qui sont de certains endroits où il faut que le corps et le visage jouent beaucoup, et qui dépendent plus du comédien que du poète, consistant presque toujours dans l'action.

÷ « [...] les plus excellentes choses sont sujettes à être copiées par de mauvais singes, qui méritent d'être bernés » : c'est bien ce qui arrivera, quelques mois plus tard, à Baudeau de Somaize dans *Le Songe du rêveur*.

Ven 30 janvier 1660

- Première, au Petit-Bourbon, de *Dom Guichot ou Les Enchantements de Merlin*. R : 300 l.

÷ Dans la marge du Registre : « Pièce raccommodée par Mlle Béjart. »

÷ Ce spectacle semble être conçu spécialement pour le carnaval. La troupe joue la carte du comique, contre l'Hôtel de Bourgogne, qui semble privilégier le tragique. Le

deuil consécutif à la mort de Gaston d'Orléans mettra fin prématurément à l'exploitation du spectacle.

Sam 31 janvier 1660

- Dans sa Lettre du jour, Loret conclut tous ses articles par « l'eusses-tu cru ? »

Dim 1 février 1660

- *Dom Guichot* ou *Les Enchantements de Merlin*. R : 530 l.

Lun 2 février 1660

- Chandeleur. Fête de la purification de la Vierge.

- Ce jour-là, Gaston d'Orléans, oncle de Louis XIV et protecteur de l'illustre théâtre dans les années 1643-1645, meurt dans son château de Blois, vers 4 h de l'après-midi.

÷ Loret déplorera ce décès dans Lettre du 7, v. 11-56.

- Dans sa *Muse royale* datée du 1^{er}, mais achevée d'écrire le 2 – « Je griffonnai ces vers le jour de Chandeleur » –, Charles Robinet rend compte de l'arrivée des trois jeunes Mancini à Paris, puis, v. 215-238, de la création du *Stilicon* de Thomas Corneille, puis, sur un ton plutôt sarcastique, de la polémique autour des *Précieuses ridicules* :

Le cadet de nos deux Corneilles,
 Qui font à l'envi des merveilles
 Dignes d'un renom immortel,
 Donna naguères à l'Hôtel
 Un sujet si bien mis en œuvre
 Que chacun l'estime un chef d'œuvre.
 Cet ouvrage tant renommé,
 Qui le *Stilicon* est nommé,
 Est d'ailleurs par la belle Troupe
 Qui toujours a le vent en poupe
 Exécuté si dignement
 Qu'on en est ravi constamment.
 D'une loge commode et belle,
 Avec mainte aimable pucelle,
 Grâce à notre illustre ami,
 [dans la marge : Monsieur de Villiers.]
 Lequel ne l'est point à demi,
 Je le vis, sans aucun obstacle,
 Et j'eusse été certe à miracle,
 Si dans ce lieu, manque de feu,
 Grelotté je n'avais un peu.

Deçà delà court Mascarille,
 Et chez le baillif souvent drille¹¹,
 Criant, dit-on, avec douleur,
 Tout haut : « Au voleur ! au voleur ! »
 Auprès des gaillards qu'il accuse
 D'avoir, et par fraude et par ruse,
 Enlevé, l'un des derniers jours,
 Les chers objets de ses amours,
 Les *Précieuses ridicules*,
 Par qui jusqu'aux gens de cellules
 [c'est-à-dire les moines]
 Étaient franchement débauchés
 Et sur son théâtre alléchés.
 Mais ces messieurs-là, pour répliques,
 Lui répondent qu'étant publiques,
 Elles sont, comme à lui, les leurs,
 Et qu'ils ne sont point des voleurs.
 Mais nonobstant, avec furie,
 De plus en plus fort il crie
 Partout : « Au voleur ! au voleur ! »,
 Soit par effet de sa douleur,
 Car assez grand est ce bissêtre,
 Soit par coutume aussi peut-être.

11. Furetière : « **Driller** : Courir vite. C'est un terme bas et populaire, qui se dit des laquais, des soldats, des gueux qui s'enfuient ou qu'on fait courir. Il n'y a rien tel qu'un petit Basque pour bien *driller*. »

Mais datons là-dessus : sans suer de chaleur
 Je griffonnai ces vers le jour de Chandeleur,
 Que Maint (sic) criait aussi, par la piquante onglée
 Que lui causait Dame Gelée,
 Qu'il fait froid, vertubleu ! tout me gèle, je crois ;
 Qu'il fait froid ! qu'il fait froid ! qu'il fait froid ! qu'il fait froid !

÷ Voir au 24 janvier une semblable référence, chez Loret, aux cris de Mascarille-Molière dans *Les Précieuses ridicules*.

÷ Comme Molière dans sa préface, Robinet parle de « gaillards » et de « messieurs », comme s'il ignorait la tentative de détournement de Ribou et visait les libraires qui ont effectivement mis en vente *Les Précieuses ridicules*, à savoir Luynes, Sercy et Barbin.

÷ « Mascarille [Molière]... chez le Baillif souvent drille » : le Baillif ici évoqué est Claude Hourlier, bailli du Palais, qui a autorité sur les libraires du Palais ; or, il ne semble pas qu'avant l'été 1663 Ribou tienne boutique à l'intérieur du Palais ; en effet, l'adresse « au Palais, sur les degrés de la Sainte Chapelle, à l'Image Saint-Louis » apparaît pour la première fois sur la page de titre des *Délices de la poésie galante*, achevé d'imprimer le 25 septembre 1663 (les *Nouvelles nouvelles* de Donneau de Visé, achevées d'imprimer le 3 février 1663, portent encore l'adresse du quai des Augustins).

÷ Le 3 mai suivant, le même Robinet se fera l'écho de la publication des *Précieuses ridicules mises en vers* chez Ribou.

÷ La réponse de De Villiers à la demande de Robinet était accompagnée de ces vers qu'il fera paraître dans une série de « fragments burlesques » imprimés à la suite de ses *Ramoneurs* (voir au 13 avril 1662) :

À son ami qui lui avait demandé
 Un billet pour voir la comédie.
 Oui-da, mon très cher R*****,
 Je vous conserve mon billet,
 Et quoi qu'enfin on me propose,
 Je le garde pour Stilichose,
 Car pour des dames de renom,
 Ne faut pas dire Stilicon,
 Et je ne voudrais pas écrire
 Rien qui les empêchât de rire.

Mar 3 février 1660

- Ouverture de la foire Saint-Germain.

- *Dom Guichot ou Les Enchantements de Merlin*. R : 140 l.

÷ Troisième et dernière représentation de cette pièce, liée sans nul doute au carnaval.
 ÷ Cette mauvaise recette, qui tranche sur les 530 livres de l'avant-veille, peut s'expliquer par l'ouverture de la foire Saint-Germain, mais surtout par l'annonce, dans la matinée, de la mort de Gaston d'Orléans.

÷ Pour ce jour-là, les comédiens du Marais annonçaient, la veille, par voie d'affiches, *Jodelet ou Le Maître valet*, de Scarron (que la troupe du Petit-Bourbon a donné le 4 janvier), suivi d'une « danse de Scaramouche ».

÷ Dans sa *Vie de Gaston d'Orléans*, p. 330, G. Dethan indique qu'« un “deuil général” fut éprouvé à Paris, où, sur l'invite du Parlement, furent bannis, en plein carnaval, tous les divertissements publics. »

÷ Dans sa Lettre du 15, Loret écrira, v. 11-36 :

Par un coup imprévu du sort,
 Qui fit à plusieurs gens grand tort,
 La mort de Sa Royale Altesse,
 Excitant dans notre Lutèce
 Un deuil public et général
 Durant ce dernier Carnaval,
 En bannit toutes sérénades,
 Concerts, momons et mascarades.
 Quantité de gens inventifs
 Avaient fait des préparatifs
 Dont l'éclat rare et magnifique
 Et, de plus, gaillard et comique,
 Au temps de Carême-prenant
 Eût sans doute été surprenant.
 Mais las ! toutes ces braveries,

Mais las ! toutes ces momeries,
Tous ces superbes appareils,
Qui devaient, durant trois soleils,
Étaler leur pompe mondaine,
Au bruit d'une mort si soudaine
En un moment ont disparu.
Hélas ! Paris, l'eusses-tu cru ?
(Ceci soit dit par parenthèse,
Cet interrogant, ou fadaïse,
Si publiquement indiqué,
Ne fut jamais mieux appliqué.)

÷ Si l'on en croit Loret, qui ne parle pas explicitement de « comédie », le théâtre échappa au deuil général, ce que semble confirmer le Registre de La Grange.

Mer 4 février 1660

- Chez M. de Guénégaud : *L'Étourdi* et *Les Précieuses ridicules*. R : 250 l
 - ÷ La Grange a noté cette visite sous le « mardi 10 », preuve supplémentaire qu'il ne remplit pas son registre au jour le jour.
 - ÷ C'est la première visite vraiment privée signalée par le Registre de La Grange. C'est aussi la première fois que la troupe joue *Les Précieuses ridicules* depuis qu'elles sont parues en librairie, une semaine plus tôt.
 - ÷ Cette représentation a lieu dans un salon qui accueille notoirement Mlle de Scudéry.
 - ÷ Sur M. et Mme de Guénégaud, et sur leur hôtel, voir au 16 juillet 1659.

- Le même jour, les élèves du collège de Clermont donnent une tragédie pieuse en latin. Loret en rendra compte dans sa Lettre du 7 (v. 91-140) :

Hier qu'il était vendredi,
Quelqu'un m'apprit que mercredi,
Des jouvenceaux, tous gens de classe,
Au collège Saint-Ignace,
Id est collège de Clermont,
Où maint prud'homme fut semond,
Une histoire représentèrent
Que les spectateurs écoutèrent
Avec beaucoup d'attention
Et même d'admiration.
La pièce, puisqu'il faut le dire,
Était un tableau du martyr
De saint Marc et saint Marcelin,
Qu'un tyran injuste et malin,
Pour les contraindre en leur croyance,
Fit expirer dans la souffrance.
Les acteurs de cette action,
Tous enfants de condition,
Jouant fort bien leurs personnages,
Furent applaudis des plus sages.
Et voici, j'en jure les dieux,
Les noms de ceux qui firent mieux :
Florensac, qui tient sa naissance
Du premier duc et pair de France ;
[dans la marge : M. d'Uzès]
Le fils de Monsieur de Bezons,
[dans la marge : Intendant en Catalogne]
Qu'on admira pour cent raisons ;
Vaillac, pour sa belle prestance,
Plut fort à toute l'assistance ;
Coulomb, revêtu d'habits d'or,
Imitait quasi Floridor
Et, comme acteur à diadème,
Trancha fort du grand, du suprême ;
Aucun n'eût pu voir sans amour
Ni Le Coigneux, ni d'Oradour,
Surtout Coigneux, qui fit Sabine,
Tantôt douce et tantôt mutine ;
Et bref, Talleyrand et Paget
Firent fort bien sur leur sujet.
Des ballets, dansés à la mode

Et d'une agréable méthode,
 Accompagnèrent plaisamment
 Ce rare divertissement.
 Conclusion, la tragédie
 Était belle, noble et hardie,
 Et Père Darot, son auteur,
 Encor qu'assez jeune docteur,
 Fut estimé pour sa science
 Par les esprits de conséquence
 Et même des plus forts du temps,
 Qui sortirent tous fort contents.

- Affaire de l'Ermitage de Caenⁱⁱ.

Jeu 5 février 1660

Ven 6 février 1660

- *L'Étourdi* et *Les Précieuses ridicules*. R : 1 100 l.

÷ Alors même que Paris est officiellement en deuil, c'est la troisième plus forte recette obtenue par *Les Précieuses ridicules*, après celles des 2 et 26 décembre (1 400 et 1 200 livres).

÷ Pour ce jour-là, les comédiens du Marais ont annoncé, par voie d'affiches, *Les Amours du capitain Matamore ou L'Illusion comique*, de Pierre Corneille, « en attendant les superbes machines de *La Conquête de la Toison d'Or* ».

Sam 7 février 1660

- Dans sa Lettre du jour, Loret écrit sur le mode carnavalesque (v. 185-216) :

Encor que la paix générale,
 De biens source fondamentale,
 Soit conclue entre deux grands rois,
 On voit arriver toutefois
 Quantité de noises civiles
 Dans Paris, la reine des villes,
 Entre gens méchants et gens bons,
 Entre adolescents et barbons,
 Entre artisans et gens d'auberge,
 Gens de robe et gens de flamberge,
 Gens de néant et gens exquis,
 Entre des comtes et marquis,
 Entre servantes et maîtresses,
 Entre marquises et comtesses.
 De plus, j'ai su, ces jours passés,
 Que deux écrivains courroucés,
 Dont l'un a fait quelques volumes,
 Se sont battus à coups de plumes
 En beau style de Martial,
 [ndfr : c'est-à-dire à coups d'épigrammes.]
 Qui quelquefois font plus de mal,
 Quand ils viennent d'habiles muses,
 Que coups de pointe ou d'arquebuses.
 Enfin, Mars, en rétrogradant,
 La belle Vénus regardant
 D'un aspect sombre et taciturne,
 En conjonction de Saturne,
 Avec leurs constellations
 Ont causé cent dissensions,
 Démêlés, reproches, querelles,
 Et souvent pour des bagatelles
 Qu'ici je pourrais exposer,
 Mais il ne faut pas tant jaser.

÷ Loret ne ferait-il pas allusion aux épigrammes qu'ont échangées, au cours des derniers mois sans doute, Gilles Boileau et Scarron ?

Dim 8 février 1660

- Dimanche gras.

- Au Petit-Bourbon : *L'Étourdi* et *Les Précieuses ridicules*. R : 730 l.

• C'est dans les premiers jours de ce mois de février, et dans la deuxième semaine plutôt que dans la première, qu'il faut situer la mise en vente par Jean Ribou des *Véritables précieuses*.

÷ Sur tous les exemplaires existants, le fleuron de la page de titre reproduit, semble-t-il, les armes d'Honoré Grimaldi II, duc de Valentinois, prince de Monaco (1597-1662), dont le petit-fils, Louis (1642-1701), qui porte déjà le titre de duc de Valentinois, épousera le 30 mars suivant Catherine-Charlotte de Gramont (1639-1678), fille du maréchal.

◇ Pour l'heure, le jeune duc de Valentinois est avec la cour dans le sud de la France ; le 21 décembre précédent, le marquis de Coislin, petit-fils du chancelier Pierre Séguier, écrivait de Toulouse à son grand-père : « Le duc de Valentinois est arrivé pour épouser Mlle de Gramont¹². »

◇ Ce fleuron n'apparaîtra plus jamais sur aucun autre livre publié par Ribou, pas même sur le second tirage des *Véritables Précieuses*, qui paraîtra le 9 avril suivant.

◇ Je le trouve sur la page de titre de *La Science des Sages*, de François du Soucy, sieur de Gerzan, et au bas de la page 67 du *Triomphe des Dames*, du même, tous deux sortis, la même année 1646, des presses de l'imprimeur Jean Bessin, « rue de Reims, près de la porte du Collège ».

÷ Le privilège, signé Renouard, dont un extrait est reproduit à la dernière page, est daté du 12 janvier, soit cinq jours après l'achèvement de l'impression :

Par grâce et privilège du roi, donné à Paris le 12 janvier 1660, signé, par le roi en son Conseil, Renouard, il est permis à Jean Ribou, marchand libraire à Paris, d'imprimer ou faire imprimer *Les Véritables Précieuses*, pendant le temps et espace de sept ans entiers, à compter du jour qu'elle [la comédie] sera imprimée ; et défenses à tous autres de l'imprimer sans la permission dudit Ribou, etc.

◇ Si l'on en croit le registre de la communauté des libraires [BNF, ms. fr. 21944, f° 187], ce privilège, octroyé pour *Les Précieuses ridicules* et *Les Véritables Précieuses*, et enregistré le 18 janvier, a été annulé le 20, quand Guillaume de Luyne est venu faire enregistrer le sien.

◇ Un second tirage des *Véritables Précieuses* sera achevé d'imprimer le 9 avril suivant (voir à cette date).

÷ L'épître dédicatoire, adressée à « Messire Henry-Louis Habert, chevalier, comte de Mesny Habert, seigneur de Montmort, La Brosse, Le Peray et autres lieux, conseiller du roi en tous ses conseils et maître des requêtes ordinaires en son hôtel, etc. » est signée de Ribou ; on y lit :

Monseigneur,

Je n'étalerai point ici la grandeur de votre naissance ni les services considérables que vous avez rendus et que vous rendez tous les jours à l'État. Je ne dirai point que, quelque éclat dont vous soyez environné, et que (sic) quelques illustres que soient vos charges, elles en tirent plus de vous qu'elles ne vous en donnent. Ce n'est pas à moi d'entreprendre un panégyrique, où le mérite surpasse de bien loin la plus haute idée que l'on s'en puisse former : vous vous devez à vous-même toute votre gloire, et il vous appartient seul de faire quelque chose à votre avantage ; et pour moi, bien que j'aie assez d'ardeur pour souhaiter de dire quelque chose à votre louange, je n'ai pas assez de témérité pour l'entreprendre ; je serai trop heureux si je puis contribuer quelque chose à votre divertissement, et si la lecture de ces *Vraies précieuses*¹³ que je vous offre peut vous délasser un moment de vos pénibles et continuelles occupations.

Je sais bien qu'à considérer cet ouvrage sortant de mes mains, il perd quelque chose de son prix, et que le nom de son auteur pourrait, par la réputation qu'il s'est acquise, vous le rendre plus considérable ; mais je ne veux rien devoir à autrui où il s'agit de vous être obligé. Oui, Monseigneur, je préfère l'honneur de vous être redevable à vous seul de la protection que je vous demande pour cette comédie, à tous les avantages que je pourrais avoir de vous offrir un livre qui mériterait, et par lui et par le nom de celui qui l'aurait fait, l'aveu d'une personne illustre comme vous ; car, au moins, vous jugerez qu'un zèle tout pur m'a fait oser ce que j'entreprends, et que qui cherche à vous divertir cherchera toujours, avec tout l'empressement possible, les moyens de mériter la qualité qu'il prend avec votre permission, Monseigneur, de votre très humble, très obéissant et très fidèle serviteur, JEAN RIBOU.

12. Cité dans René Kerviler, *Le Chancelier Pierre Séguier*.

13. L'épître étant composé en italique, ces deux mots sont composés en romain, ce qui suggère qu'ils constituaient sans doute le titre initialement choisi par l'auteur.

◇ Sur Habert de Montmort (1600-1679), protecteur en particulier de Gassendi (qui est mort chez lui en 1655) et sur son Académie, voir René Kerviler, *Henri-Louis Habert de Montmort*, 1873, René Pintard, *Le Libertinage érudit*, p. 403-404 et passim, et Yvonne Labbé, « Une famille de noblesse de robe, les Habert de Montmort », dans les *Mémoires de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t. XXXIX, 1988.

◇ Ribou cite les « Vraies précieuses », et non pas les « Véritables », qui figurent au titre...

◇ Composée en italique, cette épître porte les signatures ã ij et ã iij, mais rien ne prouve qu'elle était destinée dès l'origine aux *Véritables précieuses*. On peut même se demander si elle a bien été écrite pour être placée en tête de ces dernières ; en effet, elle serait mieux venue en tête des *Précieuses ridicules* de Molière, auteur qui s'est assurément « acquis de la réputation ».

÷ Le nom de l'auteur ne figure nulle part dans le livre. La seule référence qui y est faite est justement celle qui se lit dans l'épître dédicatoire. Mais les mots de Ribou concernent-ils bien cet Antoine Baudeau de Somaize, à qui tous les historiens attribuent la pièce ? Peut-on dire qu'à cette date « il s'est acquis de la réputation » ?

÷ Pourquoi garder l'anonymat, alors que les *Remarques sur la Théodore* (voir ci-dessous), pourtant beaucoup plus violentes dans la critique que cette satire de Molière et de sa troupe, étaient signées et que les textes suivants le seront aussi ?

÷ Ce n'est que dans la préface de ses *Précieuses ridicules mises en vers*, qui paraîtront le 12 avril suivant, que Somaize revendiquera (pour ainsi dire comme en passant) la paternité des *Véritables Précieuses* :

Il semblera extraordinaire qu'après avoir loué Mascarille comme j'ai fait dans les *Véritables précieuses*, je me sois donné la peine de mettre en vers un ouvrage dont il se dit l'auteur et qui sans doute lui doit quelque chose...

÷ Notons que dans l'article « Prédications » de son Grand Dictionnaire historique des précieuses, où il évoque *Le Grand Dictionnaire des Précieuses*, *La Pompe funèbre de Mr Scarron*, *Alcippe ou Du choix des galants*, et autres œuvres qui lui sont communément (et sans doute faussement pour certaines) attribuées, Somaize ne fait aucune allusion aux *Véritables Précieuses*.

÷ Une seconde édition des *Véritables Précieuses* paraîtra le 6 octobre 1660 chez Jean Ribou et Étienne Loyson ; le nom de Somaize n'y figurera toujours pas, alors qu'il aura entre-temps publié trois livres portant son nom : *Les Précieuses ridicules mises en vers*, *Le Grand Dictionnaire des précieuses* et *Le Procès des précieuses*.

÷ La préface, non signée, est composée en romain et ne présente pas de « signatures », ce qui confirme qu'elle a été rajoutée. Qui plus est, on ne trouve pas de réclame au bas de sa dernière page. Le texte de la pièce commence à A.

÷ Le ton est d'une grande violence :

Depuis que la modestie et l'insolence sont deux contraires, on ne les a jamais vues mieux unies qu'a fait dans sa Préface l'auteur prétendu des *Précieuses ridicules*. Car si nous examinons ses paroles, il semble qu'il soit assez modeste pour craindre de faire mettre son nom sous la presse. Cependant, il cache sous cette fausse vertu tout ce que l'insolence a de plus effronté, et met sur le théâtre une satire qui, quoique sous des images grotesques, ne laisse pas de blesser tous ceux qu'il a voulu accuser. Il fait plus [que] de critiquer : il s'érige en juge et condamne à la berne les singes, sans voir qu'il prononce un arrêt contre lui en le prononçant contre eux, puisqu'il est certain qu'il est singe en tout ce qu'il fait, et que non seulement il a copié *Les Précieuses* de M. l'abbé de Pure, jouées par les Italiens, mais encore qu'il a imité, par une singerie dont il est seul capable, *Le Médecin volant* et plusieurs autres pièces des mêmes Italiens, qu'il n'imité pas seulement en ce qu'ils ont joué sur le théâtre, mais encore en leurs postures, contrefaisant sans cesse sur le sien et Trivelin et Scaramouche. Mais qu'attendre d'un homme qui tire toute sa gloire des *Mémoires* de Guillot-Gorju, qu'il a achetés de sa veuve, et dont il s'adopte (sic) tous les ouvrages ?

Mais c'est assez parler des *Précieuses ridicules*, il est temps de dire un mot des *Vraies*, et tout ce que j'en dirai, c'est seulement que je leur ai donné ce nom parce qu'elles parlent véritablement le langage qu'on attribue aux précieuses, et que je n'ai pas prétendu par ce titre parler de ces personnes illustres qui sont trop au-dessus de la satire pour faire soupçonner que l'on ait dessein de les y insérer. J'ai encore eu d'autres raisons en les nommant ainsi, qui, n'étant connues de personne, ne sauraient être condamnées. Que si l'on m'accuse de condamner la satire et pourtant d'en composer, je ne m'en défendrai pas ici, puisqu'elle est toujours permise contre ceux qui font profession de s'exposer en public.

Il ne peut plus rester qu'un scrupule dans l'esprit du lecteur ; savoir, pourquoi je fais que mes acteurs parlent tantôt en insensés et tantôt en gens tout à fait

raisonnables. Mais qui examinera bien les personnages qu'ils représentent, discernera aisément que ce qu'ils disent de juste, c'est seulement par oui-dire et qu'en ce qu'ils disent d'eux-mêmes ils ne démentent point leurs caractères.

÷ À qui l'auteur de ces lignes s'en prend-il vraiment ? À Molière ou aux trois libraires qui ont obtenu, au détriment de Ribou, de publier sa pièce ? Il préface une pièce qui devait paraître en même temps et chez le même libraire que *Les Précieuses ridicules*... qu'il attaque maintenant au motif qu'elles « blesseraient » les vraies précieuses. Imaginons que l'opération éditoriale ait réussi : il est difficile de penser que la préface des *Véritables Précieuses* aurait été la même.

÷ Au reste, la composition même de cette préface fait apparaître une opposition entre la première et la seconde partie ; la seconde, à partir de « Mais c'est assez parler... », aurait pu être publiée dans le cadre du projet initial ; l'auteur n'y insulte ni Molière ni sa pièce... Encore que : le dernier membre de phrase...

÷ Comme Ribou dans l'épître dédicatoire, l'auteur parle ici des « vraies » précieuses, et non des « véritables », ce qui pourrait indiquer que le titre est « emprunté » à la préface de Molière : « *Les véritables précieuses* auraient tort de se piquer lorsqu'on joue les ridicules qui les imitent mal... »

÷ La « problématique » posée par cette pièce n'est pas si arbitraire qu'il y paraît, puisque la troupe de Molière proposera elle-même une pièce, celle de Gilbert, qui oppose la vraie et la fausse préciosité.

÷ Ces *Véritables Précieuses*, œuvre assez médiocre sur le plan littéraire, présentent un intérêt certain pour l'histoire littéraire : l'auteur y évoque, en effet, plus d'un an avant sa création, le *Dom Garcie de Navarre* de Molière :

Je ne pus m'empêcher de lui en dire mon sentiment, chez un marquis de mes amis, qui loge au quartier du Louvre, où il la lut avec son *Dom Garcie de Navarre*, avant qu'on la jouât.

÷ Sur Guillot-Gorju et ses Mémoires :

◇ Somaize ne cite probablement pas par hasard le nom de Guillot-Gorju plutôt que celui d'un autre farceur. Au moins sait-il qu'il existe encore une veuve... laquelle joue encore (jusqu'en avril) sur la scène du théâtre de Bourgogne.

◇ Guillot-Gorju est le nom de scène qu'a pris Bertrand Hardouin de Saint-Jacques (1610-1648), lorsqu'en 1635, il a remplacé Gaultier-Garguille dans les emplois de farceur à l'Hôtel de Bourgogne.

◇ Vers ce même temps de 1660, Henri Sauval (1623-1676), qui figurera dans *Le Grand Dictionnaire des précieuses* de Somaize (1661) sous le nom de Sidroaste, « amant » de Dinamise (Catherine Desjardins), rédige une sorte de notice biographique de Guillot-Gorju, qui se lira dans l'édition posthume de son *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, Paris, 1733, t. III, p. 38-39 :

Bertrand Hardouin de Saint-Jacques, dit Guillot-Gorju, suivit de près les trois excellents hommes dont je viens de parler [Turlupin, Gaultier-Garguille, Gros-Guillaume], et quand il descendit du théâtre, la farce en descendit avec lui. D'abord on le fit étudier en médecine ; mais abandonnant cette étude pour voyager, aussitôt il s'érigea en bouffon et en charlatan. Aussi avait-il tant de pente à ce métier qu'en peu de temps il se rendit capable de remplir la place de Gaultier-Garguille ; on tient même qu'il ne l'eût jamais quittée, si les Comédiens ne lui eussent fait pièce ; et l'on dit qu'ayant été reçu apothicaire à Montpellier, les clystères qu'il lui fallait donner le rebutèrent si fort qu'il quitta tout là.

Or, comme il avait étudié en médecine, son personnage ordinaire sur le théâtre était de contrefaire le Médecin ridicule, qu'il représentait si bien que les médecins eux-mêmes étaient contraints de rire, mais bien plus ses parents proches de la même profession, quoiqu'au désespoir de lui voir faire un métier qui tournait à leur déshonneur.

Il avait une mémoire si heureuse que tantôt il nommait tous les simples les uns après les autres, tantôt toutes les drogues des apothicaires, tantôt les ferrements des chirurgiens, quelquefois les outils des artisans, et ainsi du reste, mais qu'il prononçait si distinctement et si vite que chacun l'admirait.

Après avoir été huit ans farceur ou à peur près, il se fit médecin à Melun ; mais là, s'ennuyant et devenu malade de mélancolie, il revint à Paris pour se faire guérir, se logea près l'Hôtel de Bourgogne à la rue Montorgueil, où il mourut en 1648, âgé de quelque cinquante ans.

C'était un grand homme noir et fort laid, avec sa grosse perruque, les yeux enfoncés et son nez de pompette (sic) ; et bien qu'il ne ressemblât pas mal à un singe et n'eût que faire de masque sur le théâtre, il ne laissait pas d'en avoir toujours un.

◇ La « veuve de Guillot-Gorju » est Gabrielle Le Messier, sœur de l'acteur Bellerose, lequel est le beau-frère (par sa femme Nicole) de Philibert Gassot,

sieur Du Croisy, qui, à Pâques 1659, est entré avec sa femme Marie Claveau dans la troupe de Molière (voir au 31 mars 1659).

◇ Mongrédien dit [*Comédiens français du XVII^e siècle*, p. 40] que Mlle Bellerose (Nicole Gassot) prend sa retraite au cours de cette même année 1660, laissant la place à Mlle Poisson (Victoire Guérin, femme de Raymond Poisson). Raymond et Victoire Poisson ont suivi Louis XIV dans le Midi en 1659-1660, et c'est le 30 avril 1660, qu'ils passent avec Mlle Bellerose un contrat par lequel cette dernière cède à Victoire Guérin sa place dans la troupe de l'Hôtel de Bourgogne, moyennant la somme – très importante – de 1 000 livres de pension (annuelle) viagère. Paul Poisson, fils des susdits, né sans doute vers 1658 [Jal, 983], épousera plus tard Marie-Angélique Gassot, fille des deux comédiens de Molière, née vers 1657. Je note enfin que Victoire Guérin et Du Croisy ont appartenu à une même troupe jusqu'en 1652 ; on trouve en effet la signature de la première au bas de l'acte de mariage du second, le 29 juillet 1652 à Poitiers [Alfred Richard, *Molière à Poitiers en 1648, et les comédiens dans cette ville de 1646 à 1658*, Paris, 1887, p. 55].

◇ Guillot-Gorju a joué, à l'Hôtel de Bourgogne (donc entre 1635 et 1640), avec les frères Bedeau, qui, en cet hiver 1660, jouent tous les deux au Petit-Bourbon.

◇ Somaize se fait peut-être l'écho de bruits (calomnies ?) entendus dans le milieu des comédiens de l'Hôtel.

◇ Mais Guillot-Gorju, né dans une famille de médecins célèbres, a été médecin lui-même, ou du moins philiatre. Sur cette question, voir Jal, *Dictionnaire*, p. 648-649 ; Georges Mongrédien, « Farces et facéties populaires. Guillot-Gorju », dans RHLF, XLVIII (1948), p. 157-163 ; *id.*, *Les Comédiens du XVII^e siècle*, p. 108-109 ; J. Lévy-Valensi, *La Médecine et les Médecins français au XVII^e siècle*, 1933, p. 412¹⁴ ; S. Wilma Deierkauf-Holsboer, *Le Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne*, t. II, p. 38 ; Patrick Dandrey, *Sganarelle et la médecine*, 1998, p. 367 ; et les lettres de Gui Patin : du 16 novembre 1649 [I, 497], de 1657 ou 1658 [I, 258], de juin 1655 [II, 192], du 13 mars 1657 [II, 285], du 9 novembre 1660 [III, 286], où sont cités côte à côte Hardouin de Saint-Jacques et Mauvillain (le futur ? médecin de Molière) et du 10 décembre suivant [III, 299].

◇ L'auteur de *l'Apologie de Guillot Gorju adressée à tous les beaux esprits* (M. Blageart, 1634) tente de prouver que de l'exercice de la médecine à la profession de comédien, il n'y a pas dérogation, et vice versa.

◇ *Le Recueil des pièces du temps, ou Divertissement curieux pour chasser la mélancolie et faire passer le temps agréablement*, édité par Jean Strick à La Haye en 1685, qui propose vingt et une pièces burlesques et facétieuses de Guillot-Gorju [Ars. 8° BL 30593].

◇ Le 19 septembre 1646, la maison du sieur M. Jouveneau, contiguë à celle de Marie Hervé, rue de la Perle, a été adjugée à Philippe Hardouin de Saint-Jacques, père ou frère de Guillot-Gorju [*Cent ans*, p. 230].

Lun 9 février 1660

- Lundi gras.

- Au Petit-Bourbon : *Le Gouvernement de Sanche Pansa* et *Les Précieuses ridicules*. R : 360 l.

Mar 10 février 1660

- Mardi gras.

- Au Petit-Bourbon, dans l'après-midi : *L'Étourdi* et *Les Précieuses ridicules*. R : 730 l.

÷ Le soir, visite chez M. Le Tellier, avec les deux mêmes pièces. R : 330 l.

◇ Michel Le Tellier (1603-1685) est secrétaire d'État à la Guerre.

◇ En 1629, il a épousé Elisabeth Turpin, cousine germaine d'Élisabeth Lhuillier, tante de Claude-Emmanuel Chapelle, l'ami de Molière, et 3^e épouse, depuis le 30 juin 1658, d'Étienne III d'Aligre.

◇ On le dit membre de la Compagnie du Saint-Sacrement, ce que semblent démentir les *Annales*, et Brienne le Jeune le dit très avare. Le même Brienne

14. L'auteur donne Bertrand comme fils du doyen Philippe (I) et frère des doyens Gabriel et Philippe (II). Il dit en outre que Bertrand, « philiatre lui-même », « ayant quitté l'Hôtel de Bourgogne, exerça quelque temps à Melun, puis se fixa rue Montorgueil, où il mourut » ; ces dernières indications viennent sans doute de la notice de Sauval citée plus haut.

écrit que Gabriel de Roquette est sa créature et que c'est lui, Le Tellier, qui lui a fait obtenir l'évêché d'Autun après la mort de Mazarin.

◇ L'hôtel des Le Tellier est situé rue des Francs-Bourgeois. La troupe y jouera de nouveau, le 17 janvier 1664 ; elle y donnera alors la première représentation d'une comédie de Brécourt, *Le Grand Benêt de fils aussi sot que son père*.

Mer 11 février 1660

- Mercredi des Cendres, début du carême.

Jeu 12 février 1660

Ven 13 février 1660

- Pour ce jour, les comédiens du Marais ont annoncé par voie d'affiches *Le Chevalier de fin matois* (autre titre de *La Folle gageure*, de l'abbé de Boisrobert), suivi de la farce de *L'Eusses-tu cru*, « en attendant les grandes et superbes machines de *La Conquête de la Toison d'Or* ».

Sam 14 février 1660

- La dépouille de Gaston d'Orléans quitte Blois pour Saint-Denis.
 - ÷ Le père Senaut prononce l'oraison funèbre du défunt à l'église des Minimes de la place Royale (celle des Vosges).
- Le même jour, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 176] :
 - La paix [avec l'Espagne] a été aujourd'hui publiée au Parlement, à l'Hôtel de Ville et devant le Louvre.
 - ÷ Annonce confirmée par Loret dans sa Lettre du jour, v. 125-136 :
 - Déjà Messieurs de la Justice,
 - [dans la marge : M. le Lieutenant civil (Dreux d'Aubray)]
 - Déjà Messieurs de la Police,
 - Ceux de l'Hôtel de Ville aussi,
 - [dans la marge : M. le Prévôt des marchands]
 - Par un honorable souci
 - Qui pour eux a d'aimables charmes,
 - Accompagnés des héraults d'armes,
 - Font retentir par de hauts cris
 - Vive le Roi ! dans tout Paris ;
 - Et, dans trois jours, on vous proteste
 - Que sans doute on fera le reste
 - Selon nos désirs et nos vœux,
 - Savoir des millions de feux.

Dim 15 février 1660

- Premier dimanche de carême.
- Au Petit-Bourbon : *Le Dépôt amoureux*. R : 200 l.
- Ce jour-là, au couvent des Minimes de la place Royale, l'abbé Bossuet prononce un long sermon « Sur les Démons » [CE.O., III, 218-240]. Apprenant, au dernier moment, que la paix est conclue, il ajoute une page à sa péroraison :
 - Assez de bals, assez de danses, assez de jeux, assez de folies. Donnons place à des voluptés et plus chastes et plus sérieuses. Voici, mes frères, une grande joie que Dieu nous donne pour ce carême. Cette fille du Ciel ne devait point être accueillie par une joie dissolue ; il faut une joie digne de la paix, qui soit répandue en nos cœurs par l'esprit pacifique.
 - Qui ne voit la main de Dieu dans cet ouvrage ? Que notre grande Reine ait travaillé à la paix de toute sa force, quoique ce soit une action toute divine, j'avoue que je ne m'en étonne pas ; car que lui pouvait inspirer cette tendre piété qui l'embrase et cet esprit pacifique dont elle est remplie ? Nous savons, nous savons il y a [depuis] longtemps qu'elle a toujours imité Dieu, dont elle porte sur le front le caractère ; elle a toujours *pensé des pensées de paix* [Jérémie, XXIX, 11]. Mais n'y a-t-il pas sujet d'admirer de voir (sic) notre jeune monarque, toujours auguste, s'arrêter au milieu de ses victoires, donner des bornes à son courage, pour laisser croître sans mesure l'amour qu'il a pour ses sujets, aimer mieux étendre ses bienfaits que ses conquêtes, trouver plus de gloire dans les douceurs de la paix que dans le superbe appareil des triomphes, et se plaire davantage à être le père de ses peuples qu'à être le victorieux de ses ennemis ? [...]

Çà, ça ! peuples, qu'on se réjouisse ! et s'il y a encore quelque maudit reste de la malignité passée, qu'elle tombe aujourd'hui devant ces autels, et qu'on célèbre hautement ce sage ministre qui montre bien, en donnant la paix, qu'il fait son intérêt du bien de l'État et sa gloire du repos des peuples. Je ne brigue point de faveur, je ne fais point ma cour dans la chaire, à Dieu ne plaise ! Je suis français et chrétien ; je sens, je sens le bonheur public, et je décharge mon cœur devant mon Dieu sur le sujet de cette paix bienheureuse, qui n'est pas moins le repos de l'Église que de l'État.

Mes frères, c'est assez dire : il faut que nos vœux achèvent le reste. C'est nous, c'est nous qui devons commencer la réjouissance. C'est à Nathan le prophète, c'est à Sadoc le grand prêtre, c'est aux prédicateurs, c'est aux sacrificateurs du Très-Haut à sonner de la trompette devant le peuple, et de crier les premiers : « *Vivat rex Salomon !* Vive le roi, vive le roi, vive Salomon le pacifique ! » Qu'il vive, Seigneur, ce grand monarque, et qu'il jouisse longtemps, heureusement de la paix qu'il nous a donnée, pour le récompenser de cette bonté qui lui a fait aimer la gloire de la paix plutôt que celle des conquêtes.

Lun 16 février 1660

- Lettre de Gui Patin à André Falconet [III, 176] :

Aujourd'hui, le *Te Deum* a été chanté solennellement pour la paix dans Notre-Dame, en très grande et très belle compagnie. La réjouissance est publique ; le feu de joie se doit faire ce soir dans la Grève, comme aussi dans toutes les rues.

÷ Dans sa Lettre du samedi 21, Loret confirme la nouvelle du *Te Deum* (v. 7-44), et ajoute (v. 45-216) :

Ce fut lundi, tout justement
 Qu'un général contentement
 Se répandit en cette ville,
 Où des feux, plus de deux cent mille,
 Feux français et non feux grégeois,
 Furent dressés par les bourgeois,
 Tant les hauts que les subalternes,
 Et six millions de lanternes
 Que, malgré l'épaisseur de l'air
 En tous lieux on voyait briller,
 Pour éclairer, parmi les rues
 Les troupes fréquentes et drues
 De gens allant par-ci par-là
 Afin d'admirer tout cela. »
 [Loret décrit ensuite la brillante réception donnée par le maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, et sa femme Françoise Mignot puis ajoute]
 Après un si noble exemplaire,
 Chacun dans Paris voulut faire
 Ce qu'il put, et tout de son mieux,
 Pour montrer qu'il était joyeux ;
 Et ce sont vérités certaines
 Que plus de cent trente fontaines
 De bon vin que l'on avala
 Y coulèrent par ci ; par là.
 Dans les quartiers les plus notables,
 On vit plus de quatre cents tables
 Couvertes pour les bons garçons
 De pains, de fruits et de boissons.
 Les riches, par excès de joie,
 Prodiguaient argent et monnoie,
 Et même on dit qu'au sieur Valdor
 Il coûta bien des louis d'or
 Pour faire en ce jour mémorable
 Le galant homme et l'honorable :
 Le feu qu'il fit, ou peu s'en faut,
 Était de trente pieds de haut,
 Et sa fontaine, en vin féconde,
 Désaltéra très bien du monde.
 Moliér, esprit de bon aloi,
 Illustre musicien du roi,
 Par un agréable boutade
 Fit un ballet ou mascarade
 De bergères et de bergers
 Qui, ne craignant plus les dangers
 De la guerre qui tout saccage,
 Dansaient des danses de village,

Mais avec tant d'agilité,
De grâce et de dextérité,
Que les meilleurs danseurs des villes
N'auraient pas été plus habiles.
Et pour mieux prouver au lecteur
Que je n'écris point en menteur,
Sans qu'aucun m'en ait donné charge
J'ai mis exprès leurs noms en marge¹⁵.

÷ Dans une lettre expédiée le lendemain [citée par L. Perey dans *Le Roman du grand Roi*, p. 434], Mme de Venel écrira à Mazarin :

Mademoiselle [Marie Mancini] a été ce matin au *Te Deum* de la Paix. Madame la maréchale de l'Hôpital l'a menée, et on lui a rendu tous les honneurs. Mademoiselle l'a priée de prendre madame et mademoiselle de Villeroy, ce qu'elles ont fait et ont été ensemble. Cela s'est fort bien passé, avec beaucoup de respect pour Mademoiselle et d'approbation.

Elle est allée voir le feu d'artifice chez madame la maréchale de l'Hôpital avec Mlle de Villeroy et Mme de Clérambault, madame de Villeroy s'étant trouvée mal. On a fait encore mille honneurs à Mademoiselle et il y a eu une fort belle collation ; mesdames de Saint-Simon, de Noyon et quelques autres comme cela, étaient chez Mme de l'Hôpital.

÷ Dans sa *Muse royale* du 1^{er} mars, Robinet rendra compte de cette journée.

Mar 17 février 1660

• *La Folle gageure*. R : 145 l. Part : « Néant ». Dans la marge : « Payé des frais Ex[traordinai]res. »

÷ La comédie de l'abbé de Boisrobert vient d'être reprise par les comédiens du Marais, le vendredi 13, sous le titre du *Chevalier de fin matois*.

÷ Le relevé de la recette dans le Registre de La Grange montre que, contrairement à ce que feront le surlendemain les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, la troupe du Petit-Bourbon n'a pas « spontanément » poussé l'enthousiasme jusqu'à jouer gratis. Elle ne le fera que le samedi suivant.

Mer 18 février 1660

Jeu 19 février 1660

• *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement* (199) :

Ce même jour, on assura la Compagnie que M. de Lamoignon, premier Président, avait résolu de supprimer tout à fait la *cause grasse*, dont on faisait instance depuis longtemps auprès des principaux magistrats. [Voir au 14 février 1658.]

Ce même jour, on reçut une lettre de la Compagnie de Blois, qui donna avis de la mort de S.A.R. Monsieur le duc d'Orléans, conviait l'assemblée de faire faire les prières dues aux confrères, pour l'âme de ce prince qui, sans connaître la Compagnie, avait toujours favorisé et même accompli les bonnes œuvres qu'on lui avait proposées de sa part ; ainsi la messe et la communion générale fut ordonnée à toute la Compagnie, comme pour un de ses confrères, en faveur de l'âme de ce pieux prince qui, sans y avoir été admis, en avait eu tout l'esprit dans les dernières années de sa vie, qu'il termina dans le château de Blois en véritable chrétien.

÷ Une chose est sûre : Anne d'Autriche, prétendue protectrice de la Compagnie, n'entretenait pas des rapports bien chaleureux avec son beau-frère Gaston d'Orléans.

• Le samedi suivant, Loret écrira (v. 191-206) :

Floridor et ses compagnons,
Sans être incités ni semons
Que par la véritable joie
Que dans les cœurs la paix envoie,
Pour réjouir grands et petits
Jeudi récitèrent gratis
Une de leurs pièces nouvelles,
Des plus graves et des plus belles,
[dans la marge : *Stilicon*, du jeune M. de Corneille]
Qu'ils firent suivre d'un ballet
Gai, divertissant et follet,
Contribuant de bonne grâce
Aux plaisirs de la populace

15. « Mlles Molier et Giraut, mères et filles ; les sieurs Cabout, Molier, Des Airs, De Lalun, D'Olivet et Renel. »

Par cette générosité,
Autrement libéralité,
Qui fut une évidente marque
De leur zèle pour le monarque.

÷ Voir le compte rendu de Robinet au 1^{er} mars.

Ven 20 février 1660

• *L'Étourdi*. R : 542 l.

• Le même jour, probablement, les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne créent *La Mort de Démétrius*, tragédie de l'abbé Boyer. Loret en rendra compte dans sa Lettre du 28 :

Avant que finir ce discours,
Je dirai que depuis huit jours,
Dans l'Hôtel de Bourgogne on joue
Un sujet que la troupe avoue
Un des forts et des mieux traités
Qu'on ait vus depuis dix étés.
Boyer, habile personnage,
Est l'auteur de ce grand ouvrage
Intitulé *Démétrius*,
Et qui tient le *superius*
Entre plusieurs pièces nouvelles
Si l'on croit bien des cervelles.

÷ Sur cette pièce, qui sera publié le 10 décembre suivant, sous le titre de *La Mort de Démétrius ou Le Rétablissement d'Alexandre roi d'Épire*, avec une dédicace au chancelier Pierre Séguier, voir Lancaster, *HFDL*, III, 2, p. 449-450.

• Le même jour, la dépouille de Gaston d'Orléans arrive à la basilique de Saint-Denis.

Sam 21 février 1660

• Registre de La Grange : « On joua *Le Dépit amoureux* gratis en public pour la paix, avec *Le Médecin volant*. »

÷ Les Grands comédiens ont apparemment été plus rapides dans leur zèle !

• Dans sa Lettre du 28, après avoir évoqué les manifestations d'allégresse suscitées par l'annonce de la paix (v. 19-50), Loret commentera non sans ironie cette belle générosité des comédiens (v. 51-70) :

Depuis la publication
De la pacification
D'entre la France et la Castille,
On voit mainte et mainte famille
Dans les plaisirs s'abandonner
Et cent et cent preuves donner
De la juste réjouissance
Qui s'épand par toute la France,
Les uns bénissant les destins,
Les autres faisant des festins,
Quelques uns de joyeuses rimes
Et les autres, des vers sublimes. [...]
Les curés de cette cité,
Faubourgs, ville, université,
Ayant l'âme de joie éprise,
Chacun dedans sa propre église
Et, de plus, paroisse ou canton,
Ont fait des merveilles, dit-on,
Par des allégresses publiques,
Sermons, processions, musiques,
Feux et *Te Deum laudamus*,
Grande quantité d'*Oremus*
Et des carillons d'importance
Qui délectaient par leur cadence.
Les comédiens de Paris,
Comme gens francs et bien nourris,
Ont été d'humeur libérale ;
Car outre la Troupe royale,
Ceux du Marais, ceux de Monsieur,
Rebutant tout homme payeur
(Ainsi que l'on m'a fait entendre),

Représentèrent sans rien prendre,
 Ni leurs portiers, ni leurs valets,
 Farces, comédie et ballets,
 Où tant d'habitants se trouvèrent
 Que leurs loges presque en crevèrent,
 Leur théâtre et parterre aussi ;
 Mais à quoi j'ajoute ceci,
 Afin de rendre à tous justice,
 Qu'un des messieurs de la police
 Ce beau dessein leur proposa,
 Aisément les y disposa
 Et paya de bonne manière
 Les violons et la lumière.

÷ Les comédiens ne tardent pas à réagir ! Voir la rétractation de Loret au 6 mars.

÷ L'« un des messieurs de la police » est, si l'on en croit une note marginale, « M. le procureur du roi au Châtelet », c'est-à-dire Armand-Jean des Riants (ou Rians ou Riantz).

• Ce même jour, Mazarin écrit à madame de Venel au sujet de ses nièces [BNF, ms. fr. Mélanges Colbert, t. 52 C, f° 76v°].

• Ce même jour également, le prince de Condé et son fils le duc d'Enghien arrivent à Saint-Maur [la *Gazette* du 28].

• Ce même jour encore, est achevé d'imprimer, pour le compte du libraire Damien Foucault, un livre intitulé *Règles de la traduction, ou Moyens pour apprendre à traduire du latin en français, tirés de quelques-unes des meilleures traductions du temps, par le sieur de L'Estang*.

÷ Le sieur de L'Estang est le pseudonyme de Gaspard de Tende (1618-1697), dont une traduction, faite également sous le pseudonyme du sieur de L'Estang, *Les Sermons de saint Augustin sur les sept Psaumes de la pénitence*, sera achevée d'imprimer le 2 avril 1661, sur les presses de Pierre Le Petit.

÷ Le privilège, signé Vignerons, a été accordé le 30 décembre 1659 à l'auteur.

÷ Les exemples de mauvaise traduction y sont souvent tirés des travaux de Michel de Marolles.

÷ De nombreux exemples de bonne traduction sont tirés de l'*Épitomé* de Florus publié en 1656 sous le nom de Monsieur frère du Roi, qui est l'œuvre de La Mothe Le Vayer (père).

Dim 22 février 1660

• Deuxième dimanche de carême.

÷ Aux Minimes, l'abbé Bossuet prononce un sermon « Sur la soumission due à la parole de Jésus-Christ » [C.E.O., III, 241-267].

• *L'Étourdi* et *Les Précieuses ridicules*. R : 625 l.

• Roger de Bussy-Rabutin écrira dans ses *Mémoires*, p. 329 :

Le 22 février, nous allâmes, Vivonne et moi, saluer le prince de Condé à Saint-Maur. Il me fit mille caresses, et comme il me demandait si j'avais permission de retourner à la cour, je lui dis en riant que non et que j'avais envie de le supplier de me comprendre dans son amnistie. Il me répondit qu'il le voulait bien, et trouva plaisant qu'un homme qui avait toujours servi le roi fût en état de lui parler ainsi, à lui qui venait de porter les armes contre son maître.

÷ Voir la « débauche de Roissy » au cours de la semaine sainte de 1659.

Lun 23 février 1660

Mar 24 février 1660

• *L'Héritier ridicule*. R : 180 l.

• Le même jour, à l'église Saint-Sulpice : Grand service pour le repos de Gaston d'Orléans. Gabriel de Ciron, chancelier de l'université de Toulouse, membre actif de la Compagnie du Saint-Sacrement et confesseur du prince de Conti, prononce l'oraison funèbre. Loret en rendra compte dans sa Lettre du 28, v. 173-184.

Mer 25 février 1660

• *Les Visionnaires*. R : 147 l.

• Ce jour-là, le prince de Condé fait son « entrée » officielle dans Paris. Loret rend compte de l'événement dans sa Lettre du 28, v. 185-200 :

Au retour de la cour de France,
 Qui le vit avec bienveillance,
 Monsieur le Prince, mercredi,
 De tous les ordres applaudi,
 En arrivant dans cette ville,
 Fut à l'hôtel de Longueville,
 Où le patron de ce beau lieu
 Le reçut comme un demi-dieu,
 Donnant à ce généreux prince
 Un dîner qui n'était pas mince,
 Même à son fils, le duc d'Enghien,
 Qui d'esprit a jusqu'à très bien,
 Bien fait de corps et de visage,
 Très digne de son haut lignage
 Et, par les soins de son papa,
 Qui sait bien plus que p.a. pa.

÷ Dans son *Histoire des princes de Condé pendant les XVI^e et XVII^e siècles*, t. VII, Paris, 1896, p. 136-137, le duc d'Aumale résume ainsi la situation de Condé à cette période de sa vie :

Prince du sang rétabli dans son rang, jouissant de ses prérogatives, mais éloigné de toute participation aux affaires publiques ou militaires, ou du moins ne s'y rattachant que par le faible lien du gouvernement de Bourgogne, se débattant au milieu des prétentions, des réclamations, des rivalités qui survivent à l'existence même des partis, courtisan bien accueilli du maître, mais sans faveur et sans influence, grand seigneur fort embarrassé, chargé de dettes, ayant de larges revenus dont il ne peut pas jouir, toutes les charges, toutes les obligations de l'opulence, avec peu de ressources pour les acquitter ; il lui reste ce que personne ne peut lui ravir, la gloire acquise et ce que La Bruyère nomme le mérite personnel. *Otium cum dignitate!* Le repos, le repos entouré d'honneurs, mais arrivé avant l'heure ; une vie relativement calme, dont la monotonie n'est guère troublée que par les gémissements des créanciers et par les plaintes plus ou moins amères de certains compagnons de l'exil qui se croient sacrifiés ; contraste complet avec l'activité incessante, dévorante de la guerre et des luttes civiles, bien que Condé retrouve quelque souvenir de ses habitudes de soldat dans l'instabilité forcée de sa résidence, obligé qu'il est d'abord d'errer entre des maisons depuis longtemps délaissées, où il campe plutôt qu'il n'habite...

Jeu 26 février 1660

• Par provisions données ce jour à Aix, le prince de Conti est pourvu du gouvernement du Languedoc, vacant par la mort de Gaston d'Orléans [Pinard, *Chronologie historique-militaire*, I, 533].

÷ À la page 395 de ses « Études historiques sur la province du Languedoc depuis la régence d'Anne d'Autriche jusqu'à la création des départements (1643-1790) », qui constituent le tome XIII de *l'Histoire générale de Languedoc* de Dom Cl. Devic et Dom J. Vaissète, Toulouse, 1877, E. Roschach écrit :

En devenant gouverneur de Languedoc, Armand de Bourbon hérita d'une partie du personnel attaché à Gaston d'Orléans : il eut M. de Choisy pour chancelier, et M. de Goulas pour secrétaire des commandements à Paris, tandis que M. de Guilleragues occupait la même charge dans la province.

÷ M. Roschach indique en note : « Procès verbal des États. Séance du 21 février 1656 ».

Ven 27 février 1660

• La Grange écrit : « Vendredi 29^e février ».

• *Dom Japhet d'Arménie* et *Les Précieuses ridicules*. R : 323 l.

Sam 28 février 1660**Dim 29 février 1660**

• Troisième dimanche de Carême.

÷ Aux Minimes, l'abbé Bossuet prononce un sermon « Sur les Rechutes » [C.E.O., III, 268-288]

- La Grange écrit : « Dimanche 30^e ».
- *Dom Japhet d'Arménie et Les Précieuses ridicules*. R : 440 l.

Lun 1 mars 1660

• Ce jour-là sont achevés d'imprimer, pour le compte d'Augustin Courbé et du libraire d'Amsterdam Joseph Blaeu, les deux volumes de la cinquième et dernière partie de « *Clélie, histoire romaine*, par Mr de Scudéry, gouverneur de Notre-Dame de la Garde ».

÷ L'auteur est Madeleine, sœur de celui dont le nom figure au titre.

÷ Le privilège est celui, signé Conrart, qui a été accordé le 23 juin 1654 aux libraires pour dix ans.

÷ On lit, aux pages 430-434, du premier volume, un portrait très élogieux du philosophe La Mothe Le Vayer :

Celui que vous voulez connaître est un homme dont le mérite est digne de vénération, et qui, par sa grande vertu, s'est mis au-dessus de l'envie et des envieux. Sa naissance est fort bonne, et il serait aisé de trouver à le louer par plusieurs choses qui lui sont étrangères ; mais pour ne vous parler que de lui, je me contenterai de vous dire que, quoique Cléanthe soit déjà arrivé à cet âge où le temps a accoutumé d'effacer une partie des traits qui rendent la physionomie agréable, il a pourtant sur le visage une sérénité pleine d'esprit et de douceur, qui plaît infiniment. Ses yeux montrent même une partie de sa sagesse et de sa bonté, et quoiqu'il ne soit pas grand, il a bonne mine et a tout l'air d'un philosophe qui pratique encore plus de vertu qu'il n'en enseigne. Il paraît une joie si modeste dans son entretien, une complaisance si sage en tous ses discours et une bonté si véritable en toutes ses actions, qu'il inspire par son entretien l'amour de la vertu à tous ceux qui en sont capables. Aussi a-t-il été choisi, comme je vous l'ai déjà dit, pour instruire en diverses choses considérables deux des plus grands princes du monde, sans compter le prince de Léonte ni Artémidore. Il a toute sa vie si passionnément aimé l'étude qu'on peut dire qu'il n'a jamais passé de jour sans apprendre quelque chose ; aussi a-t-il composé un nombre infini de beaux ouvrages, qui sont des témoins irréprochables de son savoir et de sa vertu. En effet, il n'y a presque rien dont il n'ait écrit avec gloire et avec l'intention de profiter au public et de rendre ceux qui liraient ses ouvrages ou meilleurs ou plus savants, ce qui à mon avis est une très grande louange. Mais quoique Cléanthe soit très savant et que ses ouvrages méritent de vivre toujours, j'admire encore plus sa vertu que son savoir, principalement l'ayant conservée pure au milieu d'une grande cour, où d'ordinaire les plus vertueux ont quelque peine à demeurer exactement dans la pureté de leurs sentiments. Mais pour Cléanthe, rien ne le change, ni ne le peut changer, tant il est solidement vertueux, mais d'une veru sociable, qui n'a rien de sauvage, qui persuade plus par la douceur que par l'impétuosité, et qui, par la tranquillité de son esprit, fait assez connaître qu'il a fait une longue et heureuse étude de la sagesse ; car il n'est pas de ces gens qui connaissent la vertu sans la suivre, et qui enseignent des vertus qu'ils ne pratiquent jamais. Au contraire, Cléanthe parle encore plus de morale par ses actions que par ses discours, et n'instruit pas moins par ses mœurs que par ses ouvrages.

• Dans sa *Muse royale* datée du jour, Charles Robinet rend compte des manifestations d'allégresses suscitées par la paix ; il s'étend en particulier sur le spectacle donné par les Grands comédiens :

Ne dirai-je rien du régale
De la seule Troupe royale,
Moi qui le vis de mes deux yeux,
Et même étant placé des mieux ?
Ô vraiment, oui, je veux bien dire,
Et le sache aussi notre Sire,
Que de son propre mouvement,
Agissant généreusement,
Cette troupe qu'on idolâtre
Sacrifia sur son théâtre
(Et cela s'entend bien, gratis)
Au plaisir de grands et petits
Le *Stilicon* du sieur Corneille**
Que l'on estime une merveille ;
Puis donna le *Ballet bourru*,
Mais plaisant, de *L'Eusses-tu-cru*,

Le jeune.

Qui, tout autant qu'il est possible,
 Nous chatouilla par le risible.
 Mais Floridor, en fin de tout,
 Pour pousser ce chapitre à bout,
 Harangua pour sa compagnie
 Avec une grâce infinie
 Dessus le sujet de la paix,
 Qui remplit nos vastes souhaits,
 Et des Majestés et de Jule
 Discourut si bien, ou je brûle,
 Qu'il nous chatouilla constamment
 Par l'endroit de l'entendement.

Mar 2 mars 1660

- *Jodelet ou Le Maître valet et Les Précieuses ridicules*. R : 330 l.

- Ce jour-là, la cour arrive à Marseille venant d'Aix. Elle y restera six jours et retourna le 8 à Aix. Mlle de Montpensier se souviendra [II, 137] :

Pendant que l'on y était [à Marseille], il y avait des corps de garde de cavalerie et d'infanterie dans toutes les places, comme en une ville de guerre. On y demeura trois ou quatre jours ; mais j'en fus deux dans mon lit avec la migraine. Je trouvais si pitoyable de voir ces galériens enchaînés dans les rues aller et venir. Cela me paraissait effroyable. L'on se promena un jour sur le port, où on avait encore ces objets-là continuellement devant les yeux. Il y avait force vaisseaux et quelques galères ; mais elles n'étaient pas toutes armées. Il y avait des boutiques le long du port, où je ne trouvai rien de si beau et de si rare que j'avais entendu dire que l'on y trouvait. Je n'achetai quasiment rien. [...]

On se promena sur les galères. On mit dessus des gardes et même des mousquetaires du roi. Elles sont peintes et dorées ; il y a de jolies chambres ; mais de voir cette quantité d'hommes nus, cela est affreux ; enchaînés, cela donne une idée de l'enfer ; on a horreur et pitié. Puis, quand l'on fait réflexion que ce sont de méchantes gens, on en a moins. Il y avait beaucoup de frères [= religieux]. Cette promenade ne fut pas trop agréable ; tout le monde vomissait, était en faiblesse. Il n'y eut que la maison royale à qui l'air de la mer ne fit point de mal...

Mer 3 mars 1660

- Ce jour-là, un mois après la mise en vente des *Véritables Précieuses*, « Bodeau sieur de Somaize » obtient un privilège valable cinq ans – du moins selon l'extrait reproduit dans l'imprimé – pour l'impression d'« un livre intitulé || comédie en prose intitulée le proces des precieuses avec || le dictionnaire et mis en vers les precieuses Ridicules au || profit de pierre-bien (?) [espace] Bodeau sieur de Somaize (ou Somaise) || par lettres du troisi^e jour de mars xvi^e soixante signees Coupeau ».

÷ C'est du moins ce qui figure, sous une date qui n'est pas indiquée, sur le registre BNF, ms. fr. 16754, f^o 68v^o deuxième mention. Voir au 9 avril.

÷ Les trois textes paraîtront chez Jean Ribou, mais, contrairement à ce qui s'est passé pour *Les Véritables Précieuses*, ce n'est pas lui qui a demandé le privilège.

÷ Il semble, à lire ces lignes, que *Le Procès des précieuses* devait initialement être écrit en prose. Cela expliquerait peut-être le retard avec lequel il paraîtra, le 12 juillet suivant. Mais peut-être aussi la demande de privilège concernait-elle *Les Véritables Précieuses*, dont le privilège, accordé le 12 janvier, a été annulé le 19 janvier.

Jeu 4 mars 1660

- Mi-carême.

- *Le Dépit amoureux et Les Précieuses ridicules*. R : 140 l.

÷ Cette recette semble particulièrement basse pour un jour de mi-carême. Du reste, ce jeudi n'est pas jour ordinaire de représentation.

- « Le même jour, au soir, joué *Les Précieuses* chez Mme Sanguin, pour M. le Prince [de Condé]. » R : 330 l.

÷ La troupe ira jouer *Le Dépit amoureux* « chez M. Sanguin » au cours de l'automne suivant (voir au 11 octobre) : le 27 février 1663, elle ira jouer *L'École des femmes* « chez M. Sanguin, maître d'hôtel chez le roi ». Voir à cette dernière date la note concernant les Sanguins maîtres d'hôtel et leurs rapports avec l'abbé-poète de Saint-Pavin.

- Le même jour meurt Abraham du Prat, grand ami de Samuel Sorbrière.

Ven 5 mars 1660

- *L'Étourdi* et *Les Précieuses ridicules*. R : 220 l.

- Ce jour-là est achevée d'imprimer, pour le compte partagé de l'auteur (« rue des Petits-Champs, au logis de Madame Bataille ») et du libraire Siméon Piget (« rue Saint-Jacques, à la Prudence »), « *La Fine Philosophie accommodée à l'intelligence des dames*, par René Bary, conseiller et historiographe du Roi ».

÷ Le privilège, daté du 26 novembre 1659 et signé Thonier, est libellé en des termes inhabituels :

Louis par la grâce de Dieu roi de France, [...] Salut. L'inclination qu'a le sieur René Bary, notre conseiller et historiographe ordinaire, de montrer son application dans les sciences par les diverses compositions qu'il fait, et d'être utile au public par l'exposition des ouvrages qu'il achève de temps en temps, nous ayant donné sujet de croire que les parties de toute la philosophie qu'il désire mettre au jour sont d'un mérite considérable, et qu'elles ne seront pas moins bien reçues des personnes de l'un et de l'autre sexe qui s'occupent à l'études, que les autres livres qu'il a ci-devant fait imprimer ; Nous, pour ces causes, etc.

÷ Le livre est dédié « À Monsieur Cotelier, mon ami, théologien de la maison et société de Sorbonne ».

÷ La parution de ce livre sera signalée par Loret dans sa Lettre du 3 avril 1660.

Sam 6 mars 1660

- Ce jour-là, Loret achève sa Lettre sur une « apostille en forme de rétraction » :

Les comédiens de Paris,
Contre moi justement marris
De ce que l'on m'avait fait mettre
En mon autre et dernière lettre
Que, dans la libéralité
Qu'ils firent à cette cité
De leur art charmant et comique
Pendant l'allégresse publique
En faveur de l'aimable paix,
Autres qu'eux avaient fait les frais,
M'ont témoigné, tout au contraire,
Qu'eux seuls avaient voulu les faire
Et me l'ont juré ; Tant-y-à
Quand je dis qu'on les défraya
De la belle et bonne manière
De violons et de lumière,
C'est que moi qui suis peu rusé,
Par quelques clercs fus abusé,
Qui me firent passer pour dupe
(Car souvent on me préoccupe :)
Enfin leur billet m'attrapa,
J'en dis tout franc *mea culpa*,
Et, dans ce temps de pénitence,
J'en décharge ma conscience.

Dim 7 mars 1660

- Quatrième dimanche de carême.

÷ Aux Minimes, l'abbé Bossuet prononce un sermon « Sur nos dispositions à l'égard des nécessités de la vie » [*CE.O.*, III, 289-313].

- *L'Étourdi* et *Les Précieuses ridicules*. R : 300 l.

- Ce jour-là, Vincent de Paul écrit de Paris à Pierre de Beaumont, supérieur du séminaire de Richelieu [*Correspondance*, I, VIII, 263] :

J'ai reçu deux de vos lettres, des 21 et 28 février. J'ai fait tenir à M. Le Bret celle que vous lui avez écrite, et en voici la réponse.

÷ Le 2 mai suivant, Vincent de Paul écrira de nouveau au même correspondant pour l'informer qu'il a fait tenir sa lettre à M. Le Bret.

÷ Il semble qu'à cette date, Henri Le Bret soit entre Aix et Montauban.

Lun 8 mars 1660

- Registre de La Grange :

Il est dû une visite chez M. le Chevalier de Gramont du lundi 8 mars. On joua *Les Précieuses ridicules*. Reçu 220 l.

- ÷ L'hôte de la troupe est Philibert de Gramont (1621-1707), encore célibataire à 39 ans, futur comte de Gramont, demi-frère du maréchal-duc Antoine III de Gramont, célèbre par le livre de son beau-frère Anthony Hamilton.
- ÷ Le 9 décembre 1663, en effet, il épousera Elizabeth Hamilton.
- ÷ Cette visite, que La Grange note après le 12, n'a pas été réglée immédiatement ; elle le sera sans doute au cours du relâche de Pâques.

- Ce même jour, Jean-Jacques de Mesmes, comte d'Avaux, épouse une des filles du financier La Bazinière.

Mar 9 mars 1660

- *Le Gouvernement de Sanche Pansa*. R : 40 l. [soit 53 places de parterre à 15 sols].
 - ÷ On peut se demander quelle est la cause de cette recette catastrophique.
- Le lendemain, madame de Venel, gouvernante des demoiselles Mancini, écrira à Mazarin [L. Perey, *Le Roman du Grand roi*, p. 461] :

L'ennui de Mesdemoiselles a fait qu'elles ont demandé à souper par mon avis à Mme Colbert. Elles y ont mené Mme de Carignan, de Clérambault, la comtesse de Guiche, Mme de Villeroy, et Madame de Bonnelle. On ne peut pas traiter plus magnifiquement ; il n'y avait pas une âme que celles que Mesdemoiselles y avaient menées, et l'on ne peut pas prendre plus de soin à les divertir que Madame Colbert en prit. Elle leur donna le concert de Lambert et d'Hilaire, que Mademoiselle [Marie] aime passionnément, elle donna la farce des *Précieuses ridicules* par les marionnettes, et, après le souper, la comédie de *Stilicon* par les Grands comédiens, et bien que Mademoiselle n'ait pas toutes les occasions qui pouvaient la lui faire voir commodément, elle ne laissa pas de la trouver fort belle et d'être bien obligée à Mme Colbert du soin qu'elle avait pris de lui donner plus de divertissement qu'elle n'en avait espéré.

 - ÷ Depuis leur retour à Paris, le 28 janvier, les demoiselles Mancini sont pour ainsi dire recluses dans leur appartement du Louvre, sous la surveillance de madame de Venel. Ainsi l'a voulu Mazarin.
 - ÷ On est en plein carême.
 - ÷ Les invitées :
 - ◇ *Marie de Bourbon-Soissons, princesse de Carignan* (1606-1692) : elle est la belle-mère d'Olympe Mancini, comtesse de Soissons.
 - ◇ *Marguerite-Louise de Béthune-Sully, comtesse de Guiche*, 16 ou 17 ans (elle est née en 1643) : petite-fille du chancelier Séguier, mariée, le 23 janvier 1658, à Armand de Gramont, comte de Guiche.
 - ◇ *Madeleine de Bonne de Créquy, maréchale de Villeroy* (1609-1675).
 - ◇ *Charlotte de Prie, dame de Bonnelles* (meurt en 1700) : sœur aînée de la maréchale de La Motte-Houdancourt.
 - ◇ *Louise Françoise Bouthillier de Chavigny, maréchale de Clérambault*, 27 ans : femme du maréchal ; sa cadette a épousé Louis-Henri de Loménie de Brienne, secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Saint-Simon fera d'elle un portrait plein de sympathie dans ses *Mémoires*, II, 186-188ⁱⁱⁱ ; de même la seconde Madame, au moment de la mort de la Maréchale^{iv}.
 - ÷ Dans une lettre écrite avant le 25 février, date du retour du prince de Condé à Paris, madame de Venel écrit au cardinal Mazarin :

Hilaire et le gros Pinel viennent souvent divertir Mesdemoiselles ; Mademoiselle Marianne joue petit jeu depuis qu'elle est ici, et assurément Mademoiselle [Marie] se comporte parfaitement bien. [...] Mademoiselle de Mancini a fait amitié avec Madame de Clérambault, et sa compagnie la divertit. Elle a vu toutes les dames que Votre Éminence lui permettait au Louvre, et il y en a beaucoup qui se plaignent de n'être pas reçues.
 - ÷ Le *Stilicon* de Thomas Corneille a été créé à l'Hôtel de Bourgogne le 27 janvier précédent, immédiatement salué par Loret et Robinet ; le succès a dû être grand, car c'est la pièce que les Comédiens ont choisie pour donner, le 19 février, une représentation gratuite en l'honneur de la paix revenue.
 - ÷ Dès le début de février, évoquant le cadet Corneille dans ses *Véritables Précieuses*, Baudeau de Somaize écrivait :

Quoique ce soit une divinité parmi les Comédiens, les encens qu'on lui donne ne sont pas si généraux que ceux de son frère. Ne croyez pourtant pas que j'en veuille dire du mal ; au contraire, je tiens que c'est celui de tous les auteurs qui pense le

plus profondément, et sans doute l'Envie avouera elle-même que son *Stilicon* est tout à fait beau.

÷ Un mois plus tard, le 12 avril, le même Somaize fera paraître chez Ribou ses *Précieuses ridicules, comédie représentée au Petit-Bourbon, nouvellement mises en vers*, précédée d'une épître dédicatoire et d'une élégie quasiment amoureuse, adressées toutes deux « à Mademoiselle de Mancini ».

÷ « Exilée » en Italie après son mariage avec le connétable Colonna, Marie Mancini continuera pendant des années à entretenir une correspondance régulière avec Colbert ; nombre de ces lettres seront écrites de la main de son secrétaire Somaize. Celui-ci, revenu à Paris vers 1665, fera paraître en 1666, chez Barbin et Billaine, *Le Secret d'être toujours belle*, qu'il dédiera à Mlle (Henriette ?) Colbert.

÷ À propos de la « farce des *Précieuses ridicules* [donnée] par les marionnettes », voir la lettre en vers de La Gravette de Mayolas du 18 février 1666, dans laquelle le gazetier signale un spectacle donné, à l'époque de la foire Saint-Germain, par le marionnettiste Francizin (sic) dans un jeu de paume de la rue des Quatre-Vents :

Ce joueur de marionnettes
A des machines si parfaites,
Des figures pareillement,
Qu'il ne fut rien de si charmant,
Et l'on n'a point vu de merveilles
En France à celles-là pareilles.
Il représente justement
Et tout à fait naïvement
Des amours la trame fidèle
De Jupiter et de Sémélé
[ndfr : de l'abbé Boyer]
Qu'au Marais les comédiens,
Dont on aime les entretiens,
Avec une allégresse extrême
Ont fait voir à notre roi même.
Quatorze décorations,
Avecque les proportions
En même justesse galante,
Sa troupe vous les représente...

÷ À cette lettre de madame de Venel, Mazarin répondra le 18 mars, depuis Aix-en-Provence [*Lettres*, IX, 556] :

J'ai reçu toutes vos lettres, dont la dernière est du 10 du courant. Vous me faites plaisir de m'informer de tout ce qui se passe, et principalement de la visite que M. le Prince et M. le duc d'Enghien ont faite à mes nièces. J'ai été ravie de la conduite que vous me mandez que l'aînée [Marie Mancini] a tenue en ce rencontre, et je suis fort persuadé que toutes les fois qu'elle voudra s'appliquer, elle réussira parfaitement, Dieu lui ayant donné de l'esprit pour en tirer un très grand avantage, si elle l'accompagne de la prudence qui est nécessaire, comme je ne doute pas qu'elle ne fasse, non seulement parce que c'est son bien, mais parce que je le souhaite ainsi. [...]

Je ne doute pas que mes nièces ne soient toujours très satisfaites de la manière dont Mme Colbert en usera avec elles ; car outre l'affection qu'elle a pour ma famille, on peut beaucoup profiter de sa compagnie. Je serai donc fort aise lorsque j'apprendrai que ladite dame sera souvent avec mes nièces, lesquelles feront ce qu'elles doivent si elles la caressent fort, et j'en serai fort satisfait.

Mer 10 mars 1660

• Registre de La Grange :

Une visite chez Mad^{me} la Maréchale de L'Hôpital du mercredi 10^e mars. On joua *Les Précieuses ridicules*. 244 l.

Plus deux loges de M. de Guise. 88 l. Partagé : 22 l.

÷ L'Hôtel de l'Hôpital était situé à l'angle des actuelles rues d'Aboukir et Étienne Marcel.

÷ Dans *Françoise Mignot, mareschale de L'Hospital*, Aran, Grand Chêne, 1979, p. 95, Pierrette Chantome et André Doyon signalent que, le 16 février précédent, pour le *Te Deum* et le feu d'artifice du soir, la Maréchale a été chargée de chaperonner Marie Mancini, qui revenait d'exil. Ils s'appuient sur une lettre de madame de Venel, dame de compagnie des nièces de Mazarin, lettre publiée par Édouard Silvy dans *Les Trois Romans de Françoise Mignot*.

÷ Même remarque que pour la visite du 8. La Grange a peut-être rempli son Registre après le 20 avril, date du décès du Maréchal, ce qui expliquerait l'étrange formule « chez Madame la Maréchale ».

• Ce même soir, les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne vont jouer le *Stilicon* de Thomas Corneille chez M. de La Bazinière, qui marie sa fille Marguerite au jeune M. d'Avaux (voir au 8).

÷ L'hôte des Grands comédiens est Macé Bertrand II, sieur de La Bazinière, trésorier de l'épargne, qui fera venir chez lui la troupe de Molière au cours de l'automne suivant (voir au 11 octobre 1660).

÷ Ils ont joué la même pièce la veille au soir chez Colbert, pour les demoiselles Mancini.

÷ Loret rendra compte de la visite de ce jour dans sa Lettre du 13, v. 165-186 :

L'assemblée y fut grande et belle,
Et vers le soir, à la chandelle
(Ce serait mieux dit, aux flambeaux),
Ce grand ouvrage, et des plus beaux,
Savoir *Stilicon*, de Corneille,
[dans la marge : Le cadet.]
Y parut comme une merveille
D'excellence et de rareté,
Étant illec représenté
Devant mainte agréable trogne
Par ceux de l'Hôtel de Bourgogne.

Jeu 11 mars 1660

• *L'Héritier ridicule*. R : 48 l. [soit 64 places de parterre à 15 sols].

÷ Cette recette catastrophique n'est peut-être pas sans rapport avec un singulier événement, organisé par les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, et dont Loret rendra compte dans sa Lettre du 13 (v. 187-232) :

Ces comédiens de l'Hôtel
Ont dans le cœur un amour tel
Pour la paix et pour notre sire
Qu'avec raison d'eux on peut dire
Qu'en ce zèle, à présent commun,
Chacun d'eux ne cède à pas un.
Jeudi dernier, leur troupe entière,
Pour une preuve singulière
De leur susdit zèle ou ferveur,
Firent chanter dans Saint-Sauveur,
[dans la marge : « Leur paroisse »]
En témoignant leur allégresse,
Un motet, *Te Deum* et messe,
Afin de remercier Dieu,
En ce vénérable et saint lieu,
De cette paix tant désirée
Ramenant la saison dorée
Que deux augustes potentats
Font reflourir dans leurs États.
Là, les cloches carillonnèrent,
Trompettes et tambours sonnèrent ;
Vingt des amphions de la cour,
Qui savent donner un beau tour
Et des accents presque angéliques
À toutes sortes de musiques,
Avec la voix et l'instrument
Composaient ce concert charmant,
Ce concert de saintes paroles,
Mêlé de luths et de violes,
Dont les plus savants connaisseurs
Admirèrent fort les douceurs.
Et quand cette rare harmonie
Par l'*Exaudiat* fut finie,
Tous ceux qui dans ce temple étaient
Et ce beau concert écoutaient,
Gens relevés et gens vulgaires,
Le curé, prêtres et vicaires,
Chantres, comédiens et moi,
Criâmes tous « Vive le roi ! »
La troupe des chantres, ensuite,
Dans un cabaret fut conduite,

Où messieurs les musiciens,
Par l'ordre des comédiens,
Furent, pour achever la fête,
Traités à pistole par tête,
Où l'on but assez pour trois jours,
Mais je vais changer de discours.

• La *Gazette* du 13 rapportera :

Le 10 du courant, jour de la grande et ancienne confrérie de Notre-Dame, ici fondée en l'église de la Madeleine, de laquelle sont Leurs Majestés, on y chanta aussi le *Te Deum* pour le même sujet [la paix] ; et comme chacun à l'envi se veut signaler en cette occasion, de pareilles actions de grâces furent rendues l'11 du courant dans l'église de Saint-Sauveur, avec la musique du Roi, accompagnée des trompettes de Sa Majesté et en présence de très grand nombre de personnes de marque, par un nouveau transport du zèle de la Troupe royale de l'Hôtel de Bourgogne.

Ven 12 mars 1660

• Dernière représentation de la saison 1659-1660. *L'Étourdi* et *Les Précieuses ridicules*.
R : 395 l.

- ÷ De ce jour au 9 avril (soit presque un mois entier), relâche au Petit-Bourbon.
- ÷ À cette date, Henri de Lorraine, duc de Guise, qui était en dette de deux loges complètes (44 l. x 2 = 88 l.), est venu les régler.
- ÷ Sur une page neuve (17), La Grange a rajouté plus tard :
Recette entière pour une part, depuis je suis entré dans la troupe, du 25 avril 1659 jusqu'à au 12 mars 1660, qu'on a fermé le théâtre. Somme : 2995 l. 10 s.

• À une date sans doute antérieure à la mort de Jodelet, et sur une page neuve, La Grange écrira – ou plutôt calligraphiera – dans son Registre :

À Pâques, il y eut du changement dans la troupe. M. Béjart l'aîné étant mort, M. et Mlle Duparc, qui avaient passé l'année au Marais, furent remis dans la troupe de Monsieur. [La Grange rajoutera plus tard :] Et dans ce même temps, Jodelet mourut, le jour du vendredi saint, enterré à Saint-Germain-de-l'Auxerrois.

- ÷ Le retour des Duparc, acquis depuis le 4 octobre 1659 (voir à cette date), est salué dans la marge (sans doute plus tard) par un anneau bleu.
- ÷ De même, le décès de Jodelet est marqué d'un losange noir, semblable à celui qui avait salué la mort, le 25 mai 1659, de Joseph Béjart.
- ÷ Sous la liste des douze sociétaires de la troupe – MM. Molière, Louis Béjart, Duparc, L'Espy, Debrie, Du Croisy, De La Grange ; Mlles Béjart, Debrie, Duparc, Du Croisy, Hervé –, La Grange dresse un tableau des « frais ordinaires » :

Germain, portier	3 l. 10 s.
St-Michel, portier	3 l.
Brouart, ouvreuse de loges	1 l. 10 s.
Mlle L'Estang et Mlle Gobert, pour le recette et [le] contrôle	3 l.
La Genty, ouvreuse de loges	1 l. 10 s.
Brillart et sa femme, ouvreurs de loges	3 l.
Mathieu, décorateur	2 l. 10 s.
La servante de M. Torelli, comme concierge	1 l.
Violons	4 l. 10 s.
Chandelle	10 l.
Affiche pour 2 fois rouge et noir	7 l. 10 s.
À Charles, valet commun	15 s.
Collation de vin, tisane, pain	1 l.
[Total]	42 l. 15 s.

Sam 13 mars 1660

- Dreux d'Aubray achève la dispersion des Petites Écoles de Port-Royal.

Dim 14 mars 1660

Lun 15 mars 1660

- Ce jour-là est achevé d'imprimer, pour le compte du libraire Augustin Courbé, *Frédéric, amiral de Sicile*, tragédie de l'abbé Boyer, créée le 14 novembre précédent.

- ÷ La pièce est dédiée à Henri II de Lorraine, duc de Guise.
- ÷ Elle a fait l'objet d'une mention élogieuse dans *Les Véritables Précieuses* parues vers le début de février (voir au 7 janvier) :

Nous avons encore vu cet hiver le *Frédéric*, qui a fort bien réussi, et c'est sans doute avec quelque raison, puisqu'il ne part rien de la veine de son auteur qui ne soit plein de feu, témoin sa *Clotilde*, où la boutade est bien exprimée.

Mar 16 mars 1660

Mer 17 mars 1660

Jeu 18 mars 1660

- Ce jour-là, Mazarin écrit à madame de Venel, gouvernante de ses nièces (voir au 9 mars).

- Le duc de Navailles quitte Turin [dépêche du 20 reproduite dans la *Gazette* du 3 avril].

Ven 19 mars 1660

- Saint Joseph.

- L'abbé Le Dieu [*Mémoires et journal sur la vie et les ouvrages de Bossuet*, Paris, 1856, éd. par l'abbé Guettée, I, p. 71] place à cette date un panégyrique de saint Joseph prononcé par Bossuet à Paris, à l'église des Feuillants de la rue Saint-Honoré, devant la reine Anne d'Autriche.

÷ Ce qu'il en dit donne à penser qu'il confond avec le sermon prononcé à la même date l'année précédente, aux Carmélites.

÷ Le même abbé Le Dieu écrit plus loin [*id.*, p. 91] que « depuis le panégyrique de saint Joseph, prononcé aux Feuillants en 1660, la Reine mère suit partout ce nouveau prédicateur dans les sermons détachés qu'il faisait le long de l'année ». Il s'agit là d'une affirmation fantaisiste que Georges Couton reprend avec beaucoup de légèreté dans *La Chair et l'Âme, Louis XIV entre ses maîtresses et Bossuet*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1995, p. 31.

Sam 20 mars 1660

- Loret ouvre sa Lettre du jour en évoquant (v. 1748) la fin des divertissements d'hiver et le début de la Semaine sainte :

Enfin tous divertissements
 Qui causaient des ravissements,
 Dont Paris d'ordinaire abonde
 Pour le grand et le petit monde,
 En ce saint temps vont se cacher.
 Il n'en faut plus aller chercher
 Dans les spectacles des théâtres
 Dont les mondains sont idolâtres.
 La belle foire Saint-Germain
 Aujourd'hui se ferme ou demain ;
 Ainsi, trêve de castagnettes,
 De singes, de marionnettes,
 Trêve de ces sauts périlleux,
 Trêve de ces tours merveilleux
 De la troupe assez belle et grande
 Des danseurs venus de Hollande,
 Que dans le plus beaux des faubourgs
 Allaient admirer tous les jours
 Plus de huit cents, neuf cents ou mille
 Des plus apparents de la ville,
 Dont chacun en sortait ravi.
 Certes, pour moi, quand je les vis,
 Je fus charmé de leurs souplesses,
 Je fus charmé de leurs adresses,
 Et je fus d'eux si satisfait
 Que pour la rareté du fait,
 Avec gratitude et louange,
 Dans notre histoire je les range,
 Vu même que publiquement
 Ils me firent un compliment
 Obligeant et glorieux comme
 Si j'eusse été quelque rare homme.

Dim 21 mars 1660

- Premier jour du printemps.
- Les Rameaux. Clôture de la foire saint Germain. Début de la Semaine sainte.
- Au couvent des Minimes, l'abbé Bossuet prononce son sermon « Sur l'Honneur du monde » devant le prince de Condé.

Lun 22 mars 1660**Mar 23 mars 1660**

- La *Gazette* du 27 rapportera :

Le même jour 23, le comte d'Harcourt arriva en cette ville, et l'abbé son fils soutint des thèses de philosophie au collège d'Harcourt, avec tant de grâce et de facilité qu'il en fut admiré de toute l'assistance, de laquelle étaient tous les princes de Lorraine qui sont ici, avec le maréchal de L'Hôpital et plusieurs évêques, abbés et autres personnes de qualité, qui furent extraordinairement surpris des progrès qu'il a faits dans les sciences, n'ayant à peine que treize ans.

Ce jour-là, les docteur de la Maison et Société de Sorbonne, s'étant assemblés pour élire un proviseur en la manière accoutumée, firent choix de Son Éminence, jugeant qu'ils ne pouvaient rien faire de plus glorieux à leur compagnie que de lui donner pour chef cet incomparable ministre, dont la sagesse ne veuille pas moins à la conservation de la religion et de la véritable doctrine qu'à la gloire de cet État et au repos de l'Europe.

÷ Sur la soutenance de thèses par l'abbé d'Harcourt, voir au 29 août 1660.

Mer 24 mars 1660**Jeu 25 mars 1660**

- Fête de l'Annonciation, jour chômé.

Ven 26 mars 1660

- Mort de Julien Bedeau, dit Jodelet, « dans sa demeure, rue de la Poulye (sic) ». Il devait avoir entre 60 et 70 ans.
÷ Deux semaines plus tôt, le 12 mars, il assurait la dernière représentation des *Précieuses ridicules* avant le relâche de Pâques.

Sam 27 mars 166

- Enterrement de Jodelet.
÷ Le registre de Saint-Germain-l'Auxerrois portait, selon Jal, 707 : « Convoi de 16 [prêtres] [pour l'enterrement] de Julien Bedeau, comédien du Roi, pris rue des Poulies. Reçu : 18 l. 12 s. »
÷ Au moment de sa mort, Jodelet est comédien de Monsieur et non du Roi.
÷ Il habitait la même rue que Giacomo Torelli.

Dim 28 mars 1660

- Pâques.
- Sous cette date, Voyer d'Argenson note dans ses *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 200 :

Ce même jour, j'eus l'honneur d'être nommé Supérieur de la Compagnie, et M. l'abbé de Blanpignon fut Directeur, mais on ne s'assembla que le premier jour d'avril, parce que la semaine sainte se rencontra dans le même temps. Je ne marque ici cette supériorité que pour connaître à ceux qui pourront lire à l'avenir ces Annales, que je les ai écrites avec une pleine connaissance de l'esprit et de la conduite de cette sainte compagnie.

J'y ai passé par toutes les charges laïques, j'en ai été trois fois secrétaire, autant de fois conseiller, et une fois Supérieur. J'en ai vu tout le fonds et le secret, et je puis rendre ce témoignage à la postérité, que jamais je n'ai rien vu de si pur pour tendre à la gloire de Dieu, ni de si fidèle pour le service du Roi. L'esprit du monde n'a pu la souffrir, et, ne trouvant aucune faute à lui imputer ou reprocher pour le passé, il l'a détruite par la crainte de ce qu'elle pouvait faire à l'avenir. Je ferai cette remarque un peu plus au long quand il sera temps.

Lun 29 mars 1660**Mar 30 mars 1660**

- Mariage de Catherine-Charlotte de Gramont, fille du maréchal et sœur du comte de Guiche, et Louis Grimaldi, duc de Valentinois et prince de Monaco. Le contrat a été signé un an auparavant, le 28 avril 1659.

Mer 31 mars 1660**Jeu 1 avril 1660****Ven 2 avril 1660****Sam 3 avril 1660**

- Mort de Jean Pocquelin, frère cadet de Molière, tapissier et valet de chambre du roi, « en la maison de l'Image Saint-Christophe, sous les piliers des Halles ».
 - ÷ Son « inventaire après décès » sera dressé du 30 mai au 30 juin. Madeleine Jurgens et Elizabeth Maxfield-Miller écrivent [*Cent ans*, p. 341-343] :
 - Il semble bien qu'à leur retour à Paris, les comédiens et Molière se soient adressés au frère de celui-ci pour meubler provisoirement et rapidement les appartements qu'ils avaient loués.
 - ÷ En effet, Madeleine et Geneviève Béjart sont encore redevables à sa veuve de 212 livres, Duparc d'une somme identique, et La Grange de 750 livres. En passant au Marais, à Pâques 1659, les Duparc n'avaient donc pas rompu les ponts avec leurs anciens camarades.
 - ÷ Rien n'assure que La Grange arrivait de province, lorsqu'il est entré dans la troupe à Pâques 1659. Sa dette, à la différence de celle des Béjart, n'est pas une « dette de marchandises », mais d'argent ; la reconnaissance est signée « de La Grange », et Charles Varlet est dit « l'un des comédiens au Petit-Bourbon de la compagnie des comédiens de Monsieur, duc d'Anjou ».

- Ce jour-là, Loret achève sa Lettre en vers par une nouvelle du monde de la librairie (la parution à compte d'auteur de *La Fine Philosophie accommodée à l'intelligence des dames*, de René Bary, achevé d'imprimer le 5 mars précédent) et une apostille consacrée à la mort de Jodelet :

APOSTILLE
Sur la mort de Jodelet.
 Notre Démocrite gaulois,
 De la mort subissant les lois,
 A payé tribut à Nature,
 Et voici pour sa sépulture :
 Ici gît qui de Jodelet
 Joua cinquante ans le rôlet
 Et qui fut de même farine
 Que Gros-Guillaume et Jean-Farine,
 Hormis qu'il parlait mieux du nez
 Que lesdits deux enfarinés.
 Il fut un comique agréable
 Et, pour parler selon la fable,
 Paravant que Cloton, pour nous pleine de fiel,
 Eût ravi d'entre nous cet homme de théâtre,
 Cet homme archi-plaisant, cet homme archi-folâtre,
 La Terre avait son Mome aussi bien que le Ciel.

AUTRE APOSTILLE.
 Dudit acteur les compagnons,
 Quoiqu'ils se soient frottés d'oignons,
 N'ont pas pleuré cette disgrâce ;
 Car Gros René vient en sa place,
 Homme trié sur le volet
 Et qui vaut trois fois Jodelet.

- ÷ À noter le retour de Duparc dans la troupe.

Dim 4 avril 1660

Lun 5 avril 1660

- Mort de Jean Poquelin, frère de Molière.

- Dans sa *Muse royale* du jour, Charles Robinet consacre à son tour quarante-deux vers (98-140) à l'éloge funèbre de Jodelet :

Cloton qui butine en tous lieux,
 Qui prend grands, petits, jeunes, vieux,
 Qui prend mâles, qui prend femelles,
 Qui prend les beaux, qui prend les belles,
 Les lettrés et les non lettrés,
 Les prudes, les évaporés,
 Les gaillards et les taciturnes,
 Et met tout dans ses sombres urnes,
 Aussi naguères au collet
 Saisit le pauvre Jodelet,
 Cet original de nature
 Qui par sa voix, par sa posture,
 Et par tous ses propos plaisants,
 Faisait si bien rire les gens
 Qu'il valait mieux qu'un Hippocrate
 Pour nous guérir du mal de rate.
 Ô que la masque (sic) de Cloton
 Eut le courage bien félon,
 De nous ravir ce personnage
 Encore qu'octogénaire d'âge !
 Eh quoi ! ne la put-il fléchir
 Et son trait assassin gauchir ?
 Avecque sa mine si drôle,
 Il n'avait qu'à jouer un rôle
 Comme sur la scène il faisait,
 Où si fort à tous il plaisait ;
 Il n'avait, devant la carogne,
 Qu'à jouer un peu de sa trogne,
 Laquelle eût fait rire cailloux,
 Il eût mitigé son courroux
 Et cette camarade au teint blême,
 S'épouffant de rire elle-même,
 L'aurait, cessant tout son dépit,
 Laisse jouir d'un doux répit.
 Mais il faut qu'il ne l'ait pu faire,
 Oui, Lecteur, vous le devez craire,
 Jodelet est mort malgré lui.
 Ô Ciel, pour Paris quel ennui !
 Voici, dessus sa tombe noire,
 Ce que je consacre à sa gloire :
 Ci-gît la fleur des nasillards,
 Le folâtre ennemi des gens mélancoliques,
 Et le plus facétieux gars
 Que l'on ait jamais vu chez Messieurs les comiques.
 Le vrai nom théâtral de ce chrétien follet
 Fut Seigneur Jodelet,
 Et c'est, ami passant, ce que je t'en puis dire.
 Va, poursuis ton chemin, sans prier ni pleurer,
 Car j'oserais bien t'assurer
 Que son esprit bouffon ne ferait rien qu'en rire.

Mar 6 avril 1660**Mer 7 avril 1660**

- C'est sous cette date que le registre de librairie ms. fr. 21944 de la BNF, fol. 188, signale que « ce jourd'hui le sieur Antoine Bodeau Sr de Somaise (sic) nous a présenté un privilège obtenu sous son nom pour un livre intitulé Le Procès des précieuses, avec le dictionnaire, et mise en vers, les précieuses ridicules, ledit privilège en date du 3^e mars 1660 pour cinq années ».

Jeu 8 avril 1660

- Ce jour-là est achevé d'imprimer, pour le compte des libraires Pierre Bienfait (qui a obtenu le privilège au mois de mars), Étienne Loyson et Charles de Sercy, un petit in-

octavo intitulé *De l'amitié ; À Monsieur de Vaubrun, comte de Nogent, maître de camp général des carabins de France.*

÷ Cette lettre, datée du 14 avril 1659, est signée Sorbière. Elle sera reprise dans le recueil intitulé *Relations, lettres et discours de Monsieur de Sorbière*, qui paraîtra au cours de l'automne suivant (privilège signé Justel du 2 octobre 1660, achevé d'imprimer le 20).

Ven 9 avril 1660

• Reprise au Petit-Bourbon : *L'Héritier ridicule*, de Scarron. R : 156 l.

• Le même jour, est achevé d'imprimer le second tirage des *Véritables Précieuses*, de Baudeau de Somaize, dont le premier tirage a été mis en vente dans les premiers jours de février (voir au 1^{er}).

÷ Deux exemplaires se trouvent à la bibliothèque municipale de Grenoble, sous les cotes U 9714 et Rés. J 6403, et un autre à la bibliothèque de l'Université de Harvard (USA).

÷ Le privilège, toujours daté du 12 janvier, n'est plus signé Renouard, mais Justel. La seconde édition, qui paraîtra le 6 octobre suivant chez Loyson et Ribou, reproduira le privilège signé Renouard.

÷ S'il fallait en croire Georges Mongrédien, *Comédies et pamphlets*, p. 27-28, dans la dernière réplique de la pièce, *Les Précieuses* seraient remplacées par *Le Cocu imaginaire*. Or, *Le Cocu* ne sera créé que le 26 mai, soit presque huit semaines plus tard ! Il y aurait là de quoi faire douter de la date d'achèvement d'imprimer de ce second tirage...

÷ Le fleuron est à présent une coupe de fruits. Le texte semble avoir été recomposé.

÷ Voir au 3 mai le commentaire du gazetier Robinet sur la parution des *Précieuses mises en vers*.

Sam 10 avril 1660

• « Jour plus beau que laid », selon Loret.

• Ce jour-là, le prince de Conti, récemment pourvu par Louis XIV du gouvernement du Languedoc (le 26 février, à la suite à la mort de Gaston d'Orléans), écrit à Nicolas Pavillon, évêque d'Alet [lettre reproduite dans *la Vie de Monsieur Pavillon*, 2^e éd., Utrecht, 1739, t. I, p. 214-215] :

Monsieur et très honoré Père,

J'ai reçu deux de vos lettres en même temps, il y a déjà trois semaines, mais la multitude des occupations que j'ai eues depuis que j'ai été fait gouverneur de Languedoc, m'a ôté la commodité d'y faire réponse. La première de vos lettres me marquait la satisfaction que vous avez reçue de ma promotion à ce gouvernement, de laquelle je vous rends mille grâces. Mais voici un grand sujet de trembler pour moi, et le mal est que je ne tremble pas. Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Monsieur et très cher Père, assistez-moi dans de si pressants besoins, et par vos prières et par vos conseils, afin que je puisse remplir mon ministère. Je vous supplie donc très humblement, lorsque votre loisir vous le permettra, de vouloir bien me dresser un mémoire de mes obligations comme gouverneur de province, qui contienne premièrement les avis généraux ; ensuite comment je dois faire sur ma résidence en ce pays, sur la visite des lieux de mon gouvernement ; comme je dois me comporter à l'égard de la cour, dans les États ; comment je dois me prendre pour les rectifier, et les assiettes pareillement ; comme je dois me comporter touchant l'amplification de l'Église et l'extirpation des hérétiques ; enfin sur tout ce dont je suis responsable devant Dieu, afin que cela me puisse servir de règle : comme je dois faire pour n'être pas dissipé dans les emplois extérieurs. J'espère de vous que l'amour que vous avez pour la province et la charité que vous avez pour mon âme, vous porteront à prendre cette peine. Je vous demande votre très humble bénédiction, et suis, Monsieur et très honoré Père, votre très obéissant fils, ARMAND DE BOURBON.

Dim 11 avril 1660

• *L'Héritier ridicule*. R : 180 l.

Lun 12 avril 1660

• Achevé d'imprimer, pour le compte du libraire Jean Ribou, des *Précieuses ridicules*, comédie représentée au Petit-Bourbon, nouvellement mises en vers et du *Grand Dictionnaire des précieuses ou La Clef de la langue des ruelles*, de Baudeau de Somaize.

÷ Le privilège, valable cinq ans, a été octroyé le 3 mars nommément à Somaize, par lettres signées Coupeau, pour l'impression des deux textes et du *Procès des précieuses*, qui ne paraîtra que le 12 juillet suivant. Un extrait en est reproduit à la fin des *Précieuses ridicules mises en vers*, et il se lit intégralement dans le *Grand Dictionnaire*.

÷ À propos d'Antoine Baudeau de Somaize :

◇ On ne sait ni où ni quand il est né. Son nom, qui ne se rattache à aucune famille connue, est apparu pour la première fois au cours de l'été 1657, lorsqu'il a fait paraître, à compte d'auteur, des « *Remarques sur la Théodore, tragédie de l'auteur de Cassandre*, dédiées à M. de Bois-Robert-Metel, abbé de Chastillon, par le sieur B. de Somaize ».

◇ Est-il d'ores et déjà secrétaire de Marie Mancini, à qui il dédie ses *Précieuses ridicules mises en vers* ? Cette qualité lui sera donnée seulement sur la page de titre de son *Grand Dictionnaire historique des précieuses*, qui paraîtra le 28 juin suivant 1661, deux mois et demi après le mariage de la jeune femme, le 13 avril 1661 ; mais rien n'interdit de penser qu'il en exerce les fonctions depuis plus longtemps.

÷ Dans son *Marie Mancini, la première passion de Louis XIV*, Paris, 1993, Claude Dulong reproduit (en le traduisant ?) l'« État de la maison de Madame la Princesse Colonna », dans lequel on lit : « 1 secrétaire : M. Somaize ». [Source : « Archivio Colonna (à Rome), Mazzarino, pacco 2 », c'est-à-dire le second des deux cartons cotés II GM 1.]

÷ L'épître dédicatoire et l'élogie placées en tête des *Précieuses mises en vers* montrent que la rencontre s'est faite au cours des mois de février ou de mars : « Je ne suis pas assez vain pour m'imaginer que ce faible hommage m'acquitte de ce que je vous dois... »

÷ Les pièces liminaires des *Précieuses ridicules mises en vers* représentent plus du quart du volume (35 pages sur 151) :

◇ L'épître dédicatoire « À Mademoiselle Marie de Mancini », signée Somaize, occupe 13 pages de 11 lignes seulement chacune, composées en gros caractères.

◇ La Préface, non signée, mais écrite par Somaize, qui revendique, en passant, la paternité des *Véritables Précieuses*, occupe les 12 pages suivantes.

◇ Elle est suivie, sur 10 pages, d'une élogie de 112 alexandrins dédiée elle aussi à Marie de Mancini.

◇ De toute évidence, Somaize et son libraire cherchent à impressionner la concurrence et les lecteurs par la qualité de la protectrice.

◇ La comédie proprement dite se lit sur 115 pages numérotées, suivies d'une page non numérotée pour l'extrait du privilège.

÷ À la fin du volume, après l'Avis au Lecteur comprenant les *errata*, Somaize a fait insérer au dernier moment un second avis, dans lequel il écrit :

Il faut que les procès plaisent merveilleusement aux libraires du Palais, puisqu'à peine le *Dictionnaire des précieuses* est en vente, et cette comédie achevée d'imprimer, que de Luyne, Sercy et Barbin, malgré le privilège que Monseigneur le Chancelier [Séguier] m'en a donné, avec toute la connaissance possible, ne laissent pas de faire signifier une opposition à mon libraire ; comme si jusqu'ici les versions avaient été défendues et qu'il ne fût pas permis de mettre le *Pater noster* français en vers.

÷ Dans l'exemplaire de Nîmes [8344, n° 41], ces deux avis sont placés après l'élogie ; l'avis des *errata* est imprimé au verso de la dernière page de l'élogie, et le second avis au recto de la liste des personnages. Ils sont, très étrangement, séparés par la réclame pour *Le Cocu* et *La Cocue imaginaire(s)* (voir au 14 août).

÷ Il faut croire que *Le Grand Dictionnaire* était en vente avant la date de son achevé d'imprimer. Peut-être aussi cet avis donne-t-il à penser que l'opposition signifiée par les concurrents de Ribou a retardé la mise en vente des *Précieuses mises en vers*. Cela expliquerait que Robinet n'en fasse l'annonce dans sa *Muse royale* que le 3 mai.

÷ Dans la préface du *Grand Dictionnaire*, Somaize annonce la parution imminente (« dans peu de jours ») d'un second dictionnaire :

Ce serait me faire une injustice, de vouloir que je me rendisse garant du Dictionnaire des *Précieuses* ; ce n'est pas mon ouvrage, et, bien que j'aie fait un corps des parties qui le composent, je n'en attends pourtant point d'autre avantage que celui de divertir le lecteur par l'extravagance des mots que j'ai recueillis et dont elles sont les inventrices.

Comme le fonds des *Précieuses* est inépuisable, les ministres de leur empire ayant su que je travaillais au bien de leur république et que je rendais leur langue célèbre à toute la terre par ce Dictionnaire, ont pris soin de m'envoyer des

mémoires utiles à ce dessein, qui me sont venus de tant d'endroits et en si grand nombre que je me vois contraint d'ajouter un second dictionnaire à ce premier, que je promets dans peu de jours. Les matières de ce second seront différentes de celles-ci, et les Précieuses véritables y auront part aussi bien que les ridicules ; en attendant, il est bon d'avertir que les Ridicules se débitent en vers pour divertir les Véritables, que je prie de prendre ce divertissement, durant que je mettrai cette autre partie en état de paraître.

Là elles pourront satisfaire tout ce que la curiosité peut exiger sur le chapitre des Précieuses. Car ce nouveau dictionnaire contiendra leur histoire, leur poétique, leur cosmographie, leur chronologie ; on y verra, de plus, toutes les prédictions astrologiques qui concernent leurs États et Empires ; l'on y connaîtra aussi ce que c'est que Précieuse et leurs mœurs. Il y aura, de plus, un sommaire de leur origine, progrès, guerres, conquêtes et victoires, etc. Avec un dénombrement des villes plus remarquables et des princesses du Royaume des Précieuses, comme aussi des autres personnes illustres de ce pays ; ensemble les éloges de ceux et celles qui ont excellé en quelque chose. Outre cela, un traité des hérésies qui s'y sont glissées ; ensemble la description de tous leurs États, Empires, villes, provinces, îles, mers, fleuves, fontaines, et leur géographie tant ancienne que moderne.

Peut-être que ce dessein paraîtra assez ambitieux pour faire craindre la fatigue d'une longue et ennuyeuse lecture ; mais je leur fais ici plus de peur que de mal, et je réduirai cet ouvrage en assez petit volume pour servir de divertissement à ceux qui appréhendent les plus grandes lectures, outre que la diversité des choses qui y seront renfermées sera assez plaisante d'elle-même pour se faire souffrir, quand elle serait dépourvue de tous les agréments que je tâcherai d'y renfermer.

÷ Il est intéressant de noter que le titre définitif de ce second dictionnaire (voir ci-dessous) est déjà présent dans cette préface.

÷ On en retrouvera les éléments dans les vers 683-726 du *Procès des précieuses*, qui paraîtra le 12 juillet suivant (voir à cette date).

÷ Le 30 juin 1660, Somaize obtiendra une première permission d'imprimer un « Dictionnaire des précieuses, poétique, cosmographique, géographique, historique, chronologique, astrologique et armorique, avec la mort et la pompe funèbre de la reine des précieuses ».

÷ *Le Grand Dictionnaire historique des précieuses* paraîtra un an plus tard le 28 juin 1661, avec un privilège daté du 15 février précédent, sous le titre : *Le Grand Dictionnaire des précieuses, historique, géographique, cosmographique, chronologique et armorique, où l'on verra leur antiquité, coutumes, devises, éloges, études, guerres, hérésies, jeux, lois, langage, mœurs, mariages, morale, noblesse ; avec leur politique, prédictions, questions, richesses, réduits et victoires ; comme aussi les noms de ceux et de celles qui ont jusques ici inventé des mots précieux.*

◇ Ce titre burlesque, dont les premiers termes sont restés constants depuis plus d'un an que le livre est annoncé, semble bien pasticher celui d'un ouvrage fort sérieux publié en 1627 par le libraire Guillaume Le Bé et dont la 6^e édition paraît au cours de cette année 1661 chez Guillaume Le Bé, la Veuve Jean Roger et Jacques Roger¹⁶ : le *Dictionnaire théologique, historique, poétique, cosmographique et chronologique, contenant sommairement les vies les plus remarquables des saints patriarches et docteurs de l'Église tant judaïque que chrétienne, des papes, empereurs, rois et autres princes plus signalés de la terre, et des personnes plus illustres en chaque profession, et spécialement des philosophes et hérésiarques, avec leurs opinions et erreurs. Ensemble toutes les fables avec leurs mythologies et explications tant naturelles, morales, politiques, que théologiques. Comme aussi la description et l'état des empires, royaumes, provinces, villes, îles, presque îles, montagnes, promontoires, mers, fleuves, lacs et fontaines de la géographie, tant ancienne que moderne. Avec la qualité des dignités, offices et magistratures, mœurs, police et religion de leurs habitants. Livre très utile pour l'intelligence entière de tous livres traitant de quelque science que ce soit, et au soulagement de la mémoire de ceux qui ont à parler en public et se trouver ès compagnies ; dictionnaire largement adapté du *Dictionarium historicum ac poeticum, omnia gentium, hominum, locorum, fluminum ac montium antiqua recentioraque, ad sacras ac prophanas historias poetarumque fabulas intelligendas necessaria, vocabula* de Charles Estienne.*

◇ Le nom de l'auteur de cette somme donne à penser que Somaize a pris plaisir à lui emprunter son titre : D. de Juigné-Broissinière, Sieur de Mollières, gentilhomme angevin et avocat en Parlement.

16. J'en trouve plus de quinze éditions différentes au cours du siècle, publiées à Paris, Lyon et Rouen.

◇ Dans le bref article qu'il lui consacre dans son *Dictionnaire historique, géographique et biographique du Maine-et-Loire* [Paris-Angers, 1876, t. II, p. 422], Célestin Fort le prénomme Daniel et précise qu'il avait fait usage des livres de Magin et de Belleforest.

◇ Voir Édouard Fournier, *Études sur la vie et les œuvres de Molière*, Paris, 1885, p. 123-125, et Barrie Walters, « Juigné Broissinière's contribution to Moréri's *Grand Dictionnaire historique* », dans *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, n° 256, 1988, p. 165-183 [Ars. 8° Z 4586 (256)].

Mar 13 avril 1660

- *Nicomède* et *Les Précieuses ridicules*. R : 340 l.

÷ C'est la première fois, sans doute, que la troupe reprend *Nicomède* depuis la représentation donnée au Louvre devant le roi, le 24 octobre 1658. Cette reprise bien tardive – la troupe a donné entre-temps plusieurs fois *Héraclius*, *Rodogune*, *Le Cid*, *Cinna*, *Le menteur*, *Horace* et *La Mort de Pompée* – semble confirmer l'idée, suggérée par la Préface de 1682, que c'est par la « petite comédie » que la troupe s'est imposée le 24 octobre 1658 au Louvre.

÷ René Duparc, dit Gros René, qui vient de reprendre sa place dans la troupe, joue le rôle de Jodelet dans *Les Précieuses ridicules*. Voir au 3 avril.

- Ce jour-là, selon la *Gazette* (417), à Perpignan, où réside la cour, « il y eut comédie en l'appartement de la reine [Anne d'Autriche] ».

÷ La *Gazette* du 27 mai nous apprendra que c'est seulement le 19 mai que « la cour commença de quitter le deuil [de Gaston d'Orléans]... »

Mer 14 avril 1660

- Le commandeur de Souvry « festoie à la royale », au château de Vincennes, le duc de Lorraine, le duc de Guise, le prince d'Harcourt et ses fils, et les deux filles cadettes de feu Gaston d'Orléans. Loret rend compte de la réception dans sa Lettre du 17, v. 65-118.

Jeu 15 avril 1660

Ven 16 avril 1660

- *Le Dépit amoureux* et *Les Précieuses ridicules*. R : 235 l.

Sam 17 avril 1660

- « Jour venteux », selon Loret, qui, dans sa Lettre du jour, évoque en passant (v. 13-194) les préparatifs du mariage royal :

Monsieur Colbert, ayant fait faire
 [dans la marge : « Intendant des affaires de maison de la reine future »],
 Par un soin extraordinaire,
 Multitude d'habits brodés
 À la française accommodés,
 Des éventails, des cassolettes,
 Des cabinets et des cassettes,
 Des coiffures et des collets,
 Des colliers et des bracelets
 À l'usage de sa maîtresse,
 Pour montrer que la chose presse,
 De cette ville, dit-on, part
 Dans un jour ou deux au plus tard
 Pour aller exercer sa charge
 Que ci-dessus j'ai mis en marge,
 Dont, par prudence et jugement,
 Il s'acquittera dignement,
 Étant, touchant la prudence,
 Touchant la belle économie,
 Touchant l'esprit d'autorité
 Et la sage capacité
 De bien gouverner la finance,
 Un des mieux entendus de France.

Dim 18 avril 1660

- *Le Dépit amoureux* et *Les Précieuses ridicules*. R : 454 l.

• Ce jour-là est achevée d'imprimer et mise en vente « chez Christophle Journal, rue Vieille Bouclerie, au bout du Pont-Saint-Michel, à l'Image Saint-Jean¹⁷ », « *Zénobie, reine de Palmyre*, tragédie. Par le sieur de Magnon, historiographe du roi ».

÷ Quatre mois plus tard, le même Christophe Journal imprimera, pour le compte de Jean Ribou, *Sganarelle ou Le Cocu imaginaire*. Voir aux 12 et 31 août 1660.

÷ La pièce a été créée le 12 décembre 1659, sur le scène du Petit-Bourbon, par la troupe des comédiens de Monsieur, qui l'avaient, semble-t-il, commandée à l'auteur ; mais rien dans l'édition ne le signale.

÷ Le privilège, signé Foucault et donné le 12 janvier à Magnon (le même jour où Ribou obtenait un privilège pour *Les Précieuses ridicules* et *Les Véritables Précieuses*), a été enregistré le 15 avril.

÷ Sur l'exemplaire de la BNF et sur les exemplaires 4° B 3509 et GD 22656 de l'Arsenal, il est précisé que l'auteur a cédé son droit de privilège au libraire Claude Barbin ; mention qui n'apparaît pas sur l'exemplaire de la collection Rondel (Rf 6488).

÷ Voir *Les Véritables Précieuses* au 1^{er} février.

÷ Table : Page de titre, Sonnet à Madame Royale, épître dédicatoire à Très haute et très puissante Princesse, Madame Christine de France, duchesse de Savoie (épître signée De Magnon), avis au lecteur intitulé « Mon cher Lecteur », sonnet à Madame la Princesse Louise Marie de Savoie, sonnet à Monseigneur le Marquis de Pianesse, sonnet à Monseigneur le Duc de Navaille (sic), les noms des acteurs, Zénobie, reine de Palmyre, paginée 1-77, extrait du privilège du roi.

÷ On trouve dans l'épître dédicatoire un éloge de « l'incomparable comte d'Harcourt ».

÷ L'avis au lecteur se lit ainsi :

Mon cher lecteur,

Tu peux croire sur mon rapport qu'ayant été à Turin pour y dédier *Zénobie* et *Tite* à Leurs Altesses Royales, j'ai trouvé dans la mère et dans le fils tout ce qui fait la véritable souveraine et le véritable souverain ; tu dois croire encore que les princesses Louise-Marie et Marguerite sont des princesses très accomplies ; sur toute chose, elles ont une admirable bonté et la princesse Louise-Marie a des yeux qui portent l'intelligence dans les âmes : tu peux voir le sonnet que j'ai fait pour elle ; j'en ai fait un pour Monsieur le marquis de Pianesse, premier ministre de l'État de Savoie, c'est un homme extraordinaire, je l'en entretiendrai plus particulièrement au Traité des hommes illustres, entre lesquels et des premiers je prétends mettre Monsieur le duc de Navailles, plus par justice que par reconnaissance des faveurs qu'il m'a faites à Turin ; c'est l'homme le plus généreux qui vive, et l'un des mieux faits, des plus sages et des plus vaillants hommes qui furent jamais. Lis le sonnet que j'ai fait pour lui. Au reste, le temps approche que je veux tenir parole au public ; il aura bientôt mon premier volume de la *Science universelle* : Tu y trouveras sans doute des vers incomparablement plus forts que ceux de ma *Zénobie* ; si toutefois elle est plus à moi qu'au fameux Monsieur l'abbé d'Aubignac, qui, l'ayant autrefois mise en prose avec un si beau succès, ne peut voir qu'avec confusion que j'en aie (sic) altéré les principales beautés.

÷ Au cours de cette même année 1660, paraîtra un superbe in-quarto portant au titre : « TITE, / TRAGI-COMEDIE. / Par le Sieur de MAGNON, / Historiographe de sa Majesté / Tres-Chrestienne. / [Fleuron] / A PARIS, / M. DC. LX. / Avec Privilège du Roy. » Voir au 26 mai.

÷ Le seul exemplaire connu se trouve dans la collection Rondel de la BNF Arts du spectacle : Rf 6489 Rés. [microfilm R115870].

÷ Le texte, soigneusement composé, semble préparé pour l'impression.

÷ Le privilège ne figure nulle part ; aucune adresse de libraire ou d'imprimeur n'est visible.

÷ Le texte de la pièce est précédé d'un sonnet À Son Altesse Royale de Savoie et d'une épître dédicatoire au même « À très haut et très puissant prince Charles Emmanuel duc de Savoie et roi de Cypré (sic) ».

÷ *La Science universelle en vers héroïques* de Magnon paraîtra sous la date de 1663 chez l'imprimeur-libraire Sébastien Martin, avec une dédicace, signée V. Du Val, au cardinal Flavio Chigi, « lieutenant général de l'État ecclésiastique et légat *a latere* vers le Roi très-chrétien » ; dédicace qui commence par ces mots :

Monseigneur, Lorsque toute la France vous prépare une pompe solennelle, pour témoignage de la joie qu'elle ressent à la venue de Votre Éminence (sic). Parmi ces

17. Sur la page de titre de *La Sagesse* de Charron, qu'il a imprimée en 1657, l'adresse de Journal est la même, mais « à l'Image du Soulier volant ».

applaudissements et ces acclamations, je viens vous offrir, par une reconnaissance respectueuse, un poème héroïque que l'un des plus grands génies de notre siècle a produit, et qu'il eût mis en lumière si son trépas inopiné ne lui en eût ravi l'usage. L'auteur de ce rare chef-d'œuvre avait résolu de dédier la *Science universelle* au Père universel des chrétiens, et je crois répondre à son choix judicieux et pleinement satisfaire à ses dernières volontés, lorsque je l'offre à Votre Éminence, qui possède aujourd'hui le caractère et la puissance de Sa Sainteté.

÷ Sur l'exemplaire BNF, l'allusion à la venue du cardinal en France semble indiquer que cette épître a été composée en 1664 plutôt qu'en 1663.

Lun 19 avril 1660

Mar 20 avril 1660

- *La Folle gageure*. R : 146 l.

- Ce matin-là, dans la chapelle du Louvre, le sieur Veillot, maître de la musique de la chapelle du Roi fait exécuter un *Te Deum* de sa composition, en présence de l'archevêque de Rouen, des évêques de Condom, de Césarée, de Chartres et de Léon, du comte d'Harcourt, des ducs de Lesdiguières et de Mortemar, de la duchesse de Chevreuse, de la maréchale de Villeroi, des nièces de Son Éminence (Marie Mancini et ses sœurs Hortense et Marie-Anne) [*Gazette* du 24].

- Le même jour, mort du maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, âgé de 77 ans.

- Le même jour également, la cour arrive à Toulouse.

Mer 21 avril 1660

Jeu 22 avril 1660

Ven 23 avril 1660

- *Le Gouvernement de Sanche Pansa*. R : 195 l.

÷ La Grange a noté, peut-être par distraction, « vendredi 3^e avril ».

- Le même jour, obsèques, à l'église Saint-Eustache, du maréchal de L'Hôpital.

Sam 24 avril 1660

- Dans sa Lettre du jour, Loret rend compte, v. 105-144, des festivités organisées à Montauban en l'honneur de la paix (la *Gazette* n'en dit rien) :

Dans Montauban, ville gasconne
 Qu'aux plus fortes on parangonne,
 Plusieurs concerts, ces jours passés,
 Par divers chœurs ramassés,
 Qui tous leurs auditeurs ravirent,
 Pour cette même paix se firent ;
 Et l'évêque de la cité
 [*ndfr* : Pierre de Bertier],
 Dont on sait la capacité,
 Par son éloquence angélique
 En fit un grand panégyrique,
 Sans oublier en bonne foi
 Notre reine ni notre roi,
 Ni la prudence sans égale
 De Son Éminence ducale,
 Dont l'esprit et les bons conseils
 Ont à présent peu de pareils.
 La fête dura trois journées,
 A l'allégresse destinées,
 Et dans cette exultation
 On fit une procession,
 Tant de jeunes gens que d'antiques,
 De quinze mille catholiques,
 Qui suivaient bien dévotement
 L'adorable Saint-Sacrement,
 Que l'évêque, avec pompe et gloire,
 Portait dans un riche ciboire.

On vit, durant lesdits trois jours,
 Dans les places et carrefours,
 Des feux d'une rare excellence
 Et faits avec grande dépense,
 Flamboyants et faisant beau bruit
 Tout le long presque de la nuit.
 Bref, tout autour on avait mises
 Quantité de doctes devises
 En langage de Cicéron
 Ou bien en celui de Maron
 (Cela veut dire en vers ou prose)
 Qu'on m'envoya dans lettre close,
 Mais où moi, peu congru Normand,
 N'entends que le haut allemand.

÷ À noter le fait que 15 000 catholiques défilent dans une ville qui n'en compte pas 1 000...

• Le même jour sont achevés d'imprimer, pour le compte d'Augustin Courbé, les *Derniers Petits Traités en forme de lettres écrites à diverses personnes studieuses*, de La Mothe Le Vayer, précepteur de Monsieur, Philippe d'Anjou, frère unique du roi, à qui le livre est dédié.

÷ Le privilège, signé Conrart, du 9 mars 1651, est le même qui a servi à l'impression des recueils précédents. Il est accordé « au sieur de La Mothe Le Vayer ».

÷ Le recueil précédent (le troisième à paraître séparément) de ces *Petits Traités* est paru moins d'un an plus tôt (achevé d'imprimer du 2 mai 1659, précédé d'une épître dédicatoire à Mazarin signée du fils de l'auteur).

÷ L'épître dédicatoire est la suivante :

Monseigneur,

Quoique je compte, entre mes plus grandes disgrâces celle de ne m'être pas trouvé à la suite de votre cour durant le plus long de tous ses voyages, cela n'empêche pas que je ne me sente obligé de remercier votre bonté, comme d'une grâce singulière, d'avoir considéré ma caducité pour me dispenser d'une chose qu'elle jugeait très bien être au-dessus de mes forces. Cependant, pour ne demeurer pas du tout inutile à votre service, je me suis avisé d'écrire ces *Derniers petits traités*, me souvenant que quelques-uns de ceux qui les ont précédés ne vous ont pas déplu, et j'ai cru même que le lustre, avec la régularité de l'impression, pourraient vous en rendre la lecture plus agréable. Je prends donc la liberté de vous les adresser, quelques mal polis qu'ils soient et peu dignes par conséquent de vous être présentés, dans l'assurance où je suis de votre générosité, qui ne méprise jamais ce qu'un cœur plein de zèle et de respect, comme est le mien, lui peut offrir.

Il me serait encore aisé, Monseigneur, d'excuser ma hardiesse sur la nécessité où m'ont mis vos bienfaits d'en publier ici la reconnaissance, puisque je ne puis autrement la témoigner. Mais outre la crainte que je dois avoir de vous déplaire, pour peu que j'entamasse cette matière (pensée si vraie que, toute ordinaire qu'elle est, je suis contraint de l'employer ici), je sens bien d'ailleurs qu'il me serait impossible de donner à mon expression tout le sens et toute l'étendue de mon imagination, qui conçoit sans doute beaucoup plus de choses sur ce sujet que je n'en puis écrire, quand vous me permettriez de le faire.

J'ai aussi appris, d'une langue que vous vous êtes, depuis peu, rendue aussi familière que la française, qu'une obligation moindre que la mienne peut néanmoins par sa grandeur exempter celui qui la reçoit de la reconnaître autrement que du cœur, *mercedes y beneficios tales, a fuerça de grandes, desobligan la recompensa*. Ainsi, Monseigneur, je trouverais facilement un prétexte spécieux au silence que je m'impose là-dessus. Si est-ce que j'aime mieux en parler avec plus de conscience et avouer ingénument que rien ne m'empêche de représenter ici, puisque c'en serait le lieu, l'excellence de votre génie et les rares vertus où il vous porte, que l'impuissance de m'en pouvoir bien acquitter. En effet, je me trouve dans une condition du tout opposée à celle de l'incomparable capitaine et philosophe grec dont vous avez si souvent admiré la conduite dans sa retraite de Perse. Il avait toutes les connaissances requises, et particulièrement toute l'éloquence nécessaire à décrire un grande monarque, mais, n'en voyant point de son temps qui lui pût servir de modèle, il fut réduit à nous former, dans son premier Cyrus, l'idée qu'il avait conçue d'un souverain tel qu'il doit être. Je possède, tout au contraire, en votre royale personne, un exemplaire parfait d'un prince très accompli, mais, n'ayant ni la science ni la plume de Xénophon pour mettre au jour avec succès un si excellent portrait, je me sens obligé à me taire, m'apercevant que ce qui est même au-dessus de mes forces ne laisse pas d'être au-dessous de votre mérite. Je n'ajoute donc rien, Monseigneur, à cette petite dédicace, qu'une protestation sincère que pendant ce peu de jours qui me restent, si je ne suis assez spirituel, ou assez

heureux, pour prévenir toutes vos volontés, je les suivrai du moins autant qu'il me sera possible, et avec toute l'exactitude que doit avoir une personne de mon âge, qui ne souhaite presque plus rien en ce monde que de pouvoir se faire connaître jusqu'au dernier moment de sa vie, Monseigneur, votre très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur, De La Mothe Le Vayer.

Dim 25 avril 1660

- *Le Gouvernement de Sanche Pansa*. R : 245 l.

Lun 26 avril 1660

Mar 27 avril 1660

- *Rodogune*. R : 147 l.

Mer 28 avril 1660

Jeu 29 avril 1660

- À l'église Saint-Jean-en-Grève, le dramaturge Philippe Quinault, qui pour l'occasion se dit « avocat en la cour de parlement », épouse dame Louise Goujon, « veuve de feu sieur Jacques Bonnet, marchand bourgeois de Paris ». Tous deux habitent rue Grande-Truanderie.

Ven 30 avril 1660

- *Dom Japhet d'Arménie*. R : 195 l.

- Le même jour, par un acte signé devant notaire, Raymond Poisson fait entrer sa femme Victoire Guérin dans la troupe de l'Hôtel de Bourgogne, moyennant une pension de 1 000 livres qu'il s'engage à verser chaque année à Nicole Gassot, femme de Pierre Le Messier, dit Bellerose, et sœur de Du Croisy, comédien de la troupe de Molière.

- Ce même jour, la cour arrive à Dax.

Sam 1 mai 1660

- Saints Jacques et Philippe.
- *Dom Japhet d'Arménie*. R : 190 l.

Dim 2 mai 1660

- *L'Étourdi*. R : 336 l.
÷ La troupe a joué trois jours de suite.

Lun 3 mai 1660

- Ce jour-là, Charles Robinet rend compte dans sa *Muse royale* de la publication des *Précieuses ridicules mises en vers* et du *Grand Dictionnaire des Précieuses* de Somaize (voir au 12 avril) :

AUTRE APOSTILLE.
 Les curieux et les curieuses
 Apprendront que les Précieuses,
 Ridicules cela s'entend,
 Qu'un génie assez éclatant,
 Savoir le sieur abbé de Pure,
 En langue toscane fort pure,
 Fit dans Bourbon parler jadis,
 Et qui, depuis des mois bien dix,
 Au même lieu disait leur glose,
 En français mais en simple prose,
 Vont maintenant jaser en vers
 Par tous les coins de l'univers.
 On doit ce bien au sieur Somaize,
 Qui, sachant le pair et le prèze,
 A pris le soin officieux,
 Lequel a réussi des mieux,
 De leur apprendre ce langage
 Qui sur tout autre à l'avantage.

Or, outre ces nouveaux appas,
 Qui, je crois, ne déplairont pas,
 Elles marchent sous des auspices
 Si glorieux et si propices
 Qu'elles ne peuvent nullement
 Manquer ni d'heur ni d'agrément ;
 C'est sous l'aveu de cette fille
 En qui la belle gloire brille
 Parmi les plus hautes vertus
 Dont les grands cœurs soient revêtus,
 Mademoiselle de Mancine,
 Qui nous montre d'une héroïne
 Des charmes et des qualités
 Bien dignes des principautés.
 Mais quittons son panégyrique
 Dans ce petit style lyrique,
 Il faut des vers grands et pompeux
 Pour y réussir un peu mieux,
 Et tels que, pour lui rendre hommage,
 Somaize en met en son ouvrage.
 Lecteurs, si le cœur vous en dit,
 Sachez aussi que le débit
 De ces nouvelles *Précieuses*,
 Et plus que jamais gracieuses,
 Se fait chez Maître Jean Ribou,
 Qui loge vous apprendrez où,
 Et tout au long et tout au large,
 Ci-joint dans la voisine marge.
 Au Quai des Augustins, à l'Image Saint Louis.
 Quiconque voudra tout de bon
 Apprendre le noble jargon
 De ces éloquents donzelles,
 C'est-à-dire à parler comme elles,
 Trouvera le Livre des mots
 Qui composent leurs beaux propos,
 Livre appelé *Dictionnaire*,
 Chez le même marchand libraire,
 Et, sans nul doute, au même lieu.
 Après cela, Lecteur, adieu.

÷ Les *Précieuses ridicules* de Molière ne se jouent pas depuis dix mois, mais depuis cinq mois et demi (18 novembre 1659).

÷ Robinet confirme qu'elles ont été précédées, sur la scène du Petit-Bourbon, par une pièce en italien de l'abbé de Pure ; du moins reprend-il les allégations de Baudeau de Somaize dans sa préface des *Véritables Précieuses* (voir au 7 janvier) ; lesquelles allégations seront reprises par Donneau de Visé trois ans plus tard dans ses *Nouvelles nouvelles* (voir au 9 février 1663) et par Charles Sorel en 1671, dans *De la connaissance des bons livres* (voir au 28 juin 1661) :

Comme il [Molière] n'était encore ni assez hardi pour entreprendre une satire, ni assez capable pour en venir à bout, il eut recours aux Italiens, ses bons amis, et accommoda *Les Précieuses* au théâtre français, qui avaient été jouées sur le leur et qui leur avaient été données par un abbé des plus galants.

÷ Dans ces vers, Robinet résume ainsi l'historique des *Précieuses ridicules* : 1) en 1656 (s'il faut en croire le *Grand Dictionnaire historique des Précieuses*, art. Prédications), l'abbé de Pure écrit une farce en italien pour les comédiens italiens du Petit-Bourbon ; 2) en 1659, Molière adapte cette farce en prose française ; 3) Somaize met en vers l'adaptation de Molière.

÷ Les vers du gazetier ressemblent fort à l'annonce d'un spectacle, et c'est bien ainsi que, à la différence d'Eugène Despois [GEF, I, 48-49, note], certains moliéristes les interprètent. H.C. Lancaster [HFDL, III, 227], Micheline Cuénin [*op. cit.*, p. XXXVII, n. 78] et Roger Duchêne [Molière, 245], entre autres, affirment que la pièce de Somaize a été représentée sur la scène de l'Hôtel de Bourgogne.

÷ Or Robinet n'indique pas sur quelle scène ce spectacle va être donné, et il serait étonnant que les comédiens de l'Hôtel ou ceux du Marais aient joué une pièce qui se présente comme la mise en vers d'un succès de leur concurrent. De plus, on ne possède aucun autre indice que *Les Précieuses ridicules mises en vers* de Somaize, parues le 12 avril, aient été représentées ; au reste, ce serait bien la première fois qu'une pièce serait publiée avant d'être jouée.

÷ En fait, Robinet n'annonce pas un spectacle, il fait la promotion du livre achevé d'imprimer, pour le compte de Ribou, le 12 avril précédent, mais dont la mise en vente a apparemment été retardée par la procédure engagée par les libraires Luyne, Sercy et Barbin.

÷ Quatre jours plus tard, sera créée au Petit-Bourbon *La Vraie et la Fausse Précieuse* de Gabriel Gilbert, et il est probable que le spectacle est d'ores et déjà annoncé, en ces premiers jours de mai, par le harangueur Molière sur la scène du Petit-Bourbon, et peut-être sur les affiches.

÷ Le 6 novembre suivant, deux autres titres attribués à Somaize (mais dont l'un est sans doute de Donneau de Visé) bénéficieront d'une semblable couverture journalistique, dans la Lettre de Loret.

• Lettre de Gui Patin à André Falconet, datée du lendemain [III, 207] :

Hier au matin, dans le bois qu'on appelle de Saint-Germain-en-Laye, fut tué de deux coups de pistolet, par deux hommes qui l'attaquèrent, le comte de Beaumont, autrement nommé le Dragon, gouverneur dudit bois. Ces deux assassins ont fait si belle diligence qu'ils n'ont pu être attrapés. On attribue cette mort à plusieurs ennemis qu'il avait, vu qu'il avait maltraité la plupart des gentilshommes de ce pays-là, et qu'il était en querelle et procès avec des gens très puissants et de grand crédit.

÷ Voir aux 18 juin et 10 juillet 1653.

Mar 4 mai 1660

• *L'Etourdi*. R : 110 l. [soit 147 places de parterre à 15 sols].

• Suite et fin de lettre de Gui Patin citée ci-dessus, qui explique peut-être la relative désaffection du public au spectacle du Petit-Bourbon :

Enfin le prêtre assassin de Saint-Eustache a été exécuté aujourd'hui à six heures du soir devant Saint-Eustache. Il a eu le poing coupé, et a été pendu et brûlé. Il a fort prêché à la potence, et fait de belles remontrances à la jeunesse. Mais c'est là un méchant lieu ; il vaut mieux bien faire.

• Ce jour-là, madame de Venel, gouvernante des demoiselles Mancini, écrit au cardinal Mazarin [L. Perey, *Le Roman du Grand Roi*, Paris, 1894, p. 477] :

Mesdemoiselles vont promener deux ou trois fois la semaine aux Tuileries ou chez Renard. Chez ce dernier il y a grand monde, mais elles n'y ont jamais été sans Mlle de Villeroi. Je leur dis bien de n'y aller pas, mais, d'un autre côté, je n'ose user d'autorité pour bien des raisons, et particulièrement de peur qu'elles ne tombent malades et qu'on attribuât la chose à ce qu'elles ont été trop enfermées.

÷ Dans une lettre précédente, madame de Venel a précisé que les demoiselles se promenaient masquées, pour ne pas être reconnues.

Mer 5 mai 1660

Jeu 6 mai 1660

• Ascension.

Ven 7 mai 1660

• Première, au Petit-Bourbon, de *La Vraie et la Fausse Précieuse*, « pièce nouvelle de Monsieur [Gabriel] Gilbert ». R : 500 l.

÷ La pièce n'a pas été imprimée. Voir au 3 mai.

÷ C'est la première de quatre pièces du même auteur que la troupe de Monsieur jouera en l'espace de neuf mois [la 4^e, *Le Tyran d'Égypte*, sera créée le 25 février 1661]. La précédente, *La Mort d'Arie et de Pétus*, a été créée à l'Hôtel de Bourgogne, le 27 septembre 1659.

÷ Dans la 28^e « prédiction » de son *Grand Dictionnaire des précieuses, historique, poétique, etc.*, Baudeau de Somaize écrira :

Gallus [Gilbert] voudra faire paraître au cirque [théâtre] un ouvrage à la louange des précieuses ; mais le succès de la satire sera plus heureux que celui du panégyrique.

Sam 8 mai 1660

• Ce jour-là, à Vaux-le-Vicomte, Gilles Fouquet, frère cadet de Nicolas, premier écuyer du roi, épouse Anne, fille de César, marquis d'Aumont (frère du maréchal), gouverneur de Touraine.

- Ce même jour, la cour arrive à Saint-Jean-de-Luz. Elle y restera jusqu'au 10 juin, au lendemain du mariage de Louis XIV et de l'Infante d'Espagne.

÷ Évoquant, dans ses *Mémoires* [II, p. 146], les journées qui précédèrent le mariage de Louis XIV et de l'Infante d'Espagne, la Grande Mademoiselle écrit :

Il y avait des comédiens espagnols à Saint-Jean-de-Luz. La reine [Anne d'Autriche] y allait tous les jours. J'y allais au commencement, mais à la fin je m'en lassai. Ils dansaient entre les actes, ils dansaient dans leurs comédies, ils s'habillaient en ermites, en religieux, ils faisaient des enterrements, des mariages, ils profanaient assez les mystères de la religion, et beaucoup de personnes en furent scandalisées. Les Italiens en faisaient de même, au commencement qu'ils furent en France, mais on les en désaccoutuma.

M. le Cardinal eut longtemps la goutte ; on l'allait voir tous les jours, au retour des vêpres, des complies ou du salut. La reine ne perdait guère de jours qu'elle n'allât à l'une de ces prières, et souvent à toutes les trois.

Un jour, en regardant par la fenêtre de M. le Cardinal, d'où l'on voyait la rivière et les Pyrénées,

Mme de Motteville était avec moi, nous nous mîmes à causer sur la solitude, le désert et combien on y pouvait mener une vie heureuse, l'embarras et la fatigue de celle de la cour, les injustices de la fortune ; combien peu en sont contents et combien il y en a qui se plaignent de l'injustice de son partage. Toutes ces choses étaient un grand champ pour moraliser, pour peu que l'on y voulût mêler un peu de christianisme. La reine sortit et finit notre conversation. Je la menai à la comédie et m'en allai me promener sur le bord de la mer. Ce qui me donnait peu de goût pour la comédie, c'est que je n'entendais que très peu l'espagnol. Le roi et Monsieur l'avaient appris avant que de partir de Paris, je l'avais voulu apprendre aussi, me paraissant m'être nécessaire à cause de la reine qui venait ; mais quelque soin que j'y pusse prendre, je n'y sus parvenir.

Dim 9 mai 1660

- *La Vraie et la Fausse Précieuse*. R : 576 l.

- Le soir, visite chez M. d'Andilly : *Le Dépit amoureux* et *Les Précieuses ridicules*. R : 255 l.
÷ L'hôte de la troupe est Robert Arnauld d'Andilly (1589-1674), veuf de Catherine de La Boderie.

÷ Ce jour-là, à l'église Saint-Eustache, son fils Simon Arnauld, marquis de Pomponne (1618-1699), a épousé Catherine Ladvoocat (1636-1711), fille d'un conseiller du roi, maître ordinaire de la Chambre des comptes et de dame Marguerite Rouillé. Acte de mariage reproduit dans L. Delavaud, *Le Marquis de Pomponne*, Paris, 1911, p. 136.

÷ L. Delavaud précise [op. cit., p. 5, ligne 10 et suiv.] que « le mariage avait été facilité par l'entremise de Fouquet, cousin issu de germain de Catherine Ladvoocat [Cabinet des titres, pièces originales, vol. 1616, fol. 32] ».

÷ La visite a sans doute lieu rue de la Verrerie.

÷ Le jour même, Arnauld d'Andilly dédie un exemplaire de ses *Œuvres chrétiennes* à sa belle-fille en ces termes [cité par Sainte-Beuve, *Histoire de Port-Royal*, éd. Pléiade, t. III, p. 31] :

Je prie ma très chère fille de Pomponne de garder toute sa vie ce livre pour l'amour de moi, comme le plus grand gage que je pourrais lui donner de ma parfaite amitié pour elle, puisqu'elle y verra peints de telle sorte, non pas les traits de mon visage, qui s'effaceront par la mort, mais tous les sentiments de mon âme, qui est immortelle, qu'il lui sera facile de juger par là de la place que sa vertu lui fait tenir dans mon cœur, et des actions infinies de grâce que je rendrai sans cesse à Dieu d'avoir par elle rendu mon fils et moi deux des plus heureux hommes qui soient au monde ; car de la manière que s'est fait leur mariage, je ne saurais douter qu'il ne le comble de ses plus saintes bénédictions, et jamais père ne donna la sienne à ses enfants avec plus de tendresse et d'amour que je leur donne la mienne. — Ce dimanche, 9 mai 1660, qui est le jour de leur mariage. Arnauld d'Andilly.

Lun 10 mai 1660

- Antoine Baudeau de Somaize obtient un privilège pour l'impression de deux textes [BNF, ms. fr. 16754, f° 72v° première mention] :

Autre permission d'imprimer un livre intitulé les adventures || de Thircy (?) [et] Sapho ou le mariage d'une precieuse avecq un || auteur avecq une comédie en vers intitulée le procez d'une || precieuse au proffict de Anthoine baudeau || Sr de Somaize par lettres du x^e jour de May 1660 || signées Coupeau.

÷ Tircis et Sapho sont Pellisson et Madeleine de Scudéry.

÷ Le privilège sera enregistré le 4 juin par le libraire Claude Barbin. Le livre ne paraîtra pas, mais il sera évoqué, au cours du mois de novembre, par l'auteur anonyme du *Songe du rêveur*, qui l'attribuera très justement à Somaize.

÷ Le 3 mars, Somaize a obtenu, pour *Le Procès des précieuses*, un privilège qu'il a cédé (s'il faut en croire l'imprimé) à Jean Ribou, Jean Guignard et Étienne Loyson, mais non à Claude Barbin. Ce privilège a été enregistré le 8 avril ; le livre paraîtra le 12 juillet.

÷ Le singulier *une précieuse* est sans doute une contamination du titre précédent : Le Mariage *d'une précieuse*. En effet, le libellé de l'enregistrement du 4 juin donnera bien *des précieuses*.

÷ Faut-il penser que Barbin a tenté de court-circuiter Somaize et ses libraires ?

Mar 11 mai 1660

- *La Vraie et la Fausse Précieuse*. R : 165 l.

Mer 12 mai 1660

Jeu 13 mai 1660

Ven 14 mai 1660

- *La Vraie et la Fausse Précieuse*. R : 270 l.

- Ce jour-là est achevé d'imprimer, pour le compte et aux frais des libraires Denis Bechet, Louis Billaine, Antoine Bertier et Simon Piget, le(s) premier(s) des dix-neuf volumes de la *Biblia maxima versionum, ex linguis orientalibus* procurée par Jean de La Haye.

÷ Michel de Marolles en fera usage pour sa traduction annotée de la Bible.

÷ On peut en conclure qu'il n'a entamé son travail d'annotation qu'au cours du second semestre de cette année 1660.

Sam 15 mai 1660

Dim 16 mai 1660

- Pentecôte. Relâche au Petit-Bourbon.

Lun 17 mai 1660

- *La Vraie et la Fausse Précieuse*. R : 340 l.

÷ Cette représentation donnée un lundi compense peut-être le relâche de la veille.

Mar 18 mai 1660

- *La Vraie et la Fausse Précieuse*. R : 300 l.

- À Londres, abolition de la République et proclamation de Charles II d'Angleterre. L'événement donnera lieu à des réjouissances à Paris, le mercredi 26.

Mer 19 mai 1660

Jeu 20 mai 1660

- Une dépêche de Saint-Jean-de-Luz du 27 publiée dans la *Gazette* du 5 juin (513) signale que ce jour-là,

le Roi envoya le comte de Saint-Aignan, premier gentilhomme de la chambre, vers Sa Majesté catholique et l'Infante, à Saint-Sébastien, où, étant arrivé, après avoir été des mieux régalé à Fontarabie par Don Luis de Haro, il fut le lendemain conduit en un fort beau carrosse, suivi de dix estafiers, à l'audience de Sadite Majesté et de cette Princesse, puis, le soir, superbement traité par Don Fernando Ruis de Contreras, en sorte qu'il est ici retourné extraordinairement satisfait d'un si bon accueil.

÷ Le 5 juin, Loret écrira dans sa Lettre, v. 252-268 :

Le preux comte de Saint-Aignan,
Dont, certes, depuis plus d'un an,
Je n'ai pas écrit une ligne,
Quoiqu'entre tous il en soit digne
Par son mérite et qualité,
De la part de Sa Majesté

Fut, de façon noble et galante,
 Voir le roi d'Espagne et l'Infante
 En leur cour de Saint-Sébastien,
 Où dès lors on remarqua bien
 Que c'est un des seigneurs de France
 Qui parle avec plus d'élégance.
 On le caressa, festoya
 Fort splendidement, tant y a
 Qu'il fut si content du voyage
 Qu'il ne se peut pas davantage.

Ven 21 mai 1660

- *La Vraie et la Fausse Précieuse*. R : 270 l.

Sam 22 mai 1660**Dim 23 mai 1660**

- *La Vraie et la Fausse Précieuse*. R : 340 l.

Lun 24 mai 1660**Mar 25 mai 1660**

- Neuvième et dernière représentation de *La Vraie et la Fausse Précieuse*. R : 225 l.

Mer 26 mai 1660

- Ce jour-là, Jean Magnon fait enregistrer le privilège qu'il a obtenu pour l'impression de *Zénobie* et de *Tite* (voir aux 15 et 18 avril précédents) [BNF, ms. fr. 21944, f° 188].

Jeu 27 mai 1660

- Fête-Dieu (Fête du Saint-Sacrement).

Ven 28 mai 1660

- Registre de La Grange : « *Venceslas* [de Rotrou] et *LE COCU IMAGINAIRE* pour la première fois. » R : 300 l.

÷ Sous cette mention, La Grange note : « Retiré sur les trois chambres ci-dessus la somme de 550 livres pour M. Gilbert. » Cette somme représente 20 % des recettes globales produites par la pièce.

÷ La recette, relativement basse, tranche avec celle produite par la première des *Précieuses ridicules* ; elle n'est même pas à la hauteur des deux premières représentations de *La Vraie et la Fausse Précieuse* de Gilbert. Les places n'ont probablement même pas été mises au double.

÷ *Le Cocu imaginaire*, comédie en vers et en trois actes seulement, 4^e pièce de Molière, sera joué 34 fois de suite, c'est-à-dire trois fois par semaine pendant trois mois.

÷ C'est la première fois que Molière aborde, sur le mode farcesque, le thème très populaire du cocuage, qui sera au cœur de plusieurs des pièces suivantes : *L'École des maris*, *L'École des femmes*, *Le Mariage forcé*, *Tartuffe*.

÷ Ce thème fait l'objet d'une conversation rapportée par Brienne le jeune dans ses *Mémoires* [III, 183-186], et qui eut lieu au cours de cette même période. Après avoir évoqué Louis XIV, qui « écrit fort mal [et qui] aime les turlupinades, les rébus, les pointes et les quolibets », en vient à s'étendre sur les bons mots de leur ami commun le comte de Vivonne :

Un jour, à La Fère, que le duc de Nevers, le marquis de La Châtre, mon cousin, et moi parlions de cocuage chez Vivonne, qui nous avait donné fort mal à souper, il se mit à compter par ses doigts tous les cocus de sa connaissance. Jamais de ma vie je n'en entendis réciter une si longue kyrielle, et je m'avisai de lui demander : « Mais vous, mon brave, ne savez-vous point si vous êtes cocu ? — Cela peut fort bien être, répondit-il, sans que je le sache. Mais qui diable voudrait me faire cocu ? Ma femme est laide comme une guenon. » Et nous de rire. Alors j'entamai une fort longue conversation sur les maris jaloux de leurs femmes, et je soutenais que les gens de ce caractère ne devaient jamais se marier. La Châtre croyait que je parlais de lui. Il avait la femme du monde la plus belle, mais la plus sage, et il était d'une bizarrerie d'esprit si grande qu'il était presque impossible qu'il ne fût jaloux. Aussi l'était-il à la folie. Il prit l'affirmative contre moi, car je soutenais qu'on peut et qu'on doit même être jaloux de sa maîtresse, mais jamais de sa femme. Vivonne était de mon avis ; mais mon cousin ne se rendit pas pour cela et maintint avec beaucoup de

chaleur et de jalousie qu'on devait être également jaloux de sa femme ; et tout cela, parce qu'il l'était de la sienne. Vivonne, toujours naturel et plaisant, lui dit : « Ah ! ma foi, vous êtes cocu, puisque vous avez si peur de l'être, et Brienne ne l'est pas, quoiqu'il l'avoue, parce qu'il n'a pas peur du cocuage. » En effet, je plaisantais le premier sur les amours de ma femme, et je leur lus des vers où je me reconnaissais cocu dans toutes les formes. La Châtre crevait de dépit dans sa peau, et croyait que nous nous moquions de lui. Le duc de Nevers, qui ne manque pas d'esprit, fit ce conte au roi, et Sa Majesté voulut en avoir le plaisir devant elle à son petit coucher. Nous y étions tous quatre, lui, Vivonne, La Châtre et moi. Vivonne fit donner La Châtre dans le panneau ; et lui de rougir. Je n'ai jamais vu d'homme plus décontenancé. Le roi riait de tout son cœur ; mais le diable fut que le duc de Nevers me parla de mes vers. Je les désavouai pour être de moi et les donnai à Martinet, mon commis. Je ne laissai pas de les dire, et La Châtre, mon cousin, de se démener comme un possédé. « Justice, Sire, justice ! Je vous la demande. Parce que ma femme est belle, on veut que je sois cocu ! » Vivonne prend la balle au bond et dit : « Mon pauvre La Châtre, tu l'es. Il n'y a plus de Lucrece à la cour. Et à propos, ta femme est Lorraine. Oh ! ma foi, tu l'es. Il n'y a en Lorraine que des Laïs. Je ne le sais que trop à mes dépens. Va, va, tu l'es, et j'en suis bien aise, pour me venger du mal qu'une Lorraine me donna. » Le roi n'a jamais ri de meilleur cœur que ce soir-là.

- Ce même jour, à en croire la Lettre de Loret du lendemain (v. 61-106), est roué en place de Grève « ce brigand fier et sanguinaire, qu'on appelait le Solitaire », dont le même Loret avait annoncé la capture dans sa Lettre du 24 avril, v. 245-266.

Sam 29 mai 1660

- Jour « assez sombre », selon Loret.

Dim 30 mai 1660

- Registre de La Grange : « Dimanche 30^e *Nicomède* et *Le Cocu imaginaire*. [Puis La Grange a rajouté sur la ligne de points déjà tracée.] Première représentation. R : 350 l. »
 ÷ Cette mention est séparée de la précédente par une demie ligne noire dans la marge, sous laquelle La Grange a écrit : « Pièce nouvelle de M. de Molière », comme s'il n'avait pas remarqué qu'il venait de signaler, au 28, la première de cette pièce.

Lun 31 mai 1660

- Molière obtient un privilège pour l'impression de quatre pièces : *L'Étourdi*, *Le Dépit amoureux*, *Le Cocu imaginaire* et *Dom Garcie de Navarre*. Voir le registre BNF, ms. fr. 16754, f^o 73 première mention :

Autre permission d'imprimer un Livre intitulé || Lestourdi ou le contre temps, | le dépit amoureux, | le cocu imaginaire || et le dom Garcie de Navarre ou lamant jaloux | au profit de || Jean Bap^{te} poquelin de Molieres par lettres du dernier jour || de May signé Le Juge.

÷ *Dom Garcie*, que Somaize évoquait déjà six mois plus tôt dans *Les Véritables Précieuses* (voir au 1^{er} février 1660), ne sera créée que le 4 février 1661. Il faudra attendre l'édition complète de 1682 pour qu'elle soit publiée.

÷ Le 18 octobre 1662, Molière fera transport de ce privilège à Claude Barbin et Gabriel Quinet, mais non à Guillaume de Luyne, qui est cependant le beau-frère de Gabriel Quinet. Voir BNF, ms. fr. 21945, f^o 17v^o.

Mar 1 juin 1660

- *Le menteur* et *Le Cocu imaginaire*. R : 230 l.

Mer 2 juin 1660

Jeu 3 juin 1660

Ven 4 juin 1660

- *L'Héritier ridicule* et *Le Cocu imaginaire*. R : 181 l.
 ÷ C'est la première fois (en tout cas depuis le relâche de Pâques 1659) que *L'Héritier ridicule* est accompagné d'une « petite comédie ».
- *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 202 :
 Le 4^e de juin, on arrêta de proposer tous les ans, le premier jeudi d'après Pâques, les moyens d'empêcher l'exposition des tapisseries et des tableaux déshonnêtes dans les tentures qui se font pour la procession du Saint-Sacrement. On y avait remarqué

cette année-là un si grand désordre qu'on en fit plainte à tous les curés, qui, depuis, ont pris soin d'avertir dans leurs prêches leurs paroissiens de ne plus tomber en pareils inconvenients. Ce zèle de la Compagnie a eu assez du succès (sic) pour la gloire de Notre-Seigneur.

Comme alors, dans l'Assemblée du clergé, il y avait des prélats pleins de bonne volonté pour détruire l'hérésie, ils demandèrent à la Compagnie des mémoires pour mettre quelque ordre aux entreprises des huguenots, et, sur cette proposition, on nomma des commissaires pour travailler à l'examen des contraventions par eux faites à l'édit de Nantes, et M. Leschassier, maître des comptes, homme de solide vertu et de grand sens, fut chargé de faire une lettre circulaire pour l'envoyer à toutes les Compagnies, afin d'avoir des mémoires assurés de toutes les contraventions présentes à cet édit. Cela fut exécuté ponctuellement et l'on confia tous les mémoires que l'on reçut à M. l'évêque de Digne, de la maison de Forbin-Janson, à présent évêque de Beauvais et cardinal, dont M. le prince de Conti répondit à la Compagnie comme d'un prélat plein de zèle bien qu'il fût fort jeune [ndfr : 34 ans] ; aussi n'y fut-on point trompé, car ses soins produisirent de grands effets et ç'a été le commencement de la destruction de l'hérésie dans le royaume.

La Compagnie avait tant de zèle pour ce grand ouvrage qu'elle forma une petite assemblée, qui n'avait en vue que le soin des nouveaux convertis de toute la France. Le Supérieur et le Directeur de la Compagnie en étaient toujours présidents, car elle n'était composée que de confrères qui s'y étaient liés volontairement.

- Le même jour, le libraire Claude Barbin fait enregistrer le privilège que Baudeau de Somaize a obtenu le 10 mai précédent [BNF, ms. fr. 21944, f° 189] :

Ce jour d'hui, le sieur Barbin nous a présenté un privilège qu'il a obtenu sous le nom de M. Baudeau pour deux livres intitulés *Les Aventures de Tircy et Sapho ou le mariage d'une précieuse avec un auteur*, et l'autre *Le Procès des précieuses* [suivent deux mots barrés : ~~qu'il désirerait~~], ledit privilège en date du onzième (sic) jour de mai.

÷ Baudeau de Somaize a fait enregistrer le 8 avril le privilège obtenu le 3 mars pour l'impression (entre autres) du *Procès des précieuses* ; pourquoi en aurait-il demandé un nouveau ? Mais est-ce bien lui qui l'a demandé ? Cela ne cache-t-il pas une manœuvre de Barbin ?

÷ *Le Procès des précieuses* paraîtra bel et bien, chez Ribou, Guignard et Loyson, avec le privilège du 3 mars.

Sam 5 juin 1660

- Ce jour-là est achevé d'imprimer, pour le compte de Pierre Lamy, un volume intitulé : *Les Livres d'Ovide de l'Art d'aimer et du Remède d'amour. À quoi sont ajoutés les poèmes de l'Art d'embellir le visage, du Noyer, des Poissons, de la Puce et du Langage des bêtes et des oiseaux. En latin et en français. Le tout rendu fort honnête, avec des notes et des observations nécessaires.* Sensus inest cunctis : tollitur arte malum. *Ovid. de Pont. l. 3 El. 9.*

÷ Le nom du traducteur et commentateur, Michel de Marolles, ne figure nulle part dans le livre, pas même dans le privilège, signé le 3 février précédent par Céberet.

÷ L'épître dédicatoire est adressée « à la très sage et très vertueuse Julie ».

Dim 6 juin 1660

- *L'Héritier ridicule* et *Le Cocu imaginaire*. R : 515 l.

Lun 7 juin 1660

Mar 8 juin 1660

- *Le Dépit amoureux* et *Le Cocu imaginaire*. R : 348 l.

÷ Sur la ligne consacrée à la part d'acteur, entre le mot « part » et la somme (21 l. 15 s.), La Grange a ajouté après coup trois croix, qui renvoient peut-être au mariage royal du 9.

- Dans une lettre expédiée ce jour, Gui Patin écrit à Falconnet [III, 219] :

Je fus hier souper chez M. le Premier président [Lamoignon], que j'entretins assez bien devant le souper ; mais comme nous achevions de souper, survint M. le comte d'Albon [autre membre de la Cie du Saint-Sacrement], qui dit qu'il avait soupé. Tôt après survint madame sa femme, et puis d'autre monde, ce qui fut cause que je m'en vins tout doucement, sans dire adieu à personne, comme on fait chez les grands.

J'appris là que le dernier rompu de la Grève était le vrai Solitaire ; qu'il avait, avant l'âge de vingt-deux ans, tué cinquante personnes ; qu'il s'appelait De La Noue ; que son père est à seize lieues d'ici moine de la Merci ; qu'il avait été

complice du vol de M. du Plessis-Bellièvre, ce qu'étant reconnu il satisfait à partie et se rendit moine ; qu'alors il était écuyer de M. de La Vieuville ; qu'il avoua à la question que lui était le véritable Solitaire et que tout ce qu'il avait dit durant son procès d'un autre était faux.

Hier au matin, rue Barbette, il y a eu un grand carnage de plusieurs laquais qui s'y battirent en duel. Il y en a eu plusieurs de blessés et sept de tués sur la place.

Les maçons et tels ouvriers de bâtiment ont tâché de faire ici sédition, laquelle eût été à craindre, tant elle était grande, mais on en a pris prisonniers par arrêt de la cour. On croit que le danger en est passé.

Mer 9 juin 1660

- Mariage de Louis XIV à Saint-Jean-de-Luz.

Jeu 10 juin 1660

- Ouverture, aux Cordeliers de Pontoise, de l'Assemblée générale du clergé.
 - ÷ Le 23 juillet, son président, François de Harlay de Champvallon, archevêque de Rouen, se rendra, en compagnie de quinze prélats, à Vincennes, où séjournera alors la cour.
 - ÷ Sur cette présidence, voir Pierre Blet S. J., *Le Clergé de France et la Monarchie*, Rome, 1959, t. II, p. 256 :

Pour contrôler l'Assemblée, il importait encore d'être sûr du président. Harlay de Champvallon parut offrir les garanties suffisantes, et fut prévenu de la part de Mazarin que la cour ne s'opposait pas à sa députation [*Lettres de Mazarin*, IX, 900]. Cependant Colbert fut encore chargé de pénétrer les dispositions véritables du prélat et d'en rendre compte au Cardinal [Ms. Baluze 327 f° 42, lettre de Mazarin à Colbert, du 27 mars 1660].
 - ÷ À partir du 30 septembre, l'Assemblée poursuivra ses travaux aux Grands-Augustins de Paris.

Ven 11 juin 1660

- *Le Dépit amoureux* et *Le Cocu imaginaire*. R : 760 l.

Sam 12 juin 1660

- « Jour très humide », selon Loret.

Dim 13 juin 1660

- *Le Dépit amoureux* et *Le Cocu imaginaire*. R : 715 l.
 - ÷ Sous cette mention, La Grange ajoute au milieu de la page : « Donné par la troupe à M. de Molière de présent 500 livres. »

Lun 14 juin 1660

Mar 15 juin 1660

- *L'Étourdi* et *Le Cocu imaginaire*. R : 450 l.

Mer 16 juin 1660

- Dans une lettre datée de ce jour, mais écrite sur plusieurs jours auparavant, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 220] :

Hier, à six heures du soir, furent rompus cinq grands laquais en la rue Saint-Antoine. Il y en a encore deux autres prisonniers de la même troupe. Les autres ont pris la fuite, au nombre de neuf. Seize coquins surent qu'une veuve, qui n'avait qu'une servante, avait nouvellement reçu quelque argent ; ils s'en allèrent effrontément là-dedans, lièrent et garrottèrent ces deux pauvres créatures, qu'ils volèrent, et emportèrent tout ce qu'ils purent. *Quid facerent hostes capta crudelius urbe* ? Je suis bien fâché que l'on ne tient les neuf autres, afin qu'ils subissent la même peine, qu'ils méritent fort. Le diable n'est-il pas bien déchaîné sur la chrétienté, que tels crimes se commettent par de tels gens et au milieu de Paris ? En fait-on de plus infâmes en Turquie, où l'on ne prêche point l'Évangile du Messie et où il n'y a point de moines ? Pour moi, je crois que la fin du monde viendra bientôt, quand je vois tant d'iniquités.

Jeu 17 juin 1660

- La *Gazette* reproduira une dépêche de Cahors datée du 22 juin :

Le sieur Sevin, notre évêque, depuis son retour de Toulouse, où il était allé prêter serment au roi, s'étant appliqué à tenir son synode, le 17 de ce mois il fit faire en l'église cathédrale les honneurs funèbres de son prédécesseur, où se trouvèrent tous

les corps et une grande partie de la noblesse du Quercy, avec plus de 800 ecclésiastiques, séculiers et réguliers ; et l'évêque de Montauban [Pierre de Bertier] y prononça l'oraison funèbre, avec son éloquence accoutumée.

÷ Voir le récit du Père Léonard de Chastenot au 31 décembre 1659, et le compte rendu de Loret au 10 juillet.

Ven 18 juin 1660

- *Le Cocu imaginaire* et *Le Docteur pédant*. R : 320 l.

Sam 19 juin 1660

Dim 20 juin 1660

- Relâche inexplicé.

Lun 21 juin 1660

- Le lendemain, Gui Patin écrira à André Falconet [III, 226-227] :
Hier, deux voleurs furent pendus à la Grève, tous deux jeunes, qui volaient ici alentour. L'un des deux avait été tambour du roi. Il est des larrons de tout métier : Guénaut [un des principaux médecins de la cour] même en a fait être du nôtre.

Mar 22 juin 1660

- *Le Dépit amoureux* et *Le Cocu imaginaire*. R : 220 l.

Mer 23 juin 1660

Jeu 24 juin 1660

- Fête de saint Jean-Baptiste.
- Au Petit-Bourbon, *Héraclius* et *Le Cocu imaginaire*. R : 155 l.
÷ On s'étonne de voir que la troupe donne une représentation la veille d'une première, et, de surcroît, qu'elle joue une tragédie, *Héraclius*, qu'elle n'a pas reprise depuis le 17 mai 1659, soit plus d'un an, et qu'elle ne rejouera que le 2 août 1661, plus d'un an plus tard.

Ven 25 juin 1660

- La *Gazette* du 26 rapportera :
Hier le *Te Deum* fut chanté en l'église Notre-Dame, pour action de grâce de l'heureux accomplissement du mariage du Roi, en présence du chancelier de France [Pierre Séguier] à la tête du Conseil, du Parlement, de la Chambre des Comptes et de la Cour des Aides, qui s'y rendirent suivant les ordres de Sa Majesté que leur avait portés le sieur Du Pin, aide des cérémonies ; comme aussi du Corps de Ville et d'un nombre infini de personnes de qualité.
Le soir, pour conclure cette grande solennité par les réjouissances qui lui étaient dues, il y eut des feux par toutes les rues, avec des lumières aux fenêtres, en un si grand nombre qu'il ne se peut voir d'allégresses plus brillantes ni mieux publiées qu'elles le furent dès le matin par la bouche de notre canon.
- Registre de La Grange : « Vend. 25 Juin Endimion, 200 l. »
÷ Il s'agit de la première des onze représentations successives données au Petit-Bourbon des *Amours de Diane et d'Endymion*, tragédie à machines de Gabriel Gilbert¹⁸. C'est du moins ce que concluent depuis toujours les moliéristes, avec quelque raison semble-t-il, puisque la troupe, qui a créé en mai *La Vraie et la Fausse Précieuse*, va créer en juillet *Huon de Bordeaux*, deux pièces du même Gilbert.
÷ En 1657 est parue à Lyon une tragi-comédie de Françoise Pascal intitulée *L'Endymion* et dédiée à Mlle Catherine de Villeroi, fille du maréchal-duc, celle-là même qui, le 13 octobre 1659, a tenu sur les fonts baptismaux une fille des époux Berthelot-Duparc.
÷ Le 3 février 1657, la *Gazette* écrivait :
Le 26, le roi, accompagné de Monsieur et de quelques seigneurs, fit l'honneur à la Troupe royale des Comédiens Français, entretenue par Sa Majesté, d'assister à la représentation qu'ils faisaient en leur hôtel [de Bourgogne] des *Amours de Diane et d'Endymion* ; et comme le solide jugement de ce grand monarque sert de règle en toutes choses, la satisfaction qu'il témoigna avoir de cette pièce acheva de la mettre

18. La Grange ne la nomme jamais que « Endimion ».

en la haute estime qu'avaient commencé de lui acquérir la beauté qu'elle tire d'elle-même, celle des machines et des décorations, et surtout la grâce que cette fameuse troupe sait donner à tous les sujets de son théâtre.

÷ *Les Amours* sont parus chez le libraire Guillaume de Luyne, en juin 1657 (privilege signé Justel du 28 mai, enregistré le 24 (sic), achevé d'imprimer le 29 mai 1657), précédés d'une épître dédicatoire au cardinal Mazarin, dans laquelle Gilbert indique qu'il les a écrits en Italie (sans doute en 1656), à la demande d'une « personne auguste », c'est-à-dire de la reine Christine de Suède [Lancaster, *HFDL*, III, 2, p. 498 et suivantes].

÷ En février 1658, Christine de Suède en a vu une représentation à l'Hôtel de Bourgogne. Voir la Lettre de Loret du 2 mars 1658, v. 117-124.

÷ La Grange n'indique pas que *Le Cocu imaginaire* est joué en même temps ; s'agit-il d'un oubli ?

÷ Le spectacle s'inscrit manifestement dans le cadre des manifestations de liesse plus ou moins spontanées qui suivent l'annonce du mariage royal, et que Loret évoquera le lendemain dans sa Lettre du jour (v. 73-166) :

Hier, Monsieur le Chancelier,
 Touché d'un plaisir singulier
 Et de tendresses plus qu'humaines,
 Les cours (mêmement) souveraines,
 Ceux de l'Hôtel de Ville aussi,
 Bref, les plus notables d'ici,
 Par une ordonnance royale
 Allèrent dans la cathédrale
 Pour rendre en ce célèbre lieu
 Actions de grâces à Dieu,
 Touchant l'auguste mariage
 De notre roi charmant et sage.
 Le *Te Deum* on entonna,
 Trente fois le canon tonna,
 Et quand ce vint vers la soirée,
 Quoique de la lune éclairée,
 On vit d'innombrables clartés
 Dans la plus belle des cités
 Et des millions de lanternes,
 Tant de vieilles que de modernes,
 Par qui Paris, certainement,
 Semblait un autre firmament.
 Moi, dont on ne fait pas grand conte (sic pour compte),
 Qui ne suis ni marquis ni comte,
 Ni docteur latin, ni grégeois,
 Ni partisan, ni gros bourgeois,
 Et qui n'eus point de grands ancêtres,
 J'en mis douze sur mes fenêtres,
 Avec les chiffres, croyez-moi,
 Tant de la reine que du roi,
 Qui brillaient bien, je vous proteste ;
 Après cela, jugez du reste.
 Que de gros et moindres pétards
 Retentirent de toutes parts !
 Que de flamboyantes fusées
 Cette nuit-là furent usées !
 Que de fusils et pistolets
 Tirés par maîtres et valets !
 Et même je vis trois fillettes,
 Savoir les petites Florettes,
 De sept, de dix et de treize ans,
 Avec des gestes bien plaisants,
 Témoignant une jeune audace,
 Mais toutefois de bonne grâce,
 Ayant les yeux rians et doux,
 Tirer plus de quarante coups
 (En charmants voisins et voisines)
 De pistolets et carabines,
 Et criant joliment, ma foi,
 À chaque coup « Vive le roi ! »
 La chose est assez singulière,
 Et j'aime à la mettre en lumière.
 Dieu ! qu'en cette reine des nuits

On vida quantité de muids
Remplis de liqueurs délectables !
Partout on ne voyait que tables
Que toute mortelle et mortel
Y buvaient, faisant la passade
Du vin ou de la limonade.
Monsieur le procureur du roi, [au Châtelet]
Homme opulent, en bonne foi,
Tant au nom du roi que des reines
Fit de bon vin quatre fontaines,
Chacune pour le moins d'un muid,
Qui coulèrent devant chez lui
Deux heures sans nuls intervalles
Pour boire les santés royales,
Avec biscuits, tartes, gâteaux,
Qu'on présentait jusqu'aux courtauds.
J'ai trente billets dans ma chambre,
Dont aucuns sont parfumés d'ambre,
Que plusieurs gens m'ont envoyés
Pour dans ma Lettre être employés,
Contenant cent magnificences,
Cent cadeaux, cent grandes dépenses,
Et cent témoignages d'amour,
Tant pour le roi que pour la cour.
Mais ces gens-là sont-ils bien sages
De vouloir qu'on mette en trois pages
Ce qu'en langage bien décent
On ne pourrait pas mettre en cent.
Non, non, il suffira de dire
Que pour l'hymen de notre sire,
On fit six cent six mille feux
Et trente millions de vœux
En faveur de cette alliance
Qui conjoint l'Espagne à la France,
Dont les deux peuples bien unis
Espèrent des biens infinis ;
Et même l'ordonnance est telle
Que cette allégresse nouvelle
Doit ici, dans tous les quartiers,
Durer plus de trois jours entiers.

Sam 26 juin 1660**Dim 27 juin 1660**

- *Les Amours de Diane et d'Endymion et Le Cocu imaginaire*. R : 520 l.

Lun 28 juin 1660

- Suite des réjouissances populaires liées au mariage royal. Loret les résume dans sa Lettre du samedi 3 juillet, v. 15-86.

Mar 29 juin 1660

- *Les Amours de Diane et d'Endymion et Le Cocu imaginaire*. R : 355 l.

Mer 30 juin 1660

- Ce jour-là, selon le registre BNF, ms. fr. 16754, f° 74v°, Antoine Baudeau de Somaize obtient une permission d'imprimer un « Dictionnaire des précieuses, poétique, cosmographique, géographique, historique, chronologique, astrologique et armorique, avec la mort et la pompe funèbre de la reine des précieuses ».

÷ Voir au 12 avril 1660 et au 15 février 1661.

÷ Dans l'avis au lecteur du *Procès des précieuses*, qui paraîtra le 12 juillet 1660, Somaize annoncera la sortie prochaine de « *La Pompe funèbre d'une précieuse*, avec toutes les cérémonies de ce fameux convoi ».

÷ Le livre ne verra jamais le jour.

- Ce jour-là également, Molière signe une quittance de 500 livres au trésorier de l'épargne :

En la présence de moi, Le Tellier, conseiller et secrétaire du roi, Jean-Baptiste Pocquelin Molière confesse avoir reçu comptant de Messire Lambrat, sieur de Beautru, conseiller de Sa Majesté, trésorier de son épargne, la somme de 500 livres tournois, dont Sa Majesté lui a fait don pour lui donner moyen de supporter les frais et dépenses qu'il lui convient faire en cette ville de Paris, où il est venu par son commandement pour le plaisir et récréation de Sa dite Majesté, et ce pour les six premiers mois de ladite année, de laquelle somme de 500 livres ledit Molière se tient pour content et bien payé, et en a quitté et quitte ledit sieur de Beautru, trésorier de l'épargne susdit et tous autres, témoin mon seing manuel ci-mis à leur requête, le trentième jour de juin mil six cent soixante.

÷ Ce document est troublant à plus d'un titre.

÷ Selon mesdames Jurgens et Maxfield-Miller, qui publient ce document dans *Cent ans de recherche*, p. 344, la signature est bien celle de Michel Le Tellier (1603-1685), chez qui la troupe est allée jouer le mardi gras (10 février) précédent.

÷ À cette date du 30 juin, le roi et la cour, qui ont quitté Fontainebleau pour les Pyrénées il y a presque un an, en juillet 1659, ne sont pas encore de retour. Ils n'arriveront à Fontainebleau que le 13 juillet.

÷ Dans une lettre qu'il adressait le 21 juin de Bazas à l'abbé de Montaigu, Mazarin écrivait [BNF, ms. fr. Mélanges Colbert, t. 52C, f° 174] : « Pour ce qui est des affaires d'Orange, M. Le Tellier a réitéré les ordres, etc. », ce qui indique assurément que Michel Le Tellier était à cette date auprès du Roi et de la cour, et qu'il ne pouvait pas signer ce document à Paris le 30.

÷ Jurgens et Maxfield-Miller notent que le sieur Lambrat de Beautru ne figure pas dans la liste des trésoriers en exercice en 1660.

÷ Commentaire de R. Duchêne [*Molière*, 249] :

À en croire ce reçu, qui paraît authentique, Molière serait dès cette époque pensionné par le roi, qui aurait eu l'initiative de son retour dans la capitale, Monsieur n'étant que son protecteur apparent.

÷ Il est clair que ce n'est pas Louis XIV lui-même qui a eu l'« initiative » de ce retour, mais Mazarin et/ou Anne d'Autriche en son nom.

Jeu 1 juillet 1660

- Un voleur est rompu en place de Grève (voir au lendemain).

- *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement* (203) :

Le premier jour de juillet, M. le prince de Conti fut admis dans la Compagnie comme ayant été reçu dans celle de son gouvernement de Languedoc. C'est ce qui fit que de droit on ne put lui refuser l'entrée de celle de Paris. Il est vrai que ses plus intimes amis, qui en étaient, disputèrent fort avec lui sur ce sujet et le supplièrent très instamment de n'y vouloir point entrer. La Compagnie y était très opposée ; elle craignait l'éclat et les suites de cette entrée, elle prévoyait que c'était là le vrai moyen de la faire découvrir et de la rendre suspecte ; mais le zèle de ce prince et sa persévérance pendant un long temps à désirer cette consolation l'emportèrent sur la résistance de tout la Compagnie. Il y fut donc reçu comme venant de celles de sa province, et même agrégé extraordinairement. On ne put rien refuser à ce qu'il voulut absolument par sa haute qualité, mais on prévint bien que cela serait un écueil où la compagnie pourrait se briser. Et en effet, selon les apparences, l'entrée de Monsieur le Prince de Conti dans la Compagnie a été le sujet de sa destruction, quoique de sa part ce pieux prince l'ait fort édiflée par sa présence, par ses actions, par son zèle charitable et par son affection pour elle. Il l'aimait tendrement, et personne n'a été plus affligé que lui de sa désolation ; mais il ne se trouva pas avoir assez de crédit auprès du cardinal Mazarin, l'oncle de la princesse sa femme, pour la soutenir, quand ce ministre voulut la détruire.

÷ Dans sa Lettre du 3, Loret signale que Conti, après avoir assisté au mariage de Saint-Jean-de-Luz, est de retour à Paris « depuis dix jours » ; la *Gazette* du 3 parle de « ces jours derniers ».

÷ Dans les derniers jours de décembre, à une date difficile à préciser, il quittera Paris pour Pézenas, où il ouvrira les États du Languedoc le 25 janvier 1661.

- Ce jour-là, l'abbé Bossuet fait solliciter à la faculté de Théologie de Paris une licence pour être l'approbateur d'un ouvrage qui paraîtra six mois plus tard [Archives nationales, MM 252, 2553v] :

Maître Du Plessis de Gesté a demandé au nom de maître Bossuet l'autorisation d'approuver le Catéchisme spirituel composé par les Contemplatifs, revu et remis en ordre par le prieur de Saint-André, prêtre, conseiller et aumônier du Roi.

÷ Un privilège royal sera accordé le 9 décembre 1660 au libraire Claude Cramoisy. Le 16 décembre suivant, Bossuet et son collègue Thomas Regnoust signeront

l'approbation du livre, qui sera achevé d'imprimer le 22 janvier 1661, avec une épître dédicatoire adressée au prince de Conti.

÷ Maître Du Plessis de Gesté est Guillaume de La Brunetière, qui, le 2 juillet 1663, cosignera avec Bossuet l'approbation de la *Suite du Catéchisme spirituel*.

÷ Le prieur de Saint-André est Vincent de Meur, maître d'œuvre de cette édition (voir au 22 janvier 1661).

Ven 2 juillet 1660

• *Les Amours de Diane et d'Endymion* et *Le Cocu imaginaire*. R : 245 l.

• Gui Patin achève sa lettre à Falconnet [III, 230] sur ces mots :

On rompit hier un voleur à la Grève. Aujourd'hui seront pendus trois autres malheureux au faubourg Saint-Germain.

Sam 3 juillet 1660

• Dans sa Lettre du jour, Loret revient sur les réjouissances publiques consécutives à l'annonce du mariage royal (v. 15-72) :

Les réjouissances publiques,
 Les feux, les cadeaux, les musiques,
 Ont duré cinq nuits et cinq jours
 Tant dans Paris qu'en ses faubourgs,
 Touchant le royal mariage
 Dont on espère un beau lignage.
 Chacun en son particulier
 Prit un soin assez singulier,
 Sans plaindre or, argent, ni monnaie,
 De bien manifester sa joie.
 Je n'allai pas de bout en bout
 Pour voir et considérer tout,
 Mais je rendrai ce témoignage
 Des bons bourgeois du voisinage,
 Qu'à moins d'être avecque les dieux
 On n'eût pu se réjouir mieux.
 Ce n'était qu'éclat, que lumières
 Durant presque les nuits entières,
 Et je ferais bien cent serments
 Qu'en liesses, ébattements,
 Danses, chants joyeux, beaux spectacles,
 Notre quartier fit des miracles.
 Mais, entre autres, le sieur Aubin,
 Zélé comme un vrai chérubin,
 Aubin, le grand lustrier de France,
 Exprima sa réjouissance
 Par des motets bien concertés,
 Par des brindes et des santés,
 Et des lustres aux fenestragés
 À quatre, cinq ou six étages.
 Les sieurs Riberac et Francœur,
 Agirent aussi d'un franc cœur
 Par plusieurs inventions rares
 Des hautbois, tambours et fanfares,
 Diverses décorations
 Et d'exquises collations ;
 Bref, ils firent choses fort belles
 Mais tout cela sont bagatelles
 Si l'on en fait comparaison
 Aux splendeurs qu'on vit à foison
 Au palais de Son Éminence,
 Séjour de la magnificence,
 Et dont les somptuosités
 Charmaient les curiosités
 De mille gens considérables,
 Qui jugèrent plus qu'admirables
 Les feux qu'on voyait à foison
 Briller autour de la maison.
 Mais, outre l'éclat magnifique
 Qu'y faisait voir le domestique
 Pour contenter à plein les yeux

Des gros citadins curieux,
 Plusieurs familles indigentes
 D'y venir étaient diligentes,
 À cause qu'illec on donnait
 À tout pauvre qui survenait,
 Par une bonté non commune,
 Pitance, boisson et pécune.

Dim 4 juillet 1660

- *Les Amours de Diane et d'Endymion et Le Cocu imaginaire*. R : 640 l.

Lun 5 juillet 1660

Mar 6 juillet 1660

- *Les Amours de Diane et d'Endymion et Le Cocu imaginaire*. R : 657 l. Dans l'interligne : « M. le comte d'Harcourt doit une loge. »

Mer 7 juillet 1660

Jeu 8 juillet 1660

Ven 9 juillet 1660

- *Les Amours de Diane et d'Endymion et Le Cocu imaginaire*. R : 620 l.

Sam 10 juillet 1660

- Dans sa Lettre du jour, Loret rend compte, v. 57-108, des funérailles grandioses (812 ecclésiastiques présents !) faites à l'initiative de l'évêque de Cahors, Nicolas Sevin, en l'honneur de son prédécesseur, Alain de Solminihac, membre actif de la Compagnie du Saint-Sacrement, décédé le 31 décembre 1660 :

[...] Et Monseigneur de Montauban,
 [ndfr : Pierre de Bertier]
 Qui d'un homme porte-turban
 Pourrait toucher la conscience
 Avec sa divine éloquence,
 Le défunt panégyrisa,
 Derechef l'immortalisa,
 Et par un solide langage,
 Discourut de ce personnage,
 Non pas (ainsi qu'on m'a mandé)
 Comme d'un simple décédé,
 Mais comme d'un rare et saint homme
 Que devrait canoniser Rome
 Pour ses pieuses actions,
 Pour ses grandes dévotions
 Et pour avoir, dans notre Église,
 Par son angélique entremise,
 Ramené maint chrétien errant,
 Pour le moins quarante ans durant.

Dim 11 juillet 1660

- *Les Amours de Diane et d'Endymion et Le Cocu imaginaire*. R : 725 l.
 ÷ Sous cette mention, La Grange note d'abord « Payé des frais ex^{res} à M. Laissan », puis : « Il vint en ce temps une troupe de comédiens espagnols, qui joua trois fois à Bourbon ; une fois à demi-pistole [5 l. et demie], la seconde fois à un écu [3 l.], et la troisième fois fit un four. »
 ÷ Ces lignes ont dû être écrites quelque temps après l'événement, car Loret semble indiquer, dans sa Lettre du 24, que la première représentation a eu lieu le lundi 19 ou le mercredi 21. Et, de fait, la cour n'est arrivée à Fontainebleau que le 13 juillet et à Vincennes le 19.

Lun 12 juillet 1660

- Ce jour-là est achevé d'imprimer, pour le compte de Jean Ribou, Jean Guignard et Étienne Loyson, une comédie d'Antoine Baudeau de Somaize intitulée *Le Procès des précieuses, en vers burlesques*.
 ÷ Voir l'édition critique procurée par Elisa Biancardi, Rome, Bulzoni, 1980.

÷ Avec ce livre, Jean Ribou inaugure sa collaboration avec Loyson et Guignard. Voir au 12 avril précédent.

÷ Le livre paraît avec le même privilège, daté du 3 mars et enregistré le 8 avril, qui autorisait la publication des *Précieuses ridicules mises en vers* et du *Grand Dictionnaire des précieuses*. Ces deux titres sont parus le 12 avril ; pourquoi celui-ci ne paraît-il que trois mois plus tard ? Voir ces mots de l'Avis au lecteur : « En vain j'ai tâché par raison de le retenir... »

÷ La pièce est précédée d'une épître dédicatoire à la marquise de Monloy [Monlouet]. Mme de Montlouet, née Marie Causse, est âgée de 56 ans.

÷ Suit un avis Au lecteur, dans lequel Somaize écrit :

Je te donne ici un Procès dont le sujet est si nouveau que malgré toute l'antiquité de la chicane, on n'en avait point encore vu de semblable au Palais ; il s'y est fourré comme en son pays natal, et bien qu'il soit né dans un lieu fort tranquille, il n'a pas laissé de passer dans celui du trouble et de l'embarras. En vain j'ai tâché par raison de le retenir, la démangeaison d'avoir ton jugement m'a forcé de l'exposer à recevoir de toi un arrêt moins favorable que celui que mes amis en ont porté. Je n'en appellerai point, et ne croirai pas même que tu me fasses d'injustice en le condamnant. [...]

Comme je te l'ai donné [le Procès] pour te divertir, je prie, si tu ne le trouves pas assez plaisant, de te donner quelques jours de patience ; j'en exposerai un autre à ta censure, qui pourra réparer les défauts de celui-ci : ce sera *La Pompe funèbre d'une précieuse*, avec toutes les cérémonies de ce fameux convoi. Que ces termes lugubres et funestes ne t'épouvantent pas, car je puis t'assurer que cet enterrement n'aura rien de triste que son nom.

÷ Cette *Pompe funèbre d'une précieuse*, qui ne paraîtra pas, semble bien s'être substituée, dans les projets de l'auteur, au *Mariage d'une précieuse avec un auteur*, pour lequel Somaize a obtenu le 10 mai un privilège. Voir au 10 mai et au 4 juin.

÷ Le personnage de Théocrite, professeur de langue précieuse, annonce, aux vers 685-726, ce que sera *Le Grand Dictionnaire historique des précieuses*, qui paraîtra le 28 juin 1661 :

On y verra des précieuses
 Toutes les guerres périlleuses,
 Ensemble les descriptions
 De leurs plus grandes actions ;
 L'on y verra leur poétique,
 L'on y verra leur politique ;
 Leur cosmographie y sera,
 Et de plus on y trouvera
 Un grand narré de leurs histoires,
 Leurs conquêtes et leurs victoires,
 Leurs origines, leurs progrès ;
 Et par un discours fait exprès,
 L'on verra leur chronologie
 Et tout ce que l'astrologie
 Pendant leur règne leur prédit.
 De plus, encore l'on m'a dit
 Que les villes les plus fameuses
 Du royaume des Précieuses,
 Avec leurs coutumes et mœurs,
 Leurs actions et leurs humeurs,
 Y seront amplement décrites,
 Et que celles dont les mérites
 Éclatent jusque sur le front
 Leurs éloges y trouveront.
 Outre cela, leurs poésies,
 Un traité de leurs hérésies,
 Et leur géographie aussi,
 S'y rencontreront, Dieu merci,
 Avecque leur philosophie,
 De leurs mots l'étymologie,
 Et cent histoires que je crois
 Qui plairont fort en bonne foi.
 Mais ce qu'il faut que chacun prise,
 C'est qu'on y verra la devise
 De celles qui par leur esprit
 Sont dans le monde en grand crédit.
 De plus, et c'est sans railleries,
 L'on y verra leurs armoiries

Et ceux qui savent le blason
S'y divertiront tout de bon
Et pourront voir, de cette sorte,
Ce que chacune d'elles porte.

÷ Le 26 juillet suivant, Charles Robinet rendra compte dans sa *Muse royale* de la parution du *Procès des précieuses* :

Il est un procès aujourd'hui
Dont aucun ne reçoit d'ennui,
Qui ne peut à Dame Justice
Faire espérer la moindre épice,
Mais Procès bien rare et nouveau
[dans la marge : Le Procès des Précieuses en vers burlesques,
Sorti d'un enjoué cerveau par le Sr de Somaize.]
Pour divertir une marquise
En vertus et beautés exquisite,
L'illustre dame de Monloy,
Bien digne d'amour, sur ma foi.
Et pour, au surplus, encor faire,
Gagner du quibus au libraire,
[dans la marge : Étienne Loyson en la Galerie des Prisonniers,
Il en est trois, ce m'a-t-on dit, Jean Guignard, dans la Grande salle du Palais,
Qui du Procès font le débit, et Jean Ribou, sur le Quai des Augustins.]
Et dont tu pourras voir au large
L'adresse en la prochaine marge.

÷ Robinet a déjà rendu compte, le 3 mai, de la publication des *Précieuses ridicules mises en vers* et du *Grand Dictionnaire des précieuses*, du même Somaize.

Mar 13 juillet 1660

• *Les Amours de Diane et d'Endymion* et *Le Cocu imaginaire*. R : 700 l.

• Le même jour, Louis XIV et Marie-Thérèse arrivent à Fontainebleau [la *Gazette* du 17]. Mlle de Montpensier écrira dans ses *Mémoires* [II, 162] :

On arrêta à Fontainebleau, où tout le monde vint ; je n'en ai jamais tant vu : car il n'y avait personne qui ne voulût voir la reine.

Mer 14 juillet 1660

Jeu 15 juillet 1660

• *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 204 :

L'Assemblée des commissaires de la Compagnie pour travailler à réprimer les contraventions à l'édit de Nantes fut augmentée de la personne de M. le prince de Conti, qui avait un très grand zèle pour procurer en ce point-là le bien de la religion catholique.

÷ Ce zèle a mis plus d'une fois le prince en rapport avec Pierre de Bertier, évêque de Montauban, et son bras droit Henri Le Bret.

• Dans une lettre adressée ce jour à André Falconet, Gui Patin écrit [III, 238] :

Voilà M. de La Mothe Le Vayer qui vient de sortir de céans, et qui m'y a apporté un de ses livres nouvellement fait [voir au 24 avril 1660], lequel m'a dit que le livre de Milton contre le feu roi d'Angleterre a été brûlé par la main du bourreau ; que Milton est prisonnier ; qu'il pourra bien être pendu ; que Milton n'avait fait ce livre qu'en anglais, et qu'un nommé Pierre du Moulin, fils de Pierre ministre de Sedan, qui l'avait mis en beau latin, en est en danger de la vie.

Ven 16 juillet 1660

• *Les Amours de Diane et d'Endymion* et *Le Cocu imaginaire*. R : 400 l.

• Dans une lettre adressée ce jour à André Falconet, Gui Patin écrit [III, 239] :

Le Roi et la Reine seront lundi au bois de Vincennes ; M. le duc d'Anjou sera à Paris ; c'est M. de La Mothe Le Vayer son précepteur qui m'en vient d'assurer.

Sam 17 juillet 1660

Dim 18 juillet 1660

• 11^e et dernière représentation des *Amours de Diane et d'Endymion* et *Le Cocu imaginaire*. R : 660 l.

Lun 19 juillet 1660

- La cour quitte Fontainebleau pour Vincennes. Elle passe par Vaux, où elle est l'hôte à déjeuner du surintendant Fouquet.

÷ Dans sa Lettre du 24, Loret rendra compte (v. 13-44) du festin grandiose offert ce jour-là par Fouquet :

Fouquet, bien aimé des puissances,
Seul surintendant des finances,
De plus procureur général,
Étant de ses biens libéral,
Traita lundi la cour royale
Par un superbe et grand régal
Dans sa belle maison de Vaux,
Où, par ses soins et ses travaux
Et ses honorables dépenses,
Paraissent cent magnificences,
Soit pour la structure ou les eaux,
Pour les dorures ou tableaux,
Ou pour les jardins délectables
Qui ne sont pas moins qu'admirables.
Ce fut donc en ce lieu pompeux,
Que bien décrire je ne peux,
D'autant qu'il passe ma portée,
Que ladite cour fut traitée ;
Mais, outre le zèle et l'ardeur,
Ce fut avec tant de splendeur,
Ce fut avec tant d'abondance
Et même en si belle ordonnance
Que les banquets d'Assuérus,
Prédécesseurs du Grand Cyrus,
Soit pour les pâtures exquisés,
Soit pour les rares friandises,
Les breuvages, les fruits, les fleurs,
Conserves de toutes couleurs,
Fritures et pâtisseries,
N'étaient que des gargoteries
En comparaison du banquet
Que fit alors monsieur Fouquet.

- Le soir, la cour arrive à Vincennes. Du moins y était-elle attendue ; car cette arrivée est annoncée dans une lettre de Gui Patin à André Falconet datée du 16 (voir à cette date), et dans la Lettre de Loret du 17 (v. 231-234) : « Mais lundi, le roi vient, dit-on, / À dix stades de Charenton, / C'est-à-dire au bois de Vincennes, / Avec son épouse et sa reine. »

÷ La *Gazette* du 24 rapportera :

Le 19 du courant, Leurs Majestés, étant parties de Fontainebleau, vinrent dîner à Vaux, en la maison du surintendant des Finances ; et de là à Soisy, en celle du président Le Bailleur, où le roi et la reine demeurèrent jusqu'au lendemain.

Mar 20 juillet 1660

- *Les Visionnaires* et *Le Cocu imaginaire*. R : 656 l.

- Le roi et la reine arrivent à Vincennes.

- Peu de jours après l'arrivée de la cour à Vincennes, à une date difficile à préciser, se produit un événement que seule Mlle de Montpensier évoque, dans ses *Mémoires* [II, 164-165] :

La reine se trouva mal à Vincennes et accoucha. On ne sut si c'était un enfant ou une fausse grossesse. Comme elle était [grosse] de si peu de temps, les médecins dirent qu'il était difficile d'en juger, et, de peur de fâcher le roi et la Reine mère, ils n'ont eu garde de dire que ç'aurait été un [enfant]. Comme la reine était jeune et forte, elle garda peu de temps le lit ; cela retarda pourtant son entrée, qui devait être aussitôt après son arrivée.

Mer 21 juillet 1660

- Les comédiens français offrent à souper à leurs camarades espagnols. Voir la lettre de Loret du 24 (v. 156-210) :

Une grande troupe ou famille
 De Comédiens de Castille
 Se sont établis dans Paris,
 Séjour des jeux, danses et ris.
 Pour considérer leur manière,
 J'allai voir leur pièce première,
 Donnant à leur portier, tout franc,
 La somme d'un bel écu blanc.
 Je n'entendis point leurs paroles ;
 Mais tant Espagnols qu'Espagnoles,
 Tant comiques que sérieux,
 Firent chacun tout de leur mieux,
 Et quelques-uns par excellence,
 À juger selon l'apparence.
 Ils chantent, ils dansent ballets
 Tantôt graves, tantôt follets.
 Leurs femmes ne sont pas fort belles,
 Mais paraissent spirituelles ;
 Leurs sarabandes et leurs pas
 Ont de la grâce et des appas ;
 Comme nouveaux ils divertissent
 Et leurs castagnettes ravissent.
 Enfin, je puisse être cocu
 Si je leur plains mon écu¹⁹,
 Et je crois que tout honnête homme
 Leur doit porter pareille somme
 Pour subvenir à leur besoin,
 Puisqu'ils sont venus de si loin
 Avecque comédie et danse
 Donner du plaisir à la France.
 Les comédiens de Paris,
 Bien loin d'être contre eux marris
 D'entreprendre sur leur pratique,
 D'un souper ample et magnifique
 Où chacun parut ébaubi
 Les régalerent mercredi
 De l'excellent jus de la treille ;
 On y vida mainte bouteille,
 On y but des mieux les santés
 Des grands, princes et majestés
 Et des ministres chasse-guerres ;
 On y cassa plus de cent verres,
 Illec on mangea, ce dit-on,
 Bien des lapins et du mouton,
 Avec quantité de volaille,
 Et plusieurs, comme rats en paille,
 Sans être du métier pourtant,
 Y trinquèrent, ma foi, d'autant,
 Exerçant des mieux la mâchoire ;
 Et je collige de l'histoire
 Que les comédiens d'ici
 Ne sont pas gens couci-couci,
 Mais gens où courtoisie abonde
 Et qui savent fort bien leur monde.

- ÷ Sur le goût d'Anne d'Autriche pour la comédie espagnole, voir au 8 mai.
- ÷ Cette troupe, dirigée par le comédien Joseph de Prado, restera à Paris jusqu'au printemps de 1673, recevant chaque mois pour son entretien une allocation royale de 1 500 livres, soit 18 000 livres par an, c'est-à-dire autant que les Italiens.
- ÷ Sur leur séjour à Paris, de 1660 à 1673, voir Samuel Chappuzeau, *Le Théâtre français* ; Eugène Despois, *Le Théâtre français sous Louis XIV*, p. 70-76 et Édouard Fournier, « L'Espagne et ses comédiens en France », *Revue des provinces*, septembre 1864, p. 483-502.
- ÷ Si l'on en juge par le nombre de représentations données au cours de la seule année 1663 (voir au 1^{er} janvier 1663), il semble qu'ils jouaient régulièrement devant la cour, et plus particulièrement devant les deux reines espagnoles.

19. Il s'agit donc de la deuxième représentation, si l'on en croit La Grange. Eugène Despois, dans *Le Théâtre français sous Louis XIV*, Paris, 1874, p. 74, conclut que Loret a assisté à une représentation donnée à l'Hôtel de Bourgogne.

÷ Ce nombre relativement élevé de représentations donne à penser que leur répertoire (dont je ne peux citer que le *Caballero* joué le 13 septembre 1663 devant les reines, le maréchal de Turenne et le diplomate Blumenthal) était assez fourni et qu'on y trouvait sans doute tous les grands chefs-d'œuvre de Lope de Vega, Calderon, Tirso de Molina, etc.

Jeu 22 juillet 1660

• *Les Visionnaires* et *Le Cocu imaginaire*. R : 265 l.

• La *Gazette* du 24 rapportera :

Le même jour 22, Son Éminence, se trouvant mieux de quelque indisposition qu'elle avait sentie à Fontainebleau et à Vincennes, arriva aussi de ce dernier lieu en cette ville [Paris], où elle est venue dans son palais, se délasser de ses longs et pénibles travaux, par lesquels ce ministre incomparable a procuré, avec une gloire éternelle, le repos non seulement à la France, mais encore à toute l'Europe.

Ven 23 juillet 1660

• *Le Dépit amoureux* et *Le Cocu imaginaire*. R : 357 l.

Sam 24 juillet 1660

• L'archevêque de Rouen, François III de Harlay de Champvallon, président de l'Assemblée générale du clergé réunie à Pontoise, vient haranguer – c'est-à-dire saluer – les trois Majestés (le roi et les deux reines) au nom du clergé de France. Voir la *Gazette* du 31.

÷ Loret rendra compte de cette harangue, sur le rapport d'autrui, dans sa Lettre du 31, v. 56-66.

÷ Ladite harangue est reproduite in extenso dans le *Procès-verbal de l'assemblée*, p. 95-102.

Dim 25 juillet 1660

• Fête de saint Jacques.

• *Le Dépit amoureux* et *Le Cocu imaginaire*. R : 500 l.

• Le même jour, « le sieur Doneau » obtient, par lettres signées Bonnefon, un privilège valable pour cinq ans, pour l'impression d'une comédie intitulée *Les Amours d'Alcippe et Céphise*, privilège dont il cède les droits au libraire Jean Ribou.

÷ La pièce paraîtra le 14 août sous le titre de *La Cocue imaginaire*, le titre annoncé dans le privilège n'apparaissant que sur la page de départ.

÷ Le 25 est la date indiquée dans l'extrait du privilège donné à la fin du livre :

Par grâce et privilège du roi, donné à Paris le 25 juillet 1660, signé par le roi en son Conseil Bonnefon, il est permis au sieur Doneau de faire imprimer par tel imprimeur et libraire qu'il voudra choisir une comédie intitulée *les Amours d'Alcippe et de Céphise*, pendant l'espace de cinq ans, etc.

Et ledit Doneau a cédé son droit de privilège à Jean Ribou, marchand libraire à Paris, etc.

÷ C'est également celle que donne Huguette Gilbert dans « L'auteur de *La Cocue imaginaire* », *XVII^e siècle*, n^o 131, avril-juin 1981, p. 203.

÷ Voir le registre BNF, ms. fr. 16754, f^o 75r^o troisième mention :

Du xxv^e juillet 1660.

Permission d'imprimer un livre de comédie intitulé les amours || Dalcipe et de Cephise au proffict de Jean Doneau par || lettres du xxv^e juillet 1660 signées Danisson (?).

÷ Dans son article cité ci-dessus, Huguette Gilbert établit clairement que ce Jean Doneau est Jean Donneau de Visé.

÷ Voir au 14 août, date de l'achèvement d'imprimer sous le titre *La Cocue imaginaire*, et au 21 décembre 1661, date à laquelle le même Donneau de Visé fera enregistrer une permission obtenue quelques jours avant pour imprimer un livre intitulé *Les Succès de l'indiscrétion* et *Les Nouvellistes*, deux titres des *Nouvelles nouvelles* de février 1663.

Lun 26 juillet 1660

• Un « sieur de Neuf-Villenaie » (presque assurément le même Donneau de Visé, qui a obtenu la veille un privilège pour *Les Amours d'Alcippe et de Céphise*) obtient un privilège

pour l'impression d'une « comédie intitulée *Sganarelle ou Le Cocu imaginaire*, avec les arguments sur chaque scène ».

- ÷ Cette date est celle qui se lit dans l'imprimé paru le 14 août suivant, dans les documents concernant les poursuites intentées par Molière contre Ribou, et dans le Registre des libraires [BNF, ms. fr. 21945, f° 1v^o] sous la date du 31 août.
- ÷ Dans ce registre, le privilège est signé Labory.
- ÷ Voir cependant, au 7 août, la mention faite, dans un autre registre, d'un privilège accordé ce 7 août par lettres signées du même La Borie (sic).
- ÷ Le titre indiqué dans ce privilège diffère de celui que donne le privilège obtenu par Molière le 31 mai.
- ÷ Voir au 14 août.

- Dans sa *Muse royale* datée de ce jour, Charles Robinet rend compte de la parution du *Procès des précieuses* de Baudeau de Somaize. Voir au 12 juillet.

- Ce jour-là, Mgr Forbin, évêque de Digne, vient, au nom du clergé de France, haranguer Monsieur, Philippe d'Orléans.

- ÷ Loret, qui assiste à la cérémonie, en rendra compte dans sa Lettre du 31, v. 67-116, et en profitera pour faire la promotion du dernier livre paru de François de La Mothe Le Vayer, les *Derniers Petits Traités en forme de lettres écrites à diverses personnes studieuses*, achevés d'imprimer le 24 avril précédent :

La cour de Monsieur était belle,
 Mais ce n'est pas chose nouvelle ;
 Tous ses gens sont des gens bien faits,
 Gens de discours et gens d'effets,
 Gens d'illustre et grande naissance
 (Surtout un maréchal de France
 [dans la marge : M. le maréchal Du Plessis]
 Qui dudit prince est gouverneur),
 Tous gens choisis, tous gens d'honneur,
 Et dont aucuns, d'esprit sublime,
 De moi, Loret, font quelque estime,
 Savoir La Mothe Le Vayer,
 Auteur de maint docte cahier,
 Où l'on peut apprendre à bien vivre,
 Ayant depuis peu fait un livre
 (À le louer en général)
 Si diversifié, si moral,
 Qu'il est capable, ce me semble,
 D'instruire et plaire tout ensemble.
 À Monsieur il est consacré,
 Qui de ce lui sut bien du gré ;
 Et Courbé, du Palais libraire,
 Qui vend les livres d'ordinaire
 Des plus beaux et savants esprits,
 Le donne à raisonnable prix.

Mar 27 juillet 1660

- *Le Gouvernement de Sanche Pansa* et *Les Précieuses ridicules*. R : 639 l.

- Dans une lettre adressée ce jour à André Falconet, Gui Patin écrit [III, 240] :

Il est arrivé à Paris tant de monde de tous côtés, et même des provinces étrangères, pour voir l'entrée du Roi, que les rues ne sont pas assez larges pour tout contenir ; on n'y peut passer, outre que l'on bâtit en plusieurs endroits. [...]

Je viens d'apprendre que [le cardinal Mazarin] est bien malade, et encore pis qu'hier, tant pour sa gravelle que pour ses hémorroïdes et son exténuation, tant des jambes que des cuisses, *quæ est via ad hydropem*, sur quoi je brise.

- ÷ Voir au 3 août, la lettre suivante de Gui Patin.

Mer 28 juillet 1660

- Sainte Anne.

- La *Gazette* du 31 rapportera :

Le 28, fête de Sainte Anne, Sa Majesté [Anne d'Autriche] alla s'enfermer au Val-de-Grâce, d'où elle revint au Louvre, le lendemain.

Jeu 29 juillet 1660

- La Grange : « Joué au bois de Vincennes pour le roi *L'Étourdi* et *Les Précieuses ridicules*. »
 - ÷ La reine mère, qui est au Louvre, n'assiste pas à cette première représentation donnée devant le roi depuis son mariage.
 - ÷ Mazarin, malade, est à Paris, soit dans son palais, soit plus probablement au Louvre.

Ven 30 juillet 1660

- *Le Gouvernement de Sanche Pansa* et *Les Précieuses ridicules*. R : 440 l.

Sam 31 juillet 1660

- Registre de La Grange : « Joué au bois de Vincennes, pour le roi, *Le Dépit amoureux* et *Le Cocu imaginaire*. »
 - ÷ Cette mention est écrite *après* celle du 1^{er} août.
 - ÷ Selon la *Gazette* du 7 août, Anne d'Autriche est toujours au Louvre et n'assiste donc pas au spectacle.
 - ÷ Mazarin, malade, est à Paris.

- La *Gazette* du jour s'achève sur ces lignes :

Au reste, nos apprêts pour l'entrée de la Reine s'achèvent avec toute la diligence qu'on y peut apporter, afin que cette ville ait bientôt le bonheur de voir une si charmante princesse, dont la seule présence peut désormais mettre le comble à notre joie.

Cependant elle [notre joie] n'est pas peu augmentée par la convalescence de Son Éminence, qui, grâce à Dieu, se trouve beaucoup soulagée de l'indisposition qu'elle a ressentie depuis quelques jours et qui n'était que l'effet de tant de fatigues qu'elle a essuyées pour nous donner le repos duquel nous jouissons avec toute la chrétienté, ce qui oblige tous les Français à faire des vœux pour la santé de ce grand ministre, qui seul s'est trouvé capable d'un zèle extraordinaire et d'une intelligence incomparable, pour venir à bout de ce qui avait été impossible à tous ceux qui l'ont devancé.

Dim 1 août 1660

- *L'Étourdi* et *Le Cocu imaginaire*. R : 771 l.
 - ÷ Dans son registre, La Grange a rempli d'abord le 1^{er} août, puis le 31 juillet.

Lun 2 août 1660

- Le peintre Pierre Mignard (à qui l'on doit plusieurs portraits de son ami Molière) signe son contrat de mariage avec Anna Avolara ; ils reconnaissent Catherine-Marguerite et Charles (3 et 14 ans, tous deux nés à Rome) pour leurs enfants légitimes. Le mariage aura lieu le 12 à Saint-Eustache.

- Dans sa Lettre du 7, Loret relatera (v. 141-176) une étrange procession qui s'est faite dans Paris ce même jour :

Huit cents pèlerins de Saint-Jacques,
 Dont plusieurs avaient fait leurs pâques,
 Firent avec dévotion
 Dans Paris leur procession,
 Lundi, si point je ne me trompe ;
 Mais ce fut avec tant de pompe
 Que, par ma foi, quand je les vis,
 J'en demeurai presque ravi.
 Sans alléguer ici des bourdes,
 Quelques-uns d'eux portaient des gourdes
 Ou barillets à garder vin
 D'argent massif et du plus fin.
 Aucuns avaient des aubes blanches
 Et de beaux rubans à leurs manches ;
 De fleurs ils étaient couronnés
 Et leurs bourdons étaient ornés
 De tant d'émail et de dorures
 Et diverses enrichissures
 Que, ma foi, le sceptre des rois
 A moins d'ornements quelquefois.
 Ils marchaient en belle ordonnance,

Montrant plus de réjouissance
 Qu'ils n'en avaient montré jamais,
 Et tout pour l'amour de la paix,
 Qui ce dévot pèlerinage
 Facilite bien davantage ;
 Même on m'a dit que, ce jour-là,
 À cause et raison de cela,
 De Dieu la grâce ils exaltèrent,
 Mieux que jamais ils banquetèrent,
 Et non seulement des deux rois
 Burent les santés bien des fois,
 Vidant des tasses toutes pleines,
 Mais celles même des reines
 Et de leurs ministres aussi :
 C'est assez jaser de ceci.

Mar 3 août 1660

- *L'Héritier ridicule* et *Le Cocu imaginaire*. R : 432 l.

- Dans une lettre adressée ce jour à André Falconet, Gui Patin écrit [III, 243-244] :
 Le cardinal Mazarin a été saigné (ce dimanche 1^{er} août) en tout sept fois, il a pris aujourd'hui matin médecine et se porte mieux. [...]
 Les meubles de la Couronne, qui étaient à Bordeaux, ont été renvoyés par mer, pour en épargner le port. On n'a point su quelque temps ce qu'ils étaient devenus ; enfin ils sont arrivés au Havre et seront ici bientôt. C'était une des raisons du retardement de l'entrée, la seconde était la maladie du cardinal ; il n'y en a point d'autres, car tout est prêt de deçà, on n'attend plus que l'ordre du Roi. [...]
 Le cardinal Mazarin se trouva fort mal hier au soir, lundi 2 août ; ce matin, un peu mieux ; consultation a été faite par ordre du Roi.

Mer 4 août 1660

Jeu 5 août 1660

- Première représentation, au Petit-Bourbon, de *Huon de Bordeaux*, pièce nouvelle de Gabriel Gilbert. R : 300 l.
 - ÷ Pourquoi créer une pièce un jeudi, qui n'est pas jour ordinaire de représentation ?
 - ÷ La pièce n'ayant pas été imprimée, Lancaster n'en dit rien.
 - ÷ C'est la 3^e pièce de Gilbert que la troupe crée à Paris en quatre mois.
 - ÷ S'agit-il d'une pièce créée à l'occasion du mariage de Louis XIV ? Elle sera jouée pour le roi le 4 septembre.

Ven 6 août 1660

- Relâche inexplicqué.
- Dans une lettre [éd. Cologne, 1691, II, p. 152] et non reprise dans l'édition Reveillé-Parise, Gui Patin écrit :
 Le jour de l'entrée du Roi n'est point encore arrêté. Il y a ici bien des provinciaux qui s'ennuient et même qui veulent s'en retourner faute d'argent. Paris est un grand coupeur de bourses.

Sam 7 août 1660

- *Huon de Bordeaux*. R : 200 l.
- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 14, la reine mère, après avoir ouï messe à Notre-Dame, alla aux Filles de la Miséricorde du faubourg Saint-Germain, et acheva ses dévotions par la visite de l'église Sainte-Anne la Royale des Théatins, qui solennisaient (sic) la fête du bienheureux Gaétan, leur fondateur, dont l'abbé Bisot fit le panégyrique, avec non moins d'éloquence que de piété.
- Le soir, « Joué pour le roi, à Vincennes, *Le Gouvernement de Sanche Pansa* et *La Pallas* ».
 - ÷ C'est la troisième représentation donnée devant le roi en huit jours. Il semble que Louis XIV a demandé à voir les spectacles créés pendant son absence : *Les Précieuses ridicules*, *Le Cocu imaginaire*, *Le Gouvernement de Sanche Pansa*...
- Sous cette date (« Du septième août 1660 »), le registre ms. fr. 16754, f^o 75v^o porte :

Autre permission d'imprimer un livre de comédie intitulé *Seganarelle* (sic) avec des arguments sur chaque scène, au profit du sieur de Neufvillaine, par lettres de ce jour'hui signées La Borie.

÷ Voir au 26 juillet précédent.

÷ Le conseiller Laborie est le même qui signera en 1663 le privilège accordé à Ribou pour *Les Délices de la poésie galante*.

Dim 8 août 1660

- Relâche inexpliqué.

- Ce jour-là, ou le suivant, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 246] :

Le jour de l'entrée [du roi et de la reine dans Paris] n'est pas encore déterminé ; mais néanmoins on croit qu'il est arrêté, et que ce sera le 24, le 25 et le 26 de ce mois, car la fête durera trois jours, et même on est convenu que le Parlement ira jusqu'au bois de Vincennes, tous à cheval, en robes rouges, avec des housses de velours noir sur leurs chevaux ; les maîtres des requêtes iront avec M. le Chancelier en robes de velours noir ; la chambre des comptes, la chambre des aides, les monnaies, la ville, le Châtelet et autres compagnies iront plus matin, afin que le Parlement aille le dernier de tous.

Lun 9 août 1660

- *Huon de Bordeaux*. R : 200 l.

- Dans sa *Muse royale* datée du jour, Charles Robinet écrit :

De Créqui, le duc, je veux dire,
Qui toujours est près du grand Sire,
Audit Vincennes, l'autre jour,
Festoya toute notre cour,
D'une manière si superbe
Que même le défunt Malherbe
Aurait eu peine, il est certain,
De décrire un si beau festin.
La charmante Troupe royale,
Après ce célèbre régale,
Devant notre reine joua,
Et si bien que l'on avoua
Que pour charmer cette princesse,
Qu'on attend toujours à Lutèce,
Il fallait ces gens de l'Hôtel
Dont le renom est immortel.

÷ Robinet n'avait pas signalé les représentations données quelques jours plus tôt par la Troupe de Monsieur dans les mêmes lieux.

Mar 10 août 1660

- Gui Patin écrit à André Falconet [III, 246-7] :

Le jour de l'entrée n'est point encore déterminé, mais néanmoins on croit qu'il est arrêté et que ce sera le 24, le 25 ou le 26 de ce mois, car la fête durera trois jours. [...]

Il y a vingt-quatre heures qu'il pleut à Paris rudement après un effroyable tonnerre. Si cette pluie ne fût venue, on dit qu'il n'y eût eu non plus de vin que l'an passé. À quelque chose malheur est bon.

Mer 11 août 1660

- *Dom Japhet d'Arménie*. R : 330 l.

Jeu 12 août 1660

- Selon Loret, dans sa Lettre du 14 (v. 151-200), Philippe d'Orléans reçoit, vers 5 h de l'après-midi, sa mère, sa cousine Henriette d'Angleterre (qu'il épousera le 31 mars 1661), les sœurs Mancini et autres « objets brillants », pour une soirée dans sa résidence de Saint-Cloud :

Enfin, après la promenade,
Où l'on leur donna mainte aubade,
Les comédiens de Madrid,
Que l'on tient assez gens d'esprit,
Un de leurs sujets récitèrent
Et leurs sarabandes dansèrent.
Ensuite de leur action,
On servit la collation,

Qui fut (j'en jure, foi de Muse),
 Belle, délicate et profuse.
 Puis un charmant bal on donna,
 Où le susdit prince mena
 Ladite princesse royale,
 Ce qui fit dire dans la salle
 Par maint courtisan mi-parti :
 « Ce couple est des mieux assortis. »

÷ La *Gazette* du 14 rapportera :

Le 12, Sadite Majesté [Anne d'Autriche], étant allée en la délicate maison de Monsieur à Saint-Cloud, où se trouvèrent aussi la princesse d'Angleterre, les nièces de Son Éminence et quantité de seigneurs et dames, après que cette illustre compagnie se fut promenée dans les jardins, où l'on entendait cependant un charmant concert de violons, elle y fut divertie par la comédie espagnole, et ensuite régaler d'une collation où ce prince fit également éclater la magnificence et la politesse qui lui sont ordinaires, et enfin il y eut un bal des mieux éclairés et des plus agréables, qu'il [Monsieur] commença avec cette jeune princesse.

• Le même jour, est achevé d'imprimer, sur les presses de Christophe Journal, et pour le compte du libraire Jean Ribou, « *Sganarelle ou Le Cocu imaginaire*. Comédie. Avec les arguments de chaque scène. »

÷ L'imprimeur Christophe Journal est lui-même libraire : le 18 avril 1660 est paru chez lui – rue Vieille Bouclerie, au bout du Pont-Saint-Michel, à l'Image Saint-Jean – *Zénobie, reine de Palmyre*, de Jean Magnon.

÷ Le privilège, dont un extrait est donné après la dernière page du texte, a été octroyé le 26 juillet, par lettres signées Labory (sic), au sieur de Neuf-Villenaie pour une durée de cinq ans.

÷ Le livre s'ouvre sur une épître, composée en romains et portant la signature « &ã », adressée « à M. de Molière (sic), chef de la troupe des comédiens de Monsieur, frère unique du roi » :

Monsieur,

Ayant été voir votre charmante comédie du *Cocu imaginaire*, la première fois qu'elle fit paraître ses beautés en public, elle me parut si admirable que je crus que ce n'était pas rendre justice à un si merveilleux ouvrage que de ne le voir qu'une fois, ce qui m'y fit retourner cinq ou six autres ; et comme on retient assez facilement les choses qui frappent vivement l'imagination, j'eus le bonheur de la retenir entière sans aucun dessein prémédité, et je m'en aperçus d'une manière assez extraordinaire. Un jour, m'étant trouvé dans une assez célèbre compagnie, où l'on s'entretenait de votre esprit et du génie particulier que vous avez pour les pièces de théâtre, je coulai mon sentiment parmi celui des autres, et pour enchérir par-dessus ce qu'on disait à votre avantage, je voulus faire le récit de votre *Cocu imaginaire* ; mais je fus bien surpris quand je vis qu'à cent vers près, je savais la pièce par cœur, et qu'au lieu du sujet, je les avais tous récités. Cela m'y fit retourner encore une fois, pour achever de retenir ce que je n'en avais (sic) pas.

Aussitôt un gentilhomme de la campagne de mes amis, extraordinairement curieux de ces sortes d'ouvrages, m'écrivit et me pria de lui mander ce que c'était que le *Cocu imaginaire*, parce que, disait-il, il n'avait point vu de pièce dont le titre promît rien de si spirituel, si elle était traitée par un habile homme. Je lui envoyai aussitôt la pièce que j'avais retenue, pour lui montrer qu'il ne s'était pas trompé ; et comme il ne l'avait point vue représenter, je crus à propos de lui envoyer les arguments de chaque scène, pour lui montrer que, quoique cette pièce fût admirable, l'auteur, en la représentant lui-même, savait encore faire découvrir de nouvelles beautés. Je n'oubliai pas de lui mander expressément, et même de le conjurer, de n'en laisser rien sortir de ses mains. Cependant, sans savoir comme cela s'est fait, j'en ai vu courir huit ou dix copies²⁰ en cette ville, et j'ai su que quantité de gens étaient près de la faire mettre sous la presse, ce qui m'a mis dans une colère d'autant plus grande que la plupart de ceux qui ont décrit [= copié] cet ouvrage l'ont tellement défiguré, soit en y ajoutant, soit en y diminuant, que je ne l'ai pas trouvé reconnaissable ; et comme il y allait de votre gloire et de la mienne que l'on ne l'imprimât pas de la sorte, à cause des vers que vous avez faits et de la prose que j'y ai ajoutée, j'ai cru qu'il fallait aller au-devant de ces Messieurs qui impriment les gens malgré qu'ils en aient, et donner une copie qui fût correcte. Je puis parler ainsi, puisque je crois que vous trouverez votre pièce dans les formes. J'ai pourtant combattu longtemps avant que de la donner ; mais enfin j'ai vu que c'était une nécessité que nous fussions imprimés, et je m'y suis résolu d'autant plus volontiers que j'ai vu que cela ne vous pouvait apporter aucun dommage, non plus

20. Des copies de la pièce accompagnée des « arguments ».

qu'à votre troupe, puisque votre pièce a été jouée près de cinquante fois. Je suis, Monsieur, votre très-humble serviteur***.

÷ Il apparaît que cette première épître, pleine d'ironie, a été rajoutée en cours de tirage. Ce qui n'est pas sans rappeler la préface des *Véritables Précieuses*.

÷ Le livre devait initialement s'ouvrir sur une (seconde) épître « À un ami », composée en italique et portant les signatures <ã ij> et suivante :

Monsieur,

Vous ne vous êtes pas trompé dans votre pensée, lorsque vous avez dit (avant que l'on le jouât) que si *le Cocu imaginaire* était traité par un habile homme, ce devait être une parfaitement belle pièce. C'est pourquoi je crois qu'il ne me sera pas difficile de vous faire tomber d'accord de la beauté de cette comédie, même avant que de l'avoir vue, quand je vous aurai dit qu'elle part de la plume de l'ingénieux auteur des *Précieuses ridicules*. Jugez après cela si ce ne doit pas être un ouvrage tout à fait galant et tout à fait spirituel, puisque ce sont deux choses que son auteur possède avantageusement. Elles y brillent aussi avec tant d'éclat que cette pièce surpasse de beaucoup toutes celles qu'il a faites, quoique le sujet de ses *Précieuses ridicules* soit tout à fait spirituel, et celui de son *Dépit amoureux* tout à fait galant. Mais vous en allez vous-même être juge, dès que vous l'aurez lue, et je suis assuré que vous y trouverez quantité de vers qui ne se peuvent payer, que plus vous relirez, plus vous connaîtrez avoir été profondément pensés. En effet, le sens en est si mystérieux qu'ils ne peuvent partir que d'un homme consommé dans les compagnies, et j'ose même avancer que Sganarelle n'a aucun mouvement jaloux, ni ne pousse aucun sentiment que l'auteur n'ait peut-être ouï lui-même de quantité de gens au plus fort de leur jalousie, tant ils sont exprimés naturellement ; si bien que l'on peut dire que quand il veut mettre quelque chose au jour, il le lit premièrement dans le monde (s'il est permis de parler ainsi), ce qui ne se peut faire sans avoir un discernement aussi bon que lui et aussi propre à choisir ce qui plaît. On ne doit donc pas s'étonner après cela si ses pièces ont une si extraordinaire réussite, puisque l'on n'y voit rien de forcé, que tout y est naturel, que tout y tombe sous le sens, et qu'enfin les plus spirituels confessent que les passions produiraient en eux les mêmes effets qu'ils (sic) produisent en ceux qu'il introduit sur la scène.

Je n'aurais jamais fait, si je prétendais vous dire tout ce qui rend recommandable l'auteur des *Précieuses ridicules* et du *Cocu imaginaire*. C'est ce qui fait que je ne vous en entretiendrai pas davantage, pour vous dire que, quelques beautés que cette pièce vous fasse voir sur le papier, elle n'a pas encore tous les agréments que le théâtre donne d'ordinaire à ces sortes d'ouvrages. Je tâcherai toutefois de vous en faire valoir quelque chose aux endroits où il sera nécessaire pour l'intelligence des vers et du sujet, quoiqu'il soit assez difficile de bien exprimer sur le papier ce que les poètes appellent jeux de théâtre, qui sont certains endroits où il faut que le corps et le visage jouent beaucoup, et qui dépendent plus du comédien que du poète, consistant presque toujours dans l'action. C'est pourquoi je vous conseille de venir à Paris, pour voir représenter *Le Cocu imaginaire* par son auteur, et vous verrez qu'il y fait des choses qui ne vous donneront pas moins d'admiration que vous aura donné la lecture de cette pièce. Mais je ne m'aperçois pas que je vous viens de promettre de ne vous plus entretenir de l'esprit de cet auteur, puisque vous en découvrirez plus dans les vers que vous allez lire que dans tous les discours que je vous en pourrais faire. Je sais bien que je vous ennuie, et je m'imagine vous voir passer les yeux avec chagrin par-dessus cette longue épître ; mais prenez-vous en à l'auteur... Foin ! je voudrais bien éviter ce mot d'auteur, car je crois qu'il se rencontre presque dans chaque ligne, et j'ai déjà été tenté plus de six fois de mettre Monsieur de Molière en sa place. Prenez-vous-en donc à Monsieur de Molière, puisque le voilà. Non, laissez-le là toutefois, et ne vous en prenez qu'à son esprit, qui m'a fait faire une lettre plus longue que je n'aurais voulu, sans toutefois avoir parlé d'autres personnes que de lui et sans avoir dit le quart de ce que j'avais à dire à son avantage. Mais je finis, de peur que cette épître n'attire quelque maudisson sur elle, et je gage que dans l'impatience où vous êtes, vous serez bien aise d'en voir la fin et le commencement de cette pièce.

÷ Les « arguments » du sieur de Neuf-Villenaie, longs parfois de plusieurs pages, précédent, au début de chaque scène, les vers de Molière, et sont composés dans un corps nettement plus grand.

÷ La dernière page (numérotée 59), qui suit la dernière réplique (p. 58) et qui s'achève sur le mot FIN, est composée en italique et s'adresse à l'ami du sieur de Neuf-Villenaie :

Sans mentir, Monsieur, vous me devez être bien obligé de tant de belles choses que je vous envoie, et tous les melons de votre jardin ne sont pas suffisants pour me payer de la peine d'avoir retenu pour l'amour de vous toute cette pièce par cœur. Mais j'oubliais de vous dire une chose à l'avantage de son auteur, qui est que, comme je n'ai eu cette pièce que je vous envoie que par effort de mémoire, il peut s'y être coulé quantité de mots les uns pour les autres, bien qu'ils signifiât la

même chose, et comme ceux de l'auteur peuvent être plus significatifs, je vous prie de m'imputer toutes les fautes de cette nature que vous y trouverez ; et je vous conjure, avec tous les curieux de France, de venir voir représenter cette pièce comme un des plus beaux ouvrages et un des mieux joués qui ait jamais paru sur la scène.

÷ Trois ou quatre mois plus tard, cette piraterie éditoriale, qui aura fait entretemps l'objet de poursuites judiciaires, sera imputée (en même temps que d'autres forfaits) à Baudeau de Somaize par l'auteur anonyme du *Songe du rêveur* ; voir au 4 novembre 1660 :

Molière, notre cher ami,
Que nous n'aimons pas à demi,
Depuis quelque temps a su faire
Un Cocu, mais imaginaire ;
Cependant, un archigredin,
Qui n'a pas pour avoir du pain,
De peur de passer la carrière
De la saison d'hiver entière
Avecque son habit d'été,
Fut pour lors assez effronté
Pour je ne sais comment le prendre
Et de plus pour le faire vendre.
Il a bien même été plus loin,
Car l'on dit qu'il a pris le soin
De l'afficher à chaque rue.
De plus, l'on a fait *La Cocue*
Imaginaire, dont un sot
A pris avec soin mot pour mot,
L'expression et la matière,
Dans *Le Cocu* du sieur Molière,
Dont chacun fut fort étonné,
Et le retournant, cet infâme,
Pour un homme a mis une femme.

.....
Dites-moi, si vous le savez,
Le nom de ce fat qui veut rire,
Qui met le trouble en mon empire.
Toutes les Muses à la fois
S'écrièrent à haute voix :
C'est le fameux sieur de *Sommaise* (sic)
Qui vient ainsi troubler notre aise !

÷ « L'on dit qu'il a pris le soin de l'afficher à chaque rue » : il semble bien que Donneau et Ribou aient voulu profiter de l'afflux de visiteurs à Paris, à quelques jours de l'entrée solennelle de Louis XIV et Marie-Thérèse, pour diffuser leur édition pirate d'une pièce à succès.

÷ Quoi qu'en dise l'auteur du *Songe du rêveur*, il y a de fortes raisons de penser que le sieur de Neufvillaine n'est autre que Jean Donneau de Visé, lequel écrira, dans ses *Nouvelles nouvelles*, parues le 9 février 1663, à propos du *Cocu imaginaire* [III, 225-6] :

Il fit, après *Les Précieuses*, *Le Cocu imaginaire*, qui est, à mon sentiment et à celui de beaucoup d'autres, la meilleure de toutes ses pièces, et la mieux écrite. Je ne vous en entretiendrai pas davantage, et je me contenterai de vous faire savoir que vous en apprendrez beaucoup plus que je ne vous en pourrais dire, si vous voulez prendre la peine de lire la prose que vous trouverez dans l'imprimé au-dessus de chaque scène.

- Le même jour, à l'église Saint-Eustache, Pierre Mignard épouse sa compagne Anna Avolara.

Ven 13 août 1660

- *Dom Japhet d'Arménie* et *Les Précieuses ridicules*. R : 425 l.
÷ Sous cette mention, La Grange a calligraphié, au milieu de la page : « Donné par la troupe à M. de Molière encore pour *Le Cocu* 500 livres. »

Sam 14 août 1660

- Dans sa Lettre du jour, Loret annonce, v. 219-284, la date – le 26 – et le programme de l'entrée du roi et de la reine dans Paris.

• Le même jour, est achevé d'imprimer, sans doute chez Christophe Journal, et pour le compte de Jean Ribou, *La Cocue imaginaire*, comédie en un acte et en vers dédiée « à Mademoiselle Henriette ». Voir au 25 juillet.

÷ Cette comédie paraît deux jours après *Le Cocu imaginaire*, chez le même libraire.

÷ Le privilège, daté du 25 juillet et signé Bonnefon, est accordé « au sieur Donneau » pour « une comédie intitulée *Les Amours d'Alcippe et de Céphise* ». Il ne sera enregistré que le 16 septembre suivant [BNF, ms. fr. 21945, f° 1v°].

÷ L'épître dédicatoire est signée « F.D. » (Frère Doneau ?).

÷ Ces initiales dissimulent Jean Donneau de Visé, qui n'a encore rien publié sous son nom, et dont une sœur cadette se prénomme Henriette (née le 6 octobre 1641, elle a 18 ans). Elle deviendra (en 1667 et peut-être avant) femme de chambre de la reine Marie-Thérèse [voir Huguette Gilbert, « L'auteur de *La Cocue imaginaire* », *XVII^e siècle*, n° 131].

÷ La dédicace est suivie d'un Avis au lecteur riche d'enseignements. L'auteur y évoque en particulier le récent succès du *Cocu imaginaire* :

Cette pièce a été jouée non seulement en plein été, où pour l'ordinaire chacun quitte Paris pour s'aller divertir à la campagne, mais encore dans le temps du mariage du roi, où la curiosité avait attiré [à Saint-Jean-de-Luz] tout ce qu'il y a de gens de qualité en cette ville. Elle n'en a toutefois pas moins réussi, et, quoique Paris fût, ce semble, désert, il s'y est néanmoins encore trouvé assez de personnes de condition pour remplir plus de quarante fois²¹ les loges et le théâtre du Petit-Bourbon, et assez de bourgeois pour remplir autant de fois le parterre. Jugez quelle réussite cette pièce aurait eue, si elle avait été jouée dans un temps plus favorable et si la cour avait été à Paris. Elle aurait sans doute été plus admirée que *Les Précieuses*...

÷ Dans l'exemplaire Rés. Yf-3749 de la BNF, l'extrait du privilège est suivi d'un avis du libraire au lecteur qu'on retrouvera (plus logiquement) dans *La Pompe funèbre de Mr Scaron* (voir au 4 novembre 1660) :

Les Lecteurs sont priés de jeter ici les yeux s'ils ont de la curiosité.

Messieurs, Vous serez bien aises que je vous avertisse qu'il m'est tombé entre les mains deux comédies, dont vous n'avez peut-être pas encore ouï parler, à cause qu'elles n'ont pas été jouées à Paris, quoiqu'elles l'aient été dans toutes les villes de France. L'une est *La Cocue imaginaire*, qui peut servir de regard au *Cocu imaginaire* de l'illustre Monsieur de Molière, puisque l'on voit dans l'une toutes les raisons qu'un homme a de se plaindre d'une femme infidèle, et dans l'autre celle qu'une femme a de se plaindre d'un homme qui lui manque de foi, ce qui vous divertira beaucoup, lorsque vous les confronterez. C'est pourquoi je vous conseille de ne pas acheter l'une sans l'autre, afin d'avoir le mari et la femme. La seconde est intitulée *Le Procès des précieuses*, où, dans les harangues qui s'y font pour et contre le langage précieux, on connaîtra à fond ce que c'est que précieux et précieuse, ce que peu de gens connaissent, quoique l'on en parle depuis longtemps. Il faut, puisque j'ai commencé de vous entretenir, que je vous dise encore un mot, qui est que pour satisfaire à quantité de personnes, j'ai fait ajouter au *Dictionnaire des Précieuses* plusieurs mots nouvellement inventés dans les plus belles ruelles de Paris. Vous trouverez toutes ces galantes nouveautés, et beaucoup d'autres encore, en ma boutique, au quai des Augustins, à l'Image Saint Louis, où je vous attends. Adieu.

÷ *Le Procès des précieuses* est paru le 12 juillet, la seconde édition du *Grand Dictionnaire des précieuses* portera un achevé d'imprimer du 20 octobre.

÷ Cette page figure également, de façon très surprenante, dans l'exemplaire de la bibliothèque du Carré d'art de Nîmes [8344, n° 41] des *Précieuses ridicules mises en vers*, entre la page d'errata – qui suit ici l'épître à Marie de Mancini – et la note qui commence par : « Il faut que les procès plaisent merveilleusement aux libraires du Palais... »

÷ Il est probable qu'aucune des deux pièces dont le libraire fait ici la promotion n'a été jouée en province, du moins à cette date.

Dim 15 août 1660

• Assomption. Relâche au Petit-Bourbon.

Lun 16 août 1660

• Fête de saint Roch, jour chômé.

• Ce jour-là, est achevé d'imprimer, chez Laurent Maurry, à Rouen, et pour le compte de Guillaume de Luyne et Augustin Courbé, le *Stilicon* de Thomas Corneille, créé le 27 janvier à l'Hôtel de Bourgogne.

21. À la date où ce texte est publié, *Le Cocu imaginaire* a été joué en tout et pour tout vingt-neuf fois.

- ÷ Le privilège, signé Guitonneau et daté du 3 mai 1660, a été accordé pour sept ans à Guillaume de Luynes.
- ÷ Le livre est dédié, en une longue et dithyrambique épître, au cardinal Mazarin.

• *La Folle gageure* et *Les Précieuses ridicules*. R : 500 l.

Mar 17 août 1660

Mer 18 août 1660

• *La Folle gageure* et *Les Précieuses ridicules*. R : 280 l.

• Ce jour-là est achevé d'imprimer le cinquième et dernier volume du Recueil de Sercy, qui comprend un cahier complet consacré à des poèmes de Corneille. On y trouve en particulier les vers adressés à Marquise Duparc, dont le magnifique « Sur le départ de la marquise de B.A.T. » :

[...] J'aime, mais en aimant je n'ai point la bassesse
 D'aimer jusqu'aux mépris de l'objet qui me blesse ;
 Ma flamme se dissipe à la moindre rigueur ;
 Non qu'enfin mon amour prétende cœur pour cœur ;
 Je vois mes cheveux gris, je sais que les années
 Laissent peu de mérite aux âmes les mieux nées,
 Que les plus beaux talents des plus rares esprits,
 Quand les corps sont usés, perdent bien de leur prix ;
 Que si dans mes beaux jours je parus supportable
 J'ai trop longtemps aimé pour être encore aimable,
Et que d'un front ridé les replis jaunissant
 Mêlent un triste charme aux plus dignes encens...

- ÷ Le vers en italique se retrouvera au vers 399 de *Sertorius* :
 Il est assez nouveau qu'un homme de son âge
 Ait des charmes si forts pour un jeune courage,
Et que d'un front ridé les replis jaunissants
 Trouvent l'heureux secret de captiver les sens.

Jeu 19 août 1660

• Dans sa Lettre du 21, Loret évoquera (v. 153-198) la représentation, donnée au collège de Clermont, d'une tragédie latine du père Dozane intitulée *Clementia Christiana* :

[...] Ce sujet bien imaginé
 D'un ballet fut accompagné,
 Duquel l'invention galante
 Fut tout à fait divertissante
 Et cadrant à l'hymen du roi.
 Bref, je vous puis jurer ma foi
 Que cette action dramatique
 Et le théâtre magnifique,
 Des plus beaux et plus éclatants,
 Plurent fort aux sieurs assistants,
 Surtout au nonce du Saint Père,
 Qui prit plaisir à ce mystère,
 De sa présence l'honora
 Et même, dit-on, l'admira.
 Pour moi, créature rampante,
 La pièce me parut charmante,
 Mes yeux furent souvent ravis,
 Et commodément je la vis
 Sans aucun accident sinistre,
 Grâce au sage père ministre,
 Autrement le père Gelé
 Par qui je fus là régalez
 De vins et fruits en abondance
 Et d'une place d'importance.

Ven 20 août 1660

• Fête de saint Bernard.

• *Le Dépit amoureux*. R : 100 l. [133 places de parterre à 15 sols, c'est-à-dire probablement moins de spectateurs qu'il n'y en a eu la veille au collège de Clermont.]

- Ce jour-là, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 252-253] :
Nous n'entendons ici que tambours et soldats, qui n'ont fait que marcher aujourd'hui pour faire la revue générale de toutes les colonelles dans la campagne, entre Vaugirard et Saint-Cloud.
[...] Nous n'avons ici que du bruit des tambours et de la milice, et je crois que, devant que la fête soit tout à fait passée, nous n'aurons pas meilleur temps. J'ai du latin à faire, qui est commencé, mais je ne puis achever durant ce bruit. [...] Mardi prochain se fera la revue générale de toute notre milice devant le roi, au bois de Vincennes ; jeudi sera l'entrée fort pompeuse et solennelle. Ah ! que ne suis-je pour huit jours avec vous à Lyon !

Sam 21 août 1660

- Registre de La Grange : « Joué pour le roi, à Vincennes, *L'Héritier ridicule* et *Le Cocu imaginaire*. »
÷ Louis XIV a déjà vu *Le Cocu imaginaire* le 31 juillet.
÷ La *Gazette* ne dit rien sur cette journée.

Dim 22 août 1660

- *Le Dépit amoureux*. R : 287 l.

Lun 23 août 1660

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 28,
les milices destinées à l'entrée de Leurs Majestés s'étant rendues en une grande plaine proche le château de Vincennes, le Roi en visita tous les bataillons, qui avaient été rangés avec non moins d'ordre par le président de Guénaud, leur colonel général, qu'il paraissait de magnificence en ses habits et en ceux des autres officiers, aucun n'ayant rien épargné pour se rendre digne de paraître devant un si grand monarque, et même aux yeux de cette illustre et belle princesse, qui leur fit l'honneur de les venir considérer ; Leursdites Majestés étant accompagnées de tous les seigneurs et dames de la cour, en un état si leste, et précédées et suivies des mousquetaires, gendarmes et cheveu-légers, pareillement en si belle ordonnance, que le tout, formant l'un des plus brillants spectacles qui puissent donner de l'admiration, ravit extraordinairement le beau monde qui s'y était rendu de cette ville.

Mar 24 août 1660

- Fête de saint Barthélemy.
- *Le Dépit amoureux*. R : 320 l.

Mer 25 août 1660

- Fête de saint Louis.
- Pierre Corneille écrit de Rouen à l'abbé de Pure [C.E.C., III, 6-7] :
[...] Je suis à la fin d'un travail fort pénible sur une matière fort délicate. J'ai traité en trois préfaces les principales questions de l'art poétique sur mes trois volumes de comédies. J'y ai fait quelques explications nouvelles d'Aristote, et avancé quelques propositions et quelques maximes inconnues à nos anciens. J'y réfute celles sur lesquelles l'Académie a fondé la condamnation du *Cid*, et ne suis pas d'accord avec M. d'Aubignac de tout le bien même qu'il a dit de moi. Quand cela paraîtra, je ne doute point qu'il ne donne matière aux critiques ; prenez un peu ma protection. [...] L'exécution en demandait une plus longue étude que mon loisir ne m'a pu permettre. Vous n'y trouverez pas grande éloquence ni grande doctrine, mais avec tout cela, j'avoue que ces trois préfaces m'ont plus coûté que n'auraient fait trois pièces de théâtre. J'oubliais à vous dire que je ne prends d'exemples modernes que chez moi, et bien que je contredise quelquefois M. d'Aubignac et Messieurs de l'Académie, je ne les nomme jamais, et ne parle non plus d'eux que s'ils n'avaient point parlé de moi. J'y fais aussi une censure de chacun de mes poèmes en particulier, où je ne m'épargne pas. Derechef préparez-vous à être de mes protecteurs et croyez que je suis toujours, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, Corneille.

Jeu 26 août 1660

- Louis XIV et la reine Marie-Thérèse font leur entrée triomphale dans Paris.
÷ Voir la *Gazette* du 28, et son Extraordinaire du 3 septembre (31 pages !) ; la lettre que Gui Patin écrit à André Falconet le jour même ; la lettre que Françoise d'Aubigné-Scarron écrit le lendemain à une amie ; *La Nymphé de la Seine*, de Jean

Racine ; La Fontaine, etc. ; Émile Magne, *Les Plaisirs et les Fêtes en France au XVII^e siècle*, p. 66 et suivantes ; Paul Guth, *Mazarin*, p. 747 et suivantes ; J.-C. Petitfils, *Louis XIV*, p. 183-186.

Ven 27 août 1660

- Suite des festivités liées à l'entrée du roi et de la reine dans Paris.
 - ÷ Un grand *Te Deum* à Notre-Dame, en présence de Monsieur (Philippe d'Anjou), du prince de Condé, du duc d'Enghien, du prince de Conti, de Mademoiselle, de la princesse de Condé, du comte de Füensaldagne, de l'ambassadeur de Venise, du nonce du pape, etc.
 - ÷ Loret rendra compte de cette journée dans sa Lettre du 4 septembre, v. 41-68 :
 - [...] Puis, pour finir la journée,
La ville fut illuminée
Par des millions de clartés
Qui brillaient de tous les côtés,
Savoir des falots, des lanternes,
Ayant des lumières internes
Qu'on alluma quand la nuit vint
Et dont moi seul en avais vingt !
- Le même jour, au Petit-Bourbon : *Jodelet ou Le Maître valet*. R : 190 l.
 - ÷ La Grange a écrit par mégarde « vendredi 26 », ce qui indique on ne peut plus clairement qu'il ne remplit pas son registre ce jour même.

Sam 28 août 1660

- Fête de saint Augustin.
- Ce jour-là, et suite à une requête qu'il a déposée dans les jours précédents auprès du prévôt de Paris, Molière obtient une ordonnance portant défense faite au libraire Jean Ribou de continuer la vente de *Sganarelle ou Le Cocu imaginaire*, et saisie des exemplaires existants.
- Ce même jour, Mazarin écrit au maréchal de Gramont [*Lettres*, IX, 640] :
 - Je vous suis fort obligé du soin que vous avez de ma santé, et celui que vous avez pris de me dépêcher ce gentilhomme, pour en apprendre des nouvelles, me fait bien voir que vous avez la dernière tendresse pour tout ce qui me regarde. Il y a trente-quatre jours que je suis entre les mains des médecins ; ils m'ont fait saigner six fois, purger quatorze ou quinze fois, et prendre une infinité de remèdes, sans que cela ait produit encore grand chose. Ce que je vous puis dire de plus certain est que j'ai grand envie de guérir. Je veux espérer qu'à la fin j'en viendrai à bout avec l'aide de Dieu, et je me flatte même que, lorsque vous serez ici, votre conversation mettra la dernière main à ma guérison. Je vous prie cependant de m'aimer toujours et de me croire entièrement, etc.

Dim 29 août 1660

- La matinée de la cour est occupée à diverses dévotions : la reine entend *deux* messes à Saint-Germain-l'Auxerrois, le roi une fois dans la chapelle du Louvre, et la reine mère à l'église des prêtres de l'Oratoire.
 - ÷ Dans l'après-midi, les deux reines, Monsieur, Mademoiselle et ses sœurs, et plusieurs autres « gens de qualité [...] qui de la cour sont l'élite » se rendent à l'église « de la Merci », où, après l'office, ils assistent à un concert offert par le sieur Bernard, bienfaiteur de ladite église. « Baptiste » [Lully] y joue un « motet de musique / [...] Sur le mariage et la paix ».
 - ÷ Au cours du même après-midi, selon la *Gazette* du 4 septembre :
 - l'abbé d'Harcourt soutint des thèses de philosophie dédiées à Son Éminence, au collège de ce nom, en présence d'une nombreuse assistance, composée de princes, ducs et pairs, maréchaux de France, du nonce de Sa Sainteté et de plus de cinquante prélats ; ce jeune prince ayant fait paraître tant de capacité et de facilité qu'il surprit toute cette illustre compagnie, qui ne put assez admirer les progrès qu'il a faits dans ses études en deux ans, et à l'âge seulement de treize.
 - ÷ Voir au 23 mars 1660 et au 3 juillet 1661.
 - ÷ La *Gazette* poursuit :
 - Le soir, Leurs Majestés eurent le divertissement d'un fort beau feu d'artifice, que le Corps de Ville, pour terminer les réjouissances publiques, leur donna devant le Louvre. Il était dressé sur un vaisseau ayant à sa proue une sirène qui portait sur sa tête un dauphin, et sa poupe ornée d'un grand cartouche accolé de deux tritons,

avec d'autres embellissements. En la partie plus élevée, était une figure vêtue à la grecque, qui avait une Toison d'or, représentant le Roi avec la précieuse conquête qu'il venait de faire par son mariage. Au faite du grand mâât était aussi un soleil, qui marquait le bonheur de Paris, découvrant dans le milieu les trois lettres capitales des noms du Roi et de la Reine ; comme faisait encore non moins agréablement un globe, qui, à l'extrémité de la poupe, paraissait soutenu des deux génies de la France et de l'Espagne. Mais toutes ces choses ne parurent dans leur beauté que par l'exécution qui les remplit de lumière de toutes parts, tandis que les artifices faisaient voir une infinité d'étoiles et de serpenteaux au milieu des airs, et d'autres sur la surface de l'eau, en si grand nombre qu'il ne restait aucune différence entre ces éléments, ce qui, ayant duré près de deux heures, satisfit des plus Leurs Majestés, ainsi que tout le peuple de cette ville, qui s'était rendu aux environs de ce charmant spectacle, lequel fut suivi de feux et de lumières par toutes les rues, avec toutes les réjouissances imaginables, qu'on avait continuées durant trois jours, pour témoigner une allégresse qui n'eut rien que d'extraordinaire, non plus que la princesse qui en était l'auguste sujet.

÷ Dans sa Lettre du 4 septembre, Loret rendra compte de la matinée (v. 69-132), puis il poursuivra à propos de la soirée (v. 185-220) :

Ledit jour, quand l'astre du monde
Eut absconsé sa face ronde,
Qui si splendidement reluit,
C'est-à-dire quand il fut nuit,
On vit briller sur la rivière
Une autre éclatante lumière,
Savoir un navire enflammé,
De feux tout autour allumé,
D'où saillit des mille fusées,
Tantôt droites, tantôt croisées,
Qui firent de rares effets,
Dont les yeux furent satisfaits
Durant cette belle soirée,
Tant dans la région aérée
Que dessus l'humide élément,
Où l'on voyait à tout moment,
Et par une espèce d'audace,
Des feux nager sur sa surface,
Puis, s'étant submergés dedans,
En sortaient plus beaux, plus ardents,
Semblant se jouer avec l'onde ;
Cela charma le petit monde
Et fit juger à quantité
(Malgré leur contrariété)
Que par des actions possibles
L'onde et le feu sont compatibles.
Outre de telles raretés,
Que regardaient Leurs Majestés,
On aperçut, parmi la brune,
Non pas, certes, croissant ni lune,
Mais un fort radieux soleil
Dont l'artifice non pareil
(Sans compter les porte-couronnes)
Ravit neuf cent mille personnes,
Tant des provinces que d'ici,
Dont j'en étais l'un, Dieu merci.

÷ Voir également, sur cette soirée, le récit anonyme (attribué à François Colletet) intitulé *Le Feu royal et magnifique qui s'est tiré sur la rivière de Seine vis-à-vis du Louvre, en présence de Leurs Majestés, par ordre de Messieurs de Ville, pour la réjouissance de l'entrée du roi et de la reine, le 29 aout 1660, avec la description des devises en vers, des peintures architectures, et artifices qui ont paru dans le vaisseau destiné pour cette magnificence publique*, in-quarto, Paris, Jean-Baptiste Loyson, 1660 :

Ce n'étaient que réjouissances partout, les feux éclairaient les rues, les lanternes éclataient aux fenêtres, et tout ne respirait que la joie dans cette fameuse ville. [...] Les bourgeois dans les places publiques firent des choses extraordinaires ; les tables furent partout dressées, les cris de Vive le Roi et les santés de la reine furent répétés, et l'on n'oublia rien de tout ce qui peut servir à l'accomplissement d'une pompe magnifique. Mais comme on ne saurait trop honorer l'entrée de l'auguste épouse de notre grand monarque, on a cru que ce n'était pas assez de lui décerner un triomphe éclatant, ni adresser des vœux au ciel pour elle, et qu'il fallait encore donner quelque chose de surprenant et digne de sa vue. C'est pourquoi messieurs

de ville, dignes d'une gloire immortelle, après tant de magnifiques dépenses qu'ils ont faites, se résolurent de donner un agréable divertissement à Leurs Majestés par un feu d'artifice, mais un feu extraordinaire, puisqu'il était dans un vaisseau et qu'il devait paraître sur le cristal de la rivière de Seine.

- Au cours de ce même après-midi, la troupe de Monsieur joue au Petit-Bourbon : *Jodelet ou Le Maître valet*. R : 300 l.

Lun 30 août 1660

- Registre de La Grange : « Joué pour Monsieur, au Louvre, *Les Précieuses ridicules* et *Le Cocu imaginaire*. »
 ÷ La *Gazette* du 4 septembre signale simplement que ce jour-là, « la reine [Marie-Thérèse] alla voir Mme la duchesse d'Orléans » ; cela ne lui interdit pas d'avoir assisté à la comédie.

Mar 31 août 1660

- *Jodelet ou Le Maître valet*. 110 l.

- La *Gazette* du 4 rapportera :

Ce jour-là, le roi et la reine allèrent en la belle maison de Monsieur, où ce magnifique prince régala Leurs Majestés avec une splendeur et somptuosité merveilleuse, *ce soir-là et le lendemain*, qu'après y avoir eu toutes les satisfactions que peut produire un lieu si délicieux, avec la bonne chère et les concerts, elles retournèrent au Louvre, ayant passées par le Cours, où toute la noblesse, tant de l'un que de l'autre sexe, s'était rendue dans tout l'éclat imaginable.

Le même jour, 31, Son Éminence [Mazarin] alla au château de Vincennes...

- ÷ Dans sa Lettre du 11 septembre, Loret reviendra (v. 11-30) sur ce régala :

L'autre jour, Philippe de France,
 À Saint-Cloud, son lieu de plaisance,
 Régala quatre majestés
 Et tout plein de jeunes beautés
 Que Dieu garde de tout désastre
 Et qui de la cour sont les astres,
 Sans compter les amants transis,
 Qui, dit-on, étaient plus de six.
 En ce lieu, tout fut magnifique,
 Tant le repas que la musique,
Le contentement théâtral,
 L'ordre, la lumière et le bal ;
 Car, certes, en choses pareilles,
 Ce prince fait toujours merveilles.
 Si dans l'autre relation²²
 Je n'en fis point de mention,
 C'est que sur icelle matière
 J'eus un peu faute de lumière,
 N'ayant, de ce charmant festin,
 Rien appris que mardi matin.

- ÷ Si Loret n'écrit pas n'importe quoi, la comédie a été donnée ce soir-là. Mais quelle troupe a joué ? La troupe de Monsieur peut-elle avoir joué deux jours de suite pour le même public ? La Grange aurait-il fait une erreur de date en mentionnant la représentation de la veille ?

- ÷ Le silence de la *Gazette* m'inclinerait à penser que c'est bien la troupe de Monsieur qui a joué ce jour-là. En effet, rien ne s'oppose à ce que Molière et ses camarades aient joué le 31 au soir, ou, mieux, le 1^{er} septembre.

- Ce même jour, Jean Ribou fait enregistrer le privilège en vertu duquel il a imprimé *Sganarelle ou Le Cocu imaginaire* [BNF, ms. fr. 21945, f^o 1v^o] :

Du 31^e août 1660. Ce jourd'hui, le sieur Ribou, libraire, nous a présenté un privilège obtenu sous le nom du S^r de La Neufvillaine pour un livre intitulé *La Comédie Seganarelle (sic) avec des arguments sur chaque scène*, ledit privilège en date du 26^e juillet 1660 pour dix ans.

- ÷ Dans l'extrait du privilège donné à la dernière page de l'imprimé, la durée de validité est de *cinq* et non de *dix* ans.

22. La Lettre du 4.

÷ Le même jour, à la requête de Molière, le commissaire Le Musnier perquisitionne chez Christophe Journal – rue Vieille Bouclerie, au bout du Pont-Saint-Michel, à l'Image Saint-Jean –, qui a imprimé *Sganarelle* pour le compte de Jean Ribou :

[...] Où étant et parlant à un jeune homme qui nous a dit être ledit Journal et être imprimeur en cette ville de Paris, après lui avoir fait entendre le sujet de notre venue, nous a fait monter en une première chambre sur le devant, où il fait son imprimerie, et là, en sa présence, avons fait une recherche des feuillets que nous prétendions trouver dudit livre appelé *Le Cocu imaginaire*, sans en pouvoir rencontrer aucune. Ledit Journal nous a déclaré qu'il y a quinze jours ou environ que ledit Jean Ribou, marchand libraire, demeurant attendant les Augustins, lui a retiré les derniers exemplaires, ensuite il a rompu les formes, ledit Ribou se contentant de 900 exemplaires qu'il lui en a fournis ; au moyen de laquelle déclaration de ce que nous n'en avons pu trouver aucun exemplaire, nous nous sommes retirés, et avons dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir audit sieur de Molière en temps et lieu ainsi que de raison, et depuis, après serment par lui prêté, nous a dit en avoir imprimé 1250 ou environ, lesquels il a tous délivrés audit Ribou sans nous pouvoir dire où ils étaient et où ledit Ribou les avait mis ni par qui ils avaient été reliés [= brochés].

÷ Sortant de chez Journal, le commissaire se rend, non loin de là, chez Jean Ribou, sur le quai des Augustins :

Ce fait et à l'instant, nous, commissaire susdit, sommes transportés en la maison dudit Ribou, où étant est survenu ledit Jean Ribou, lequel, instruit du sujet pour lequel nous étions dans sa boutique, aurait d'un ton fort haut dit qu'il ne connaissait point M. le Lieutenant civil [Dreux d'Aubray] pour le fait des privilèges et sur ce que nous aurions voulu prendre son serment et savoir de lui s'il n'était pas véritable que Christophe Journal, son imprimeur, lui avait délivré 1250 exemplaires d'un livre intitulé *Le Cocu imaginaire*, depuis quinze jours en ça, ce qu'il en avait fait et où il les avait mis, puisqu'ils ne se trouvaient point dedans son logis, il nous aurait refusé son serment et néanmoins nous aurait dit qu'il avait reçu lesdits 1250 exemplaires, lesquels il avait mis où il lui avait plu et se moquait de tout ce qui se pourrait faire à l'encontre de lui, nonobstant quoi ledit Pierre Granet, sergent, lui aurait laissé l'assignation et saisie des quatre livres intitulés *Le Cocu imaginaire*, et a ledit Ribou refusé signer, dont et de quoi ledit sieur Molière nous a requis le présent procès-verbal pour lui servir ce que de raison.

÷ Il semble bien que Molière ait accompagné le commissaire Le Musnier et le sergent Pierre Granet dans leurs visites.

÷ L'« insolence » de Ribou semble indiquer qu'il ne se sent pas en danger.

÷ Quand est-il allé faire enregistrer son privilège ? *Après* la perquisition, comme l'affirment les historiens, ou bien *avant* ?

÷ Sur le commissaire Le Musnier, voir Lachèvre, *Les Œuvres libertines de Cyrano de Bergerac*.

Mer 1 septembre 1660

- Si l'on en croit la *Gazette* (voir ci-dessus), les divertissements se poursuivent chez Monsieur à Saint-Cloud.

Jeu 2 septembre 1660

- Louis XIV rejoint Mazarin à Vincennes et regagne le Louvre le soir même [*Gazette* du 4].

- *Mémoires de Godefroi Hermant*, Paris, 1907, t. IV, p. 481 :

Le Père Eudes, fameux par la force et l'étendue extraordinaire de sa voix, et pour sa nouvelle dévotion du cœur de la vierge, étant occupé depuis deux mois à une célèbre mission au faubourg de Saint-Germain, et la Reine mère [Anne d'Autriche] ayant eu la curiosité de l'entendre, le premier jeudi du mois de septembre, il employa quelque chose de plus que sa rhétorique pour demander l'entière extermination des disciples de saint Augustin. Car ayant pris le Saint Sacrement à la main, et adressant son discours à cette princesse, il la loua de son zèle d'avoir si bien commencé d'extirper la nouvelle hérésie, et l'exhorta à continuer, avec toute la fureur d'un homme qui ne respire que la mort et le sang de ses propres frères, sans se mettre en peine d'attirer sur soi les supplices qui sont dus à ceux qui ne font nulle conscience d'accabler les innocents.

Après avoir fait cette prédication dans l'abbaye de Saint-Germain, il alla à Saint-Sulpice, où l'on avait dressé dans la grande cour un trône pour reposer le Saint Sacrement, et toutes les pierreries et l'argenterie de Mme la duchesse d'Aiguillon, de Mme la comtesse de Brienne et des autres grandes dames du Faubourg y avaient été employées. Le Père Eudes y fit encore un petit discours fort pathétique pour porter le peuple à adorer le roi des rois en leur montrant le Saint Sacrement, et leur

proposant pour modèle ce qu'ils venaient de faire eux-mêmes dans la pompe magnifique de l'entrée du Roi dans Paris, où l'on avait crié tant de fois : « Vive le Roi ! » il leur fit crier : « Vive Jésus ! » M. de Rennes, grand aumônier de la Reine mère, joignit sa voix avec celle du peuple pour crier comme les autres : « Vive Jésus ! » et la plupart des assistants reçurent le cri de cet évêque comme la marque d'une rare piété et parurent fort édifiés de sa conduite.

Mais cette dévotion moderne n'était pas du goût des plus éclairés, et lorsque M. de Vence [Antoine Godeau] en sut la nouvelle, il en écrivit ainsi à M. Taignier : « J'ai pitié de ces bons messieurs qui se servent si mal du Saint Sacrement et le font servir par ignorance à la passion de ceux qui les échauffent contre la vérité. »

M. l'archevêque de Rouen, qui agissait toujours en ce temps-là de concert avec le Père Annat...

- *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 258-259 [Ch. XII : « Abrégé en journal de tout ce qui se passa dans l'anéantissement de la Compagnie »] :

Sur la fin du mois d'août 1660, le comte d'Albon assembla chez moi quelques personnes de ses plus intimes amis et leur dit que le cardinal Mazarin s'était plaint à M. de Montaigu (c'était un Milord anglais qui s'était fait prêtre, homme de confiance du Cardinal) de quantité de compagnies qui se faisaient sans ordre du Roi ; que le marquis de La Motte Fénelon allait par toutes les grandes villes du royaume où il établissait de pareilles compagnies, et que, cela étant d'importance à l'État et contre les bonnes règles du gouvernement, il le pria de s'en informer ; que le Cardinal avait ajouté que la noblesse s'assemblait aussi en secret, que c'étaient sans doute des gens malcontents et chagrins qui cabalaient quelque chose contre le service du Roi et qu'il était nécessaire d'y mettre ordre ; que tous ces dévots étaient intéressés et ambitieux, qu'il le pria enfin de s'enquérir de tout cela et de lui en rendre compte.

Montaigu, ami particulier du comte d'Albon, lui en demanda des nouvelles ; le comte dit au Milord que Fénelon ne se mêlait que des duels, et que c'était une chose publique qui ne devait donner aucun ombrage ; que, pour des compagnies, il y en avait dans plusieurs paroisses de Paris et grand nombre de Confréries du Saint-Sacrement, que peut-être Fénelon en pouvait avoir promu quelque une, parce qu'il était homme de piété, mais que tout cela étant public, il n'y avait rien à craindre.

Cet avertissement fit prendre résolution de se cacher mieux que jamais pour servir Dieu et l'État avec plus de fidélité qu'on n'avait (sic) fait, et de donner avis aux amis des provinces d'en user de même.

Après que le comte d'Albon eut fait son rapport, M. Bouleau dit que M. de Montaigu lui avait proposé la même chose et s'était enquis s'il n'avait aucune connaissance de ce que le cardinal Mazarin désirait savoir. Sur quoi Bouleau avait répondu la même chose que d'Albon. Mais on conclut qu'il était nécessaire d'avertir la Compagnie de tout ce qui se passait, afin qu'elle avisât comment il faudrait se conduire dans la conjuncture (sic) présente.

÷ Voir la suite au « jeudi suivant, qui fut le 9^e de septembre ».

÷ Montaigu, intime d'Anne d'Autriche, qu'il assistera jusqu'à sa mort, et « homme de confiance » de Mazarin, est aussi « ami particulier » du comte d'Albon, l'un des principaux de la Compagnie du Saint-Sacrement ; mais il n'est pas lui-même membre de ladite Compagnie.

Ven 3 septembre 1660

- *Huon de Bordeaux*. R : 260 l.

- Le même jour, affaire Ribou [voir *Cent ans*, p. 346-348].

- Le même jour, Gui Patin écrit à André Falconet [*Lettres*, éd. de Cologne, II, p. 180] :

Il court ici des lettres du cardinal de Retz au Roi, à ses grands vicaires et à Messieurs du Clergé, qui ont été jetées la nuit dans les portes de certaines maisons. Il y en a qui croient que ces lettres ne sont qu'un éclair qui précédera le tonnerre, et qu'ensuite ce Monsieur le cardinal de Retz enverra un interdit à Paris, par lequel il sera défendu à tout prêtre de célébrer la messe, jusqu'à ce que le Pape en ait ordonné, ce qui fera ici bien du bruit, mais les moines, et principalement les jésuites, se mettront du côté des plus forts.

- Le même jour également, est « achevé d'imprimer pour la première fois, aux frais et dépens [du] sieur Le Picard », un missel romain en trois volumes portant au titre :

Messel (sic) romain selon le règlement du Concile de Trente. Traduit en français, avec l'explication de toutes les messes et de leurs cérémonies pour tous les jours de l'année. Par le sieur De Voisin, prêtre, docteur en théologie, conseiller du Roi. Dédié à Son Altesse Sérénissime Madame la princesse de Conti. Tome premier (ou

second ou troisième). Contenant, etc. [...] À Paris. Se vendent (sic) par l'auteur, chez Rolin de la Haye, au Mont Saint-Hilaire, rue d'Écosse, à l'image Saint Roch, et Simon Piget, libraire-juré, rue Saint-Jacques, à la Prudence. M. DC. LX. Avec privilège et approbation.

÷ Un exemplaire figure bien à l' Arsenal, mais sous le titre *Missel romain*, etc.

÷ Le privilège, signé Le Gros, a été donné le 12 mai 1658, pour une durée de trente ans, au « sieur Voisin, prêtre, docteur en théologie, notre conseiller et prédicateur ordinaire de notre très cher cousin le prince de Conti », pour « un livre intitulé *Explication du Messel romain, avec sa version en latin et en français de toutes les messes de l'année* ».

÷ Joseph de Voisin, ancien magistrat bordelais entré dans les ordres, est depuis 1647, sans doute, prédicateur et aumônier ordinaire de Conti. Cette traduction résulte, selon la dédicace citée ci-dessous, d'une commande de la princesse de Conti.

÷ Le livre a reçu les approbations de Henry (de Maupas du Tour), évêque du Puy (membre de la Compagnie du Saint-Sacrement)²³, donnée (+²⁴) à Saint-Sulpice, le 7 août 1660 ; Daniel de Cosnac²⁵, évêque de Valence et Die, donnée (+) à Paris, le 20 juillet 1660 ; G. (sic), évêque (de) Dax, donnée (l'auteur n'est pas nommé) à Paris le 23 juin 1660 ; De Contes, doyen en l'église de Paris et J. de Hodencq, archiprêtre et curé de Saint-Séverin, donnée (+) à Paris le 23 juillet 1660 ; P. Bouvot (pour « ces Messieurs les docteurs de Sorbonne »), donnée (pas de titre) le 27 août 1660 ; De Marin, bénéd., Le Noir, curé de Saint-Hilaire, Charles Thébault, donnée (-) à Paris le 7 décembre 1657 ; Fronton, chanoine régulier de Sainte-Geneviève et chancelier de l'Université, donné (l'auteur n'est pas nommé) à Paris le 5 septembre 1660^v ; F. Léger Soyer, docteur en théologie et gardien du Grand Couvent, F. Ph. Le Roy, docteur en théologie et confesseur de la Reine, F. Jacques de Creux, docteur en théologie de la faculté de Paris, donnée (-) à Paris « au Grand couvent des Cordeliers » le 19 décembre 1657 ; De Baudry, De Piencourt, coadjuteur de l'abbaye de La Croix, donnée (-) à l'abbaye de La Croix le 23 novembre 1659 ; (pour l'Université de Toulouse) Simplician, augustin, professeur royal et doyen de la Faculté, P. Joseph Brunet, professeur des Pères augustins, F. Landon, Frayssinous, professeur royal, donnée (-) à Toulouse le 26 décembre 1659.

÷ S'il faut se fier à l'opuscule que Voisin adressera quelques mois plus tard À nosseigneurs de l'Assemblée générale du clergé de France [BNF, D-6056]²⁶, les trois volumes seraient le fruit d'un travail d'au moins trois années :

Nous vous supplions de considérer que l'ouvrage du Missel dont il s'agit n'est pas une simple traduction, mais que c'est une traduction accompagnée d'une ample explication, laquelle est approuvée par le corps de la Sorbonne, comme il paraît par le registre de la Faculté de Paris du deuxième juillet 1657 produit à la tête de cet ouvrage, signé Bouvot, grand bedeau et secrétaire de la Faculté, et par la déclaration de l'Assemblée de Sorbonne tenue le premier de ce mois.

÷ L'ouvrage est dédié « À Son Altesse Sérénissime Madame la princesse de Conti » :
Madame,

Il n'y a rien de plus important pour notre salut que la véritable oraison, qui se fait non pas par des sentiments qui viennent de l'esprit humain, mais par des mouvements que Dieu forme dans nos cœurs. Telles sont les prières que l'Église nous propose, particulièrement dans la célébration des mystères adorables du sacrifice de la messe, où elle nous instruit de ce que nous devons demander et de quelle sorte nous devons demander, afin que nous puissions arriver à ce commerce spirituel que l'on doit avoir avec la sagesse divine.

Ces prières, étant jointes au sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, composent un sacrifice de louange, qui est offert à Dieu en langage latin dans la plus grande partie de la chrétienté, afin que toutes les nations de l'univers, qui sont liées ensemble par une même foi et une même religion, fassent paraître leur union par un même langage.

23. Il sera nommé évêque d'Évreux en 1661. Son frère Jean-Baptiste est l'un des aumôniers du prince de Conti, et donc collègue de Joseph de Voisin. Voir la lettre que le P. Surin lui adressait le 1^{er} juin 1658 [Surin, *Correspondance*, éd. M. de Certeau, p. 619 et suivantes]

24. Le signe + signifie que les titres de l'auteur sont ceux-ci : « Docteur en théologie, conseiller du Roi et prédicateur ordinaire de Son Altesse de Conti » ; le signe - signale que cette dernière qualité est absente de l'approbation.

25. Il a été domestique du prince de Conti en même temps que Joseph de Voisin.

26. « Nous vous supplions de considérer que l'ouvrage du Missel dont il s'agit n'est pas une simple traduction, mais que c'est une traduction accompagnée d'une ample explication, laquelle est approuvée par le corps de la Sorbonne, comme il paraît par le registre de la Faculté de Paris du deuxième juillet 1657... »

Mais en même temps, l'Église ordonne qu'on explique aux peuples en langue vulgaire ce qui est contenu dans l'office divin, afin qu'entendant ce qu'elle veut qu'ils demandent à Dieu par la bouche du prêtre, ils prient tous d'un même cœur et d'un même esprit.

D'où vient que, lorsque l'Église apportait un si grand soin à cacher aux infidèles, et même aux catéchumènes, les prières du canon de la messe, elle travaillait avec une extrême vigilance à les faire entendre aux fidèles, comme ces paroles, qui sont répétées si souvent dans les livres des Saints Pères, le témoignent assez : « Les fidèles entendent ce que nous disons. »

C'est pour cette raison que le roi Charles V et ensuite la reine Isabeau de Bavière, considérant qu'il arrivait d'ordinaire que ceux qui assistent à la messe, n'entendant pas le latin, demandaient une chose à Dieu en même temps que l'Église en demandait une autre, Leurs Majestés firent traduire le Missel en français, avec l'explication des mystères et des cérémonies.

Votre Altesse, entrant dans l'alliance du sang royal, y a porté les vertus royales, la piété et le zèle pour ce qui regarde le service et la gloire de Dieu ; étant persuadée que la véritable grandeur consiste à s'approcher de Dieu, qui est la source de toute grandeur. L'élévation que donnent les dignités du monde est un don de la terre, mais la vertu est un don du ciel. Que sert-il de régner un peu de temps sur la terre, si l'on ne se rend digne de régner éternellement dans le paradis ? Le fruit que l'on peut recueillir des soins qu'on prend pour les choses temporelles de cette vie passe comme une ombre avec elle ; mais les avantages qu'on reçoit des soins qu'on prend pour la gloire de Dieu ont une durée égale à son éternité.

C'est par ce motif que V. Altesse témoigne tant de ferveur dans le service de Dieu ? Et comme le culte qu'on lui rend dans l'office de la messe est le plus grand service que les hommes puissent rendre à sa majesté, Votre Altesse voyant que les hérétiques ont traduit en français cet office divin, avec une explication pleine d'erreurs et d'impostures, Elle a jugé à propos de faire traduire en notre langue le Missel tout entier, avec l'explication de chaque messe selon le vrai sens de l'Église.

Quoiqu'elle eût pu choisir des personnes plus capables que moi pour exécuter ce dessein, toutefois elle a eu la bonté de m'y obliger par un commandement exprès, afin que ma faiblesse fût éclater davantage la puissance de la grâce de Dieu. C'est par son assistance que j'ai entrepris et achevé cet ouvrage, où j'ai tâché d'exprimer le sens de l'Église le plus fidèlement qu'il m'a été possible, ayant tiré l'explication de nos mystères et de nos cérémonies des livres des Saints Pères des premiers siècles, dont je rapporterai les preuves dans un autre volume.

Le public en aura toute l'obligation à Votre Altesse ; aussi de tout temps la Providence divine a voulu que la traduction des Livres saints fût due à la piété des dames. Ce fut à la prière de sainte Paule et de sainte Eustochium, de sainte Marcelle et d'autres dames romaines, que saint Jérôme traduisit la plus grande partie de l'Écriture sainte.

Ainsi, Madame, Votre Altesse s'acquitte saintement des devoirs que Dieu exige d'elle en qualité de princesse chrétienne, épouse d'un prince qui emploie tous ses soins et toute son autorité pour établir la piété et la justice dans l'étendue de son gouvernement ; et en qualité de nièce de ce grand prince de l'Église dont Dieu s'est servi pour donner la paix à la chrétienté, par une heureuse alliance des deux plus puissantes couronnes de l'Europe.

Les peuples qui liront cet ouvrage du sacrement de paix et de charité, où Votre Altesse leur fournit les moyens de pouvoir recueillir le fruit d'une sainte paix, seront obligés de demander à Dieu qu'il lui donne un héritier de sa vertu : ce sont les vœux que j'offre à Dieu sans cesse, et c'est le témoignage du respect avec lequel je suis, Madame, de V.A.S., le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur, J. de Voisin.

÷ Tome I du Missel, p. 386. Lecture de la deuxième de Paul aux Corinthiens, chapitre 11 et 12. Note du traducteur (Voisin).

L'Église, nous représentant en cette leçon les vertus de l'apôtre saint Paul, nous fait voir la différence qu'il y a entre les vrais et les faux ministres de la parole de Dieu. Les faux apôtres et les imposteurs font servir l'Évangile d'ombre et de moyen pour acquérir de l'autorité et du crédit envers ceux qui s'abandonnent à leur conduite, ils usurpent un empire sur eux, ils les gourmandent, ils en exigent des commodités temporelles, et, prenant de toutes parts, ils les appauvrissent. Leur vie est une fourbe continuée ; mais les vrais apôtres ne sont point mercenaires, ils prêchent gratuitement, ils n'usent point de domination sur ceux dont ils ont la conduite, mais ils sont pour eux un modèle vivant de douceur et d'humilité. Ils les conduisent sans contrainte, sans murmure, sans aucune pensée d'un gain bas et déshonnête, ni le moindre mélange d'inventions humaines, dans la seule intention de plaire à Dieu, comme nous voyons que l'apôtre saint Paul l'a pratiqué.

÷ Sur l'affaire du Missel de Voisin, voir J. Gres-Gayer et Abbé Feret, *La Faculté de théologie de Paris*, t. II, p. 433-435.

÷ *Mémoires de René Rapin*, III, p. 100 :

Il arriva une affaire, vers la fin de cette année 1660, qui occupa fort l'Assemblée du Clergé pendant quelques mois. Un ecclésiastique de l'Hôtel de Conti, nommé Voisin, que le Prince s'était attaché à son service dans son dernier voyage de Gascogne, dont il était, et qu'il s'était attaché à cause d'une grande connaissance qu'avait cet ecclésiastique des langues orientales, et qu'il était bon théologien, avait osé dire à la princesse de Conti qu'il serait à souhaiter qu'on pût avoir une traduction bien fidèle de la messe, et une explication bien nette des cérémonies de la messe de paroisse. Ce savant crut qu'il ferait plaisir au Prince, à qui il voulait plaire, s'il donnait ce contentement-là à la princesse, et surtout à la duchesse de Longueville, qui l'avait connu à Bordeaux, qui le considérait et souhaitait cela de lui. Enfin, soit qu'il fût engagé à ce travail par l'un et l'autre, soit qu'il s'y engageât de son chef sans leur participation, il entreprit l'ouvrage et le donna au public sur la fin de cette année en plusieurs volumes. Ce livre attira la curiosité du public, on le lut avec attachement. Les jansénistes, cherchant à se distinguer par ces sortes de voies qui contribuent à former les cabales, et ayant déjà rempli le monde de leurs Heures traduites en français, donnèrent bien de l'approbation à cette nouvelle traduction, parce que cela était selon leur esprit et parce que l'auteur du Missel y avait avancé des propositions qui favorisaient la nouvelle opinion. Ce qui fut cause qu'on en fit du bruit, qu'on en parla à la cour, que la reine mère s'en plaignit, et que, sur ses plaintes et celles du public, on nomma des commissaires à l'Assemblée pour examiner ce livre, lequel, ayant fait le même bruit à Rome pour les propositions favorables à la nouvelle opinion, y fut examiné et condamné. [...]

François de Harlay, archevêque de Rouen et premier président de l'Assemblée, sur des plaintes qu'on avait faites de lui à la reine mère, qu'il devenait favorable en son diocèse à la nouvelle doctrine, en considération de la duchesse de Longueville, qui l'avait gagné, pour détruire cette idée entreprit de bien faire en tout ce qui regarderait ce parti, pour se rétablir dans l'esprit de cette princesse (Anne d'Autriche) et pour mériter les bonnes grâces du Roi. Il commença par le Missel, et jugeant bien qu'il serait condamné par l'Assemblée, il en écrivit au Pape pour l'en prévenir et pour l'y disposer. Il lui manda que les assemblées qui se faisaient régulièrement de cinq en cinq ans dans le royaume n'étaient pas seulement pour fournir du secours au Roi en ses affaires par le don gratuit, mais qu'elles étaient dans une espèce de possession de remédier aux abus qui pouvaient se glisser dans la religion ; que c'était un droit de l'Église gallicane de régler ces abus pour veiller par là au troupeau de Jésus-Christ ; qu'ainsi Sa Sainteté ne devait trouver rien à redire si l'Assemblée avait fait examiner une traduction de la messe en français, et que, l'ayant trouvée remplie d'erreurs, elle l'avait trouvée digne de censure et l'avait condamnée ; qu'elle priait Sa Sainteté de vouloir confirmer la censure qu'elle en venait de faire. Cette lettre de l'Archevêque était datée du 7 janvier de cette année 1661 ; le pape, qui avait déjà ordonné qu'on examinât ce livre, dont on lui avait fait des plaintes, fut bien aise de savoir que l'Assemblée du clergé l'avait déjà censuré, et ce fut avec bien de la joie qu'il apprit la nouvelle de cette condamnation, ce qui l'obligea de témoigner à l'Assemblée combien la vigilance qu'elle avait fait paraître en cette affaire lui avait été agréable.

÷ Dans le Livre IX, années 1653-1654 [éd. Aubineau, II, 196], Rapin notait :

Le mariage du prince de Conti avec une des nièces du cardinal Mazarin, qui avait commencé à se négocier cette année, acheva de se conclure au commencement de la suivante (1654). Ce prince, qui avait beaucoup d'esprit, savait bien choisir ceux qui en étaient pourvus, et il avait grand soin de les attirer auprès de sa personne, encore plus par ses caresses que par ses récompenses. Ainsi sa cour était alors remplie de gens d'esprit, dont l'abbé de Cognac (sic), depuis évêque de Valence, l'abbé Roquette, qui fut évêque d'Autun, Guilleragues, Sarazin, Montreuil et son frère l'Abbé, le Père Esprit, Voiture²⁷, Molière, ce fameux comédien, Gourville²⁸, l'abbé Voisin (sic), de la maison de Pontac²⁹, savant dans les langues orientales, étaient les principaux, ou en qualité de pensionnaires, ou de domestiques.

÷ Godefroi Hermant raconte lui aussi cet épisode dans ses *Mémoires*, t. III, p. 504 et suivantes :

M. L'abbé Voisin, domestique de M. le prince de Conti, avait fait imprimer une traduction du missel romain en français, pour la consolation de plusieurs personnes de piété qui n'entendent pas la langue latine. Cette entreprise n'était pas nouvelle ; il y avait déjà plusieurs années que le sieur de La Milletière, depuis sa conversion à la religion catholique, avait donné une traduction française du canon de la messe, qui est la chose la plus mystérieuse de notre religion, et elle avait eu des évêques pour approbateurs. Plusieurs avaient expliqué les évangiles et les épîtres de la sainte messe sans aucune contradiction ; de sorte que M. Voisin ne

27. Mort en 1648, il est douteux qu'il ait appartenu à la maison de Conti.

28. Surintendant du prince de Condé, il semble qu'il n'ait jamais été au service de Conti.

29. Le 8 juillet 1658, Guilleragues, intendant et secrétaire du prince de Conti, a épousé Anne-Marie de Pontac, fille de François de Pontac.

faisait autre chose en cela que de donner dans un même corps ce que d'autres auteurs avaient déjà donné par parcelles, et on lui était redevable de plusieurs éclaircissements solides et irréprochables qu'il avait ajoutés à la traduction pour donner aux fidèles l'intelligence de nos mystères selon l'esprit de l'Église. Son ouvrage était approuvé par les vicaires généraux de l'archevêché de Paris, par un grand nombre d'évêques et de docteurs, tant séculiers que réguliers. Il portait en lui-même tous les caractères d'un livre qui devait être reçu sans contredit ; le Roi avait accordé un privilège à son libraire ; il sortait du palais d'un prince du sang dont la piété était connue de tout le monde, et plusieurs personnes l'attendaient depuis longtemps avec une avidité incroyable.

÷ Voir la suite au 29 novembre.

Sam 4 septembre 1660

• Registre de La Grange : « Joué au Louvre, pour le roi, *Huon de Bordeaux*. »

• Le même jour, Marie Maillard, veuve de Jean Pocquelin, frère de Molière, décédé le 3 avril précédent, fait baptiser une fille, prénommée Agnès.

Dim 5 septembre 1660

• 22^e anniversaire de Louis XIV.

• Au Petit-Bourbon : *Huon de Bordeaux* et *Le Cocu imaginaire*. R : 540 l.

Lun 6 septembre 1660

• Ce jour-là est achevé d'imprimer, pour le compte de Jean Ribou et Étienne Loyson, un volume portant au titre « *Les Véritables Précieuses*. Comédie. Seconde édition. Revue, corrigée et augmentée d'un dialogue de deux Précieuses, sur les affaires de leur Communauté » [Ars. 8^o BL. 14525].

÷ Le privilège est exactement le même que celui de la première édition, parue dans les premiers jours de février 1660 (voir au 1^{er}). Il est suivi de la mention :

Et ledit sieur Ribou a associé au présent privilège Estienne Loyson, pour en jouir par ensemble, suivant l'accord fait entre eux.

Achévé d'imprimer pour la seconde fois le 6. septembre 1660.

÷ Tout ce qui concerne Jean Magnon et sa *Zénobie* a été supprimé.

÷ Le *Dialogue de deux précieuses* (Istérie et Almathée) occupe les pages 61 à 70 ; l'auteur y évoque *Les Précieuses ridicules mises en vers*, *Le Grand Dictionnaire des précieuses*, *Le Procès des précieuses* ; il y annonce, en outre, la parution d'un second dictionnaire, « que l'on ne commence qu'à mettre sous la presse », et il indique que « l'on travaille à une pièce qui aura pour titre *La Pompe funèbre d'une précieuse* » (voir au 12 juillet l'Avis au lecteur du *Procès des précieuses*).

÷ Ce dialogue est suivi d'un avis au lecteur :

Il faut que je vous confesse, ami lecteur, que le succès de cette pièce a de beaucoup surpassé mon attente, et que je ne croyais pas que vous la dussiez faire retourner chez l'imprimeur ; mais puisqu'il est ainsi, je crois être obligé à vous dire que j'ai retranché dans cette édition ce qu'il y avait de Lusse-tu-cru dans la première, non que je l'estimasse mauvais, quoique tout à fait populaire (puisque j'aurais mal fait de mettre quelque chose de meilleur dans la bouche de ceux qui en parlaient), mais parce que ce qui est bon dans un temps ferait une mauvaise plaisanterie dans un autre, et que Lanturelu, qui a autrefois diverti les personnes les plus spirituelles, ne serait pas maintenant reconnu des plus stupides, à moins que l'on ne fit son histoire. »

÷ Bien des éléments, stylistiques en particulier, donnent à penser que ce dialogue est de la plume de Donneau de Visé.

Mar 7 septembre 1660

• *Huon de Bordeaux* et *Le Cocu imaginaire*. R : 280 l.

÷ Sous cette mention, La Grange note : « Achevé de payer M. de Molière pour *Le Cocu imaginaire*, en lui donnant pour la 3^e fois 500 l. »

Mer 8 septembre 1660

• Fête de la Nativité de Notre-Dame.

• La *Gazette* du 11 rapportera :

La reine mère alla le matin à Notre-Dame, puis dîner au Val-de-Grâce ; et la reine communia en la même église par les mains de l'un de ses aumôniers ordinaires. L'après-dînée, Leurs Majestés se rendirent aux grandes Carmélites, pour assister à

la vêtue de la demoiselle de Bouillon, sœur du Grand chambellan du roi. Le nonce de Sa Sainteté en fit la cérémonie, et l'abbé Bossuet prêcha sur le sujet avec beaucoup d'applaudissement de la compagnie, où étaient aussi Mesdemoiselles d'Orléans, d'Alençon et de Valois, et grand nombre de seigneurs et dames.

La reine mère fut ensuite continuer ses dévotions en la chapelle de Notre-Dame de Lorette, au Temple, dans l'enclos duquel Sa Majesté alla voir les curiosités et pierreries que le sieur Darce fait avec un secret qu'il a inventé et dont la beauté surpasse celle des plus fines.

÷ Contrairement à ce qu'il avait fait le 22 mars 1659, saluant de vingt vers élogieux le panégyrique de saint Joseph prononcé par le même Bossuet dans le même couvent des Carmélites, Loret ne signale pas cette cérémonie, ni le sermon de Bossuet.

- Un grand feu d'artifice et une collation sont offerts, rue Saint-Denis, par quatre anciens pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle. Voir la Lettre de Loret du 11, v. 173-202.

Jeu 9 septembre 1660

- Le cardinal Mazarin « régale » l'élite de la cour dans son palais, rue de Richelieu. La collation est suivie d'une représentation théâtrale en espagnol. Voir la *Gazette* du 11 :

Le 9, Leurs Majestés furent traitées par Son Éminence, dans son palais, à un très magnifique souper, où se trouva aussi la reine de la Grande-Bretagne [Henriette de France], Monsieur, la princesse d'Angleterre [Henriette], et grand nombre de dames de la cour. Un charmant concert de voix et d'instruments précéda ; les 24 violons en formèrent un autre, non moins agréable, durant ce merveilleux festin, à plusieurs services de toutes les viandes les plus exquises, aussi bien que des fruits les plus rares. Et la comédie espagnole fit la conclusion de tout, en sorte qu'il ne manqua rien à ce grand régale ; la beauté du lieu, dont la compagnie prit plaisir de visiter tous les superbes appartements, et même la bibliothèque, la plus considérable de l'Europe, ne lui ayant pas moins donné d'éclat que la parfaite santé de ce premier ministre inspira de joie à tous ces illustres conviés, et qu'elle en doit causer à toute la France, reconnaissant que c'est d'elle que dépend la consommation de sa félicité.

÷ Loret, qui rend compte de l'événement dans sa Lettre du 11, v. 31-172, l'atteste, v. 40 et 75-84 : la Reine mère Anne d'Autriche est présente avec toutes ses « filles ».

- *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 204 et suivantes :

L'Assemblée qui se tint le 9^e de septembre ne trouva pas à propos de permettre à la Compagnie de Toulouse d'en établir une à Castres, parce qu'on était averti que la Cour commençait à prendre jalousie des correspondances et des emplois de la Compagnie, de sorte qu'on marchait avec grande circonspection et qu'on ne pensait qu'à s'enterrer.

On a dit que quelques prélats, auxquels on donnait une libre entrée dans la Compagnie, avaient été choqués de ce qu'on y savait plus de nouvelles qu'eux-mêmes de ce qui se passait dans leurs diocèses pour y faire le bien et y empêcher le mal, et que leur mauvaise humeur les avait portés à dire qu'il ne fallait plus souffrir de pareilles assemblées, qui ne servaient qu'à censurer tout le monde et particulièrement le clergé. Il se rencontra entre autres un archevêque [*ndfr* : François de Harlay de Champvallon, archevêque de Rouen] qui rendit à la Compagnie toutes sortes de mauvais offices auprès du Ministre [Mazarin], et l'on croit que lui et ceux de sa sorte furent la principale cause de sa destruction³⁰. C'est en ce point-là que sa fin a eu grand rapport avec celle de la vie du Sauveur du monde. La jalousie des princes des prêtres le poussa à bout devant Pilate, et les prélats animés de haine et de ressentiment contre la Compagnie, pour se venger de son zèle, la rendirent si suspecte aux puissances temporelles qu'elles résolurent de l'anéantir.

Comme la Cour s'échauffait de jour en jour à persécuter la Compagnie, on ne parlait d'autre chose parmi les confrères. Il est vrai que la reine Anne d'Autriche ne pouvait donner les mains à sa destruction. Cette pieuse princesse en connaissait les plus considérables, et elle savait à quel point on pouvait se fier à eux. De sorte qu'elle en parla au cardinal Mazarin assez fortement : « Pourquoi, lui dit-elle, voulez-vous pousser à bout des gens qui sont si bons serviteurs du roi, qui ont toujours soutenu ses intérêts contre la Fronde, et même les vôtres contre tous vos ennemis ? — Il est vrai, Madame, lui répondit le Cardinal, mais quoiqu'ils n'aient rien fait de mauvais jusqu'à présent, ils en peuvent faire par leurs grandes intrigues

30. À la date du 1^{er} juillet, d'Argenson écrivait : « L'entrée de Monsieur le Prince de Conti dans la Compagnie a été le sujet de sa destruction. »

et les correspondances qu'ils ont par tout le royaume, et en bonne politique chose pareille ne doit point se souffrir dans un État. »

Voilà ce qui donna le coup de la mort à la Compagnie... [Voir la suite au 15 septembre.]

÷ Du texte d'Argenson, il résulte que l'archevêque de Rouen avait jusqu'alors « libre entrée dans la Compagnie » [de Paris ? de Rouen ou de Caen ?]. On peut raisonnablement penser qu'il n'est pas étranger à la rédaction du *Mémoire pour faire connaître l'esprit et la conduite de la compagnie établie en la ville de Caen, appelée Ermitage*, paru anonymement au cours de cette année 1660. Voir, au 3 septembre précédent, ce que Rapin écrira de Harlay de Champvallon à propos de l'affaire du Missel de Voisin :

[...] sur des plaintes qu'on avait faites de lui à la reine mère qu'il devenait favorable en son diocèse à la nouvelle doctrine, en considération de la duchesse de Longueville, qui l'avait gagné, pour détruire cette idée [il] entreprit de bien faire en tout ce qui regarderait ce parti, pour se rétablir dans l'esprit de cette princesse (Anne d'Autriche) et pour mériter les bonnes grâces du Roi.

÷ Pages 90-91 du même tome III de ses *Mémoires*, Rapin avait décrit la situation de Rouen, « une ville où l'archevêque et les principaux du clergé, joints à la plupart des curés, devenaient favorables à ce parti [janséniste] ».

÷ Qui sont, à cette date, ces « plus considérables » de la Compagnie, que la Reine mère connaît ? Le duc de Liancourt ? Le prince de Conti ? Le président Guillaume de Lamoignon ? Pourrait-elle dire du second qu'il a « toujours soutenu les intérêts [du roi] contre la Fronde » ?

÷ Qui a pu rapporter ce dialogue entre Anne d'Autriche et Mazarin ?

÷ Suite du récit de Voyer d'Argenson donné à la date du 2 septembre, dans *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 259-260 [Ch. XII : « Abrégé en journal de tout ce qui se passa dans l'anéantissement de la Compagnie »] :

Le jeudi suivant, qui fut le 9^e de septembre, à l'issue de l'Assemblée, les officiers, les anciens et les secrétaires conférèrent et ouïrent de nouveau les rapports de MM. d'Albon et Bouleau et de quelques autres, surtout de M. du Ferrier, qui dit qu'il avait su que trois évêques avaient eu une grande conférence ensemble pour détruire la Compagnie, disant qu'elle s'opposait souvent à la volonté des prélats, qu'elle choquait leur autorité, qu'elle se mêlait de toutes choses, et que l'un d'entre eux avait résolu d'aller à l'Assemblée du clergé proposer que l'on demandât la suppression de cette Compagnie. Que celui-là avait dit à l'évêque de Viviers [Louis-François de la Baume de Suze] qu'il devait travailler avec eux pour détruire tout cela, mais que celui-ci répondit qu'il n'avait rien dans son diocèse qui ne lui fût très soumis et qu'il ne se plaignait de quoi que ce soit, mais que cette réponse n'avait pas empêché les autres de continuer leur dessein. Du Ferrier ajouta qu'un de ces trois évêques avait dit quelque chose au cardinal Mazarin, qu'il y avait sujet de s'alarmer, vu la conjoncture de la nouvelle intrigue des prélats, qu'il fallait se précautionner contre les événements et en avertir la Compagnie. Chacun dit un mot de ce qu'il savait, qui confirma tout le monde de la vérité de l'orage qui menaçait, et, d'un commun accord, il fut résolu qu'en toute diligence on écrirait aux Compagnies la lettre qui suit ; dès le lendemain on en fit partir la plupart :

« Du 10^e de septembre 1660, à Paris.

Nous vous donnons avis, par bien des raisons qui ne se peuvent exprimer, d'être précautionnés plus que jamais dans vos services, du moins jusqu'à nouveau conseil. Changez les jours et les séances, mettez les papiers et les registres en lieu très sûr et autre que l'ordinaire. Il suffit que les officiers le sachent ; ne portez qu'une feuille volante, retardez de quinzaine l'assemblée, peu de dépêches, surséance de correspondance, mais beaucoup de prières et de persévérance, *quia tempus visitationis*. »

÷ Voir la suite au 12 septembre.

Ven 10 septembre 1660

• 22^e anniversaire de la reine Marie-Thérèse.

• *Les Charmes de Félicie*, de Pousset de Montauban, et *Le Cocu imaginaire*. R : 492 l.

÷ Sur cette pastorale à machines de Jacques Pousset de Montauban, avocat de renom et bon vivant (1620-1685), voir Lancaster, *HFDL*, III, 1, p. 369-371.

÷ Lorsque la troupe reprendra la pièce, en 1677, La Grange notera (sous la mention du 14 septembre) :

Les frais extraordinaires pour la préparation des *Charmes de Félicie* sont montés à la somme de 180 livres, 4 sols. Les frais ordinaires de surcroît nécessaires pour la représentation de chaque jour, en musique, symphonie et ouvriers pour les machines : 30 livres.

÷ La pièce a été composée sans doute vers 1652, et publiée le 3 février 1654, chez Guillaume de Luyne, avec une dédicace à Mlle de Montmorency de Loresse, dont les parents étaient propriétaires du château de La Groirie, près du Mans.

÷ Vers 1650, Montauban a écrit une *Zénobie, reine d'Arménie*, achevée d'imprimer le 1^{er} octobre 1653, avec une dédicace à Mlle d'Arpajon, la fille du duc, protecteur de Cyrano de Bergerac, qui commence ainsi :

Mademoiselle,

Je n'ai pas assez de présomption pour croire que je vous fais un présent digne de vous en vous offrant *Zénobie, reine d'Arménie*. Je vous demande seulement une protection que Monseigneur le Duc, votre père, m'a fait l'honneur de me dire que vous m'accorderiez. Il a vu *Zénobie* sur un superbe théâtre, et ce qu'il n'a pas cru indigne de ses yeux, il m'a assuré qu'il ne déplairait pas aux vôtres...

÷ Évoquant l'impression de cette *Zénobie*, Lancaster affirme, *HFDL*, III, 1, p. 172, que dans un quatrain préliminaire, M. de Saint-Gilles – le futur intendant de Brienne le jeune, l'ami de Cyrano, de Royer de Prade et de Molière – comparait Montauban à Homère et à Cicéron. Vérification faite, il apparaît que Lancaster se trompe : le quatrain [« Faire des vers comme un Homère / Et comme un Cicéron régner par le discours, / C'est ce que Montauban sait faire / Et dont on n'a point vu d'exemplaire de nos jours »] est signé « G.B. » (Gilles Boileau ?) ; « De S. Gilles », quant à lui, signe un sonnet titré « À Zénobie, de Monsieur de Montauban ».

÷ Le 12 décembre 1659, la troupe de Molière a créé une *Zénobie, reine de Palmyre*, de Jean Magnon.

- Le même jour, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 261-2] :

On dit que le Roi est fort en colère contre le cardinal de Retz, à cause des lettres qu'il a fait nouvellement courir ; il y a même quelques termes que l'on prétend être fort offensifs, comme celui de tyrannie, et Dieu le sait.

On dit que le Cardinal Mazarin est fort attristé de ce qu'on lui a prédit par son horoscope qu'il n'a plus que cinq mois à vivre. Je ne crois ni l'un ni l'autre. [...] La cardinal de Retz a fait signifier à ses grands vicaires qu'il leur défendrait les ordres (sic) cette semaine dans l'archevêché de Paris : il y obéiront, mais cela fera du bruit, et garde [gare ?] même que cela ne nous mène à l'interdit.

Paris s'en va être aussi désempli qu'il a été depuis trois mois plein jusqu'à présent. Tous les provinciaux s'en retournent ; le parlement est fini, ce qui chasse les plaideurs et permet aux conseillers de s'aller promener aux vacances jusqu'à la Saint-Martin ; le bourgeois même s'en va faire vendanges. [...]

Le mariage est accordé entre M. le duc d'Anjou [Philippe d'Orléans] et la sœur du roi d'Angleterre, laquelle est ici. On s'en va là-dessus envoyer un ambassadeur en Angleterre...

Sam 11 septembre 1660

Dim 12 septembre 1660

- *Les Charmes de Félicie* et *Le Cocu imaginaire*. R : 500 l.

- Suite du récit de Voyer d'Argenson donné à la date des 2 et 9 septembre, dans *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 260-262 [Ch. XII : « Abrégé en journal de tout ce qui se passa dans l'anéantissement de la Compagnie »] :

Du 12^e de septembre, jour de dimanche. Je reçus un billet de M. du Plessis-Montbar, daté du samedi à minuit, qui me donnait avis que M. le prince de CONTI se trouverait chez moi sur les six heures du soir avec sa suite d'amis. Il arriva à l'heure marquée, et nous étant renfermés, il nous dit qu'il avait été voir le cardinal Mazarin [quand ?] et qu'il l'avait trouvé en fort mauvaise humeur ; que, ne sachant d'où en venait la cause, il s'était bientôt retiré, quoique le Cardinal eût fait ce qu'il avait pu pour se composer ; que M. Le Tellier était ensuite allé visiter S.A. de Conti [le même jour ?], qui d'abord lui demanda le sujet du chagrin de Son Éminence. M. Le Tellier lui dit qu'il était en grosse colère contre une assemblée des duels qui se tenait à l'Hôtel-Dieu, qui coûtait tous les ans 6000 livres au Roi, dont la moitié était pour un commis [Aubery] dont il n'avait aucune connaissance ; que ces gens-là écrivaient de tous les côtés du royaume, que cela était contre le service de l'État, et que le roi étant entré comme il parlait de cette affaire, il lui avait dit : « Sire, vous payez un homme qui est contre votre service, et ni vous ni moi n'en savons rien » ; qu'il avait fait grands reproches à M. FOUQUET, surintendant, mais que celui-ci avait fait réponse que c'était une chose publique, que le Premier président [LAMOIGNON] et lui s'étaient trouvés à cette assemblée et que le commis avait des lettres patentes vérifiées, que néanmoins à l'avenir, si Son Éminence ne voulait pas que l'on continuât, cela ne serait plus.

Que cet orage étant passé, il en était survenu un autre, sur ce que le Cardinal, s'informant toujours des dévots et en parlant aux évêques qui, ce jour-là, avaient eu audience de la part de l'Assemblée générale du Clergé, il leur dit qu'il fallait détruire les séminaires des jansénistes et les cabales du cardinal de Retz, et que ces gens qui avaient grand extérieur de piété étaient à craindre, parce qu'ils attiraient beaucoup de monde à leur suite ; qu'il y avait de certaines confréries et compagnies du Saint-Sacrement qui avaient de grandes intrigues et des correspondances de tous côtés, et qu'il serait bien aise d'en savoir toute la vérité ; que là-dessus l'archevêque de Rouen lui avait dit qu'il les connaissait et lui avait découvert toute la conduite de ces compagnies par le menu ; que le Cardinal s'en était fort alarmé et qu'il avait dit : « Ils sont tous intéressés, ces dévots, ils ne tendent qu'à leurs fins, il faut que le Roi détruise toute leur cabale » ; que l'archevêque de Rouen avait fort appuyé son sentiment et lui avait marqué les inconvénients d'État que ces compagnies portaient avec elles, qu'elles étaient même contraires aux prééminences et à l'autorité des évêques, et cent autres choses qu'il avança pour exciter le Cardinal à rompre toutes ces assemblées ; que c'était là le sujet de son chagrin et que S.A. [Conti] l'avait trouvé en cet état lorsqu'il était entré dans sa chambre.

M. le prince de Conti lui dit : « Et vous, Monsieur, que vous semble de tout cela ? » Sur quoi M. Le Tellier répondit : « Je trouve que toutes les œuvres que font ces gens sont excellentes, mais je ne puis souffrir leurs correspondances par toutes les villes du royaume. Si cette affaire est portée au Conseil, je serai d'avis de leur faire défense de s'assembler, mais je ne me chargerai jamais de l'exécution de cet arrêt. »

Tous ces rapports si précis surprirent beaucoup ceux qui les écoutaient, et leur firent juger que Dieu les avertissait de prévenir l'orage qui les menaçait, et que ceux que l'on avait nommés au Cardinal, particulièrement M. du Plessis[-Montbar], dont il avait dit qu'il remuait tout à sa fantaisie, et Aubery, qui était le commis des duels, feraient bien de ne garder rien chez eux qui pût servir de preuve à ce qu'on avait rapporté au Cardinal, s'il voulait pousser l'affaire plus loin.

÷ À quelle date se situe cette visite de Conti à Mazarin ? Pourquoi Le Tellier rend-il visite à Conti ? Les deux « orages » ont-ils lieu le même jour ?

÷ À la lecture du *Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé* et de la *Gazette*, il n'apparaît pas que le cardinal Mazarin ait reçu des évêques représentant ladite Assemblée avant le 15 septembre. Mais on lit, dans le procès-verbal du 24 septembre, p. 253, que « M. l'abbé de Saint-Pouange [Michel de Colbert, 1629-1676, fils de Jean-Baptiste], nouvel agent du clergé, a dit qu'il a demeuré depuis huit jours à Paris, pour poursuivre plusieurs affaires dont la Compagnie l'avait chargé ». Voir la suite au 24.

Lun 13 septembre 1660

- Selon Loret du 18, v. 23-36, le roi, la Reine, la Reine mère et toute la cour (à l'exception de Mazarin, malade semble-t-il) assistent, dans la grande chapelle du Louvre, à l'exécution d'un « divin motet » du sieur Gobert.

Mar 14 septembre 1660

- *Les Charmes de Félicie* et *Le Cocu imaginaire*. R : 460 l.

- La *Gazette* du 18 rapportera :

Le 14, fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, les deux reines continuèrent leurs dévotions en l'église des religieuses de la Croix, au faubourg Saint-Antoine.

- *Procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé*, p. 242 :

Mgr l'archevêque de Rouen [Harlay de Champvallon] a représenté à l'Assemblée que suivant son ordre, lui et messeigneurs les commissaires avaient concerté ensemble ce qu'ils auraient à demander à Son Éminence [Mazarin] sur les infractions faites par le Conseil aux immunités du clergé et sur le refus que M. le Surintendant a fait d'accorder les lettres patentes que l'Assemblée demande ; et les mémoires que lesdits seigneurs commissaires avaient concertés ayant été lus à la Compagnie, elle les a approuvés par délibération prise par provinces, et mondit seigneur l'archevêque de Rouen, et messeigneurs les évêques de Viviers et d'Autun, avec Messieurs les abbés de Béthune, de Matignon et de Carbon, ont été nommés pour aller vers Son Éminence, et priés en même temps de partir demain [15] du matin.

Mer 15 septembre 1660

- Ce jour-là, six représentants de l'Assemblée du clergé sont reçus par le cardinal Mazarin. *Procès-verbal...*, p. 245 :

[Le 16 septembre], Mgr le Président [Harlay de Champvallon] a dit que, suivant l'ordre de l'Assemblée, lui et messeigneurs les évêques de Viviers et d'Autun, avec Messieurs les abbés de Béthune, de Montgaillard et de Carbon, avaient été voir S.E. et lui avaient fait plainte des infractions que le Conseil avait faites et faisait tous les jours aux privilèges et immunités de l'Église, et du refus que l'on avait fait d'accorder à la Compagnie des lettres patentes pour l'imposition des frais de l'Assemblée ; que Mgr le Cardinal leur avait répondu que l'intention du Roi était que l'Église fût maintenue en tous ses privilèges et immunités, et que tous les ecclésiastiques fussent conservés en la possession et jouissance d'iceux ; que néanmoins il en parlerait au Roi et ne manquerait pas de faire savoir sa réponse à l'Assemblée aussitôt après ; et qu'à l'égard du refus que l'on avait fait d'accorder à la Compagnie des lettres patentes pour l'imposition des frais de l'Assemblée, il en parlerait aussi à Sa Majesté et lui ferait connaître la nécessité qu'il y a d'accorder lesdites lettres patentes à la Compagnie.

÷ Il faut croire que c'est ce jour-là, et non à une date indéterminée située avant le 12, qu'a eu lieu la sortie de Mazarin contre la Compagnie du Saint-Sacrement rapportée par Le Tellier à Conti.

- Suite du récit de Voyer d'Argenson donné à la date des 2, 9 et 12 septembre, dans *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 262 [Ch. XII : « Abrégé en journal de tout ce qui se passa dans l'anéantissement de la Compagnie »] :

Du mercredi au matin 15 septembre. On sut, avant que de commencer la délibération, que la Reine mère, avec une bonté véritablement pieuse et royale, avait dit à une sage religieuse : « Ma mère, si vous connaissez des gens de la Compagnie du Saint-Sacrement, dites-leur qu'ils se cachent mieux que jamais, parce que le cardinal Mazarin est bien en colère contre eux. »

Les officiers s'assemblèrent pour aviser aux moyens de cacher tellement la Compagnie qu'elle ne pût être découverte, et, après avoir examiné tous les moyens, il fut arrêté que le jour suivant elle ne se tiendrait point. Pour cet effet, chacun se chargea d'avertir ses amis que l'Assemblée était remise au lundi suivant, à 8 heures du matin, chez M. Leschassier, et on projeta tout ce qu'on y devait résoudre, après s'être donnés et unis plus que jamais à Notre-Seigneur. J'en ai rapporté tous les articles au jour de la séance tenue chez M. Leschassier, le 15 septembre 1660 (sic), ainsi je ne le répète point.

÷ Ce récit devrait doubler celui que d'Argenson a fait dans la partie chronologique des *Annales*, p. 206 (suite de la citation reproduite à la date du 9) :

Le bruit courut que la cour avait résolu de surprendre tous les confrères assemblés, et l'alarme en fut si forte que les principaux, qui furent avertis de bonne part de cette résolution, s'assemblèrent chez moi avec les officiers et quelques anciens. Là il fut arrêté de mander au reste de la Compagnie de ne se pas trouver, le 16^e de septembre, chez M. Poncet, rue d'Anjou, où était le rendez-vous, mais de s'assembler le 20^e de septembre chez M. Leschassier, rue de l'Université, pour y apprendre ce qui se passait.

Ce fut en ce lieu-là [chez M. Leschassier] que pour la première fois on donna connaissance à toute la Compagnie des mauvais offices que l'on avait rendu à une si sainte Assemblée, et que l'on prit des résolutions propres à l'état présent de ses affaires. [Voir la suite au 20.]

÷ Si elle est avérée, la citation d'Anne d'Autriche indique au mieux qu'elle ne compte parmi ses proches et intimes aucun responsable de la Compagnie, contrairement à ce que d'Argenson écrivait sous la date du 9 septembre (p. 204) : « Cette pieuse princesse en connaissait les plus considérables. »

÷ Voir l'analyse, assez fantaisiste s'il faut en croire Claude Dulong [*Mazarin*, Paris, 1999, p. 365 et suivantes] que Rapin fait de l'évolution des rapports entre Anne d'Autriche et Mazarin au cours de l'année 1660 [*Mémoires*, III, 103 et suivantes] :

Il arriva, peu de temps après [janvier 1661], une aventure au Louvre qui donna de la matière aux discours du public [concernant la censure du *Missel* traduit par Joseph de Voisin]. Le cardinal ministre y était malade dans son appartement ; on cachait le danger qui commençait à se déclarer, et, le feu s'étant pris à l'entrée de la grande galerie, par l'endroit le plus proche de son appartement, qui était au-dessus de celui du Roi, on fut obligé de le transporter à Vincennes avec une précipitation qui fit découvrir son mal en faisant connaître toute sa faiblesse. Cet embrasement du Louvre, qui fut considérable et qui obligea le ministre à se retirer, fut pris du peuple comme un présage de sa mort, étant ainsi chassé par une pareille aventure d'un lieu où il régnait depuis tant d'années, avec un pouvoir si souverain qu'il disposait de la plupart des grâces que faisait le Roi.

Mais depuis quelque temps il avait pris des ombrages de la reine mère, qui lui firent oublier ce qu'il devait à cette princesse dont il était la créature. Le Roi, qui devenait grand, avait toujours bien de la considération pour sa mère, laquelle était

encore devenue plus puissante par le mariage de l'Infante, sa nièce, qui vivait dans une grande dépendance d'elle ; rien ne se faisait que de son consentement ; le Roi voulait toujours qu'elle fût du Conseil secret, qui se tenait dans l'appartement de la Reine au Cabinet des Bains. On ne sait pas si le Cardinal avait des prétentions de se rendre encore plus puissant, mais on sait, à n'en douter pas, que la considération où se trouva alors la Reine lui fit de la peine. Ce n'était que pour accoutumer le Roi aux affaires qu'il le faisait assister au Conseil, où il n'avait aucune attention à ce qui s'y passait et il s'ennuyait fort. Enfin tout se décidait par l'avis de la Reine et du Cardinal, qui trouvait souvent de l'opposition à ce qu'il voulait dans l'esprit de cette princesse, dont il tâchait à détruire le crédit dans l'esprit du Roi, auquel il inspirait adroitement l'essor, lui faisant entrevoir qu'il y allait de sa gloire à son âge d'être le maître. La Reine, de son côté, commençait aussi à voir que le Cardinal s'oubliait à son égard, et les défiances de part et d'autre, qui avaient commencé devant le mariage, redoublèrent après de la moitié. Ainsi elle faisait faire de hauteur par le Roi à ce ministre ce qu'elle souhaitait, et surtout ce qui regardait le jansénisme, qui ne laissa pas d'être assez vivement poussé malgré l'état où se trouva le Cardinal.

Il est vrai que le Roi avait fait connaître ses intentions à l'assemblée d'une manière qui obligea chacun à faire son devoir, principalement après ce que ce prince témoigna à l'archevêque de Rouen, qu'il était étonné qu'il y eût des avis différents dans leurs délibérations sur les moyens d'achever d'extirper cette hérésie...

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 18, le Roi fit la revue de son régiment des Gardes français et suisses dans une plaine proche le château de Madrid, en présence du comte de Fuensaldagne, qui ne put assez admirer le bon état de ces belles et lestes troupes, qui avaient été rangées en quatre bataillons par leurs officiers.

÷ Loret rend compte de l'événement dans sa Lettre du 18, v. 69-106 :

Le jour de devant celui-là [16],
 J'appris d'un certain Quinola,
 Qui n'a pas trop mauvaise trogne,
 Que, devers le parc de Boulogne,
 Ledit monarque, qu'à bon droit
 Aux armes l'on estime adroit,
 Avait faire l'exercice
 À toute sa brave milice,
 Fort leste et fort nombreuse alors
 Et séparée en divers corps,
 Tous servants et tous ordinaires,
 Les grands et petits mousquetaires,
 Des gardes le beau régiment,
 Celui des Suisses même ment,
 Qui firent en rase campagne,
 Devant Monsieur de Fuensaldagne
 (Mais firent en perfection),
 Tous les quarts de conversion,
 Changements de lieux et de places,
 Les tours-à-droit, les volte-faces,
 Les haltes et les pelotons,
 Bref, tout ce que les piétons ;
 Observent en l'art militaire,
 Notre vaillant roi leur fit faire.
 Force gens, par processions,
 Et de toutes conditions,
 Après avoir mangé leurs soupes,
 Allèrent voir icelles troupes.
 Deux cents carrosses de velours
 S'y promenèrent comme au Cours,
 Et deux cents autres, de louage,
 Firent aussi ledit voyage.

Jeu 16 septembre 1660

- Selon Loret [Lettre du 18, v. 37-68], vers midi, Louis XIV fait rejouer l'« admirable motet » de Lully, pour le cardinal Mazarin, qui, malade, n'a pu l'entendre le dimanche 29 août.

- La *Gazette* du 18 rapportera :

Le même jour [16], Monsieur régala la Reine mère, avec sa magnificence et sa politesse accoutumées, en sa délicieuse maison de Saint-Cloud, où se trouva aussi Son Éminence ; et le roi et la reine allèrent sur le soir prendre le divertissement du Cours, qui ne fut pas moins charmant qu'il a toujours été depuis que cette belle princesse l'honore de sa présence, et oblige l'un et l'autre sexe à n'y paraître que dans un équipage des plus lestes.

÷ Ce voyage est confirmé par Loret, dans sa Lettre du 18, v. 123-136, qui ne semble cependant pas très certain du jour :

Vers le milieu de la semaine,
Anne, la belle et bonne Reine,
Et Monseigneur le Cardinal,
Qui ce jour-là fut matinal,
Furent voir Philippe de France
Dans son beau château de plaisance,
De Saint-Cloud le rare ornement,
Où ce prince certainement
Les reçut avec allégresse,
Même avec tant de politesse
Que je puis jurer tous les dieux
Qu'on ne pouvait pas faire mieux ;
Je l'ai su d'aucuns amis nôtres,
Et d'ailleurs il n'en fait point d'autres (sic).

• Ce jour-là, à l'Assemblée générale du clergé, à Pontoise [*Procès-verbal*, p. 244] :

M. l'abbé de Fortia a dit que le curé de Saint-Sulpice [Raguier de Poussé] l'était allé voir à Paris pour le prier de demander pour lui la protection de l'Assemblée, sur ce que le fils de l'ambassadeur de Hollande, contre les termes des édits, faisait faire le prêche en langue française tout publiquement dans sa maison, où toutes sortes de personnes étaient reçues, puisqu'on y faisait des mariages, qu'on y baptisait des enfants et qu'on y faisait la Cène ; qu'outre ce désordre, il y avait certains autres particuliers, dans le même Faubourg, qui faisaient exercice du luthérianisme chez eux, au vu et au su d'un chacun, contre les défenses expresses portées par les édits de nos rois ; que ledit sieur curé en avait déjà porté sa plainte aux juges dudit faubourg, mais qu'il ne s'était pas aperçu que cette plainte eût rien opéré.

La Compagnie ayant arrêté de donner sa protection audit sieur curé, elle a prié ledit sieur abbé de Fortia de se vouloir instruire bien au long de l'affaire, et a encore ordonné à M. de Saint-Pouange [Michel Colbert] de demander à M. le Chancelier un arrêt qui porte défenses à tous les sujets du roi demeurant à Paris et aux faubourgs, conformément à l'édit de Nantes, de n'aller point au prêche d'ailleurs qu'à Charenton, qui est le lieu qui leur a été accordé.

÷ La même plainte a été formulée le 19 janvier 1656 devant l'Assemblée du clergé réunie aux mêmes Grands-Augustins. Ce jour-là, c'était Pierre De Bertier, évêque de Montauban, qui avait rapporté la plainte du curé de Saint-Sulpice.

• Ce même jour, selon le registre de la communauté des libraires [BNF, ms. fr. 21945, f° 1], Jean Ribou fait enregistrer le privilège que « Mr Doneau » (Jean Donneau de Visé) a obtenu le 25 (sic) juillet précédent, pour cinq ans, « pour une comédie intitulée *Les Amours d'Alcipe et Céphise* ».

÷ La pièce est achevée d'imprimer depuis le 14 août sous le titre de *La Cocue imaginaire*.

Ven 17 septembre 1660

• *Les Charmes de Félicie* et *Le Cocu imaginaire*. R : 210 l.

• Selon la *Gazette*,

Leurs Majestés partirent d'ici [Paris] l'après-dînée pour aller au château de Saint-Germain-en-Laye, et Son Éminence s'en alla en celui de Vincennes.

÷ Registres de la paroisse de Saint-Germain [cités dans H. Duclos, *Mademoiselle de La Vallière et Marie-Thérèse d'Autriche*, Paris, 1890, t. 1, p. 82, n. 2.] :

Le dix-septième jour de septembre 1660, la reine, en la compagnie du roi et de sa cour, fait sa première venue à Saint-Germain-en-Laye.

Sam 18 septembre 1660

• Le roi et la reine sont à Saint-Germain-en-Laye pour deux ou trois jours [Loret du 18, v. 137-146] ; Anne d'Autriche et Monsieur sont à Paris ; Mazarin est à Vincennes.

Dim 19 septembre 1660

- *Les Charmes de Félicie* et *Le Cocu imaginaire*. R : 415 l.
- Mazarin revient de Vincennes à Paris [*Gazette* du 25].
- Ce même jour, le libraire Claude Barbin obtient un privilège pour l'impression de *Roman d'Alcidamie*, de Marie-Catherine Desjardins.
 - ÷ Il y associera son collègue Charles de Sercy, et les deux volumes du livre seront achevés d'imprimer le 7 janvier 1661.
 - ÷ L'auteur de *La Politique des coquettes*, qui paraîtra le 4 novembre 1660, fait dire au personnage de Lucille :

Je viens de me ressouvenir de plus d'une douzaine de femmes qui font mettre tous les jours sous la presse, et entre autres ouvrages de conséquence, sans m'amuser à nommer les bagatelles, du nombre desquelles sera ce que nous avons dessein de faire, nous avons vu depuis peu le roman de *Cléobuline*, fait par une personne de notre sexe³¹, et l'on en imprime présentement un de Madame de La Calprenède, et un autre de Mademoiselle Desjardins, qui doivent être achevés à la Saint-Martin.
 - ÷ Le registre BNF, ms. fr. 16754, f° 78r° indique que, le 25 septembre 1660, Claude Barbin fera enregistrer un privilège pour l'impression de deux petites pièces, l'une les || divertissemens de la divine Alciadane, | et la pistolle parlante || ou la metamorphose de la pistolle au proffict de Claude || Barbin libraire par lettres du (?) septembre 1660 signées || Lemarescal composées par dam^{lles} de la calprenede et Desjardins.
 - ÷ Voir le « même » dans BNF, ms. fr. 21945, f° 37v°.
 - ÷ Madeleine de Lycée, dame de La Calprenède. *Les Nouvelles ou Les Divertissemens de la princesse Alcidiane*, par madame de La Calprenède, Sercy, 1661, 629 pages. Privilège du 19 septembre 1660, achevé du 31 décembre 1660 [Ars 8° BL 18971].
 - ÷ Le titre de la seconde « petite pièce » est celui d'une mince plaquette de 48 pages, publiée anonymement avant le 4 novembre (elle est citée dans *La Pompe funèbre de Mr Scarron*), sous le titre de « La Pistole parlante, ou la Métamorphose du louis d'or. Dédiée à Mademoiselle de Scudéry ».
 - ◊ Voir BNF, ms. fr. 21945, f° 5r° :

Du 23 février 1661. Ce jourd'hui, Claude Barbin nous a présenté un privilège obtenu sous son nom pour les Divertissemens de l'Alcidiane et la Métamorphose de la Pistole, ledit privilège en date du 19^e 7bre 1660 pour sept ans.
 - ◊ À la date du 21 février 1661, *Les Divertissemens d'Acidiane* sont achevés d'imprimer depuis presque deux mois.
 - ◊ Barbin partage son privilège avec Sercy et Étienne Loyson (et avec Augustin Courbé, dans une « seconde » édition, portant le titre du *Louis d'Or*. À Mlle de Scudéry, qui sera achevée d'imprimer le 26 novembre ; voir à cette date).
 - ◊ Aucun des exemplaires existants ne porte l'adresse de Barbin (d'où l'absence de ce titre dans le livre de Gervais E. Reed. À noter cependant que l'exemplaire de la bibliothèque de l' Arsenal coté 8° BL 20650 (2^e pièce) est une contrefaçon ; il porte au titre : « La | Pistole | Partante, | ou la Métamorphose | du | Louis d'Or. | Dédiée à Mademoiselle | de Scudéry. | Sur l'Imprimé. | À Paris, | Chez Claude Barbin, dans la | Grande Salle du Palais au | Signe de la Croix. | M. DC. LXI. (sans mention de privilège) ». Cette contrefaçon est faite sur la « deuxième édition » achevée d'imprimer le 26 novembre (voir à cette date).
 - ◊ Ce texte est attribué, par l'auteur de *La Pompe funèbre de Mr Scarron* à « Issare », dont le nom ne figure que sur la réédition de 1714). Sur ce personnage, voir Frédéric Lachèvre, *Glanes bibliographiques*, II, p. 18-38 ; Alain Niderst, *Madeleine de Scudéry, Paul Pellisson et leur monde*, Paris, Puf, 1976.
 - ◊ Selon Maurice Lever (*La Fiction narrative en prose au XVII^e siècle*, p. 345, « le titre de départ [est] *Lettre galante à Mademoiselle de Scudéry, en forme de dialogue*, [et] le nom de l'auteur est donné dans le registre des privilèges, BNF, ms. fr. 21945, f° 37v° » :

[Marge : Edme Martin³².] Ce même jour [21 avril 1665] m'a été apporté du sceau un privilège obtenu en mon nom (?) pour l'impression de quelques pièces de la composition de Monsieur Isarn écuyer sieur de Grozé : qui sont Le Temple de la

31. *Cléobuline ou La Veuve inconnue*, dédiée à Mme la marquise de Charrost. Par L.B.D.M. [La Baronne de Marcé], Paris, Pierre Lamy, 1658. Privilège du 5 novembre 1657, achevé d'imprimer du 19 mars 1658.

32. Depuis le 21 juillet 1663, c'est lui qui, en tant que syndic de la communauté des libraires, tient le registre.

(Parnasse ? Passion ?) : L'Almanach d'Amour : Le Louis d'or : Le Songe (?) et Tra...
 (?) : Lettres galantes en vers et en prose : et des vers sur ?? et divers madrigaux :
 accordé pour dix ans en date du 19 mars 1665 et signé D(enis ?).

◇ Il sera republié en 1714 à La Haye dans un Recueil de pièces choisies, tant en prose qu'en vers.

◇ S'il faut en croire la mention du Registre 16754 de la BNF, l'auteur de La Pistole parlante ne serait pas Samuel Isarn (ou Ysarn), mais Marie-Catherine Desjardins. Au reste, elle ne fait pas partie des textes d'Isarn conservés dans le Recueil de Conrart, ni dans le Registre de l'Académie de Castres, cités par Lachèvre. De plus, Barbin, qui a publié au début de cette année 1660 le Récit en prose et en vers de la Farce des Précieuses, va devenir le libraire habituel de Mlle Desjardins : Alcidas en 1661, Manlius et le Recueil de poésies en 1662, Lisandre en 1663, Nitétis en 1664, etc. Enfin, Mlle Desjardins affectionne particulièrement le mélange de vers et prose : Récit de la Farce des Précieuses, Carrousel de Mgr le Dauphin, Lisandre, etc.

Lun 20 septembre 1660

• Vers la fin de la journée, selon Loret [Lettre du 25, v. 11-22, confirmé par la *Gazette* du 25, p. 886], le roi et la reine reviennent de Saint-Germain-en-Laye, où ils ont passé leur temps à chasser (v. 23-46).

• Suite du récit de Voyer d'Argenson donné à la date du 31 août et des 9, 12 et 15 septembre, dans *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 262-263 [Ch. XII : « Abrégé en journal de tout ce qui se passa dans l'anéantissement de la Compagnie »] :

Du 20^e de septembre 1660, lundi matin. Suivant le projet du 15^e de ce mois, la Compagnie s'assembla chez M. Leschassier et s'y trouva très nombreuse. On y résolut pleinement tout ce qui avait été projeté. On donna un pouvoir absolu aux officiers, et la Compagnie se reposa entièrement sur leur fidélité et sur leurs soins. J'y remarquai une tendresse particulière de chacun et une ferveur nouvelle pour le service de Notre-Seigneur. Je fus confirmé que cette épreuve était arrivée par son ordre pour purifier les faibles et pour montrer à chacun par expérience de quelle importance était le secret. Tous les reconnurent et firent une plus ferme résolution que jamais de le garder mieux à l'avenir.

÷ *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 206 :

Ce fut en ce lieu-là [chez M. Leschassier] que pour la première fois on donna connaissance à toute la Compagnie des mauvais offices que l'on avait rendus à une si sainte Assemblée, et que l'on prit des résolutions propres à l'état présent de ses affaires.

Le désordre avait commencé à Caen par un malheureux libelle [*ndfr* : le *Mémoire* de l'abbé d'Aulnay] qu'un ecclésiastique fort emporté avait fait imprimer et distribuer de tous côtés. Ce libelle découvrait toutes les conduites de la Compagnie d'une manière satirique, et quelque soin que l'on prit pour le supprimer, l'on n'en put jamais venir à bout³³. Cette tempête se poussa jusqu'à Paris, et l'on jugea qu'il était nécessaire de faire absolument cesser la compagnie de Rouen ; on ne voulut pas néanmoins lui en écrire, de peur que la lettre ne fût interceptée, mais un des confrères qui se trouva lors dans l'Assemblée fut chargé d'en avertir ceux de Rouen, et la chose s'exécuta. Mais dans la suite cette compagnie a repris des forces et la persécution a cessé à son égard.

Le lundi 20^e de septembre, l'assemblée remise fut tenue chez M. Leschassier. Jamais il ne s'en vit une plus nombreuse, parce que tous les confrères désiraient ardemment de savoir ce qui se passait, et, pour les tirer de peine, après les prières accoutumées, M. le Supérieur³⁴, assis à sa place, leur dit que, sur ce qu'il avait été averti de très bonne part que des personnes mal affectionnées à la Compagnie l'avaient rendue suspecte auprès du Premier ministre, qui, pour n'être pas bien informé de sa conduite et de ses emplois, qui ne vont qu'à la gloire de Dieu et au salut du prochain dans l'ordre de la charité chrétienne, aurait pu faire user de quelques procédures fâcheuses qui manifesteraient la Compagnie et qui empêcheraient par ce moyen qu'elle ne pût pratiquer ses bonnes œuvres ordinaires à l'avenir ; que par cette considération il avait convoqué mercredi dernier, 15^e de ce mois, chez M. d'Argenson, les officiers et les anciens de la Compagnie, et qu'après avoir examiné toutes choses, on avait résolu de remettre à aujourd'hui l'assemblée

33. Dans l'assemblée du 30 septembre, on chargera le confrère Armand Poitevin, docteur en théologie, « d'examiner avec M. Mallet de Rouen de quelle manière on pourrait supprimer le libelle qui manifestait si fort la Compagnie. »

34. D'Argenson lui-même, nommé le 28 mars précédent [*Annales*, p. 200].

qui se devait tenir jeudi dernier, afin de déterminer ce qui sera le plus avantageux à la Compagnie dans une si fâcheuse conjoncture.

Alors M. le Supérieur pria tous les confrères de dire leur sentiment et de faire ouverture de ce que Dieu leur inspirerait pour le bien de la Compagnie. Chacun dit son avis, et à la pluralité des voix, voici ce qui fut résolu : [...]

[p. 209] M. le prince de Conti était dans cette assemblée, où il témoigna grand déplaisir de tout ce qui se passait contre elle à la cour. Mais par prudence on le supplia de ne parler nulle part en sa faveur, de peur de la rendre plus suspecte encore qu'elle n'était.

Ce fut ce qui se fit et se dit de plus considérable dans cette Assemblée ; j'y étais présent, on n'y vit jamais tant de zèle pour le bien, tant d'embrassades, ni tant de pleurs répandus. Il semblait qu'on se dît adieu pour ne plus se revoir et que l'on en prévoyait la totale désolation. Elle peut se nommer la dernière assemblée générale de la Compagnie, car depuis ce temps-là, l'on ne s'est réuni que par les officiers et par pelotons dans les divers cantons qui furent formés, comme nous le verrons dans la suite, mais qui peu à peu se sont dissipés.

Mar 21 septembre 1660

- 20^e anniversaire de Monsieur.

- Au Petit-Bourbon : *Dom Japhet d'Arménie* et *Les Précieuses ridicules*. R : 250 l.

Mer 22 septembre 1660

- 59^e anniversaire de la Reine mère Anne d'Autriche.

Jeu 23 septembre 1660

Ven 24 septembre 1660

- *Dom Japhet d'Arménie* et *Les Précieuses ridicules*. R : 250 l.

- À l'Assemblée du clergé réunie à Pontoise [p. 253] :

M. l'abbé de Saint-Pouange [Michel de Colbert], nouvel agent du clergé, a dit qu'il a demeuré depuis huit jours à Paris, pour poursuivre plusieurs affaires dont la Compagnie l'avait chargé ; qu'il s'est tous les jours rendu à l'appartement de Son Éminence. [...]

Ledit sieur abbé a dit encore que Son Éminence lui avait ordonné ensuite d'assurer l'Assemblée qu'il avait parlé au Roi de la translation que la Compagnie souhaite ; que Sa Majesté avait trouvé à propos que l'Assemblée fût transférée de Pontoise à Paris, et que pour cet effet elle avait ordonné à M. du Plessis, secrétaire d'État, de lui en expédier les ordres, qu'il remettrait sur le bureau. [...] [*Suit la lettre du Roi, datée du 23, signée de Louis et Guénégaud.*]

La lettre du Roi ayant été lue, la Compagnie a reçu les ordres de Sa Majesté avec beaucoup de respect, et a ordonné au sieur Vitré de partir dès demain matin pour Paris, et de donner ordre que la salle des Augustins soit en état de recevoir la Compagnie jeudi prochain [30] ; et pour ne perdre aucun temps dans la résolution qu'on a de finir promptement l'Assemblée, l'on a arrêté de travailler en cette ville [Pontoise] samedi tout le jour, et lundi et mardi de la semaine prochaine, afin de partir le mercredi suivant pour se rendre à Paris et commencer à travailler dès le lendemain. [...]

Mgr l'archevêque de Rouen ayant ensuite représenté à la Compagnie qu'il y avait dans les prisons de cette ville quantité de prisonniers qui étaient dans une extrême nécessité, a dit qu'il croyait qu'il serait à propos que l'Assemblée leur laissât quelques marques de sa charité ; et qu'y ayant aussi dans l'Hôpital général grand nombre de pauvres renfermés qui espéraient que la Compagnie aurait la bonté de leur faire quelques aumônes, il serait de la bienséance que l'Assemblée priât quelques-uns de Messieurs de prendre la peine de visiter les prisonniers et les pauvres renfermés, afin de pourvoir suivant leur rapport à leurs nécessités. Et pour cet effet ont été nommés Messieurs les évêques de Viviers et de Saintes, avec Messieurs les abbés de Colbert et d'Espeisses.

Sam 25 septembre 1660

- A l'Assemblée du clergé réunie à Pontoise [p. 256] :

Mgr de Viviers a dit que Mgr de Saintes et lui, avec Messieurs les abbés d'Espeisses et de Colbert, avaient été par ordre de la Compagnie visiter les prisonniers ; qu'ils ont trouvé qu'il n'y en avait plus que six qui sont réduits à la dernière misère, sans lits, sans paillasses, et obligés de coucher sur la terre, avec fort peu de paille. L'Assemblée a prié Messieurs les commissaires de prendre la peine de voir

ensemble quelle somme on leur donnera pour les tirer de cette pressante nécessité, laquelle somme sera passée, sur leur ordre, dans le compte des frais communs.

Dim 26 septembre 1660

- *Dom Japhet d'Arménie et Les Précieuses ridicules*. R : 291 l.

- Suite du récit de Voyer d'Argenson donné à la date du 31 août et des 9, 12, 15 et 20 septembre, dans *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 263-264 :

Du 26^e de septembre, jour de dimanche. J'appris que le cardinal Mazarin avait dit à la princesse de Conti sa nièce qu'il avait fait un grand coup d'État, d'avoir rompu les assemblées de la Compagnie du Saint-Sacrement ; que la Ligue avait eu de moindres commencements, et qu'il ne serait pas digne de son ministère, s'il n'avait détruit toutes ces cabales de dévots. Qu'à tout cela, la Princesse, comme personnage fort sage, n'avait rien répondu, mais sur ce qu'il s'emporta fort contre La Motte Fénelon, disant qu'il voulait dominer et faire des amis pour se rendre puissant, elle avait reparti qu'il lui semblait que Fénelon n'en prenait guère le chemin, puisqu'il se faisait ennemis tout autant de gentilshommes que l'on en poursuivait pour le crime de duel.

« Il est vrai, dit le Cardinal, mais de cela même on s'en forme une gloire qui fait parler de soi et qui rend estimable. — Mais, répliqua-t-elle, cette gloire ne fait guère d'amis et ne rend guère puissant ; il faut bien que quelque autre motif le soutienne. »

Le Cardinal lui reparla de la Compagnie du Saint-Sacrement et de la grande cabale des dévots. Mais sur tout ce point général elle se tut et ne soutint que le particulier, entre autres Fénelon, qui était de ses amis et véritablement serviteur de Dieu, en quoi elle témoigna beaucoup de prudence et cependant grande fermeté. Elle ajouta néanmoins que ce qu'elle avait connu de gens qu'on appelait dévots et qui l'étaient en effet lui avaient toujours paru très soumis au roi et au ministère, parce qu'au fond ils cherchaient Dieu et que leur maxime était d'être toujours très obéissants à l'autorité légitime que Dieu avait mise sur leur tête. Voilà l'entretien du Cardinal et de la princesse de Conti, sa nièce, qui fait voir les fausses, les mauvaises vues de l'un, et les pieux et les sages sentiments de l'autre. Notre-Seigneur en a jugé et tiré sa gloire de tous les deux.

J'appris en même temps que la Reine [mère] avait dit à M. de Montaigu qu'il avertisse le Cardinal que tous les dévots qu'il voulait pousser en général renfermaient un grand nombre de ses plus intimes amis, et qu'il était bien étrange qu'un homme de sa qualité s'emportât si hautement contre la dévotion ; que si quelque mauvais dévot, qui ne le serait que de nom, faisait quelque chose mal à propos, il fallait le châtier, mais qu'il était fort indécent de blâmer en public toutes les personnes de piété et de vouloir détruire tout le bien que font les véritables dévots. Tout cela néanmoins n'eut aucun effet, et la Compagnie, voyant l'orage si grand, elle fut contrainte d'y céder.

÷ Qui sont ces « plus intimes amis » d'Anne d'Autriche ?

÷ Ce sont les dernières phrases du chapitre XII : « Abrégé en journal de tout ce qui se passa dans l'anéantissement de la Compagnie. »

÷ Ces dialogues rapportés paraissent bien peu crédibles.

Lun 27 septembre 1660

- Mort de Vincent de Paul, âgé de 85 ans.

÷ La *Gazette* du 2 octobre rendra compte de ce décès :

Le père Vincent de Paul, supérieur général et fondateur de la Congrégation des Prêtres de la Mission, mourut à Saint-Lazare de léthargie, en sa 85^e année, après avoir reçu les sacrements avec cette haute piété dont il donnait depuis si longtemps des témoignages, et de laquelle il a laissé pour illustres monuments près de trente Maisons de la Mission qu'il a établies, tant en diverses provinces de la France qu'à Rome, Savoie, Gênes, en Pologne et jusqu'aux extrémités de l'Afrique et Madagascar, où il a fait prêcher l'Évangile.

- Le même jour, selon les *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement* (209-210) :

Les officiers s'assemblèrent avec quelques anciens suivant le pouvoir qu'ils en avaient eu de l'Assemblée générale. Là, ils pourvurent aux choses les plus pressées qui regardaient l'État présent de la Compagnie. Ils nommèrent huit correspondants et secrétaires des dépêches, entre lesquels fut M. l'abbé BOSSUET, depuis évêque de Condom et précepteur de Mgr le Dauphin, et enfin évêque de Meaux. C'était un des ecclésiastiques les plus zélés et les plus exemplaires de la Compagnie, et il a toujours conservé ses pieux sentiments malgré son élévation et l'air de la Cour. [...]

Dans la même assemblée, où se trouva M. le prince de Conti, on pourvut à plusieurs affaires particulières, comme aurait pu faire la Compagnie toute entière.

Mar 28 septembre 1660

• *Le Gouvernement de Sache Pansa*. R : 137 l.

• Suite de la *Gazette* du 2 octobre :

Le lendemain [28], on lui fit [à Vincent de Paul] un service solennel, où étaient le prince de Conti, le nonce de Sa Sainteté, plusieurs évêques, la duchesse d'Aiguillon et grand nombre de seigneurs et dames, qui voulurent honorer sa mémoire, aussi bien que le peuple, qui s'y trouva en foule.

÷ L'oraison funèbre est prononcée par Henri de Maupas du Tour, évêque du Puy et membre de la Compagnie du Saint-Sacrement.

÷ Dans le tome VI de ses *Mémoires*, p. 546, Godefroi Hermant évoquera

M. de Maupas [...] qui se distinguait dans ses ouvrages et dans ses harangues par un caractère d'esprit assez extraordinaire. Ayant fait quelque temps auparavant la harangue funèbre de M. Vincent de Paul, supérieur de la Mission, après avoir déjà parlé fort longtemps, il s'était servi de cette belle figure : « Il me resterait beaucoup de choses très considérables à vous dire, mais le temps me presse. Ainsi, ceux qui en désireront savoir davantage n'ont qu'à venir dans la rue de ..., à l'enseigne de ..., je leur ferai tout voir. »

÷ Dans la foule n'est présent aucun représentant de la famille royale. Voir ce qu'en écrira l'abbé Pierre Collet dans sa *Vie de Saint Vincent de Paul*, Nancy, A. Leseure, 1748, p. 86³⁵ :

Il demeura exposé, le mardi 28 septembre jusqu'à midi, partie dans une salle, partie dans l'église de Saint-Lazare. Ses obsèques furent honorées de la présence du prince de Conti, de l'archevêque de Césarée, nonce du Pape, de plusieurs prélats, de quelques curés de Paris, d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de quantité de religieux de divers ordres. La duchesse d'Aiguillon, qui était de son assemblée, s'y trouva aussi, et avec elle bien des seigneurs et dames d'une naissance distinguée. Le peuple et les pauvres, pour lesquels il avait tant travaillé, y accoururent en foule. [...]

La mort de ce grand homme affligea les plus gens de bien du royaume [...] La reine mère (Anne d'Autriche), qui, pour parler d'après Louis le Grand son fils, *avait distingué les vertus du serviteur de Dieu par de grandes marques de confiance*³⁶, fut très sensible à sa mort et elle s'écria que l'Église faisait une grande perte. [...]

La Reine de Pologne en écrivit en ces termes [...]

M. le prince de Conti [membre de la CSS]...

M. le marquis de Pianeze, ministre des États de Savoie et de Piémont...

M. de Lamoignon, premier président du parlement de Paris [membre de la CSS]...

Le R.P. de Gondi...

[...] À ces témoignages, quelques inutiles qu'ils soient à un saint dont l'Église a consacré la mémoire dans ses fastes, je joindrai ceux d'un nombre d'évêques de son temps qui l'avaient très particulièrement connu et qui parurent les plus affligés de sa mort.

M. Nicolas Sévin, évêque de Cahors [membre de la CSS], aussi attaché à Vincent de Paul que l'avait été son vertueux prédécesseur [Alain de Solminihac, membre de la CSS] s'en expliquait ainsi : [...]

M. PIERRE DE BERTIER, évêque de Montauban, en parla à peu près comme le marquis de Pianeze : « Dieu m'avait donné, écrivit-il, tant de respect et d'affection pour M. Vincent que je crois en vérité qu'aucun de ses enfants n'a mieux senti que moi la douleur de sa mort ; mais comme je pense qu'elle était nécessaire pour qu'il reçût les couronnes que la grâce de Jésus-Christ avait préparées à ses mérites, je me soumetts à la volonté du maître de la vie et de la mort, et j'espère que M. Vincent dans le ciel ne pourvoira pas moins aux besoins dont il était chargé sur la terre, et que la consommation glorieuse de sa charité aidera d'une manière plus forte à la perfection de tant d'œuvres chrétiennes qu'il avait commencées parmi nous, etc. »

M. Étienne Caulet, évêque de Pâmiers [membre de la CSS], qui fit tant de bruit quelques années après, versa des larmes sincères sur le tombeau de son ancien ami. [...]

M. Nicolas Pavillon, évêque d'Aleth [membre de la CSS]...

M. Pierre Pigné, évêque de Toulon [membre de la CSS]...

M. François Fouquet, archevêque de Narbonne [membre de la CSS]...

Tous ces témoignages sont concluants par leur uniformité, mais comme leur uniformité même pourrait les rendre ennuyeux, je supprimerai ceux qu'ont rendus à notre saint le pieux évêque de Boulogne, François Perrochel [membre de la CSS], le cardinal Ludovisio, grand pénitencier de Rome, etc.

35. Qui semble ici se contenter de délayer le compte rendu de la *Gazette*.

36. Note marginale : Lettre au Pape du 2 août 1706.

- Ce jour-là, selon la *Gazette*, meurt mademoiselle de Bourbon, fille unique du prince de Condé, âgée seulement de 4 ans. Elle sera inhumée le lendemain.

- Ce jour-là également, Gui Patin écrit à André Falconet [*Lettres de Gui Patin*, éd. de Cologne, 1691, t. II, p. 199-200, éd. de Paris, 1691, t. I, p. 490 ; omise dans le recueil de Réveillé-Parise, 1846] :

Messieurs du Clergé, qui étaient assemblés à Pontoise, ont obtenu permission du roi de revenir à Paris, et commenceront jeudi prochain à tenir leurs séances aux Augustins ; ils ont remontré au roi qu'ils ont dépensé 200 000 francs depuis qu'ils sont à Pontoise, sur quoi ils ont obtenu arrêt du Conseil. On dit ici en riant que ce sont les garces qui ont souhaité que tant de prélats vinsent demeurer à Paris, afin de les exempter de la peine d'aller à Pontoise, où il y avait deux lacs à passer.

Il y avait ici de certaines gens qui faisaient des assemblées clandestines sous le nom de congrégations du Saint-Sacrement. Ces Messieurs se mêlaient de diverses affaires et ne faisaient jamais leurs assemblées deux fois en un même endroit. Ils mettaient le nez dans le gouvernement des grandes maisons, ils avertissaient les maris de quelques débauches de leurs femmes : un mari s'est fâché de cet avis, s'en est plaint et les a poussés à bout, après avoir découvert la cabale. Ils avaient intelligence avec ceux de la même confrérie à Rome, se mêlaient de la politique et avaient dessein de faire mettre l'Inquisition en France et d'y faire recevoir le concile de Trente : *Non est malum in civitate, quod non fecerit Deus : in nomine Domini patrat omne malum ; c'était une machine poussée spiritu Loyolítico latente*. Plaintes ont été portées au roi, qui a défendu de telles assemblées avec de rigoureuses menaces. La Reine mère a dit que ces gens-là étaient bien plus à craindre et encore plus méchants que les jansénistes.

Le Père Vincent, général de la congrégation des Missionnaires, mourut hier à Paris ; on dit aussi que le Père de Gondy, ci-devant général des Galères et père du cardinal de Retz, se meurt, et que ce cardinal perd beaucoup à ces deux morts. [...]

M. Bordier, grand partisan et intendant des Finances, est mort aujourd'hui matin, nonobstant cinq prises de vin émétique que Guénaut lui a données et avec lesquelles il promettait de le guérir.

÷ L'arrêt du Parlement interdisant *de facto* la Compagnie du Saint-Sacrement ne sera « rendu en forme de règlement » que le 13 décembre. Voir à cette date.

Mer 29 septembre 1660

- Fête de saint Michel, jour chômé.

- La *Gazette* du 2 octobre rapportera :

Le 29, fête de Saint Michel, protecteur de la France, la Reine fit ses dévotions en l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, sa paroisse, et y rendit les pains bénits avec toute la magnificence possible ; et l'après-dînée, Sa Majesté alla, avec la Reine mère, aux Filles de la Miséricorde du faubourg Saint-Germain, où, ayant été reçues par la Communauté, elles entendirent le sermon et assistèrent à la bénédiction du Saint Sacrement, après avoir visité cette maison.

Jeu 30 septembre 1660

- Le roi va chasser au bois de Vincennes, d'où il revient à Paris le soir même [la *Gazette* du 2 octobre].

- Le même jour, selon la *Gazette* du 9 octobre, le clergé de France, qui était à Pontoise, vint continuer ses assemblées aux Augustins du Grand couvent de cette ville, suivant la permission qu'il en avait eue du Roi.

- Le même jour également est achevée d'imprimer, pour le compte du libraire Pierre Bienfait, une plaquette anonyme au format in-octavo intitulée *Les Portraits égarés* (egarez), qui est, selon toute vraisemblance, de l'abbé d'Aubignac.

÷ Le privilège, signé SEBERET (Céberet), valable dix ans, daté du 15 janvier 1659 (sic, pour 1656 ?) et accordé au S.A.D. (Sieur Abbé d'Aubignac), est le même qui se lira dans *Le Roman des lettres. Dédié à Son Altesse royale Mademoiselle*. Achevé d'imprimer le 12 octobre 1667 pour le compte de Jean-Baptiste Loyson.

÷ Les deux libraires sont les mêmes que ceux chez qui l'abbé fera paraître son roman d'*Aristandre*, achevé d'imprimer le 15 mai 1664.

÷ L'avis du libraire au lecteur précise :

Ces portraits t'apprennent assez clairement leur aventure par le titre qu'ils portent. Ils étaient dispersés en différentes mains, quand on en fit ce grand Recueil l'année

dernière, et tellement égarés qu'il fut impossible de les trouver. Je m'en réjouis néanmoins, puisque cela me donne l'occasion d'en faire un nouveau présent au public.

÷ Voir page 7 :

« Et comme un jour je parlais à mes rêveries sur quelque aventure de ce Roman philosophique [Macarise ?] qui fait l'occupation de mon oisiveté... » ; p. 31 : « La Raison : ... Ce petit trompeur (l'Amour) éprouve pour les jours le mépris que tu fais de sa puissance désordonnée, que l'étude de la belle philosophie t'a rendu le cœur assez ferme contre ses efforts, et que les hommages dont tu m'honores tous les jours dans cette doctrine mystérieuse que tu promets au public... »

Ven 1 octobre 1660

• Saint Rémy. Jour de la rentrée des classes.

• *Les Charmes de Félicie et Le Médecin volant*. R : 253 l.

Sam 2 octobre 1660

• Ce jour-là, le comédien Brécourt obtient un permis d'imprimer une comédie intitulée *La Feinte mort de Jodelet*.

÷ La pièce sera achevée d'imprimer le 23 novembre chez Jean Ribou et Jean Guignard. Voir à cette date.

Dim 3 octobre 1660

• *Jodelet ou Le Maître valet et Le Médecin volant*. R : 200 l.

Lun 4 octobre 1660

Mar 5 octobre 1660

• *La Folle gageure et Le Médecin volant*. R : 120 l. [160 places de parterre à 15 sols].

• Le même jour, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 269-270] :

On lève ici des soldats pour envoyer au Portugal, et on continue de traiter pour M. le prince de Condé, afin de le faire devenir roi de Pologne. C'est la reine de Pologne qui entreprend de faire réussir l'affaire, pourvu que le duc d'Enghien épouse sa nièce, qui est fille de la Palatine, sa sœur, qui est ici.

÷ Le mariage aura lieu trois ans plus tard, les 10 et 11 décembre 1663.

Mer 6 octobre 1660

• Ce jour-là, en présence du roi, de la reine et de toute la cour, Catherine de Neufville de Villeroy (1639-1707), fille du maréchal (et marraine depuis le 13 octobre 1659 de Catherine Berthelot-Duparc), est fiancée à Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, dit M. Le Grand, depuis qu'en 1658 il a été fait Grand écuyer de France.

• Ce même jour est achevée d'imprimer, pour le compte de Jean Ribou et Étienne Loyson, la seconde édition des *Véritables Précieuses*.

÷ Le seul exemplaire connu dont la page de titre porte l'adresse de Ribou est celui de la bibliothèque municipale de Versailles.

÷ Le privilège est le même que pour la première édition (donné à Ribou par lettres signées Renouard, pour 7 ans ; voir au 1^{er} février précédent), avec la précision que Ribou y a associé Loyson.

÷ À la fin de la pièce, *La Mort de Lusse-tu-cru* est remplacée par le *Dialogue de deux précieuses sur les affaires de leur communauté*. Plusieurs éléments lexicaux ou syntaxiques de ce dialogue donnent à penser qu'il est dû à Jean Donneau de Visé.

÷ L'une des deux précieuses évoque « le Procès des précieuses, nouvellement mis au jour par le même auteur » (que *Les Véritables Précieuses*), ce qui confirmerait que Somaize est bien l'auteur de ces dernières. Mais je n'en suis pas convaincu.

÷ Le nom de Somaize ne figure nulle part, alors qu'il a revendiqué la paternité de la pièce dans la préface des *Précieuses ridicules mises en vers*.

Dans la nuit du 6 au 7 :

• Mort de Paul Scarron, « en sa maison rue Neuve-Saint-Louis, Marais du Temple ». Il sera inhumé le lendemain à Saint-Gervais [Jal].

÷ Sur la fixation de cette date, voir Émile Magne, *Scarron et son milieu*, p. 286.

÷ Voir la Lettre de Loret du 9.

÷ Le 10, Gui Patin écrira à André Falconet [III, 275] :

Nous avons ici perdu Scarron, le poète burlesque, qui ne vivait presque que des libéralités de la reine et du cardinal Mazarin, tant qu'il en pouvait tirer, et de quelques dames libérales, qui lui faisaient présent de quelques bijoux et d'argent comptant.

÷ Le 12, il écrira la même nouvelle à Charles Spon [I, 255] : « Le pauvre Scarron, le patron des vers burlesques, est ici mort... »

÷ Les textes que suscitera la maladie de Scarron et sa mort :

◇ Henry Chardon.

◇ *Le Burlesque malade, ou Les Colporteurs affligés des nouvelles de la griève et périlleuse maladie de M. Scaron prince des poètes burlesques. Dialogue des deux compères gazetiers* (J.-B. Loyson).

◇ *Le Testament de Monsieur Scaron, son épitaphe et son portrait, en vers burlesque* (sic) (in-quarto, 7 pages imprimées et numérotées 1 à 7, sauf la page de titre, sur 4 feuillets, dont le dernier blanc ; À Paris, chez Jean-Baptiste Loyson ; pas de mention de privilège, ni de date [BNF YE 4587]).

◇ *Le Libéra chanté par les Muses sur le Mont de Parnasse de la mort de M. Scaron, en vers burlesques* (daté du « jour de saint Simon saint Jude », c'est-à-dire le 25 octobre).

◇ *Relation véritable contenant l'arrivée de Mr Scaron chez les morts. En vers burlesques. Ensemble la magnifique réception qui lui a été faite, et sa harangue faite à Pluton. Dédiée au Prince des Ténèbres* (in-quarto ; Ribou).

◇ *La Pompe funèbre de Mr Scaron. Dédiée à Madame la Comtesse d'Adinton* [par un sieur Boucher] (Sercy).

◇ *La Pompe funèbre de Monsieur Scaron* (due sans doute à Donneau de Visé, in-quarto ; Ribou).

Jeu 7 octobre 1660

• Célébration, à l'hôtel de Villeroy, du mariage de Catherine de Neuville et du comte d'Armagnac, fils aîné du comte d'Harcourt [*Gazette*, p. 934].

Ven 8 octobre 1660

• *Le Dépît amoureux*. R : 165 l.

• Ce jour-là, selon la *Gazette* du 16, Louis XIV, Marie-Thérèse et Mazarin se rendent à Vincennes, d'où le roi et la reine reviendront le lendemain.

• *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 211 :

Dans l'assemblée du 8^e octobre, il se fit un grand nombre de bonnes œuvres particulières, et il paraissait que le zèle s'échauffait davantage dans les esprits pour le service de Dieu, plus le monde tâchait de l'éteindre. M. le prince de Conti s'y signalait surtout, et faisait plus d'ouvrage par son autorité et par sa vertu que plusieurs ensemble n'auraient pu faire avec beaucoup de dépense.

• Ce même jour, Gui Patin écrit à Falconet [III, 271] :

Le Cardinal vient de partir en son carrosse pour s'en aller au bois de Vincennes. Celui qui l'a vu monter m'a dit qu'il n'a jamais vu un visage si défait. Le Roi s'en va aussi, et les deux reines pareillement.

La princesse de Conti est grosse de quatre mois ; son mari s'en va dans un mois aux États du Languedoc, d'où il espère d'être de retour pour les couches de sa femme.

Sam 9 octobre 1660

• Dans sa Lettre du jour, Loret évoque (v. 245-258), pour la démentir aussitôt, la nouvelle du décès de Scarron :

Quelques gens m'avaient annoncé
Que Scarron était trépassé,
Monsieur Scarron, dont les ouvrages
Divertissaient maints personnages,
Étant auteur de grand renom ;
Mais depuis, on m'a dit que non.
J'avais de lui fait un chapitre
Pour insérer dans cette épître,
Et, touché d'un pieux souci,
Dressé son épitaphe aussi.
Mais comme l'on me vient d'apprendre

Qu'il n'est pas si prêt de se rendre
 À la mort pleine de rigueur,
 Je l'ai rengainé de grand cœur.

÷ Dans sa Lettre du 16, Loret confirmera la nouvelle et donnera à lire son épitaphe de Scarron.

- Ce même jour, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 271] :

Il y a ici, ce samedi 9 octobre, beaucoup de malades, quoique peu de monde se trouve à Paris, car pendant les vacances du Palais, beaucoup de gens vont à vendanges.

On travaille fort au Louvre, et même on dit que pour en accomplir le grand dessein, on abattra la belle église de Saint-Germain-l'Auxerrois et qu'on la mettra où est maintenant la Monnaie. J'ai de la peine à le croire, quand ce ne serait qu'à cause de la religion, qui peut-être aurait ses *réclamateurs*.

- Ce même jour, s'il faut en croire le Registre BNF, 16754, f° 79r° dernière mention, le libraire Charles de Sercy reçoit la permission d'imprimer

un livre intitulé *lapoticaire* | | devalizé le Bien perdu recouvré, le Ramonneur et | | La pompe funebre du Sr Scaron au proffict de Charles | | de Sercy par lettres du ix^e jour d'octobre 1660 Signées | | Bouchard.

÷ Voir au 9 novembre suivant.

Dim 10 octobre 1660

- *Le Dépit amoureux*. R : 290 l.

- Ce jour-là, le libraire Jean Ribou obtient un privilège pour l'impression d'une « comédie intitulée *Le Cartel de Guillot* représentée sur le théâtre du Marais ».

- Ce même jour, Louis XIV, Marie-Thérèse et Mazarin reviennent de Vincennes à Paris [Patin, *Lettres*, III, 274-275].

Lun 11 octobre 1660

- Sous cette date, La Grange écrit dans son Registre :

Le lundi 11 octobre, le théâtre du Petit Bourbon commença à être démolí par M. de Ratabon, surintendant des bâtiments du roi, sans en avertir la troupe, qui se trouva fort surprise de demeurer sans théâtre. On alla se plaindre au roi, à qui M. de Ratabon dit que la place de la salle était nécessaire pour le bâtiment du Louvre, et que, les dedans de la salle, qui avaient été faits pour les ballets du roi, appartenant à Sa Majesté, il n'avait pas cru qu'il fallait entrer en considération de la comédie pour avancer le dessein du Louvre. La méchante intention de M. de Ratabon était apparente. Cependant, le roi, à qui la troupe avait le bonheur de plaire, fut gratifiée par Sa Majesté de la salle du Palais-Royal (sic), Monsieur l'ayant demandée pour réparer le tort qu'on avait fait à ses comédiens, et le sieur de Ratabon reçut un ordre exprès de faire les grosses réparations [*rajout* : de la salle du Palais-Royal].

Il y avait trois poutres de la charpente pourries et étayées, et la moitié de la salle découverte et en ruine. La troupe commença, quelques jours après, à faire travailler au théâtre, et demanda au Roi le don et la permission de faire emporter les loges du Bourbon et autres choses nécessaires pour leur nouvel établissement ; ce qui fut accordé, à la réserve des décorations, que le sieur de Vigarini, machiniste du roi nouvellement arrivé à Paris, se réserva, sous prétexte de les faire servir au palais des Tuileries. Mais il les fit brûler jusqu'à la dernière, afin qu'il ne restât rien de l'invention de son prédécesseur, qui était le sieur Torelli, dont il voulait ensevelir la mémoire.

La troupe, en butte à toutes ces bourrasques, eut encore à se parer de la division que les autres comédiens de l'Hôtel de Bourgogne et du Marais voulurent semer entre eux, leur faisant diverses propositions pour en attirer les uns dans leur parti, les autres dans le leur. Mais toute la troupe de Monsieur demeura stable : tous les acteurs aimaient le sieur de Molière, leur chef, qui joignait à un mérite et une capacité extraordinaires une honnêteté et une manière engageante qui les obligea tous à lui protester qu'ils voulaient courre sa fortune et qu'ils ne le quitteraient jamais, quelque proposition qu'on leur fit et quelque avantage qu'ils pussent trouver ailleurs.

Sur ce fondement, le bruit se répandit dans Paris que la troupe subsiste, qu'elle s'établit au Palais-Royal avec la protection du Roi et de Monsieur.

Pendant que l'on travaille à la salle du Palais-Royal, on a joué plusieurs fois la comédie à la ville. [Voir la suite ci-dessous.]

÷ Voir au 5 juillet 1659 et au 6 novembre 1660.

÷ Vigarini contre Torelli.

÷ M.-F. Christout écrit dans *Le Ballet de Cour en France*, p. 88 :

Mazarin, qui a commandé à l'abbé Buti un livret d'opéra, à Francesco Cavalli une partition lyrique, et fait appel une nouvelle fois aux chanteurs italiens, souhaite renouveler avec plus d'ampleur, en l'honneur des noces royales et de la paix, les fastes de *l'Orfeo*. Mais pour éblouir l'Europe, Paris doit sans plus tarder posséder une salle digne de l'opéra royal. Celle du Palais-Royal est déjà fort délabrée, celle du Petit Bourbon devra prochainement laisser place à l'extension du Louvre. Depuis un an, le Cardinal s'est donc préoccupé de faire venir un architecte à cette intention. Fort absorbé par le surintendant Fouquet, Torelli, qui n'a encore construit aucune salle, et, bien que défendu par Mazarin, souffre du mauvais vouloir de [l'abbé] Buti et de Colbert, se voit non sans protestation écarter de cette nouvelle tâche, prémices d'une défaveur qui va bientôt se traduire de façon plus aiguë encore. [NOTE : Mazarin lui commande alors le dessin de deux splendides carrosses, afin de le dédommager en quelque sorte de cette éviction injuste.] Sur la recommandation de la propre nièce du Cardinal, nouvelle duchesse de Modène, Gasparo Vigarini, alors âgé de soixante-et-onze ans, s'est mis en route avec ses deux fils, Carlo et Lodovico, dès le début de juin 1659. À peine arrivés, les trois Italiens ont commencé à travailler concurremment à la nouvelle salle qui doit finalement relier le pavillon nord au corps de logis des Tuileries, ainsi qu'aux décors et machines du grand ballet. Ces préparatifs, qui font rapidement grand bruit, doivent fort irriter Torelli, qui est délibérément exclu de cet ouvrage et ignoré par les nouveaux venus. [Note : Mazarin, qui a pourtant écrit, le 8 août 1659, à l'abbé Buti : « J'avais cru que vous donneriez quelque petite chose à faire à Torelli, qui n'eût rien de commun avec ce que le sieur Vigarini ferait », l'approuve et déclare de peu d'importance « toutes les plaintes que pourra faire Torelli sur ce qu'il n'est pas employé ». Aff. Etr. France 281, f° 75v°.] Tandis que Viagarini et Le Vau, chargé de l'extérieur du bâtiment, discutent de l'ampleur du théâtre, Colbert reçoit l'ordre d'ouvrir un très large crédit au premier par l'intermédiaire de Ratabon...

÷ Gasparo Vigarini, architecte de Modène, 72 ans. Quelques mois plus tôt, Mazarin l'a fait venir d'urgence de Rome pour construire le théâtre des Tuileries. Son fils Carlo sera le scénographe et machiniste de nombreux spectacles et ballets de cour (*Le Ballet des Saisons*, en juillet 1661, *L'Hercule amoureux* en février 1662, *La Naissance de Vénus* en janvier 1665, etc.). La troupe de Molière sera amenée à collaborer régulièrement avec lui, en particulier pour *Le Mariage forcé*, en février 1664, pour *Les Plaisirs de l'Île enchantée*, en mai de la même année, le 13 juin de l'année suivante pour la représentation du *Favori* de Mlle Desjardins donnée à Versailles, et pour de nombreuses autres créations par la suite. Sur cette collaboration, voir Jacques Vanuxem, « La scénographie des fêtes de Louis XIV auxquelles Molière a participé », *XVII^e siècle*, n^{os} 98-99, 1973, p. 77-89.

÷ Jacopo (ou Giacomo ou Jacomo) Torelli, ou Jacques Torelly pour les Français, est âgé de 52 ans. Il a accompagné la cour à Saint-Jean-de-Luz, lors du mariage royal. Jusqu'au 11 octobre, il résidait au Petit Bourbon, rue des Poulies (comme Jodelet jusqu'à sa mort), et sa servante, Marie de Saint-Aubin, était la concierge du théâtre (voir le registre de La Grange au 12 mars 1660). Depuis lors, il habite au cloître Saint-Éloi, paroisse Saint-Barthélemy. Dans la seconde moitié de novembre 1660, il épousera sa voisine Françoise Sué ; le contrat de mariage sera signé le 20.

÷ Torelli concevra encore la machinerie des *Fâcheux* à Vaux-le-Vicomte, le 17 août 1661, à la suite de quoi il recevra de Louis XIV l'ordre de quitter le royaume. Voir Hélène Leclerc, *Les Origines italiennes de l'architecture théâtrale moderne*, Paris, Droz, 1946.

÷ Sur Vigarini et ses fils, voir l'Introduction de Gabriel Rouchès à l'Inventaire des lettres et papiers manuscrits de Gasparo, Carlo et Ludovico Vigarini conservé aux archives d'État de Modène, 1634-1684, Paris, 1913, collection de la Société d'histoire de l'art français. Rouchès signale en particulier, selon M.-F. Christout, *Le Ballet de Cour en France*, p. 99, que Torelli venait d'irriter son rival heureux en publiant des *Riflessioni sopra la fabrica del nuovo teatro*, libelle dont Vigarini se plaint dans une lettre d'octobre 1660.

÷ « [...] afin qu'il ne restât rien de l'invention de son prédécesseur, qui était le sieur Torelli, dont il voulait ensevelir la mémoire » : ces mots donnent l'impression que toute cette page a été écrite longtemps après l'événement.

÷ Suite de la note du Registre de La Grange :

Pendant que l'on travaille à la salle du Palais-Royal, on a joué plusieurs fois la comédie à la ville.

÷ Chez M. Sanguin, à la place Royale, *Le Dépit amoureux*. R : 200 l.

- ◇ Monval, dans sa *Chronologie moliéresque*, situe cette visite au 16 octobre, ce qui paraît improbable, puisque, à cette date, la troupe joue au Louvre devant le roi.
- ◇ Antoine de Ratabon, le surintendant des bâtiments du roi, qui vient de faire démolir le Petit Bourbon, s'est marié en 1647 avec une Marie Sanguin, fille de Nicolas Sanguin, proche parent de celui-ci [voir A. Vitu, *La Maison mortuaire de Molière*, Paris, 1883, p. 152, et Maurice Dumolin, *Études de topographie parisienne*, Paris, 1930, II, p. 260].
- ◇ Le 4 mars précédent, la troupe a joué *Les Précieuses ridicules* « chez Mme Sanguin pour M. le Prince [de Condé] » ; le 27 février 1663, elle ira jouer *L'École des femmes* « chez M. Sanguin, maître d'hôtel chez le roi ».
- ◇ Voir à cette date la note consacrée aux Sanguin, maîtres d'hôtel du roi et à leurs rapports avec l'abbé-poète Saint-Pavin.
- ÷ Chez M. le maréchal d'Aumont (pas de titre). R : 220 l. Voir au 21 novembre. Si La Grange énumère les visites privées dans l'ordre chronologique, ce qui semble être le cas, puisque c'est ce qu'il fait pour les visites au roi, alors toutes les visites qui suivent ont eu lieu après le 21 novembre.
- ÷ Chez M. Fouquet, surintendant des Finances. *L'Étourdi* et *Le Cocu imaginaire*. R : 500 l.
 - ◇ Monval situe cette visite au 27 octobre.
 - ◇ C'est la première fois que le nom de Fouquet apparaît dans la Registre de La Grange.
 - ◇ Le prix, particulièrement élevé, demandé au surintendant signifie-t-il que la troupe est allée à Vaux ? Rien de moins sûr. Mais à Saint-Mandé peut-être. C'est à cette période, en effet, que Fouquet tombe amoureux de Mlle de Manneville, fille d'honneur d'Anne d'Autriche, qui séjourne à Paris.
 - ◇ Dans *Le Surintendant Nicolas Fouquet, protecteur des lettres, des arts et des sciences* (Paris, Perrin, 1905), Urbain-Victor Chatelain estime quant à lui, p. 465, que Fouquet « fut seulement plus généreux que tous les autres, doubla à peu près la somme qu'on accordait d'ordinaire aux comédiens et ne se laissa surpasser que par Son Éminence, qui, généreuse pour une fois, accorda à Molière 3 000 livres, au nom, c'est-à-dire aux frais, du Roi ».
- ÷ Chez M. le maréchal de La Meilleraye. *Le Cocu imaginaire* et *Les Précieuses ridicules*. R : 220 l.
 - ◇ Monval situe cette visite et les suivantes sous la date du 5 novembre.
 - ◇ L'hôte de la troupe est Charles de La Porte, maréchal de La Meilleraye (1602-1664), neveu du cardinal de Richelieu, mais huguenot converti, marié en seconde nocces (en 1637) à Marie de Cossé, fille de François, duc de Brissac.
 - ◇ Son fils Armand-Charles, grand maître de l'artillerie, qui a festoyé avec Louis XIV le 16 avril 1659 à Chilly, épousera Hortense Mancini le 1^{er} mars 1661, et deviendra duc de Mazarin.
 - ◇ Selon René Voyer d'Argenson, le maréchal est membre de la Compagnie du Saint-Sacrement. Voir ses *Annales*, p. 106 et 124 :
 - M. Le maréchal de La Meilleraye, grand maître de l'artillerie et gouverneur de Bretagne, qui, pendant qu'il y était, avait eu entrée dans les Compagnies de son gouvernement, et, suivant leurs lettres, fut admis dans celle de Paris, où il a donné de grandes marques de piété avant sa mort.
 - ◇ Le maréchal ne pousse pas la piété jusqu'à bannir la comédie de ses divertissements... et ce alors que l'avenir même de la Compagnie du Saint-Sacrement est en train de se jouer.
- ÷ Chez M. de La Bazinière, trésorier de l'Épargne. *Le Cocu imaginaire* et *Les Précieuses ridicules*. R : 330 l.
 - ◇ L'hôte de la troupe est Macé Bertrand II de La Bazinière, trésorier de l'épargne depuis 1643, marié depuis mai 1644 à Françoise de Barbezière, demoiselle de Chémereault, dite « la belle gueuse ».
 - ◇ Le 10 mars précédent, il a marié sa fille Marguerite au jeune M. d'Avaux. Les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne sont venus jouer le *Stilicon* de Thomas Corneille à la noce. Il faut dire que, ce soir-là, la troupe de Molière était en visite chez la maréchale de L'Hôpital.
 - ◇ Sur cette famille, voir Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. II, p. 201 et suivantes.
 - ◇ Le 22 avril 1661, le libraire Ribou publiera *L'Inconstance punie*, comédie en un acte et en vers de Dorimon, dédiée au marquis de Vauvant et précédée d'un sonnet à madame de La Bazinière.

- ◇ L'hôtel de La Bazinière, qui deviendra Hôtel de Bouillon en 1676, est situé sur l'actuel quai Malaquais (17). Mais il n'est pas certain qu'il soit occupé à l'époque par son propriétaire [voir J. Hillairet].
- ÷ Chez M. le duc de Roquelaure. *L'Étourdi* et *Le Cocu imaginaire*. R : 275 l.
- ◇ L'hôte de la troupe est Gaston-Jean-Baptiste, marquis, puis duc de Roquelaure (1617-1683), maître de la garde-robe du roi. Tallemant lui a consacré une Historiette [II, p. 375-383].
- ◇ Il est l'oncle de son aîné le maréchal Antoine III de Gramont, par sa sœur Louise (morte en 1610), qui avait épousé Antoine II, père du maréchal.
- ◇ Il est veuf, depuis le 15 décembre 1657, de Charlotte-Marie de Daillon, fille du comte du Lude.
- ◇ En 1653, Scarron lui a dédié le Livre VII de son *Virgile travesti*.
- ◇ Il est également dédicataire du *Festin de Pierre* de Dorimond, créé à Lyon à la fin 1658 et publié dans cette même ville avec une permission du 11 janvier 1659.
- ◇ Vers la fin du mois de décembre de cette même année 1660, ledit Dorimond, « comédien de Mademoiselle », s'installe avec sa troupe dans une salle du faubourg Saint-Germain [voir la Lettre de Loret du 1^{er} janvier 1661], où il fait jouer ses pièces : *Le Festin de Pierre*, *L'École des cocus* ou *La Précaution inutile*, *Rosélie* ou *Le Dom Guillot*, etc.
- ◇ Le frère cadet du duc, le fameux chevalier de Roquelaure, dont on trouve un bon mot dans le *Dom Juan* de Molière, meurt le 1^{er} décembre de cette même année (voir à cette date). S'agit-il d'une coïncidence ? Si l'on en croit Tallemant [*Historiettes*, II, 387], ledit chevalier appelait son beau-frère de Balagny « le cocu ».
- ◇ Son libertinage semble ne faire de mystère pour personne ; dans une lettre du 17 novembre 1662 [III, 410], Gui Patin écrira : « M. de Roquelaure a proposé de beaux moyens pour envoyer une grande armée en Italie, savoir que M. de Liancourt fournira 20 000 jansénistes, M. de Turenne 20 000 huguenots, et lui fournira 10 000 athées. »
- ÷ Chez M. le duc de Mercœur. *Le Cocu imaginaire*. R : 150 l.
- ◇ L'hôte de la troupe est Louis de Bourbon-Vendôme, duc de Mercœur (1612-1669), fils de César, duc de Vendôme (voir au 31 mars 1661) et frère de François de Bourbon-Vendôme, duc de Beaufort (1616-1669). Il est commandeur des Ordres du roi et grand sénéchal et gouverneur des pays et comtés de Provence (voir au 23 mars 1658).
- ◇ Il est cousin du roi et de Monsieur ; Henri IV est leur grand-père commun.
- ◇ En 1639, il a été dédicataire de *Clarigène*, tragi-comédie de Pierre Du Ryer, alors secrétaire de César de Vendôme [voir Lancaster, *HFDL*, II, p. 252 et suivantes].
- ◇ Veuf, depuis le 8 février 1657, de Laure Mancini, nièce de Mazarin, il a choisi l'état ecclésiastique. En 1667, il sera créé cardinal par le pape Alexandre VII.
- ◇ Fait curieux : il n'a commandé que *Le Cocu*, qui est une « petite pièce ».
- ◇ Cette visite n'a pu avoir lieu que dans la fin du mois de décembre, puisque, présent à Marseille et en Provence depuis le début juillet [*Gazette* du 24 juillet], le duc n'est revenu à Paris que dans la troisième semaine de décembre [*Gazette* du 24 décembre].
- ÷ Chez M. le comte de Vaillac. *L'Héritier ridicule* et *Le Cocu imaginaire*. R : 220 l.
- ◇ L'hôte de la troupe est Jean-Paul Ricard de Gourdon-Genouillac (1621-1681), comte de Vaillac, marié à Marie-Félice de Voisins.
- ◇ Sur ce personnage et son fils, voir Saint-Simon, *Mémoires*, II, p. 997, et *Traité des politiques et autres écrits*, Paris, Gallimard « Pléiade », 1996, p. 923-924 : « C'était un grand homme, fort bien fait et de bonne mine, qui avait des amis et qui était estimé et considéré. De Marie-Félice de Voisins, il eut quantité d'enfants : des chevaliers de Malte, un capucin, des religieuses, des filles médiocrement mariées, un fils qui a très bien servi, est devenu lieutenant général, mais qui était étrangement livré au vin... » Devenu veuf, il épousera Élisabeth de La Vergne de Tressan.
- ◇ Habitué du salon de Mme de Rambouillet, ami du duc de Saint-Simon, lieutenant général des armées du roi, puis, le 7 juillet 1656, premier écuyer et capitaine de la garde dans la maison de Philippe d'Anjou, frère de Louis XIV, aux gages de 2 400 livres.

◇ Son fils étudie au collège de Clermont et a joué dans une tragédie latine, le 4 février précédent. On imagine le plaisir qu'il doit avoir ce soir-là à assister à un spectacle plus « contemporain »...

◇ Le logement des Vaillac, situé dans le Palais-Royal, donne sur la Galerie des Proues (la plus proche de la rue de Valois), laquelle est l'unique vestige du Palais-Cardinal construit par Lemercier [voir la note d'Yves Coirault dans les *Mémoires de Saint-Simon*, II, p. 1649, n. 13].

◇ Charles-Louis Livet signale, dans *Le Dictionnaire des Précieuses*, t. II, p. 390, que la sœur du comte fut aimée du Grand Condé, puis du marquis de Dangeau.

÷ La Grange note ensuite les représentations données « pour le roi » (et pour une somme globale de 3 000 livres), avec leurs dates.

÷ Commentaire sur cette page du Registre : à quelle date La Grange l'a-t-il rédigé ? Dans les premiers jours de janvier 1661, sans doute ; en tout cas, avant l'achèvement des travaux d'aménagement de la nouvelle salle.

Mar 12 octobre 1660

Mer 13 octobre 1660

Jeu 14 octobre 1660

Ven 15 octobre 1660

- Fête de sainte Thérèse.

Sam 16 octobre 1660

- Au Louvre [pour le roi], Le Dépit amoureux et Le Médecin volant.
 - ÷ C'est la première invitation à jouer devant le roi depuis la démolition de la salle du Petit-Bourbon.
- La *Gazette* du 23 rapportera :
 - Le 16, [les Reines], ayant été à la messe à Notre-Dame, retourneront en l'église de Montmartre, à la conclusion de l'octave de Saint Denis, où le Père Senault, prêtre de l'Oratoire, fit aussi une très élégante prédication.
- Dans la *Gazette* du jour, on peut lire :
 - Cette semaine, par arrêt du Conseil d'État, a été lacéré et brûlé à la Croix du Tiroir, un livre latin contenant les dix-huit *Lettres au Provincial*, du nommé *Ludovicus Montaltius* [= Blaise Pascal], les Notes sur ces Lettres, du nommé *Willelmus Wendrokus* [= Pierre Nicole], et les Disquisitions de *Paulus Irenæus* [...] conformément au jugement qu'avaient porté dudit livre quatre évêques, docteurs de la faculté de Paris, choisis de Sa Majesté par un arrêt précédent pour dire leur sentiment de ce livre, et qui ont été assistés à ce jugement, suivant le même arrêt, de neuf autres docteurs, et, entre ceux-là, de six professeurs en ladite faculté, tous lesquels ont unanimement conclu que ce livre est hérétique et diffamatoire.
- Dans sa Lettre du jour, Loret confirme la mort de Scarron :
 - Enfin, après plusieurs mémoires,
Tant certains que contradictoires,
Scarron, cet esprit enjoué
Dont je fus quelquefois loué,
Scarron, fondateur du burlesque,
Et qui, dans ce jargon grotesque,
Passait depuis plus de seize ans
Les écrivains les plus plaisants,
A vu moissonner sa personne
Par cette faux qui tout moissonne.
Lui qui ne vivait que de vers
Est maintenant mangé des vers.
Plusieurs imprimeurs et libraires
Firent avec lui leurs affaires.
Il eut, en vivant, le malheur
D'être estimé malin railleur.
Il était de bonne famille,
Il ne laissa ni fils ni fille,
Mais bien une aimable moitié

Digne tout à fait d'amitié,
Étant jeune, charmante et belle,
Et même fort spirituelle.

J'allais peu chez ce rare auteur
(Je ne suis pas grand visiteur),
Disant pourtant ce qui m'en semble,
C'étaient deux beaux esprits ensemble ;
Mais pour la grâce et les appas,
Le reste ne ressemblait pas :
L'épouse avait grand avantage,
Et je crois que leur mariage
S'entretenait par les accords
Bien mieux de l'esprit que du corps.

Or, comme icelui grand critique
Respecta la *Muze historique*,
J'ai fait ces vers tout bonnement
Pour lui servir de monument.

Épithaphe de feu M. Scarron.

Quoique Scarron, auteur de marque,
De Caron ait passé la barque,
Du sieur Scarron on parlera
Tant que le monde durera,
Et sans graver pour lui des marbres ni des cuivres,
Il vivra longtemps dans ses livres.

Dim 17 octobre 1660

Lun 18 octobre 1660

- Fête de saint Luc. Louis XIV va chasser à Vincennes.

Mar 19 octobre 1660

Mer 20 octobre 1660

- Ce jour-là est achevée d'imprimer, pour le compte de Jean Ribou³⁷ et Étienne Loyson, le *Grand Dictionnaire des précieuses, ou La Clef de la langue des ruelles*, 2^e édition, revue, corrigée et augmentée de quantité de mots, de Baudeau de Somaize.

÷ La première édition est parue six mois plus tôt (achevée d'imprimer le 12 avril 1660).

÷ La préface est inchangée.

÷ Le privilège est reproduit intégralement (comme dans la première édition) ; il est suivi de la mention de la cession à Ribou, laquelle est suivie à présent de la mention de l'association de Loyson à ce dernier :

Et ledit sieur Ribou a associé à son privilège Estienne Loyson, aussi marchand libraire, pour en jouir ensemble selon l'accord fait entre eux.

÷ Le *Dictionnaire* est suivi d'un « Supplément au Grand dictionnaire des précieuses », précédé d'un avis du libraire au lecteur :

Les applaudissements que l'on a donnés au *Dictionnaire des précieuses* et aux *Précieuses en vers* ont été si généraux que, non seulement dans Paris, mais encore dans la plus grande partie des villes de ce royaume, mes confrères ont bien osé les contrefaire, malgré le privilège qui m'en a été donné. C'est ce qui m'y a fait ajouter plusieurs mots, afin de vous avertir que les véritables *Dictionnaires des précieuses* et *Les Précieuses en vers* se vendent chez moi, et que ceux que l'on a contrefaits sont remplis de fautes, et même défectueux en beaucoup d'endroits. Je prie aussi ceux qui envoient si souvent à ma boutique demander le second *Dictionnaire des précieuses* de se donner un peu de patience et de songer qu'il faut non seulement du temps pour le faire, mais encore pour imprimer un ouvrage si grand et si mystérieux. Vous vous étonnerez peut-être pourquoi l'auteur a retranché quelques mots qui étaient dans la première impression de celui-ci, au même temps qu'il y en a ajouté d'autres ; mais vous devez être ravis d'apprendre que ce qu'il en a ôté est dans l'autre dictionnaire que j'imprime, et que là vous apprendrez par quelles personnes ces mots ont été faits, comment et pourquoi.

37. Arsenal, GD, 1624(3).

Cependant, si vous cherchez à vous divertir, je vous donne avis que si vous voulez avoir *Le Cocu* et *La Cocuë imaginaires*, vous ne les devez pas chercher autre part que chez moi, puisque je suis le seul qui ait imprimé ces deux pièces.

÷ Cet avis est suivi d'un supplément intitulé « Mots précieux nouvellement ajoutés à ce Dictionnaire », et qui comprend 22 entrées.

÷ Le Dictionnaire lui-même a été entièrement recomposé et plutôt réduit qu'augmenté, pour les raisons indiquées par le libraire dans son avis au lecteur.

- Ce même jour, est achevé d'imprimer, pour le compte du libraire Robert de Ninville, un volume de *Relations, lettres et discours de Mr de Sorbière sur diverses matières curieuses*.
÷ Le privilège, signé Justel et daté du 2 octobre précédent, est accordé à l'auteur pour 12 ans.

Jeu 21 octobre 1660

- Au Louvre [= pour le roi], *L'Étourdi* et *Les Précieuses ridicules*.

- La *Gazette* du 23 signale que ce jour-là, fête de Saint-Luc, la reine mère alla en l'église de Sorbonne, où elle entendit l'éloge que l'abbé de Tonnerre en prononça, avec beaucoup d'éloquence et d'applaudissement de toute l'assemblée, de laquelle étaient plusieurs archevêques et évêques de cette célèbre maison ; Sa Majesté ayant ensuite assisté aux vêpres, chantées par une excellente musique, à quatre chœurs, d'une nouvelle invention du sieur Cambert.

Ven 22 octobre 1660

- Lettre de Gaspare Vigarini datée de ce jour, citée, selon Beaussant, *Lully*, p. 850, par H. Prunières dans *L'Opéra italien*.

- Le même jour, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 283] :
Quelques-uns disent ici que, si le Cardinal mourait, la place serait occupée par M. Le Tellier, secrétaire d'État, ou par le lord Montaigu, Anglais, jadis huguenot, aujourd'hui abbé de Saint-Martin-de-Pontoise, pour le grand crédit qu'il a chez la reine mère, ce que je ne puis croire de ce dernier, quand ce ne serait qu'à cause qu'il est étranger. Quelle pitié serait-ce, après un Italien, qu'il nous vînt un Anglais, comme si la France était dépourvue de grands hommes capables d'être premiers ministres ! Pour M. Le Tellier, je l'aimerais mieux qu'un autre, car il est bon Français et a l'âme bonne. Il n'est pas de ces courtisans enragés et athées, il croit en Dieu de bonne sorte, je le sais de bonne part. Il est homme fort sage et fort réglé, bon ménager et fort entendu dans les grandes affaires.

Sam 23 octobre 1660

Dim 24 octobre 1660

Lun 25 octobre 1660

- Le roi et la reine vont chasser à Versailles. Ils en reviennent le lendemain.

Mar 26 octobre 1660

- Registre de La Grange :
L'Étourdi et *Les Précieuses* [rajouté : au Louvre], chez Son Éminence Mr le Cardinal Mazarin qui était malade dans sa chaise. Le roi vit la comédie debout [rajouté : « incognito » + en marge : « nota que le roi vit la comédie incognito, il rentra de temps en temps dans un grand cabinet »], appuyé sur le dossier de la chaise de S.E. Sa Majesté gratifia la troupe de 3000 l.

÷ La *Gazette* ne consacre pas une ligne à cette journée du 26.

÷ Il semble que Louis XIV a voulu faire voir à son parrain malade le même spectacle qu'il s'est offert le jeudi précédent.

÷ Loret rend compte de cette visite et de la situation de la troupe dans sa Lettre du 30 octobre (v. 117-150) :

De Monsieur la troupe comique
Eut l'autre jour bonne pratique,
Car monseigneur le cardinal,
Qui s'était un peu trouvé mal,
Durant un meilleur intervalle
Les fit venir, non dans sa salle,
Mais dans sa chambre justement,
Pour avoir le contentement

De voir, non pas deux tragédies,
 Mais deux plaisantes comédies,
 Savoir celle de *L'Étourdi*,
 Qui m'a plusieurs fois ébaudi,
 Et le marquis de Mascarille [= *Les Précieuses ridicules*],
 Non vrai marquis, mais marquis drille,
 Où l'on reçoit à tous moments
 De nouveaux divertissements.
 Jule et plusieurs grandes personnes
 Trouvèrent ces deux pièces bonnes,
 Et, par un soin particulier
 D'obliger leur auteur Molier,
 Cette généreuse Éminence
 Leur fit un don en récompense,
 Tant pour lui que ses compagnons,
 De mille beaux écus mignons³⁸.
 On a mis à bas le théâtre
 Fait de bois, de pierre et de plâtre,
 Qu'ils avaient au Petit-Bourbon ;
 Mais notre sire a trouvé bon
 Qu'on leur donne et qu'on leur apprête
 (Pour exercer après la fête [= Noël]
 Leur métier docte et jovial)
 La salle du Palais-Royal,
 Où diligemment on travaille
 À leur servir, vaille que vaille.

Mer 27 octobre 1660

• Dans sa Lettre du 30, avant de parler de la représentation donnée à la cour (voir ci-dessus), Loret écrit (v. 103-116) :

Le roi partit d'ici mardi,
 Quelques-uns disent mercredi,
 Pour aller chasser à Versailles,
 Pays abondant en broussailles.
 L'objet de sa grande amitié,
 La reine, sa belle moitié,
 Et qui volontiers accompagne
 Tant à la cour qu'à la campagne
 Ce brave roi, son cher souci,
 Fut de cette partie aussi.
 Ils se promenèrent, chassèrent,
 S'entretindrent, se caressèrent,
 Et se jetant maint doux regard,
 Puis revinrent jeudi, tout tard.

Jeu 28 octobre 1660

• Fête de saint Simon.

• Ce jour-là, Christian Huygens (31 ans) arrive à Paris. Il va se loger à l'hôtel de Venise, rue de Buci.

• À la page 395 de ses « Études historiques sur la province du Languedoc depuis la régence d'Anne d'Autriche jusqu'à la création des départements (1643-1790) », qui constituent le tome XIII de *l'Histoire générale de Languedoc* de Dom Devic et Dom Vaissète, Toulouse, 1877, E. Roschach fait référence en note (n° 2) à une lettre que le prince de Conti aurait adressée « de Pézenas, le 28 octobre 1660 » aux vice-régent, syndics et confrères de la Confrérie des Pénitents bleus de Toulouse, dont il avait accepté jadis de faire partie, comme son père et son frère, pour se démettre de la charge de prieur qu'il avait acceptée quelque temps auparavant [archives de la Haute-Garonne, fonds des Pénitents-bleus, cartulaire de la compagnie royale des Pénitents-bleus].

Ven 29 octobre 1660

• La Reine d'Angleterre, Henriette de France, quitte Paris avec sa fille Henriette d'Angleterre, future Madame [la *Gazette* et Loret].

38. Selon La Grange, c'est le roi lui-même qui a payé.

- Huygens note dans son *Journal* [*Ceuvres complètes de Christiaan Huygens*, publiées par la Société hollandaise des Sciences, Amsterdam, 1950, t. XXII, p. 532] :

29. Visité Chapelain. Brunetti était à la campagne. Envoyé lettre à M. le Premier [Henri de Beringhen]. Une femme avec un pantalon de page sous ses jupes vint faire dans notre auberge toutes sortes de sauts de corde. Visité Bosse [Abraham], *me dit quel homme estoit le curé de S. Barthélemy* (en français dans le texte). Écrit à mon père.

÷ À cette date le curé de Saint-Barthélemy est Pierre Roullé, l'ex-agent de Mazarin, qui, en août 1664, publiera *Le Roi glorieux au monde*. Il mourra en juillet 1666 (il sera inhumé le 9), et sa cure sera reprise par Pierre Cureau de La Chambre, fils de Marin Cureau de La Chambre, médecin du chancelier Séguier³⁹.

Sam 30 octobre 1660

- Dans sa Lettre du jour, Loret évoque (v. 13-60) la santé d'Anne d'Autriche :

Une de ces jours, la Reine mère,
À tous les gens d'honneur très chère
Pour sa sagesse et piété,
Eut quelque trouble en sa santé,
Qui mit tout le Louvre en alarmes
Jusque presque à verser des larmes.
Mais cette indisposition,
Douleur de tête ou fluxion,
Pour qui l'on fit mille prières [...].

- La *Gazette* du 6 novembre signalera que ce jour-là la reine d'Angleterre et sa fille ont quitté Paris pour Londres et ont été accompagnées jusqu'à Pierrefitte par Monsieur, Philippe d'Anjou.

- La *Gazette* du 13 novembre rapportera :

Le 30 du passé, le roi, ayant ressenti quelques douleurs et légères coliques, accompagnées de dégoût et de lassitude, qui lui firent assez mal passer ce jour-là et le suivant, le sieur Vallot, son premier médecin, qui reconnut le lundi, jour de Tous-saints, que son indisposition augmentait et que Sa Majesté était déjà dans les commencements d'une dysenterie, la supplia de vouloir différer la cérémonie de toucher les malades, pour prendre les remèdes nécessaires à sa guérison. Mais préférant leur soulagement à sa propre santé, Elle ne laissa pas, après avoir satisfait à ses dévotions, de s'exposer aux inclémences de l'air et d'en toucher très grand nombre, dans les Tuileries [...], tellement qu'elle se trouva beaucoup plus incommodée. Néanmoins, par le moyen de la saignée qui lui fut faite à son retour au Louvre, et les autres remèdes qui lui ont depuis été administrés par ledit sieur Vallot, elle a, grâce à Dieu, recouvré sa santé beaucoup plus tôt qu'on n'eût osé l'espérer ; de quoi tous les peuples n'ont pas moins de joie qu'ils avaient senti de douleur de l'indisposition de cet aimable souverain.

÷ Dans sa Lettre du même 13 novembre, Loret évoquera lui aussi (v. 9-60) l'indisposition du Roi, tôt vaincue par « les Vallots et les Félix, / Grands serviteurs des fleurs de lis » :

Ce mal nous causa de l'émoi,
Car chacun aime ce grand Roi ;
Les Reines, Monsieur l'Éminence,
Ayant tous grande impatience
De le voir dans la guérison,
En eurent, en bref, la raison ;
La cour, auparavant en peine,
Redevint tranquille et sereine,
Sa tristesse s'évanouit
Et tout Paris s'en réjouit.

- Sous cette date, le registre de privilèges BNF, ms. fr. 16754, f° 80r° (première mention) signale qu'Antoine Baudeau de Somaize a obtenu, « par lettres du [?] octobre 1660 signées Defaye (ou La Faye⁴⁰) », une permission d'imprimer « deux livres intitulés Le Dialogue du choix des amants et [titre barré : L'Art (?) et la connaissance (??)] ».

39. Une note de l'éditeur du Journal de Huygens précise que le curé de l'église Saint-Barthélemy est Pierre Cureau de La Chambre, et renvoie à R. Kerviler, *Marin et Pierre Cureau de La Chambre*, Le Mans, 1877. Mais il s'agit d'une erreur de Kerviler.

40. Le même qui signera le privilège du *Grand Dictionnaire historique des précieuses*.

- ÷ Le premier titre évoque *Alcippe ou Du choix des galants* (« en dialogue », selon le privilège), qui paraîtra au cours de l'année 1661, sans achevé d'imprimer, avec une dédicace à Marie Mancini et un privilège daté du 12 janvier 1661.
- ÷ Le privilège de *La Politique des coquettes*, accordé au libraire et non à l'auteur, est daté du 12 octobre.

Dim 31 octobre 1660

- Ce jour-là, à Rouen, sont achevés d'imprimer, pour le compte d'Augustin Courbé et de Guillaume de Luyne, les trois volumes d'un *Théâtre de P. Corneille, revu & corrigé par l'auteur*.

÷ Le privilège, accordé en 1653 à Corneille pour une durée de neuf ans, a été cédé aux deux libraires parisiens.

÷ Chacun des trois volumes in-octavo s'ouvre sur un « Discours » théorique inédit : « De l'utilité et des parties du poème dramatique » ; « De la tragédie et des moyens de la traiter, selon la vraisemblance ou le nécessaire » ; « Des trois unités, d'action, de jour et de lieu ».

÷ Le dernier discours se termine sur ces lignes, qui visent de toute évidence l'abbé d'Aubignac, lequel a publié en 1657 *La Pratique du théâtre* :

Il est facile aux spéculatifs d'être sévères, mais s'ils voulaient donner dix ou douze poèmes de cette nature au public, ils élargiraient peut-être les règles encore plus que je ne fais, sitôt qu'ils auraient reconnu par l'expérience quelle contrainte apporte leur exactitude, et combien de belles choses elle bannit de notre théâtre. Quoi qu'il en soit, voilà mes opinions, ou, si vous voulez, mes hérésies, touchant les principaux points de l'art, et je ne sais point mieux accorder les règles anciennes avec les agréments modernes. Je ne doute point qu'il ne soit aisé d'en trouver de meilleurs moyens, et je serai tout prêt de les suivre, lorsqu'on les aura mis en pratique aussi heureusement qu'on y a vu les miens.

Lun 1 novembre 1660

- Toussaint.

Mar 2 novembre 1660

- Fête des Trépassés.

Mer 3 novembre 1660

- Fête de saint Hubert.

Jeu 4 novembre 1660

- Fête de saint Charles Borromée.

- Ce jour-là paraissent chez le libraire Jean Ribou deux livres qui possèdent plusieurs traits communs : *La Pompe funèbre de Mr Scaron* (sic), à Monsieur le Marquis de **, et *La Politique des coquettes. Histoire véritable dédiée à Mlle de Scudéry*.

÷ Les deux livres sont attribués par les historiens à Antoine Baudeau de Somaize, mais il est probable qu'ils soient dûs tous les deux à la plume de Jean Donneau de Visé.

÷ Ils paraissent sans nom d'auteur, avec des privilèges octroyés au libraire presque le même jour (les 12 et 14 octobre) pour cinq ans, et reproduits *in extenso*.

÷ Les gazetiers Loret et Robinet rendront compte immédiatement de cette double publication (voir au 6 et au 8), en précisant dans les deux cas que ces livres se vendent chez Ribou.

- *La Pompe funèbre de Mr Scaron*, à Monsieur le Marquis de **.

÷ Le privilège est signé De Fayes, le même qui a signé, sans doute le même jour, la permission d'imprimer *Alcippe ou Du choix des galants* (voir au 30 octobre), et qui signera le privilège du *Grand Dictionnaire historique des précieuses*, le 15 février 1661 ; il est daté du 14 octobre, jour de l'enterrement de Scarron.

÷ Cinq jours plus tard, Charles de Sercy mettra en vente à son tour une *Pompe funèbre de Mr Scaron. Dédicée à Madame la Comtesse d'Adinton*, par un sieur Boucher, qui ne doit rien à celle éditée chez Ribou. Le sieur Boucher est sans doute le dramaturge dont les œuvres – *Champagne le coiffeur*, etc. – sont jouées au théâtre du Marais.

÷ Le livre se signale par une typographie et une orthographe très fautives.

÷ Cette *Pompe* est attribuée à Baudeau de Somaize par l'auteur anonyme du *Songe du rêveur* (voir ci-dessous).

÷ Cette attribution, reprise par tous les historiens, ne va pas de soi ; en effet, le même auteur attribue également à Somaize un titre (et peut-être deux) qui est avec certitude de Jean Donneau de Visé.

÷ Sur *La Pompe funèbre de l'auteur de Faramond*, voir au 20 octobre 1663.

÷ Évoquant cette *Pompe funèbre* dans sa *Muse royale* du 8 novembre, Robinet parlera d'un

Livret relié mignonement,
Qu'on m'a donné présentement,
Où, dit-on, a part une belle
Plus qu'un ange intellectuelle,
Mais anonyme par raison.

◇ On pourrait penser à *Marie Mancini*, que le même Robinet a déjà évoquée, quelques mois plus tôt (voir au 3 mai), dans son compte rendu des *Précieuses ridicules mises en vers* ; la manière dont Somaize (ou son ami préfacier/coauteur) dépeint sa protectrice, dans *Le Grand Dictionnaire historique des précieuses*, pourrait conforter cette hypothèse :

MAXIMILIANE [Mlle de Mancini, à présent Mme la connétable Colonna]. Si toute l'Europe ne connaissait pas les belles qualités qui rendent Maximiliane une des plus admirables personnes de son sexe, j'aurais de la peine à me résoudre à la mettre dans ce Dictionnaire, n'ignorant pas que l'on n'aurait pas manqué de publier que j'étais obligé de dire du bien de celle de qui j'en ai tant reçu ; mais puisque la connaissance que chacun a de son mérite a levé cet obstacle, je puis dire, sans être soupçonné de flatterie, que *c'est la personne du monde la plus spirituelle, qu'elle n'ignore rien, qu'elle a lu tous les bons livres, qu'elle écrit avec une facilité qui ne se peut imaginer, et qu'encore qu'elle ne soit pas de Grèce, elle en sait si bien la langue que les plus spirituels d'Athènes, et ceux même qui sont de l'Assemblée des quarante barons [l'Académie française] confessent qu'elle en connaît tout à fait bien la délicatesse ; de quoi Madate [La Ménardièrre], qui avait l'honneur de la voir souvent, peut rendre témoignage. J'oserai ajouter à ceci que le Ciel ne lui a pas seulement donné un esprit propre aux lettres, mais encore capable de régner sur les cœurs des plus puissants princes de l'Europe. Ce que je veux dire est assez connu sans qu'il soit besoin de m'expliquer davantage.*»

◇ Dans le manuscrit 2244 de la bibliothèque Mazarine, folio 36, se lisent ces « Vers de Scarron pour Mademoiselle de Manchini », écrits sans doute au cours du premier semestre de 1659 :

Je possède les trésors
Tant de l'esprit que du corps,
Je suis jeune, belle et brune,
J'ai du crédit dans les cieux,
J'y plais au plus grand des dieux :
Dira-t-on que la Fortune
Soit sans yeux ?

◇ Vers la mi-octobre 1659, Marie Mancini a écrit à Mme Scarron pour l'inviter à la rejoindre à Brouage et à passer un mois ou deux avec elle.

◇ Voir au 8 novembre ce qu'écrira Robinet de l'auteur (autrice ?) de *La Pompe funèbre*, et au 13 novembre le « Portrait d'une inconnue » que l'acteur Villiers fait imprimer à la suite de son *Apothicaire dévalisé*.

÷ Somaize lui-même évoque cette *Pompe funèbre* dans son *Grand Dictionnaire historique des précieuses* :

La même année, le récit des honneurs funèbres rendus à Straton fera assembler les quarante barons [MM. de l'Académie française]. Les auteurs les plus célèbres ne s'en choqueront point, mais ceux qui aspirent à cette dignité feront du bruit à leur confusion.

÷ Il semble qu'on trouve un écho de cette affirmation dans la Préface du même *Grand Dictionnaire historique* :

Jamais homme n'a fait tant de bruit que lui dans un âge si peu avancé. Il a eu l'honneur de faire assembler deux ou trois fois l'Académie française.

÷ Depuis la mort de Richelieu, les séances de l'Académie française se tiennent, le lundi et le jeudi⁴¹, à l'hôtel Séguier (rue de Grenelle-Saint-Honoré), souvent même sous la présidence du chancelier.

÷ Voir, au 12 avril, l'avis au lecteur inséré à la fin des *Précieuses ridicules mises en vers*, dans lequel Somaize écrit :

[...] à peine le Dictionnaire des précieuses est en vente, et cette comédie achevée d'imprimer, que de Luyne, Sercy et Barbin, malgré le privilège que Monseigneur le

41. Lettre de Jean Balesdens à Séguier, de 1661, reproduite par René Kerviler dans *Le Chancelier Pierre Séguier*, Paris, 1874, p. 646.

Chancelier m'en a donné, avec toute la connaissance possible, ne laissent pas de faire signifier une opposition à mon libraire...

- ÷ Mais le même *Dictionnaire*, article **Suzarion** (= Monsieur de Somaize), précise :
Il passe pour l'homme du monde qui laisse le moins échapper les occasions de se divertir aux dépens d'autrui, et dès lors qu'il se fait quelque pièce satirique, il en est aussitôt accusé ; même il est souvent arrivé qu'on lui a fait dire des choses à quoi il n'avait pensé de sa vie.
- ÷ À la suite du texte, le libraire (ou l'auteur) a jugé bon de préciser :
Les auteurs qui sont ici nommés doivent, bien loin de s'offenser, savoir bon gré à l'auteur de cette Pompe funèbre, puisqu'au lieu de les offenser, il a prétendu faire voir que ce sont les plus illustres personnes de ce siècle.
- ÷ Dans la « première édition », entre cet avis et la reproduction du privilège, se lit un second avis du libraire au lecteur, le même qu'on pouvait lire après l'extrait du privilège dans *La Cocue imaginaire*, parue le 14 août :
Les Lecteurs sont priés de jeter ici les yeux s'ils ont de la curiosité.
Messieurs, Vous serez bien aises que je vous avertisse qu'il m'est tombé entre les mains deux comédies, dont vous n'avez peut-être pas encore ouï parler, à cause qu'elles n'ont pas été jouées à Paris, quoiqu'elles l'aient été dans toutes les villes de France. L'une est *La Cocuë imaginaire*, qui peut servir de regard au *Cocu imaginaire* de l'illustre Monsieur de Molière, puisque l'on voit dans l'une toutes les raisons qu'un homme a de se plaindre d'une femme infidèle, et dans l'autre celle qu'une femme a de se plaindre d'un homme qui lui manque de foi, ce qui vous divertira beaucoup, lorsque vous les confronterez. C'est pourquoi je vous conseille de ne pas acheter l'une sans l'autre, afin d'avoir le mari et la femme. La seconde est intitulée *Le Procès des précieuses*, où, dans les harangues qui s'y font pour et contre le langage précieux, on connaîtra à fond ce que c'est que précieux et précieuse, ce que peu de gens connaissent, quoique l'on en parle depuis longtemps. Il faut, puisque j'ai commencé de vous entretenir, que je vous dise encore un mot, qui est que pour satisfaire à quantité de personnes, j'ai fait ajouter au *Dictionnaire des Précieuses* plusieurs mots nouvellement inventés dans les plus belles ruelles de Paris. Vous trouverez toutes ces galantes nouveautés, et beaucoup d'autres encore, en ma boutique, au quai des Augustins, à l'Image Saint-Louis, où je vous attends. Adieu.
- ÷ « [...] je vous conseille de ne pas acheter l'une sans l'autre » : c'est reconnaître on ne peut plus clairement que Ribou continue de vendre *Le Cocu imaginaire*.
- ÷ Somaize et son libraire semblent avoir été dans les faveurs de deux académiciens au moins : le jeune marquis de Coislin, petit-fils du chancelier Séguier, protecteur de l'Académie, et son précepteur Jean Ballesdens, ami dudit Chancelier, qui signera l'approbation fort élogieuse du *Grand Dictionnaire historique*, le 15 février 1661.

- À cette *Pompe funèbre* bien inoffensive répondra quelque semaines plus tard un opuscule très violent, intitulé *Le Songe du rêveur*.

- ÷ Datée de 1660, sans achevé d'imprimer, avec mention d'un privilège dont aucun extrait n'est reproduit, cette réponse paraîtra chez Guillaume de Luyne, l'éditeur des *Précieuses ridicules*. Il est vrai que plusieurs références faites dans la *Pompe funèbre* aux libraires visent de toute évidence celui qui apparaît, au cours de cette année 1660, comme le véritable adversaire de Ribou.
- ÷ Le texte émane d'une plume favorable à Molière.
- ÷ Les vers sont introduits par un avis Au lecteur en prose :

Cet ouvrage n'aurait jamais vu le jour si les prières de mes amis ne l'y avaient donné ; et la peine de l'écrire, ou de le faire écrire pour ceux qui me le demandaient, jointe à de telles prières, a été cause que je m'y suis assez facilement résolu ; outre que des gens connaissants m'ont voulu persuader qu'ils voyaient tous les jours des rêveries plus insupportables que les miennes. Comme ce songe est fait sur un autre songe, quelques-uns s'imagineront peut-être qu'il faudrait avoir lu l'un pour avoir du plaisir dans la lecture de l'autre. Mais je te dirai que je l'ai traité d'une manière à donner du divertissement à ceux qui le liront seul et à ne pas ennuyer ceux qui les liront tous deux.

Pour changer de matière, il faut que je t'avoue que j'eus un chagrin extrême, il y a quelque temps, de voir qu'un homme faisant l'auteur de conséquence parlât avec si peu de respect de la plupart de nos illustres auteurs dans un livre intitulé *La Pompe funèbre de Scarron*, où le nom de l'auteur est supprimé, et qu'un soir, ce chagrin ne me pouvant permettre de voir aucun de mes amis, de peur de me rendre ennuyeux, je me retirai dans ma chambre, où je pris les ouvrages de quelques-uns de nos savants, pour tâcher de dissiper ma tristesse. Mais bien loin d'en venir à bout par ce moyen, plus je faisais réflexion sur le prix de leurs beaux ouvrages, et plus j'avais de dépit de remarquer si peu de vénération pour eux dans l'esprit d'un homme qui leur en devait tant, de sorte que, cet expédient ne m'ayant pas réussi, je

fus contraint de me mettre au lit, où, m'étant endormi avec toute la peine imaginable, j'eus le divertissement dont je te fais part.

- La BNF et la bibliothèque de la Comédie-Française possèdent une curieuse édition. Il existe deux éditions de *La Pompe funèbre*, toutes deux à l'adresse de Jean Ribou et datées de 1660. L'autre édition, en 41 pages, est d'impression soignée et ne comporte pas d'achevé d'imprimer.

- Au cours des mêmes semaines probablement, Ribou imprime « avec permission » et met en vente une plaquette in-quarto intitulée « *Relation véritable contenant l'arrivée de Mr Scaron chez les morts. En vers burlesques. Ensemble la magnifique réception qui lui a été faite, et sa harangue faite à Pluton. Dédiée au Prince des Ténèbres.* »

- ÷ L'épître dédicatoire adressé à Pluton, désigné comme « Votre Démoniance », est signée « le plus humble et le plus obéissant de tous vos sujets, Tison d'Enfer ».

- ÷ Ce texte n'est pas repris dans le recueil décrit ci-dessus.

- ÷ Un exemplaire [cité par Émile Magne dans sa *Bibliographie des œuvres de Scarron*] constitue la 28^e pièce d'un recueil conservé à la bibliothèque Mazarine, sous la cote A 12736. Malheureusement on a relié les deux premiers feuillets (1 à 4) de la plaquette avec les deux derniers (5-7) de celle, parue chez Loyson (au même format) contenant le Testament de Scarron (depuis « Et des secrets prodigieux », au haut de la page 5, jusqu'à « Qui le ronge éternellement » au bas de la même), suivi (p. 6 et 7) du Codicille, de l'Épitaphe de Monsieur Scaron, d'un dizain Sur le Portrait de Monsieur Scaron et de cinq quatrains Sur le même portrait, au-dessous desquels se lit le mot FIN.

- ÷ Il existe un exemplaire complet en huit pages à la bibliothèque de Wolfenbüttel.

- ÷ Le *Testament* a-t-il été d'abord publié conjointement par Loyson et Ribou ?

- *La Politique des coquettes*, Histoire véritable dédiée à Mlle de Scudéry.

- ÷ L'impression et la composition sont particulièrement soignées, ce qui indique que le livre n'a pas été fabriqué dans la hâte.

- ÷ Arguant de ce que l'auteur y fait l'éloge du *Dictionnaire* et du *Procès des précieuses*, Georges Mongrédien, dans sa notice d'introduction aux *Véritables précieuses*, dans *Comédies et pamphlets sur Molière*, Paris, 1986, p. 15-16, ne craint pas d'affirmer que Somaize est « probablement » l'auteur de ce « petit livret ».

- ÷ Mais le style et la conduite du dialogue semblent plutôt de la manière de Donneau de Visé. Comparer, à cet égard, l'Avis au lecteur avec celui que Donneau placera en tête de ses *Entretiens galants d'Aristipe et d'Axiane* en 1664.

- ÷ Les dernières lignes du texte annoncent la publication à venir d'un ouvrage apparemment déjà écrit, mais qui ne paraîtra jamais, du moins sous ce titre :

Elles finirent leur discours et se dirent seulement, en descendant de carrosse, après avoir pris jour pour se voir et pour composer leur livre de tout ce qu'elles venaient de dire, qu'il fallait faire aussi *La Politique des galants coquets*, et qu'elles devaient pour cela se faire décrire leur manière d'aimer par quelqu'un de leurs confidents. Ce qu'elles ont fait depuis, mais avec tant d'adresse qu'elles ont su des secrets qui n'ont jamais vu le jour.

Je vous ferai part de cette pièce, qui est la chose du monde la plus ingénieuse et la plus divertissante, pourvu que je connaisse que la lecture de celle-ci ne vous ait pas déplu.

- ÷ On constate un étrange parallèle entre, d'un côté, la *Politique des coquettes dédiée à Mlle de Scudéry*, publiée anonymement, et son complément à venir : *La Politique des galants coquets*, déjà écrit, s'il faut en croire l'auteur, mais qui ne paraîtra jamais, et, de l'autre, *Alcippe ou Du choix des galants, dédié à Mlle Marie de Mancini*, signée d'Antoine Baudeau de Somaize, qui paraîtra au cours de l'année 1661, mais pour lequel un premier privilège a d'ores et déjà été octroyé, et son complément annoncé, *Du choix des maîtresses*, qui lui non plus ne paraîtra jamais.

Ven 5 novembre 1660

Sam 6 novembre 1660

- La *Gazette* du 13 novembre rapportera :

Le 6 de ce mois, on a publié des défenses à toutes personnes de faire travailler à aucun nouveau bâtiment sans permission expresse du roi scellée du grand sceau, sur peine de dix mille livres d'amende, applicable à l'Hôpital général, et, contre les ouvriers, de prison pour la première fois, et des galères pour la seconde ; afin de pouvoir continuer avec plus de facilité ceux du Louvre et des Tuilleries, que Sa

Majesté veut joindre ensemble, suivant l'ancien et magnifique dessein, et par le conseil de Son Éminence...

- Loret achève sa Lettre du jour en évoquant, v. 261-288, deux livres qu'on vient de lui faire parvenir :

On me vient d'apporter un livre
 Qui n'est pas pour apprendre à vivre,
 Mais qui certes ne manque pas
 De galanterie et d'appas :
 C'est, enfin, *La Pompe funèbre*
De feu Scarron, rimeur célèbre,
 Faite par quelque bel esprit
 Et qui couche bien par écrit.
 De plus, on m'a fait don encore
 D'un autre, qui n'est pas pécore,
 Mais formé d'un style brillant
 Et tout à fait drôle et galant,
 Qu'on nomme, entre autres épithètes,
La Politique des Coquettes,
 Lequel, selon mon jugement,
 Peut divertir bien plaisamment.
 Comme je suis pressé d'écrire,
 Je n'ai pas encore pu lire
 Ces deux livres tout fins nouveaux,
 Ouvrages d'un ou deux cerveaux.
 Si l'on veut, à toute aventure,
 D'iceux livrets faire lecture,
 On les vendra soirs et matins
 Sur le quai des Grands Augustins,
 En la boutique d'un libraire,
 Imprimeur ou non ordinaire ;
 Et si le lecteur demande où ?
 C'est justement chez Jean Ribou.

- ÷ Il n'est pas fréquent que Loret fasse la promotion de livres ; il le refera, le 17 février 1663, pour les *Nouvelles nouvelles* de ... Jean Donneau de Visé.
- ÷ Il semble que Loret fasse davantage la promotion du libraire que celle des deux ouvrages cités.
- ÷ Commentaire sur : « Ces deux livres tout fins nouveaux, / Ouvrages d'un ou deux cerveaux. » Voir l'article de Robinet au 8.

Dim 7 novembre 1660

- Ce jour-là, Huygens va voir *Œdipe* à l'Hôtel de Bourgogne. *Journal*, 128.

Lun 8 novembre 1660

- En ouverture de sa *Muse royale* datée du jour, Charles Robinet fait à son tour la promotion des dernières publications de Ribou :

J'ai, cette fois, à la quinzaine
 Ajouté campos à huitaine ;
 Mais c'est le tapis amuser
 De chercher à m'en excuser
 Sur une chose ou dessus l'autre
 L'on me dirait, Ian (sic) c'est la vôtre,
 Comme notre ami De Villiers
 Dedans les devis familiers
 De sa dernière et belle lettre
 Que nous avons reçue, en mètre,
 À qui réponse encor je dois
 (Dont je mérite sur les doigts
 Et même la fièvre quartaine)
 Depuis tantôt une semaine.
 [...]
 Nonobstant cette humeur volage,
 Tâchons de demeurer en cage
 Pour y dégoïser trois cents vers
 Dont pas un n'aille de travers,
 S'il se peut, filles de Permesse ;
 Car c'est pour l'aimable princesse
 Que depuis six ans nous servons.

Sus donc, mes belles, poursuivons !

*

Mais vous réclamer (sic) ! ah, je pense
 Que nous rêvons en conscience ;
 Oui, nous rêvons et tout de bon,
 C'est le fameux défunt Scarron,
 Ce vrai parangon du burlesque,
 Qui fut si drôle et si grotesque,
 Qu'on doit invoquer à présent
 Pour écrire en style plaisant.
 C'est du moins, et je m'en rapporte,
 Ce qu'un livret fort joli porte,
 Livret relié mignonement,
 Qu'on m'a donné présentement,
 Où, dit-on, a part une belle
 Plus qu'un ange intellectuelle,
 Mais anonyme par raison.
 Or, c'est la funèbre oraison
 Dudit défunt ; non, je me trompe,
 Ah ! foin, je voulais dire Pompe ;
 Et proche des Grands Augustins,
 Qui sont noirs comme des lutins,
 Jean Ribou débite ce livre,
 Qui pèse environ demi-livre,
 Avec un autre assez mignon,
 Lequel autre est son compagnon,
 Et, comme tout coquet, se pique
 De découvrir la Politique
 Des Coquettes de maintenant,
 Leurs façons d'agir contenant.
 Ce sont des choses assez drôles
 Et qui valent bien des pistoles ;
 Mais pour vous dire ingénument
 De ces livres mon sentiment,
 Un peu les auteurs l'on y joue,
 Encor que l'on le désavoue,
 Et comme entre eux j'ai des amis,
 Je m'en fâche *semel et bis*⁴².

÷ Loret et Robinet sont d'accord sur ces deux livres qui paraissent anonymement : ce sont des œuvres à quatre mains, deux desquelles, selon Robinet, qui semble parfaitement au courant, sont les mains d'une femme, une « intellectuelle » qui ne peut raisonnablement signer ses productions littéraires. Pourquoi pas Marie Mancini ? Voir au 4 novembre.

Mar 9 novembre 1660

• *Journal* de Christian Huygens : « Été à l'assemblée chez M. [Habert] de Montmort, où j'appris à connaître MM. Auzout, Frénicle, Desargues, Pecquet, ROHAULT... »

• Ce même jour est achevée d'imprimer, pour le compte de Charles de Sercy, *La Pompe funèbre de Mr Scaron. Dédiée à Madame la Comtesse d'Adinton*.

÷ L'épître dédicatoire est signée Boucher.

÷ Le texte, qui fait alterner vers et prose, ne doit rien à celui que Ribou vient de faire paraître le 4 novembre.

• Sous cette date, le registre BNF, ms. fr. 21945 porte :

Ce jourd'hui le sieur de Sercy nous a présenté un privilège obtenu sous son nom pour trois comédies intitulées l'Apothicaire dévalisé, le Bien perdu recouvré, le Ramoneur et la Pompe funèbre du Sr Scarron (sic), ledit privilège en date du 8 [blanc⁴³] 1660 pour cinq années.

÷ Voir au 9 octobre précédent.

÷ *La Pompe funèbre du Sr Scaron* (sic) paraît ce même jour.

÷ *L'Apothicaire dévalisé*, de l'acteur De Villiers, paraîtra le 13 novembre (voir à cette date).

42. Une fois et deux fois.

43. Scarron étant mort le 6 octobre, il ne peut s'agir ici que du mois de novembre. *Ndf* : Non ! Il s'agit bien du 8 octobre, comme le montre BNF, ms. fr. 16754, f^o 79r^o.

÷ *Les Ramoneurs*, du même, paraîtront le 13 avril 1662, avec la même mention « représenté sur le théâtre de l'Hôtel ».

÷ *Le Bien perdu recouvré* pose un problème ; en effet, ce titre figure avec trois autres dans l'extrait du privilège reproduit dans *Les Sœurs jalouses, ou L'Écharpe et le Bracelet*, comédie qui paraîtra le 7 décembre suivant, chez le même libraire, sous le nom de Lambert, en même temps que *La Magie sans magie* :

Il est permis à Charles de Sercy [...] d'imprimer ou faire imprimer, vendre et débiter, quatre pièces de théâtre intitulées *Le Bien perdu recouvré*, *La Magie sans magie*, *Les Sœurs jalouses* et *Les Ramoneurs*.

÷ Ce même privilège sera reproduit dans *Les Ramoneurs*, le 13 avril 1662.

Mer 10 novembre 1660

Jeu 11 novembre 1660

- Fête de la Saint-Martin.

Ven 12 novembre 1660

- *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 212 :

Dans l'assemblée du 12^e de novembre, il fut rapporté qu'on avait avis que quelques personnes avaient été chargées de la part du Ministère [= Mazarin] de découvrir la Compagnie, et sur ce sujet il fut résolu de se tenir plus que jamais sur ses gardes, et que les assemblées se tiendraient avec le plus petit nombre qu'il se pourrait.

Sam 13 novembre 1660

- *Journal* de Christian Huygens :

Chez M. Rohault, vu faire les expériences du vif-argent, qui vérifient tout à fait le poids de l'air, et comment celui qui nous environne fait toujours ressort [...] Chez Rohault étaient Carcavy et Auzout et quantité d'autres. Sa chambre était fort bien meublée, et ses vases et tuyaux pour les expériences fort propres.

• Le même jour est achevé d'imprimer, pour le compte de Charles de Sercy, « *L'Apothicaire dévalisé*. Comédie burlesque. Par M. de Villiers. Représentée à l'Hôtel de Bourgogne. » [Mazarine 42104, 5^e pièce ; Ars. GD 5421 (l'exemplaire Ars. GD 1386 ne contient pas le Portrait d'une inconnue).]

÷ Le privilège, signé Bouchart et daté du 9, est accordé à Sercy pour « une pièce de théâtre intitulée *L'Apothicaire* (sic) *de qualité* ».

÷ Le livre est dédié « Au public » :

Je suis si content de l'approbation que tu as donnée au *Festin de Pierre* que je t'exposai il y a quelques mois, que je me suis persuadé que j'aurais plus de satisfaction et que je trouverais mieux mon compte à t'adresser cette petite comédie burlesque sous le titre de *L'Apothicaire dévalisé* qu'à lui chercher parmi les grands un protecteur qui l'abandonnerait et qui pesterait peut-être contre l'auteur, s'il fallait qu'il lui en coûtât quelques nippes des restes de l'entrée de la Reine, en reconnaissance des beaux mots qu'il aurait étalés à sa louange, à celle de ses prédécesseurs et de ses descendants, etc.

÷ La pièce, paginée de 1 à 35, est suivie, p. 35, du « Portrait d'une Inconnue. Par le même auteur » en octosyllabes, lui-même précédé d'un avis « Aux lecteurs » :

Pour dire les choses comme je les pense, mon lecteur, je te vois la tête si rompue du bruit que t'a fait mon apothicaire, que je croirais avoir mauvaise grâce de vouloir t'obliger à jeter les yeux sur un portrait que j'ai mis à la fin de ce petit livre, si ce n'était que je me suis persuadé que peut-être ne te déplairait-il pas de voir une si naïve expression de l'humeur et des qualités d'une femme. Quoiqu'elle passe là pour inconnue, ne t'y trompe pas : je te puis assurer que *son nom et sa condition sont autant illustres que sa personne est digne de vénération*. Je fais qu'elle se peint elle-même ; tu verras de quel air elle travaille à se bien représenter. Il est vrai que je lui ai mis le pinceau à la main, mais si tu ne le trouves pas assez délicat, ni les couleurs assez relevées, ne t'arrête pas là-dessus : divertis-toi de voir une personne d'un rare mérite et d'une haute qualité qui ne se farde point du tout. Tu n'en trouveras guère de même, et quand ce ne serait que pour la rareté du fait, tu dois achever de t'ennuyer et donner encore un petit moment pour voir en plate peinture ce que tu ne trouveras que rarement en relief, c'est-à-dire peu de femmes qui voulussent mettre leurs défauts en vue, ni souffrir qu'on les imprimât comme celle-là, qui a même ajouté la prière à la permission qu'elle m'en a donnée.

÷ Cet autoportrait est en effet d'une remarquable modestie : il nous montre une femme de la cour, d'origine étrangère, sans doute encore jeune, sérieuse, voire mélancolique :

[...] J'écris bien plus facilement

Que je ne parle assurément,
 Mais c'est chose assez ordinaire
 Pour une personne étrangère.
 Ce n'est pas pour vous dire bien
 Qu'en la langue j'ignore rien
 De ce qui fait en compagnie
 La conversation jolie ;
 J'y puis contribuer aussi
 Comme si j'étais née ici,
 Et j'en ai plus de connaissance
 Que bien des gens nourris en France.

÷ Voir au 23 novembre le remerciement de Charles Robinet.

÷ L'exemplaire de l' Arsenal GD 5421 contient le Portrait d'une inconnue, mais sans l'avis Aux lecteurs ; l'exemplaire Ars. GD 1386 ne contient ni l'avis ni le Portrait.

• Le même jour également, en l'hôtel de Gamaches, rue des Saint-Pères, est célébré, en présence du roi, de la reine, d'Anne d'Autriche, du duc d'Orléans, de la duchesse d'Orléans douairière, et de Mlle de Montpensier, le mariage de Charlotte-Christine (ou Chrétienne) de Lorraine, 18 ans, petite-fille de Charlotte des Essarts, et d'Ignace Rouault, chevalier, marquis d'Assy, fils cadet du marquis de Gamaches et de Françoise Mangot.

÷ Le 17 février 1685, Charlotte-Christine sera la marraine du premier fils de Jean-Léonor Le Gallois, premier biographe de Molière.

÷ Par ce mariage, la jeune femme devient la belle-sœur de Marie-Antoinette de Loménie de Brienne, sœur de son ancien fiancé, Louis-Henri de Loménie.

÷ Acte de mariage cité dans BNF 8° 4 Fm 4848, p. 37 et 38, et signalé par Chantome et Doyon, *Françoise Mignot*, Aran, Grand Chêne, 1979, p. 138.

÷ Brienne le jeune avait donc été fiancé à Charlotte-Christine de Lorraine, avant d'épouser, au début de 1656, Henriette de Bouthillier-Chavigny.

Dim 14 novembre 1660

• Le roi et la reine partent pour Vincennes. De ce jour au samedi suivant, pendant une semaine, ils sont les hôtes de Mazarin, parti le samedi.

÷ Le Roi est parti dès après l'office du matin, semble-t-il ; l'après-midi, selon la *Gazette* du 20,

[La Reine mère Anne d'Autriche] alla en [l'église] de la Charité, où se trouva aussi la Reine, avec Monsieur et Mademoiselle, pour assister à la translation d'un bras du bienheureux Jean de Dieu, qui avait été envoyé par le roi d'Espagne aux religieux de cet hôpital, lesquels n'oublièrent rien pour donner tout l'éclat possible à cette solennité, qui a duré quatre jours. Elle fut commencée ce jour-là 14 par une procession qui se fit l'après-dînée de leur maison en celle de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où le prieur et vicaire général, accompagné de ses religieux et du clergé du Faubourg les ayant reçus, on chanta un cantique à l'honneur de ce Bienheureux ; ensuite de quoi, après qu'il leur eut remis la relique, qui était en dépôt en cette église, ils retournèrent, aux fanfares des trompettes du Roi, dans la leur, où l'ancien évêque de Condom entonna le *Te Deum*, qui fut constitué par la musique. Puis l'évêque d'Amiens prononça le panégyrique, où son zèle ne parut pas moins que son éloquence. [...]

÷ La même *Gazette* du 20 signale ensuite en trois lignes les départs successifs de Mazarin, le samedi, Louis XIV et Marie-Thérèse.

÷ Loret rend compte de ce séjour dans sa Lettre du 20 (v. 71-126) :

Durant ces sept jours, l'Éminence,
 Modèle de magnificence,
 A somptueusement traité
 Très bien des gens de qualité ;
 Et, dans ce manoir délectable,
 Il a tenu si bonne table,
 Par les soins de monsieur Colbert,
 Esprit rare, intendant expert,
 Que dans les banquets d'Assuère
 On n'eût pas fait meilleure chère.
 Outre le plaisir de courir,
 De jouer et de discourir,
 Quand ce venait vers la soirée
 De mille flambeaux éclairée,
 Les Espagnols, pas trop mignons,
 Floridor et ses compagnons,

Sieur Molier et ses camarades,
Tous gens bien faits et non maussades,
Représentaient à qui mieux-mieux
Des sujets graves et joyeux,
Jouant si bien leurs personnages
Qu'illec on vit rire des sages
(Ce m'a dit un nommé Henri)
Qui, dit-on, n'avaient jamais ri.
D'ailleurs, notre porte-couronne,
Q'un beau feu toujours aiguillonne,
Ne fut, m'a dit certain rimeur,
De sa vie en meilleure humeur.

Lun 15 novembre 1660

Mar 16 novembre 1660

• La troupe joue *Dom Japhet d'Arménie* et *Le Cocu imaginaire* à Vincennes devant le roi et Mazarin. Voir au 20 et au 23.

- ÷ La troupe a déjà joué *Dom Japhet* devant Louis XIV le 6 mai 1659. La pièce lui avait du reste été dédiée par Scarron, qui vient de mourir.
- ÷ L'article de la *Gazette* du 27 donne à penser qu'Anne d'Autriche n'a pas fait le voyage de Vincennes.

- Le même jour, affaire Ribou [voir *Cent ans*, p. 349-351].

Mer 17 novembre 1660

Jeu 18 novembre 1660

• Signature, entre Paul Charpentier (sic), maître charpentier, et Philibert Gassot, sieur du Croisy, comédien de la troupe de Monsieur, d'un « devis des ouvrages de maçonnerie et de charpenterie à effectuer dans la salle de comédie du Palais-Royal ».

- ÷ Il ressort de cet acte que les travaux devaient commencer le jour même et être achevés le 16 décembre. Voir au 24 novembre.

Ven 19 novembre 1660

• Ce jour-là, un correspondant qui signe G. écrit à Isamaël Boulliau, secrétaire à l'ambassade de France à La Haye [BNF, ms. fr. 13029, f° 30] :

Toute la cour a demeuré cette semaine à Vincennes. Monsieur le Cardinal s'y trouve fort bien et joue tous les jours avec Monsieur le Pince. Ce dernier gagna 1700 pistoles à S.É. avant-hier, et tous les jours il dîne avec elle. Il ne s'est jamais vu une si grande amitié entre ces deux personnages, qui confèrent souvent ensemble. Le Roi a commencé à porter un habit à l'espagnole ; il y en a qui disent que ce n'est que pour la chasse, mais Monsieur le Prince et Monsieur le Duc son fils en ont déjà fait faire de même. Ils ne bougent de là et vont coucher à Saint-Maur, pour être plus tôt au lever du Roi.

Sam 20 novembre 1660

• La *Gazette* du 27 rapportera :

Le 20 du courant, le roi et la reine retournèrent ici [Paris] du château de Vincennes, avec Son Éminence, qui n'y avait rien oublié pour le divertissement de Leurs Majestés, lesquelles y avaient pris aussi avec beaucoup de plaisir celui de la chasse.

• Le même jour est signé le contrat de mariage entre Jacques Torelly (voir au 11 octobre) et Françoise Sué, en présence de Mgr Zongo Ondedey, évêque de Fréjus, de Messire Octavien Ondedey, chevalier comte de Vézelay, de Louis Hesselin, surintendant des plaisirs du roi, de Charles Racine, conseiller du roi et de Sébastien Margane, avocat.

• Dans sa Lettre du jour (voir ci-dessus), Loret évoque la présence de la troupe de Monsieur à Vincennes ; cette visite n'a donc pas eu lieu le 23, comme La Grange l'écrit (sans doute bien après), mais plutôt le 16, « un mardi ».

Dim 21 novembre 1660

• C'est à cette date sans doute qu'il faut situer la visite chez le maréchal D'AUMONT mentionnée au 11 octobre.

- ÷ Ce jour-là, en effet, à l'église Saint-Gervais, Antoine d'Aumont de Rochebaron, marquis de Villequier (1601-1669), maréchal de France depuis le 5 janvier 1651, marié depuis le 14 mars 1629 à Catherine Scarron de Vaures, cousine germaine du poète Paul Scarron (mort dans la nuit du 6 au 7 octobre précédent), marie son fils Louis-Marie-Victor à Madeleine-Phare Le Tellier, fille du secrétaire d'État à la Guerre Michel Le Tellier et d'Élisabeth Turpin⁴⁴.
- ÷ Le mardi gras 10 février précédent, la troupe est allée jouer *L'Étourdi* et *Les Précieuses* chez ledit Le Tellier.
- ÷ L'Hôtel d'Aumont et l'Hôtel de Villequier sont situés côte-à-côte dans la rue des Poulies, c'est-à-dire à quelques dizaines de mètres du Petit-Bourbon.
- ÷ La *Gazette* et Loret rendront compte succinctement de ce mariage dans leur ordinaire et Lettre du 27.

Lun 22 novembre 1660

- Première, dans la grande galerie des peintures du Louvre, de *Xerxès*, tragédie lyrique de Niccolo Minato, mise en musique par Francesco Cavalli, créée à Venise en 1654, et agrémentée⁴⁵ de six entrées de ballet de Jean-Baptiste Lully.

÷ La *Gazette* rendra compte de ce spectacle (24 lignes) dans son ordinaire du 27 :

Le 22, on joua, en présence de Leurs Majestés, dans la haute galerie du Louvre, une comédie en musique qui parut un divertissement d'autant plus digne de notre monarque que le sujet en est tiré de l'histoire d'un grand roi, et que rien ne manquait à la pompe du théâtre, où étaient les plus riches tapisseries de la couronne, non plus qu'à l'exécution qui s'en fit par les plus belles voix de l'Italie et les meilleurs symphonistes. Cette magnifique représentation fut aussi accompagnée, dans les entractes, de six entrées de ballet des plus habiles danseurs de France, en sorte qu'elle donna une satisfaction merveilleuse à toute l'assemblée, où étaient Monsieur, Mademoiselle, les trois princesses ses sœurs, le prince et la princesse de Condé, et toute la cour, outre quantité de peuple, d'autant plus ravi de ce spectacle que ces sortes de divertissements succèdent à la paix et à un mariage qui produisent tous les plaisirs et tous les biens qui doivent accomplir la félicité de ce royaume ; entre lesquels on ne peut oublier la liberté qui s'est donnée à grand nombre de prisonniers, le Roi voulant ainsi que les plus misérables se sentent du retour qui se fait sous son règne de la plus heureuse des saisons, mais qu'on ne pourra goûter sans mêler aux louanges du plus grand prince de l'Europe, celles du plus grand ministre du monde, qui nous produit tous ces miracles.

÷ Dans sa Lettre du 27 novembre, v. 135-154, Loret, qui n'a pas vu le spectacle, évoque « une comédie en musique, dont les intermèdes follets étaient des danses et ballets ». Il y reviendra dans sa Lettre du 4 décembre.

÷ Voir le récit cité ci-dessus de Henry Prunières, et Philippe Beaussant, *Lully ou Le Musicien du soleil*, p. 232.

÷ Philippe Beaussant évoque ce spectacle :

On fit un effort d'adaptation au goût français : alors qu'à Venise, le rôle de Xerxès était chanté par un castrat, à Paris il fut confié à une basse. [Prunières écrit : « Il faut avouer que la plupart des rôles de femmes étant tenus par des castrats, il était difficile de démêler quelque chose à l'intrigue. Ne s'était-on pas avisé de faire chanter le rôle de la reine Amestris, amoureuse de Xerxès et travestie en homme, par un moine, frère du signor Atto, le R.P. dom Filippo Melani, que Mazarin avait eu grand peine à faire sortir de son couvent de Rome pour cette occasion ? »]

Sans changements de décors, sans machines, l'opéra ne semble pas avoir remporté un bien grand succès ; la musique était pourtant fort belle. Les intermèdes dansés, ajoutés au petit bonheur et à peu près sans aucun lien avec l'action (que viennent faire, dans l'histoire de Xerxès, des Basques français et espagnols, Scaramouche, des docteurs, un patron de vaisseau et ses matelots portant des singes habillés, des matassins, Bacchus et sa suite ?), remportèrent tout le succès. La distribution en était entièrement confiée à des professionnels, et Lully dansa tour à tour un Basque, un matassin, Scaramouche, Bacchus, et le patron de vaisseau.

- Affaire du Missel romain traduit par Joseph de Voisin. Voir *Collection des procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de France*, Paris, 1770, t. IV, p. 623 [Ars. Fol. H 3306(4)] :

Le 22 novembre, Mgr l'évêque de Fréjus dit que le Missel traduit en français ayant été présenté à Pontoise pour avoir l'approbation de l'Assemblée en cas qu'elle jugeât la devoir donner, Mgr l'archevêque de Rouen s'était chargé de l'examiner

44. Laquelle est cousine germaine d'Élisabeth Lhuillier, tante de Claude-Emmanuel Chapelle (l'ami de Molière), et troisième épouse d'Étienne III d'Aligre.

45. À la demande du roi, selon Henry Prunières, dans sa *Vie illustre et libertine de Jean-Baptiste Lully*, p. 83-84.

pour en faire son rapport à la Compagnie ; que cela n'avait pas été fait ; néanmoins que l'auteur n'avait pas laissé de le faire afficher dans 5 ou 6 endroits de ce couvent, avec le privilège du Roi, l'approbation de l'un des vicaires généraux de Paris et de quelques docteurs de la Faculté ; que cela l'avait surpris, d'autant plus qu'en son particulier il avait résolu d'en défendre l'usage dans l'étendue de son diocèse ; que pourtant, désirant rendre toujours ses sentiments uniformes à ceux de Mgrs les autres prélats, il était bien aise de savoir les sentiments de la Compagnie et quelle résolution elle voudrait prendre là-dessus, son intention n'étant pas de régler les autres diocèses, mais le sien. Mgr l'archevêque de Rouen, prenant la parole, a dit que, suivant l'ordre de la Compagnie, il avait particulièrement examiné cette affaire ; qu'il avait même demandé à l'auteur les raisons qu'il avait d'avoir fait cette traduction ; et après les avoir rapportées, il a fait connaître combien il était dangereux d'établir des choses de cette nature, qui sentaient la nouveauté, et qui allaient à l'aviilissement des mystères et donnaient lieu aux hérétiques de se prévaloir contre l'Église, comme si jusqu'à présent elle n'avait pas pourvu suffisamment aux fidèles pour leur instruction. La Compagnie, après une longue discussion, a remis le rapport de cette affaire au 29 prochain, attendu qu'il s'agit d'une chose qui regarde l'Église en général ; et pour cet effet, elle a ordonné à Messieurs les Agents d'avertir Mgrs les prélats de dehors pour les faire trouver à l'Assemblée.

Mar 23 novembre 1660

- La Grange note dans son Registre :
 - Le 23 novembre, un mardi, on a joué à Vincennes, devant le roi et Son Éminence *Dom Japhet d'Arménie* et *Le Cocu imaginaire*.
 - ÷ « Le 23 novembre, un mardi » : cette formulation indique bien que La Grange avait noté le jour de la semaine, mais non la date.
 - ÷ Mais il se trompe de semaine ; car la cour est revenue à Paris le samedi 20. Cette représentation doit avoir eu lieu le mardi 16. Voir ci-dessus l'allusion qu'y fait Loret dans sa Lettre du 20.

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 27,
 - on célébra dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois un service fort solennel pour le père Vincent de Paul, instituteur et supérieur général des prêtres de la Mission, où l'évêque du Puy prononça l'oraison funèbre avec un zèle et une piété dignes du sujet, et sans oublier aucun trait nécessaire au tableau qu'il faisait de ce saint homme pour en représenter les grandes et héroïques vertus. Aussi en eut-il l'applaudissement de tout son auditoire, et notamment du grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux qui s'y trouvèrent pour honorer la mémoire de celui à qui ils se sentaient obligés de la réforme de tout l'Ordre ecclésiastique, à laquelle en effet il s'était appliqué avec tout le succès que l'on pouvait souhaiter.
 - ÷ Je ne note la présence d'aucune personnalité de la cour.
 - ÷ Voir ce qu'en écrira Louis Abelly, membre de la Compagnie du Saint-Sacrement, dans sa *Vie de Messire Vincent de Paul*, Paris, 1664, L. I, p. 259 :
 - Les ecclésiastiques de la Conférence de Saint-Lazare, que M. Vincent avait unis et dirigés tant d'années, lui firent quelque temps après un service fort solennel en l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, où Messire Henry de Maupas du Tour, ci-devant évêque du Puy et présentement d'Évreux, qui avait une vénération et une affection toute particulière pour ce grand serviteur de Dieu, prononça son oraison funèbre avec tant de zèle, d'érudition et de piété qu'il fut écouté avec une singulière admiration et édification de tout son auditoire, qui se trouva composé d'un grand nombre de prélats, d'ecclésiastiques, de religieux et d'une foule incroyable du peuple. Il ne put néanmoins tout dire de ce qu'il avait projeté, quoiqu'il parlât plus de deux heures, la matière étant si ample et si vaste que, comme il avoua lui-même, il en avait assez pour prêcher tout un carême.

- Ce même jour est achevée d'imprimer, pour le compte de Jean Ribou et Jean Guignard fils, *La Feinte mort de Jodelet*, de Brécourt, créée au Marais à une date indéterminée.
 - ÷ S'il faut en croire l'extrait reproduit dans le volume, le privilège a été obtenu par Ribou, qui y a associé Guignard.
 - ÷ Le registre BNF, ms. fr. 16754, f° 78v° dernière mention porte :
 - Autre permission d'imprimer une petite comédie intitulée || la feinte mort de Jodelet au proffit de Guillaume de || Brécourt par lettres du second octobre 1660. Signé || Le M[?]
 - ÷ L'épître dédicatoire « À Monsieur de ***** » est signée Brécourt.

- Ce même jour également, dans sa *Muse royale* datée de « deux jours devant celui de sainte Catherine », Charles Robinet rend compte de la récente publication (le 13 novembre précédent) de *L'Apothicaire dévalisé* de son ami de Villiers :

Or, tandis que je remercie,
 Il n'est pas juste que j'oublie
 Notre illustre et cher de Villiers ;
 Non, il est trop sur mes papiers,
 Ce bon ami, ce galant homme,
 Et je consens que l'on m'assomme,
 Si de ma mémoire onc il sort.
 Je lui rends donc grâce bien fort
 De son charmant Apothicaire*
 *L'Apothicaire dévalisé
 Dont il m'a régalié naguère ;
 Où pour l'intrigue et pour les vers
 Rien du tout ne va de travers,
 Mais est fait et conduit de sorte
 Que l'on voit bien, le diantre emporte,
 Qu'il est plus que maître passé.
 En dût-il être courroucé
 Et jeter et flamme et fumée,
 Je parle après la renommée.

Mer 24 novembre 1660

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 27,
 la Reine mère, par un mouvement de piété et de charité chrétienne, alla voir la duchesse douairière de Ventadour, qui était à l'extrémité, et, après avoir aussi visité Madame la duchesse d'Orléans dans son Palais, alla passer quelques heures au grand couvent des Carmélites du faubourg Saint-Jacques.
- Signature, entre Denis Buret, maître menuisier, et Philibert Gassot, sieur Du Croisy, comédien de la troupe de Monsieur, d'un marché de menuiserie pour les ouvrages à effectuer dans la salle du Palais-Royal.
 ÷ Il ressort de cet acte que l'entrepreneur s'engageait à commencer dès le lendemain (25) les travaux, qui devaient être achevés le 15 décembre. En fait, la salle n'ouvrira que le 20 janvier.

Jeu 25 novembre 1660

- Fête de sainte Catherine, jour chômé.
- La *Gazette* du 27 rapportera :
 Le 25, fête de Sainte Catherine, la reine mère fit rendre les bains bénits en l'église de cette sainte, dans la rue Saint-Antoine, où l'abbé de Fromentières en prononça doctement le panégyrique, en présence de la princesse de Condé, de la duchesse d'Angoulême et d'autres personnes de qualité.
 ÷ C'est la première fois, me semble-t-il, que le nom de Fromentières apparaît dans la *Gazette*.

Ven 26 novembre 1660

- Première, à l'Hôtel de Bourgogne, et en présence de Monsieur, des *Amours de Lysis et d'Hespérie*, pastorale de Quinault. Loret en rend compte dans sa Lettre du lendemain, v. 249-276 :

Hier, dans l'Hôtel de Bourgogne,
 Où quelque estime on me témoigne,
 Les Grands comédiens du roi,
 Qui sont excellents, par ma foi,
 Tant les acteurs que les actrices,
 Où l'on ne voit point de novices,
 Mais tous confirmés et profès
 Et même assez bien faits,
 Jouèrent un sujet comique,
 Et, qui plus est, allégorique,
 De la façon du sieur Quinault.
 Je ne l'ai vu ni bas ni haut,
 Id est en loge ni parterre,
 Mais j'ai su de Jean et de Pierre,
 De Marguerite et d'Isabeau,

Que l'ouvrage est tout à fait beau :
 Bref, tant d'honnêtes gens le virent,
 Qui de toutes parts s'y rendirent
 Que le lieu fut plus que rempli,
 Et même ce prince accompli,
 Le cadet du roi notre sire,
 Dont trop de bien on ne peut dire,
 En bonne conche s'y trouva,
 Qui ladite pièce approuva.
 Et Floridor, en notre langue,
 Le régala d'une harangue,
 Dont les esprits plus délicats
 Firent, ce m'a-t-on dit, grand cas.

÷ Voir Lancaster, *HFDL*, III, 373.

÷ Dans la *Vie* de Quinault publiée en 1715, Boscheron parle d'une pastorale comique sur le sujet de la négociation de la paix et du mariage du roi. Elle fut composée de concert avec M. de Lionne, sur les mémoires qu'en fournit le cardinal de Mazarin.

÷ Le 7 décembre, Françoise d'Aubigné, veuve Scarron, écrira :
 On a fait une comédie du mariage du roi [...]. On la joua au Louvre il y a deux jours, et toutes les personnes intéressées en furent fort contentes.

• Le même jour est achevé d'imprimer *Le Louis d'or à Mademoiselle de Scudéry*, « à Paris, chez Estienne Loyson, au Palais, dans la Galerie des Prisonniers, au Nom de Jésus. M. DC. LXI (1661). Avec privilège du Roi ».

÷ L'extrait du privilège est exactement le même que celui qui est reproduit dans *La Pistole parlante, ou La Métamorphose du louis d'or*, édition Sercy (voir au 19 septembre), à ceci près que Barbin y a associé un libraire de plus, Augustin Courbé, et que la date d'achèvement d'imprimer y figure.

÷ Le texte est précédé d'un avis du libraire au lecteur :

Le Louis d'or ayant été imprimé sur une copie remplie de mille fautes, j'ai cru qu'en ayant recouvré une fort exacte, je devais vous en faire part. Sachez-moi quelque gré de mon intention, et soyez bien persuadé que c'est ici le seul et véritable Louis d'or, tel qu'il a été composé par la personne qui l'a fait, de la main de qui je le tiens.

÷ Ici encore, il n'est pas question de Samuel Isarn...

Sam 27 novembre 1660

• Promulgation d'un édit royal « portant règlement pour le retranchement du luxe des habits et des équipages ». Voir au 16 décembre.

• Ce jour-là, Huygens note dans son *Journal* [Brugmans, 133] :
 Billet de des Champs, été chez Monsieur le Premier [Henri de Berhingen], où je trouvai le maréchal de Turenne et le commandeur de Souvré. Parlé avec le premier de mes horloges, de lunettes, de notre pays, etc. M. le premier m'alla placer à la comédie italienne, dans la Galerie des peintures [au Louvre]. Vu le roi et les reines. M. le duc d'Anjou, le duc de Lorraine ; les trois nièces de M. le cardinal, Marie, Hortense, Marianna de fort près. du pain et vin (sic). Théâtre orné avec des tapisseries en broderies et des colonnes dont les chapiteaux étaient des plumes blanches et rouges, trois montées avec des balustres. La Signora Anna [Bergerotti] chanta. M. La Barre joua du théorbe devant le théâtre où était la musique. Comédie de *Xercès* et six entrées de ballet.

Dim 28 novembre 1660

• Premier dimanche de l'Avent.

• La station sera assurée au Louvre par l'abbé de Tonnerre ; au Val-de-Grâce par le Père Senaut.

Lun 29 novembre 1660

• La *Gazette* du 4 décembre rapportera :

Le 29, le roi donna le bal dans le grand salon du Dome du Louvre, qui était éclairé d'une infinité de lustres, en très bel ordre. L'ouverture s'en fit par Sa Majesté avec la reine, laquelle ravit, à son ordinaire, toute l'assemblée par sa bonne grâce, qui la faisait beaucoup plus admirer que l'éclat et la richesse de ses superbes vêtements. [...] Au milieu de ce divertissement la collation fut apportée, de six grands bassins de fruits les plus rares, après laquelle cette illustre compagnie fut divertie de six

entrées de ballet des plus agréables. Ensuite on reprit les danses, qui durèrent jusques à une heure après minuit, qu'elles se terminèrent par une autre collation très magnifique, servie dans un grand cabinet, aussi éclairé de quantité de lustres, et composée de dix-huit bassins de toutes les viandes les plus exquises, et de fruits et confitures pareillement des plus excellents...

- Affaire du Missel romain traduit par Joseph de Voisin. *Mémoires de Godefroi Hermant*, III, 505 (qui reprend presque littéralement les termes du Procès-verbal de l'Assemblée, voir suite du 3 septembre) :

Cependant, le 29^e jour de novembre, M. l'archevêque de Rouen [François de Harlay de Champvallon], président de l'Assemblée du clergé, dit que la convocation de cette assemblée extraordinaire avait été faite à l'occasion d'une traduction du missel romain en langue française composée par le sieur Voisin, docteur en théologie ; qu'elle avait été publiée dans Paris par la permission des vicaires généraux de Monseigneur le cardinal de Retz, archevêque de Paris, en conséquence de l'approbation de quelques docteurs en la faculté de Théologie ; qu'on l'avait affichée depuis peu à tous les coins des rues et places, jusqu'à la porte des Augustins du Grand couvent, où cette assemblée se tenait, en sorte que ce procédé, tenu au préjudice de la connaissance de cette matière qu'elle s'était réservée lorsqu'elle tenait séance à Pontoise, où l'auteur s'était présenté [*ndfr* : donc avant le 30 septembre], avait donné lieu à traiter exactement de cette traduction et des autres qui avaient été faites du missel romain ; qu'en cela il n'avait point cru donner atteinte à la considération qu'elle a du mérite des approbateurs, ni excéder les bornes de son pouvoir, puisque la règle de l'Église voulait que les causes générales fussent traitées par les assemblées des évêques, [*lacune dans le ms.*], soit lorsqu'elles regardent la discipline, et que cette puissance dont usent en ces matières les prélats assemblés est un droit de l'héritage qui leur a été donné par J.-C. quand il leur a commis, dans leur première institution, la conduite de son Église sous l'unité du Saint-Siège.

Sur quoi il ajouta que toute cette affaire se réduisait à deux choses : la première, s'il était à propos de permettre, de tolérer ou de défendre les traductions du missel en langue vulgaire, et l'autre, si ces versions étaient fidèles et dignes de la majesté du livre sacerdotal ; que la seconde dépendait entièrement de l'examen de la première. Il s'étendit ensuite, durant près de deux heures à rapporter toutes les raisons qui pouvaient servir ou à établir ces traductions ou à les supprimer, et plusieurs prélats ayant parlé sur cette matière, la délibération fut continuée le vendredi 3 décembre. [Voir la suite au 7 décembre.]

Mar 30 novembre 1660

- Fête de saint André, jour chômé.

Mer 1 décembre 1660

- Mort du chevalier de Roquelaure, « qui était bon compagnon », selon Gui Patin dans sa lettre du surlendemain à André Falconet.

÷ Antoine de Roquelaure, frère cadet du duc Gaston de Roquelaure chez qui la troupe est allée jouer récemment, est né en 1620 et a été baptisé en 1624.

÷ Sur ce célèbre libertin, voir Tallemant des Réaux, *Historiettes*, II, p. 385-387, et René Pintard, « Une affaire de libertinage au XVII^e siècle », *Revue d'histoire de la philosophie*, 15 janvier 1937.

÷ Loret rendra compte de son décès dans sa Lettre du 4, v. 199-218 :

Cloton, plus hideuse qu'un More,
Du chevalier de Roquelaure,
Tranche mercredi le destin.
Il était, dit-on, libertin ;
Toutefois, à l'heure dernière,
Avant qu'achever sa carrière,
Il fut, en ce pas important,
Assez dévot et repentant :
Il déchargea sa conscience,
De Dieu souhaita l'indulgence,
Aux vanités il renonça,
Et celui qui le confessa,
Bouchet, prêtre en notre paroisse,
Un des meilleurs que je connaisse,
L'exhorta si chrétiennement
Que dans ce funeste moment
Où le Démon plus fort nous tente,
Son âme parut pénitente

Et son repentir fut suivi
De maint et maint *peccavi*.

÷ Cette « conversion finale » est, semble-t-il, confirmée par Tallemant, qui écrit [*op. cit.*, p. 387] : « Cependant le chevalier se confessa à quelques années de là, et mourut comme un autre homme, en disant qu'il ne craignait que de n'avoir pas assez de temps pour se bien repentir. »

• Ce même jour sont achevées d'imprimer, pour le compte de la veuve de Pierre Lamy, *Les Épîtres héroïdes d'Ovide de la traduction de M[ichel] de Marolles, abbé de Villeloin, avec des remarques*.

÷ Le privilège, signé Ceberet et daté du 23 février 1660, est accordé au libraire pour une durée de quinze ans, pour l'impression des *Ceuvres d'Ovide en latin et en français*.

÷ L'épître dédicatoire au duc d'Enghien est suivi d'une « Lettre de Mr. Ogier à Mr de Villeloin, pour servir de préface à cette traduction des Épîtres d'Ovide », dans laquelle on peut lire :

Que la jalousie et l'envie disent ce qu'elles voudront, je ne crois pas qu'il y ait homme en France qui entende mieux les poètes latins que vous, ni qui puisse exprimer leurs pensées et leurs grâces dans un tour plus juste et dans une élocution plus française et plus naturelle. C'est une injustice et une ingratitude insupportables de blâmer vos grandes et laborieuses veilles pour avoir été interrompues une fois ou deux de quelque léger sommeil. Ces Messieurs les Repreneurs feraient bien d'autres bévues s'ils entreprenaient de vous imiter. Tel d'entre eux qui vous censure durant le jour vous étudie durant la nuit et serait bien empêché d'entendre son Plaute et son Lucrèce, voire même son Térence, sans votre secours. Quant à moi, qui crois entendre le latin passablement, je veux dire aussi bien qu'eux, quand j'ai consulté vos livres sur quelque difficulté, j'avoue que j'ai toujours été satisfait, et principalement dans les endroits les plus épineux et les plus difficiles. De vrai, un habile homme fera bien plutôt un faux pas dans un chemin uni que dans un raboteux ; on se néglige dans l'autre et l'on y court avec trop de vitesse ; on s'étudie et l'on marche avec lenteur et circonspection dans celui-ci. Jusqu'à présent, la plupart des traductions, soit vers soit prose, ont été des paraphrases, chargées de belles paroles et vides de bon sens, je veux dire du sens de l'auteur. Il est tellement accablé et enseveli sous le faix de ces termes vastes et pompeux, de ces grands épithètes, de ces appositions magnifiques qu'on lui prête, qu'à peine est-il reconnaissable. Tu l'as faite riche, dit-on à ce mauvais peintre qui avait chargé son Hélène de bijoux et de carcans, ne l'ayant pu faire belle et semblable à son original. C'est la perfection d'un traducteur de représenter parfaitement son auteur, ni plus ni moins. *Hic meliores, iste deteriores, Pauson similes pingebat*⁴⁶. Celui-ci sous doute emportait le prix dans la parfaite représentation des visages. C'est aussi le talent dont vous êtes en possession depuis si longtemps et que vous avez acquis par ce bon naturel que vous devez à votre naissance, par cette érudition que vous devez à votre étude, par cette application que vous devez à votre constance. Quiconque n'est pas latin et qui, toutefois, a la curiosité de voir ces anciens poètes dans leur naïve et originale beauté et dans leurs propres forces, sans que celles-ci soient affaiblies par l'ignorance ou que l'autre soit défigurée ou gâtée par trop de fard, doit considérer attentivement ces belles et fidèles copies que vous en avez faites ; il y trouvera de quoi se satisfaire pleinement, et pourra s'assurer qu'il y voit les traits de leur esprit plus fidèlement exprimés que les linéaments de leur visage ne le sont sur les antiques médailles et sur les vénérables bustes qui nous restent de ces excellents hommes.

Jeu 2 décembre 1660

Ven 3 décembre 1660

• Mort à 88 ans de Marguerite de Montmorency, duchesse douairière de Ventadour, veuve du fondateur de la Compagnie du Saint-Sacrement.

Sam 4 décembre 1660

• *Le Géôlier de soi-même ou Jodelet prince*, au Louvre, pour le roi.

• La Gazette du jour signale que

ces jours passés, l'Académie des Émulateurs, établie en la ville d'Avignon, e qui a été honorée depuis peu par Sa Sainteté de plusieurs beaux privilèges, ayant député le marquis de Perrault, secrétaire de cette compagnie, vers notre Académie française pour la complimenter, il fut reçu par l'abbé de Boisrobert et le sieur de la

46. Aristote, *Poétique*, II, 1148.

Chambre, qu'elle envoya au-devant de lui, et introduit par le sieur de Montmort, maître des requêtes ; et après avoir pris séance auprès du chancelier de France, protecteur de cette fameuse et illustre assemblée, qui se tient en son hôtel, il fit de fort bonne grâce son compliment, auquel il fut aussi très éloquentement répondu par l'abbé Tallemant, qui en est le directeur.

÷ Loret rendra compte de l'événement dans sa Lettre du 11 décembre, v. 137-172 :

Les Émulateurs d'Avignon,
Gens de mérite et de renom,
Qui font comme une académie
De science et d'honneur amie,
Et qui, de celle de Paris,
Estiment fort les beaux esprits,
Ont, dit-on, député vers elle
Un des leurs, de bonne cervelle,
Pour se joindre d'affection,
Ainsi que d'émulation
À cultiver avec prudence
La poésie et l'éloquence,
Et tous les beaux arts professés
Des gens doctes et bien sensés.
Or, la nôtre, toute françoise
(Qui dit françoise dit courtoise),
A reçu ledit député
Avec grande civilité,
Grands respects, grandes allégresses,
Harangues, festins et caresses,
Dont ils ont fait profusion
En cette belle occasion
Pour d'éternelles bienveillances
Affermir leurs correspondances.
Je n'en puis dire que ceci,
Aucun n'ayant pris le souci
De m'instruire en cette matière,
Sinon l'illustre sieur Sorbière,
Mais dans un billet si succinct
Que quand entre mes mains il vint,
Il n'en put donner à ma Muse
Qu'une connaissance confuse :
Ne pouvant donc en ce moment
En parler que confusément,
Un tel discours ne plairait mie ;
Ainsi, trêve d'Académie.

• Dans sa Lettre du jour, Loret revient (v. 23-50) sur la tragédie lyrique de *Xerxès*, créée le 22 novembre :

Xerxès, poème dramatique,
Qu'on ne récite qu'en musique,
S'est plusieurs fois représenté
Au logis de Sa Majesté.
Il ne m'a point, par ses merveilles,
Charmé les yeux ni les oreilles,
Car je n'ai pu, pour voir cela,
Parvenir encor jusque là.
Mais des barons, marquis et comtes
M'en ont fait tout plein de beaux contes,
Et le théâtre seulement
Est construit si superbement
Qu'on ne saurait voir ce spectacle
Sans tout soudain crier miracle.
Or, argent, azur et brocards
Y reluisent de toutes parts,
Et par un grand nombre de lustres
Ses décorations illustres
Ont un éclat si surprenant
Que le siècle de maintenant
N'a point vu de splendeurs égales
Dans les maisons même royales.
Et toutefois ouï dire j'ai
Que cela n'est qu'un abrégé
Des apprêts que fait et fait faire

Ce machiniste extr'ordinaire
Qui, depuis mai, juin ou juillet,
Travaille pour le grand ballet.

÷ Le « machiniste extr'ordinaire » est sans doute Gaspard Vigarini, mis en cause par La Grange à propos de la destruction des décorations du Petit-Bourbon (voir au 11 octobre).

÷ Le prochain « grand ballet » royal sera, après le petit ballet donné par Lully le 15 décembre, celui dit *Ballet de l'Impatience*, qui sera dansé pour la première fois le 22 février 1661. Mais il semble que Loret fasse plutôt allusion au fastueux divertissement [= opéra] commandé par Mazarin à Cavalli en l'honneur des noces royales, et qui devait inaugurer la nouvelle salle des spectacles des Tuileries.

÷ Le gazetier revient ensuite (v. 255-282) sur le géant du Pont-Neuf, qu'il avait évoqué à l'automne 1658 :

Cet homme que Dame Nature
A fait de si haute stature
Qu'on le croit parent de Nemrod
Revient à Paris le grand trot
Pour faire voir dans une chambre,
Tout le long du mois de décembre,
Aux curieux et gens de bien,
En payant je ne sais combien,
Non pas un visage grotesque,
Mais une forme gigantesque,
Ayant crû, depuis l'autre fois,
Encor, dit-on, de cinq grands doigts.
Quand j'ai dit qu'avec diligence
Il vient montrer sa corpulence,
Je crois que je me suis mépris,
Et qu'il est déjà dans Paris
Avec son cousin et son frère,
Avec sa femme, avec sa mère,
Car il est de femme pourvu
Depuis que nous ne l'avons vu,
Qui n'est pas grande de la sorte,
Mais qui pourtant n'en est pas morte.
Enfin, à parler plus exprès,
Il est dans Paris ou bien près,
Et je crois que du personnage
On pourra bientôt voir l'image
Dans un grand tableau vieil ou neuf
Au bout de delà du Pont-Neuf.

Dim 5 décembre 1660

• Dimanche 5 et/ou jeudi 9 : *Les Amours de Lysis et d'Hespérie* sont donnés au Louvre. Voir au 26 novembre la lettre de Françoise Scarron du 7.

÷ Une chose est sûre : si la *Gazette* rend compte de l'événement dans sa livraison du 12, Loret n'en rend aucun compte dans sa Lettre du 18.

÷ Dans sa lettre du 7, Françoise Scarron écrit « on la joua il y a deux jours », donc le 5 ; la *Gazette* écrit quant à elle : « Le 9 se fit devant Leurs Majestés la représentation d'une pastorale allégorique... » Cette dernière date est confirmée par les *Relations véritables* de Bruxelles du 18 décembre, p. 608.

Lun 6 décembre 1660

• Deuxième dimanche de l'Avent. Fête de saint Nicolas.

• La *Gazette* du 11 signale (p. 1225) que, ce jour-là, « la reine mère alla au Val-de-Grâce, ouïr vêpres et le panégyrique de ce saint prononcé par le Père Senault ».

Mar 7 décembre 1660

• Louis XIV va à la chasse « aux environs de cette ville » [*Gazette* du 11, p. 1126].

• Ce jour-là sont achevées d'imprimer deux comédies en vers d'un « Monsieur Lambert », qui n'est pas autrement connu : *La Magie sans magie* et *Les Sœurs jalouses, ou L'Écharpe et le Bracelet*.

÷ Voir au 9 novembre les problèmes que posent les privilèges.

÷ S'il faut en croire leurs pages de titre, les deux pièces ont été « représentées par la Troupe royale de l'Hôtel de Bourgogne » ; la première peut-être devant Anne d'Autriche et Philippe d'Anjou, le 14 décembre 1656 (voir la Lettre de Loret du lendemain), la seconde à coup sûr « deux ans et plus » plus tôt, selon l'Avis au lecteur.

÷ Pourquoi l'auteur les fait-il imprimer si tard ?

÷ *La Magie sans magie* apparaît plutôt comme une tragicomédie.

- Suite de l'affaire du Missel traduit par Joseph de Voisin, aumônier du prince de Conti [*Mémoires de Godefroi Hermant*, III, 506, suite de l'extrait reproduit à la date du 29 novembre] :

Enfin, le mardi 7 du même mois, après que quelques-uns des évêques et de messieurs du second ordre eurent discuté la matière, et que M. le Promoteur eut parlé et pris ses conclusions sur l'affaire, elle fut mise en délibération par provinces, et il fut arrêté d'une commune voix que l'Assemblée jugeait à propos de supprimer les traductions qu'on avait faites du Missel romain en langue française ; qu'à cet effet l'on écrirait une lettre circulaire à messeigneurs les prélats du royaume pour les prier d'en défendre le cours, la lecture et l'usage dans leurs diocèses, sous peine d'excommunication ; que Sa Majesté serait suppliée d'interposer son autorité pour l'exécution de cette délibération, dont copie serait mise en main de Mgr le Nonce, avec une lettre à Sa Sainteté pour la supplier d'arrêter le cours de cette nouveauté par une constitution générale.

Ceux qui ne pénétraient pas dans le mystère politique de cette affaire furent surpris de la chaleur avec laquelle on poursuivait la condamnation de cette traduction du Missel. Mais on a su depuis ce temps-là de M. de Montgaillard, évêque de Saint-Pons, qui était alors l'un des députés de l'Assemblée pour le second ordre, que le cardinal Mazarin, n'étant pas contraire par lui-même à cette traduction, en fit néanmoins son affaire par des considérations d'intérêt. Car ayant su qu'elle avait déplu à Rome, dont il avait besoin à cause de M. le cardinal de Retz, il leur en fit la peur toute entière, faisant dire à Rome et au Nonce que cela tendait à dire la messe en français ; de sorte que, s'étant fait un mérite de la condamnation de cette traduction, il obtint ce qu'il demandait, et sous prétexte d'empêcher une nouveauté en France, il priva le cardinal de Retz de la protection de Rome. Après cela, il ne faut pas s'étonner du peu de considération qu'il eut en cette rencontre pour Madame la princesse de Conti, sa nièce, qui prenait une très grande part à la publication de ce livre, et employait ses sollicitations et son crédit pour en empêcher la flétrissure.

Quelques jours après, M. le Chancelier ayant retiré le privilège de ce livre à la sollicitation du nonce du pape, cette princesse usa de diligence pour en sauver les exemplaires et en fit remplir deux chariots.

÷ Le 19 janvier 1661, les grands-vicaires du cardinal de Retz (J. B. Contes et Alexandre Hodencq) opposeront à cette décision un mandement, à l'appui duquel ils citeront une

Lettre de l'Assemblée du Clergé de l'année 1650 écrite à défunt Monseigneur l'archevêque de Rouen, par laquelle ladite Assemblée le remercie de son Rituel, dans la première partie duquel est la traduction et explication en français de la Messe entière, avec le Canon.

- *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 212 :

Dans l'assemblée du 7^e de décembre, on eut avis que le Parlement avait donné un arrêt par ordre de la Cour, portant défense à toutes personnes de faire aucune assemblée sous quelque prétexte que ce fût, et on a su depuis que M. de Lamoignon, premier président, qui connaissait assez la Compagnie, puisqu'il en était des plus anciens confrères, y avait apporté tous les adoucissements qu'il se pouvait ; cependant il fut résolu dans l'assemblée que l'on obéirait à cette défense, que pour cet effet les anciens ne s'assembleraient plus, que les seuls officiers se verraient, sans registre et sans forme d'assemblée, qu'ils garderaient même le secret de ce qu'ils trouveraient à propos à l'égard des particuliers, et qu'entre eux ils pourvoiraient à toutes choses selon que Dieu le leur inspirerait pour sa gloire et pour le rétablissement de la Compagnie.

÷ Il est certain que Voyer d'Argenson fait une erreur de date et que l'arrêt a été donné le 13 et non le 7.

Mer 8 décembre 1660

- Fête de l'Immaculée conception.

Jeu 9 décembre 1660

- La *Gazette* du 12 rapportera (voir commentaire au 5) :
Le 9 se fit, devant Leurs Majestés, la représentation d'une pastorale allégorique, en laquelle on ne peut douter que tout ne soit digne d'elles, puisque la paix, que nous devons à la valeur de notre grand monarque et à la merveilleuse conduite de son premier ministre, ainsi que ce glorieux mariage, qui doit être l'accomplissement du bonheur de la première des monarchies, en sont le riche et le charmant sujet, que le sieur Quinault, l'un de ceux qui réussissent le mieux aux pièces de théâtre, l'a traité et conduit fort dignement, et que la troupe, qui porte avec beaucoup de raison le titre de seule Troupe royale, n'y oublia aucun de ses soins pour animer parfaitement une si belle peinture.
÷ Commentaire sur ce double éloge, comparé au silence que la *Gazette* observe sur Molière et la troupe de Monsieur depuis deux ans qu'elle est installée à Paris.
- Ce jour-là, le libraire Claude Cramoisy obtient un privilège pour l'impression d'un livre intitulé *Catéchisme spirituel, contenant les principaux moyens d'arriver à la perfection. Composé par I.D.S.F.P.* (Jean de Sainte-Foy Prêtre, c'est-à-dire Jean-Joseph Surin), qui sera achevé le 22 janvier 1661 (voir à cette date).

Ven 10 décembre 1660

- Dans une lettre datée de ce jour, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 297] :
MM. du clergé ont ici tout nouvellement censuré la traduction du Missel romain faite par M. Voisin, prêtre, jadis conseiller au parlement de Bordeaux, qu'il avait dédiée au prince de Conti, qui est dans une grande dévotion, jusque-là qu'il en déplaît au cardinal Mazarin, oncle de sa femme.
- Ce même jour est achevé d'imprimer sur les presses de Laurent Maurry à Rouen, et pour le compte d'Augustin Courbé et Charles de Sercy à Paris, « *La Mort de Démétrius, ou Le Rétablissement d'Alexandre, roi d'Épire*, tragédie par Monsieur Boyer », qui a été créé le 20 février précédent à l'Hôtel de Bourgogne.
÷ Le privilège, signé Fournier et daté du 10 septembre, a été donné à l'auteur pour cinq ans.
÷ Le livre est dédié au Chancelier Pierre Séguier. L'épître est suivie d'un sonnet au même.

Sam 11 décembre 1660

- Dans sa Lettre du jour, Loret rend enfin compte (v. 93-136) de la réalité de *Xerxès*, qu'il a vu dans la semaine :
Enfin, je l'ai vu, le *Xerxès*,
Que je trouvai long par excès ;
Mes yeux pourtant et mes oreilles
Y remarquèrent cent merveilles,
Sans compter mille autres appas,
Lesquels je ne comprenais pas,
N'entendant que la langue mienne
Et point du tout l'italienne.
Mais j'étais près de quelques-uns
Qui n'étaient pas des gens communs,
Oui bien d'esprit et de naissance,
Qui montraient, à leur contenance,
Par joyeux applaudissements,
Quels étaient leurs ravissements.
Chaque danse était merveilleuse,
La musique miraculeuse,
Le théâtre frappait les yeux
D'un éclat riche et précieux ;
La belle et spacieuse voûte
D'un or brodé reluisait toute ;
Par la quantité de flambeaux,
Les objets paraissaient fort beaux,
Les pilastres, festons et frises
Étaient choses toutes exquises.
Des acteurs les divers talents
Furent jugés très excellents ;
Leurs grâces, concerts et mélanges
Attiraient cent et cent louanges ;
Mais entre tous on en donna

À l'aimable segnore Anna,
 Qui joua bien son personnage
 Et dont le chant et le visage
 Enchantèrent à qui mieux-mieux,
 L'un l'oreille, et l'autre les yeux.
 Enfin, il faut que je le die,
 Les ballets et la comédie
 Se pouvaient nommer, sur ma foi,
 Un divertissement de roi ;
 Mais, à parler en conscience,
 J'eus bien besoin de patience :
 Car moi, qui suis Monsieur Loret,
 Fus sur un siège assez duret,
 Sans aliment et sans breuvage
 Plus d'huit heures et davantage.

Dim 12 décembre 1660

- Pierre de Bonzi est sacré évêque de Béziers [*Gazette* du 18].

Lun 13 décembre 1660

- Ce jour-là, Mazarin et Louis XIV reçoivent au Louvre trois représentants de l'Assemblée générale du clergé.

÷ Dans ses *Mémoires*, René Rapin raconte [III, p. 83 et suivantes] :

L'Assemblée, qui commençait à éclaircir les matières qu'elle avait à traiter, eut ordre de se trouver au Louvre pour y savoir les intentions du Roi sur des affaires importantes à son États. L'archevêque de Rouen [Harlay de Cahmpvallon], accompagné des évêques de Viviers [Louis-François de La Baume de Suze] et d'Autun [Louis Doni d'Attichy], s'étant transporté au Louvre conformément à cet ordre, qui leur avait été signifié par l'abbé de Saint-Pouange [Michel Colbert, fils de Jean-Baptiste], alors agent du clergé, le Roi leur dit qu'il voulait absolument qu'on finît l'affaire du jansénisme, commencée par l'Assemblée précédente, pour en éteindre les restes dans son royaume ; que la paix qu'il venait de donner à ses peuples et à toute la chrétienté lui donnerait le moyen de les seconder de son secours dans une entreprise qui importait si fort à son État ; que son premier dessein avait été d'envoyer le cardinal Mazarin pour informer l'Assemblée par sa bouche de ses intentions, mais que son incommodité, qui avait augmenté depuis l'hiver, n'ayant pu lui permettre, il avait appelé les trois présidents de l'Assemblée pour leur dire lui-même ses sentiments. Il leur ajouta qu'il ne doutait point que leur zèle ne se signalât en cette rencontre et ne répondît au sien ; qu'il pouvait leur assurer qu'il n'avait point d'affaire plus à cœur et qui lui fût plus considérable ; que pour la consommer il s'en remettait aux lumières et aux ouvertures que M. le Cardinal pourrait leur donner, étant aussi éclairé que zélé sur cette affaire, dans laquelle il avait déjà travaillé si utilement pour l'intérêt de l'Église et de son État.

Le Cardinal, ayant pris la parole, leur dit qu'il ne leur répétait point [...].

Ce grand discours que le Cardinal fit aux trois présidents de l'Assemblée fut souvent interrompu par Sa Majesté, qui ne pouvait s'empêcher de témoigner l'affection avec laquelle elle appuyait ce que le Cardinal disait de plus important, leur recommandant lui-même tout de nouveau cette affaire, en les exhortant de marquer en l'exécution autant de vigueur que de prudence pour la consommer ; les assurant qu'il emploierait toute sa puissance royale pour maintenir la résolution que prendrait l'Assemblée ; déclarant même que personne ne lui résisterait qui n'encourût son indignation et ne ressentît les effets de son pouvoir et de son autorité.

Le clergé ne put pas recevoir tant de témoignages de la religion de ce prince sans faire éclater sa reconnaissance par des remerciements extraordinaires, et l'archevêque de Rouen lui dit que l'Assemblée ne pouvait recevoir tant de marques de sa piété sans admirer des sentiments si saints, qui ne pouvaient venir que d'une piété extraordinaire et d'une générosité toute chrétienne, qui le rendrait (sic) quelque jour un aussi grand saint devant Dieu qu'ils le faisaient (sic) paraître un grand roi devant les hommes. [...]

Il est vrai que jamais le Roi ne fit paraître tant de zèle, ni jamais ne parla mieux et d'un ton d'autorité plus éclatant que dans cette occasion.

÷ Le récit de Godefroi Hermant, dans ses *Mémoires*, III, p. 508 et suivantes :

Le lundi 13 décembre, la Roi manda aux présidents de l'Assemblée du clergé de France de le venir trouver chez M. le cardinal Mazarin, où Sa Majesté s'étant rendue le matin de bonne heure, afin qu'ils pussent retourner assez tôt pour faire leur rapport à l'Assemblée qui se tenait cette matinée-là, ils les attendit jusqu'à dix heures, ces présidents ne s'étant pas pressés de venir plus tôt, parce qu'ils ne croyaient pas qu'on voulût faire tant de diligence. Étant entrés dans la chambre, ils

y trouvèrent plusieurs ministres d'État, qui, s'étant tous retirés, les laissèrent seuls avec le Roi et le cardinal Mazarin, qui était au lit.

Sa Majesté leur parla avec assez de civilité, mais néanmoins d'un air qui témoignait quelque fierté affectée. Il leur dit que si M. le Cardinal n'eût point été indisposé, il ne leur aurait pas donné la peine de venir, mais qu'il l'aurait prié de se transporter à l'Assemblée pour leur faire savoir son intention, qui était d'exterminer entièrement le jansénisme et de mettre fin à cette affaire ; que trois raisons l'y obligeaient : la première, sa conscience ; la seconde, son honneur ; la troisième, le bien de son État. [...]

Le Cardinal prit ensuite la parole, et ayant dit que Dieu avait inspiré au Roi cette résolution, il s'étendit à rapporter tout ce qui s'était passé sur cette affaire depuis le commencement, appuya sur tous les points que le Roi avait touchés, et parla bien cinq quarts d'heures. [...]

Ce jour-là même, Monsieur le Prince étant venu rendre visite au cardinal Mazarin, Son Éminence lui fit récit de tout ce qui s'était passé le matin ; comment le Roi avait parlé de lui-même aux présidents de l'Assemblée, et sans avoir été inspiré ni de lui ni de la Reine, de sorte qu'il pouvait dire que Sa Majesté avait fait paraître sa capacité dans une occasion où les choses qu'il avait à dire, étant d'une matière purement ecclésiastique, semblaient le porter à se faire entendre par quelqu'un de ses ministres.

÷ J.-C. Petitfils écrit dans *Louis XIV*, p. 161 et 163 :

Le 13 décembre 1660, le cardinal Mazarin, malade, reçut au lit, dans ses appartements du Louvre, les présidents de l'assemblée du clergé. « Louis XIV, en phrases cassantes, déclara que l'heure était venue d'anéantir le jansénisme, que trois raisons l'y obligeaient : sa conscience, son honneur et le bien du royaume. » [Antoine Adam, *Du Mysticisme à la révolte. Les jansénistes du XVII^e siècle*, Paris, Fayard, 1968, p. 242 ; d'où Adam tire-t-il ces *phrases cassantes* ?] [...]

[Ce même] jour où le roi annonçait de façon si brutale aux représentants de l'assemblée du clergé qu'il comptait rapidement en finir avec le jansénisme, un arrêt du Parlement interdisait les réunions non autorisées qui se faisaient « sous le voile de piété et dévotion ».

- Le même jour, en effet, le Parlement de Paris, présidé par Guillaume de Lamoignon, rend un « Arrêt de la cour de Parlement portant défenses à toutes personnes de faire aucunes assemblées ni confréries, congrégations et communautés, en cette ville ni partout ailleurs, sans l'expresse permission du Roi ». [À Paris, par les Imprimeurs et libraires ordinaires du Roi. 1660. Avec privilège de Sa Majesté.]

÷ C'est l'interdiction de la Compagnie du Saint-Sacrement, dont Lamoignon, qui fera interdire le *Tartuffe*, le 6 août 1667, est lui-même, si l'on en croit les *Annales* de la Compagnie, l'un des membres les plus anciens et les plus influents.

÷ L'arrêt est ainsi libellé :

Vu par la Cour la requête présentée par le procureur général du Roi : contenant qu'encore que, par les ordonnances du Royaume et par plusieurs déclarations du Roi et arrêts de la Cour, il a été fait défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles puissent être, de provoquer aucunes assemblées, congrégations publiques et particulières dans le royaume, sous quelque titre et prétexte que ce soit, sans l'ordre et permission expresse de Sa Majesté, il aurait eu avis qu'il s'était produit plusieurs assemblées, congrégations et communautés dans plusieurs endroits de cette ville, notamment sur les paroisses de Saint-Eustache, Saint-Sulpice, faubourgs Saint-Jacques et Saint-Antoine, où le substitut dudit suppliant s'était transporté par son ordre, assisté du commissaire Galliot, et notamment en un lieu appelé le Refuge Saint-Paul, où se sont trouvées plusieurs femmes et filles retenues sans aucun ordre de justice, ainsi qu'il appert par le procès-verbal dudit commissaire, fait en la présence dudit substitut ; Et d'autant que, sous le voile de piété et dévotion, qui sert de prétexte à l'établissement desdites assemblées, il s'y commet de notables abus, tant parce qu'on y enferme toutes sortes de personnes sans l'autorité et l'aveu du juge ordinaire, que parce que l'on y peut pratiquer des cabales et des intrigues ruineuses et préjudiciables au service de son État et du public ;

À ces causes, requérait ledit suppliant que défenses fussent faites à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles puissent être, de faire aucunes assemblées, confréries, congrégations et communautés, soit en cette ville ou ailleurs, sans l'expresse permission du Roi et lettres patentes vérifiées en la Cour [...].

Tout considéré, ladite Cour a fait inhibition à toutes personnes, etc. [...] comme aussi de tenir aucunes prisons et retenir aucuns sujets du Roi contre leur volonté, dans maisons et chartes privées, sous quelques prétextes que ce soit...

• Le même jour également est achevé d'imprimer, pour le compte de la Veuve Pépingué (« En la grand'Salle du Palais, du côté de la Cour des Aydes, à l'Enseigne de l'Envie ») un opuscule anonyme intitulé *Le Procès de la jalousie* [BNF R-24127].

÷ 130 pages, dont 1-16 : « Épître bouffonne aux jaloux » : « l'Anti-jaloux », et 17-22 : « Avertissement aux lecteurs non-jaloux », suivies d'un feuillet sur lequel se lit un « Avis de Mr Ballesdens à Monseigneur le Chancelier » et un extrait du privilège.

÷ Le privilège, signé Mareschal, a été accordé pour une durée de cinq ans, le 22 novembre 1660, à la Veuve Edme Pépingué, qui y a associé son beau-frère Nicolas Pépingué.

÷ La page de titre porte la date de 1661.

÷ Le fleuron est le même exactement que celui qui figurera sur les *Observations sur une comédie de Molière intitulée Le Festin de Pierre*, que Nicolas Pépingué publiera au printemps 1665.

÷ Il s'agit d'un dialogue entre Alcippe (mari de Lucesse) et sa sœur Timoclée (veuve de Damon).

÷ L'Avis de Jean Ballesdens, secrétaire et ami de Pierre Séguier, se lit ainsi :

J'ai vu le *Procès de la Jalousie* qu'il a plu à Votre Grandeur me distribuer. Mais quelques bonnes que soient les Écritures et les Raisons des Parties, je n'estime pas qu'il puisse être jugé au fond qu'à la fin du monde. Aussi, à dire le vrai, tant qu'il y aura des hommes et des femmes, de l'amour et de la beauté, de la raison et de l'extravagance, la matière de ce procès subsistera toujours. Cependant, on peut ordonner, par forme d'interlocutoire, qu'il sera donné en communication au public, afin qu'il en tire, s'il est possible, des moyens pour éviter, ou pour guérir d'un mal qui est d'autant plus terrible qu'il nous fait des ennemis de ce que nous avons de plus cher dans la société civile. BALLESDENS.

÷ Voir au 15 février 1661 l'approbation du même Ballesdens, qui figure au bas du privilège du *Grand Dictionnaire historique des précieuses*.

Mar 14 décembre 1660

Mer 15 décembre 1660

• Grand bal royal au Louvre, suivi d'une collation – « seize grands bassins de diverses confitures » fournis par l'excellent M. Francœur – et d'un petit ballet concocté par Lully.

÷ La *Gazette* consacre un article à l'événement dans son ordinaire du 18 :

Le 15, il y eut bal dans l'appartement du Roi, où se trouvèrent toutes les princesses et dames de la cour, dans un ajustement si riche et si éclatant qu'il ne se pouvait rien voir de plus superbe. On donna, au milieu de ce divertissement, une collation de seize grands bassins de fruits et de confitures, qui fit faire une agréable pause ; tandis que douze entrées de ballet fort bien concertées divertirent aussi des mieux cette royale compagnie.

÷ Loret en rend longuement compte dans sa Lettre du 18 (v. 11-130) :

[...] Je ne saurais en ce moment
Faire un entier dénombrement
De toute la troupe dansante,
Car ils étaient plus de soixante ;
Mais je puis dire en général
Que dans autre assemblée ou bal
Je ne vis jamais, ce me semble,
Tant de trésors exquis ensemble,
Et, sans compter les diamants,
Tant d'objets nobles et charmants,
Enfin tant de visages d'anges,
Que pour parler de leurs louanges
Et spécifier leurs appas,
Dix mil vers ne suffiraient pas,
Quand ils seraient même l'ouvrage
De Ménardière ou de Ménage,
Ou de l'admirable façon
Du bel esprit de Pellisson.
[...]
Outre la sage reine mère [Anne d'Autriche]
Qui porte un charmant caractère,
Dont l'auguste et royal aspect
Ne peut être vu sans respect, [...]
On voyait là de tous côtés
Tout plein de diverses beautés.
[...]

Cette collation finie,
 On ouït quelque symphonie,
 Où le sieur Le Gros, qui chanta,
 Toute l'assistance enchanta,
 Soutenu de deux théorbistes
 Des meilleurs et des plus artistes.
 [dans la marge : MM. Vincent et de La Barre.]
 Ensuite on dansa le ballet,
 Peu sérieux mais très follet,
 Surtout dans un récit turquesque,
 Si singulier et si burlesque,
 Et dont Baptiste [= Lully] était auteur,
 Que, sans doute, tout spectateur
 En eut la rate épanouie,
 Tant par les yeux que par l'ouïe.
 Enfin, grâce à M. Bontemps,
 Je passai là fort bien mon temps,
 N'étant pas sur chaise durette,
 Mais des sièges de moquette,
 Près de certains messieurs de cour
 Qui pour nos vers ont quelque amour.

÷ Aucun biographe de Lully ne mentionne ce ballet comique, qui fut sans doute improvisé.

÷ Beauchamp indique seulement : « Ballet à 12 entrées dans l'appartement du roi au Louvre, le 15 décembre. »

• Ce même jour sont achevés d'imprimer, à Rouen, pour le compte d'Augustin Courbé et de Guillaume de Luyne, deux volumes des *Poèmes dramatiques de T. Corneille*.

÷ Le privilège a été accordé pour vingt ans à Courbé.

Jeu 16 décembre 1660

• Publication de l'édit royal contre le luxe promulgué le 27 novembre. La *Gazette* en donne un résumé dans son numéro du samedi 18 :

Cette semaine, on a publié l'arrêt du Conseil rendu le 10, portant que le Roi ayant commencé de soulager ses sujets de la campagne par la diminution des tailles de la présente année et les remises y contenues, Sa Majesté, pour faire sentir aussi à cette ville [Paris] des effets de son affection, révoque tous les droits établis sur les rivières depuis son avènement à la couronne, en faveur de la paix, ce qui monte à des sommes si considérables que les peuples en ont témoigné une particulière joie, et croient ne pouvoir donner assez de bénédictions à ce grand monarque, non plus qu'à son premier ministre, qui a causé un si délicieux changement dans leurs fortunes.

Mais comme Sa Majesté n'oublie rien pour les rendre heureuses (sic), reconnaissant aussi que l'excès du luxe contribue des plus à la ruine de ses sujets, et principalement à la noblesse, elle a fait publier sa déclaration contre les dépenses superflues, avec des défenses expresses à toutes personnes de porter, depuis le 1^{er} janvier prochain, aucunes étoffes d'or ou d'argent, fin ou faux, broderies et autres choses semblables, ni de faire porter aux pages, laquais et autres valets, aucuns habits de soie, et se servir de carrosses, litières ou de quoi que ce soit où il y ait aucune dorure, broderie d'or ni de soie ; étant pareillement défendu à tous marchands de vendre aucuns passements, dentelles, points de Gênes, ni autres ouvrages de fil faits aux pays étrangers, ni même des dentelles de France, que de la hauteur d'un pouce ; comme vous verrez plus particulièrement dans ladite déclaration, qui fut vérifiée au Parlement le 13 de ce mois.

÷ Loret écrira dans sa Lettre du même samedi 18 (v. 151-192) :

Le seize du mois fut criée,
 Et par tout Paris publiée,
 La déclaration du roi
 Qui met le luxe en désarroi,
 Luxe de dorures, guipures,
 De fins galons, de découpures,
 De passements d'or et d'argent,
 Qui rendaient chacun indigent,
 Jean, Thomas, Gauthier et Guillaume,
 Et très bien des grands du royaume,
 Qui, pour des superfluités,
 S'endettaient de tous les côtés.
 Ce règlement est une marque
 De la prudence du monarque,

De son ministre sans pareil,
 De son judicieux conseil
 Et de son Parlement auguste,
 Qui, l'ayant trouvé saint et juste,
 Quand il lui fut notifié,
 L'a de grand cœur vérifié.
 Adieu, frivoles bagatelles,
 Adieu, ruineuses dentelles,
 Dont l'aune coûtait quelquefois
 Deux cents pistoles, voire trois ;
 Adieu, riches devants de jupes,
 Qui donniez dans les yeux des dupes,,
 Mais dont l'ornement éclatant
 N'était que vanité pourtant ;
 Car les jupes les plus unies,
 Aussi bien que les mieux garnies,
 Sans les faire d'un prix si cher
 Cachent tout ce qu'il faut cacher.
 Je crois que de cette défense,
 Qui supprime tant de dépense,
 Les amants, galants et maris
 Ne seront nullement marris :
 L'économie est bien plus douce
 Des dentelles hautes d'un pouce
 Que de ces galons précieux
 Qui ne faisaient du bien qu'aux yeux,
 Mais qui faisaient du mal aux bourses,
 Tarissant toutes leurs ressources.

÷ Dans cette même Lettre, Loret signale (v. 131-150) une représentation théâtrale donnée chez un particulier :

À propos de réjouissances,
 De musiques, cadeaux et danses,
 L'autre jour Monsieur du Housset⁴⁷,
 Chez lequel, comme chacun sait,
 La générosité réside,
 Étant opulent et splendide,
 Donna, par grande affection,
 Comédie et collation
 Au comte de Füensaldagne,
 Ambassadeur et grand d'Espagne,
 À qui ce régale plut fort,
 Demeurant aisément d'accord
 Que ledit Housset et sa femme,
 Sage Monsieur, aimable dame,
 À bien agir accoutumés,
 Sont des gens dignes d'être aimés.
 J'ai l'âme extrêmement contente
 Que l'occasion se présente
 De dire en passant un mot d'eux,
 Car je les aime bien tous deux.

Ven 17 décembre 1660

Sam 18 décembre 1660

Dim 19 décembre 1660

• Madeleine Béjart loue un logement de quatre chambres face au Palais-Royal [voir *Cent ans*, p. 356-357].

Lun 20 décembre 1660

• Les ambassadeurs extraordinaires de Hollande font leur entrée solennelle à Paris [la *Gazette* du 24].

Mar 21 décembre 1660

47. Trésorier des parties casuelles, puis intendant des finances ; voir Tallemant des Réaux, *Historiette de Marion de Lorme*.

Mer 22 décembre 1660**Jeu 23 décembre 1660****Ven 24 décembre 1660**

- Dans sa Lettre datée du lendemain, mais écrite « la veille de Noël », Loret signale, v. 107-128, le départ du prince de Conti pour le Languedoc :

Monsieur le prince de Conti
 Est depuis peu, dit-on, parti,
 Nonobstant la saison fâcheuse,
 Froide, pluvieuse et venteuse,
 Afin d'aller en Languedoc,
 Dont il est le chef et le coq,
 Pour présider, en sage prince,
 Aux États d'icelle province,
 Qui se tiendront à Pézenas,
 Où l'on vend maint fromage gras.
 Quoique son épouse fidèle
 Se chérisse avec bien du zèle,
 Elle demeure à la maison,
 Non à cause de la saison,
 Mais à cause de sa grossesse.
 Dieu veuille que cette princesse
 Puisse faire un accouchement
 Beaucoup mieux que dernièrement ;
 Car comme elle est dévote et bonne
 Et tout à fait belle personne
 (Dont chacun demeure d'accord),
 Elle est digne d'un heureux sort.

Sam 25 décembre 1660

- Noël.

- Registre de La Grange : « Joué au Louvre [= pour le roi], *Dom Bertran de Cigarral* et *La Jalousie de Gros René*. »

÷ Sous cette mention, La Grange écrit :

La troupe a reçu, dans l'intervalle qu'elle n'a point joué en public [soit 14 semaines, soit 40 jours de représentation], 5 115 livres [3 000 du roi et 2 115 des visites].

÷ Puis il fait le compte des dépenses liées à l'aménagement de la salle du Palais-Royal :

La troupe a dépensé pour l'établissement du Palais-Royal, et payé pour les ouvriers, le bois, serruriers, charpentiers, maçons et autres, dont M. de L'Espy conduisait les ouvrages [...].

÷ De cette journée, la *Gazette* rendra compte le 1^{er} janvier d'une manière toute différente :

Le 25, fête de la nativité de Notre-Seigneur, le roi, la reine et Monsieur ouïrent en la même chapelle [du Louvre] la grande messe, célébrée par l'évêque de Saint-Brieuc, et, l'après-dîner [= après-midi] allèrent en l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois entendre la docte prédication de l'abbé Biroart, et vêpres chantées par la musique de la chapelle, auxquelles ce prélat officia ; puis Leurs Majestés furent voir la Reine mère au Val-de-Grâce.

Dim 26 décembre 1660

- *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 212-213 :

Le 26^e de décembre, les officiers se virent chez M. Leschassier, où M. le prince de Conti les fit avertir de se trouver, et là il fut résolu qu'on ne se parlerait que tous les quinze jours, si quelque affaire fort pressante n'obligeait à s'avertir pour y donner ordre.

Et parce qu'on se trouvait en trop petit nombre, on sursit toutes les députations.

Les petites Compagnies particulières qui avaient quelque chose de public, ne cessèrent pas de s'assembler, comme celle de l'Hôtel-Dieu, des Nouveaux-Convertis, des prisons et des missions générales.

Et parce que le coffret était épuisé et que, faute de s'assembler en nombre considérable, il ne se remplissait point, on arrêta de cesser toutes les aumônes des prisonniers jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de donner moyen de les rétablir. Ce fut là le jour de la grande décadence de la Compagnie, dont on ne connaîtra le secret que dans l'éternité. Les officiers ne se virent plus que de quinze en quinze jours, et tout tomba dans une extrême langueur.

C'est donc ici proprement où a fini la Compagnie, parce qu'elle voulut obéir à la puissance souveraine, tout aveugle qu'elle était en détruisant un grand bien qu'elle ne connaissait pas. Et toutes les entrevues des officiers et des anciens qui se firent depuis ne furent que pour examiner s'il y aurait moyen de calmer l'orage et de faire connaître à ceux qui s'alarmaient sous prétexte des raisons d'État, qu'il n'y avait aucun sujet de craindre les assemblées de la Compagnie. Mais on ne trouva nulle ouverture à leur faire goûter une chose si utile et si innocente. Ainsi toutes les petites assemblées, les entrevues et les conférences particulières qui se firent depuis dans l'espérance de rétablir la Compagnie furent forcées de s'anéantir par le renouvellement de la persécution qui s'éleva comme je m'en vais l'écrire.

÷ Cette note semble en contradiction avec la nouvelle, donnée par Loret, du départ de Conti avant le 24. Mais le texte dit seulement que le prince « les fit avertir », ce qui n'implique pas le fait d'avoir assisté à la réunion.

÷ Qui sont « ceux qui s'alarmaient sous prétexte des raisons d'État » ? Désigne-t-il ici Colbert ?

Lun 27 décembre 1660

- La *Gazette* du 1^{er} janvier suivant signalera que ce jour-là « le roi prit le divertissement de la chasse aux environs de [Paris] ».

Mar 28 décembre 1660

- Fête des Innocents, jour chômé.

Mer 29 décembre 1660

- Dans une lettre à André Falconet datée de ce jour, Gui Patin écrit [III, 303] :

Je viens d'un endroit où j'ai appris que la reine d'Angleterre partira le 10 de janvier prochain pour revenir en France ; que le Mazarin n'était pas bien et qu'il a eu une fort mauvaise nuit ; c'est pourquoi le Roi même y est allé de grand matin, et que des sept hommes qui faisaient la *Gazette manuscrite*, il y en a eu un qui a eu le fouet par les carrefours. On dit aussi que les dix compagnies du régiment des gardes ne seront point cassées et que le comte de Schomberg s'en va avec quelques troupes en Portugal. Mais il faut que vous sachiez que ces sept faiseurs de Gazette à la main étaient à la Bastille et que Renaudot les a fort poursuivis afin de les faire pendre, d'autant qu'ils sont cause qu'il ne vend guère de sa *Gazette* imprimée, de laquelle on ne moque ici.

Jeu 30 décembre 1660

Ven 31 décembre 1660

- Première, à l'Hôtel de Bourgogne, de *Tigrane*, tragédie de l'abbé Boyer. Loret en rend compte dans sa Lettre du lendemain, v. 217-240 :

Cependant que notre musette
Méditait sur cette Gazette,
Ceux de l'Hôtel jouèrent hier
Le *Tigrane* du sieur Boyer,
Pièce non seulement nouvelle,
Mais savante, touchante et belle ;
Et, ce m'ont dit quelques bourgeois,
Jamais, pour la première fois,
Pièce n'attira tant de monde
De trois mille pas à la ronde
Qu'illec en furent assemblés,
Qui tous en sortirent comblés
De contentement et d'estime
Pour cet ouvrage fortissime.
Les acteurs, tous gens studieux,
Représentant à qui mieux-mieux
Ce sujet feint ou véritable,
Le firent trouver admirable.
J'espérais bien, au premier jour
Aidant-Dieu, la voir à mon tour,
Et d'y trouver fort bonne place,
Mais par une prompte disgrâce,
On l'a défendue aujourd'hui,
Dont l'auteur a beaucoup d'ennui.

÷ Il serait intéressant de savoir pourquoi et par qui cette pièce a été « défendue ». Elle n'a jamais été imprimée.

• Ce même jour, est achevé d'imprimer, pour le compte des libraires Claude Barbin et Charles Sercy, un volume intitulé « *Les Nouvelles, ou Les Divertissements de la princesse Alcidiene*, par Madame de La Calprenède ».

÷ Un personnage de *La Politique des coquettes*, achevée d'imprimer le 4 novembre précédent, annonçait cette parution pour la fin du même mois de novembre.

÷ Le privilège, daté du 19 septembre 1660, enregistré le 25 septembre, et signé Mareschal, est donné pour cinq ans à Claude Barbin pour « Les Nouvelles de la princesse Alcidiene, par Madame de La Calprenède » ; et Barbin a partagé son droit de privilège avec Sercy.

i. En 1653, muni d'un privilège royal, il a créé un établissement privé, la Petite Poste de Paris, chargé de la collecte et de la distribution du courrier : des boîtes aux lettres sont placées à plusieurs endroits de la ville et un commis est chargé de les relever et les distribuer le jour même. La taxe d'affranchissement, fixée à un sol, est matérialisée par un « billet de port payé » que l'on fixe à la lettre. Ce billet peut être considéré comme le précurseur du timbre-poste (aucun exemplaire ne nous est parvenu). Malgré l'intérêt qu'elle suscita, la Petite Poste fut un échec.

ii. Raoul Allier écrit dans *La Cabale des dévots*, p. 346, citant l'Extrait d'une lettre du 25 mai 1660, contenant la relation des extravagances que quelques-uns d'une compagnie appelée L'Hermitage, qui est à Caen, ont faites à Argentan et à Sées, de Charles Dufour, abbé d'Aulnay :

« Le mercredi 4 février 1660, on vit soudain, à Caen, un spectacle étrange. Cinq jeunes gens, tête nue, pourpoint déboutonné, couraient par les rues, gesticulant et hurlant. Ils répétaient à tue-tête que tous les curés, sauf deux qu'ils nommaient, étaient « fauteurs de jansénisme et excommuniés ». Un cortège de curieux les suivait. La plupart étaient étonnés. Quelques-uns riaient. D'autres aussi commençaient à s'émouvoir ; et il y avait des gens pour faire écho aux clameurs des énergumènes et pour crier avec eux contre les curés. Le désordre menaçant de s'étendre, les magistrats firent arrêter les cinq individus.

Conduits devant le juge, les jeunes gens déclarèrent qu'ils avaient agi dans le seul but de rendre service à Dieu, et qu'ils étaient prêts à mourir pour la vérité qu'ils avaient publiée. Avant de se résoudre à leur manifestation publique, ils avaient fait une communion extraordinaire. L'on en retint quatre en prison, et l'on renvoya le cinquième à ses parents, les médecins ayant attesté qu'il était hypocondriaque. Peu de jours après, le lieutenant criminel avait fini d'instruire le procès. Les prévenus furent condamnés à quatre livres d'amende ; il leur fut défendu, « et à tous autres », disait l'arrêt, de s'assembler ni de provoquer aucun scandale. Il était ordonné, en outre, qu'ils seraient mis entre les mains de leurs parents, qui devraient en faire bonne et sûre garde, « avec défense de les laisser entrer dans la ville et dans les faubourgs sous les peines au cas appartenantes ». Les gens bien informés affirmaient que la sentence était dirigée contre les fanatiques de « l'Ermitage ». »

iii. Saint-Simon, *Mémoires*, II, 186-188 : « [...] C'était une vieille très singulière, et, quand elle était en liberté et qu'il lui plaisait de parler, d'excellente et de très plaisante compagnie, pleine de traits et de sel qui coulait de source sans faire semblant d'y toucher et sans aucune affectation. Hors de là, des journées entières sans dire une parole : étant jeune, elle avait pensé mourir de la poitrine et avait eu la constance d'être une année entière sans proférer un mot ; avec sa tranquillité, son indifférence, sa froideur naturelle, l'habitude lui en était restée. On ne saurait plus d'esprit (sic) qu'elle en avait, ni d'un tour plus singulier. Quoique venue fort tard à la cour, elle en était passionnée et instruite à surprendre de tout ce qui s'y passait (sic), dont, quand elle daignait en prendre la peine, les récits étaient charmants. Mais elle ne se laissait aller que devant bien peu de personnes, et bien en particulier. Avare au dernier point, elle aimait le jeu passionnément et ces conversations particulières et resserrées, et rien du tout autre chose (sic). Je me souviens qu'à Pontchartrain, par le plus beau temps du monde, elle se mettait, en revenant de la messe, sur le pont qui conduit aux jardins, s'y tournait lentement de tous côtés, puis disait à la compagnie : « Pour aujourd'hui, me voilà bien promenée. Ho bien ! qu'on ne m'en parle plus, et mettons-nous à jouer tout à l'heure », et de ce pas prenait les cartes, qu'elle n'interrompait que le temps des deux repas, et trouvait mauvais encore qu'on la quittât à deux heures après minuit. Elle mangeait peu, souvent sans boire, au plus un verre d'eau. Qui l'aurait crue, on eût fait son repas sans quitter les cartes. Elle savait beaucoup, et en histoire et en sciences ; jamais elle n'y paraissait. Toujours masquée en carrosse, en chaise, à pied par les galeries : c'était une ancienne mode qu'elle n'avait pu quitter, même dans le carrosse de Madame. Elle disait que son teint s'élevait en croûtes sitôt que l'air le frappait ; en effet, elle le conserva beau toute sa vie, qui passa quatre-vingts, sans d'ailleurs avoir jamais prétendu en beauté. Avec tout cela, elle était fort considérée et comptée. Elle prétendait connaître l'avenir par des calculs et de petits points, et cela l'avait attachée à Madame, qui avait fort de ces curiosités ; mais la Maréchale s'en cachait fort. Il faut donner le dernier trait à cette espèce de personnage. Elle avait une sœur religieuse à Saint-Antoine à Paris, qui, à ce qu'on disait, avait pour le moins

autant d'esprit et de savoir qu'elle. C'était la seule personne qu'elle aimât. Elle l'allait voir très souvent de Versailles, et, quoique très avare, mais fort riche, elle l'accablait de présents. [...]

iv. Lettre de la princesse Palatine du samedi 29 novembre 1722 [éd. Paris, Amiel, 1985, p. 433-434] : « C'était une dame d'une haute intelligence et douée d'une excellente mémoire. Elle était fort savante, mais elle n'en laissait rien paraître. Jamais elle ne faisait montre de sa science, à moins qu'on ne lui posât une question. [...] Quoiqu'il n'y ait rien de surprenant à voir mourir une personne âgée de quatre-vingt huit ans, il est douloureux quand même de perdre une amie avec laquelle on a vécu cinquante-et-un ans. »

v. Texte de l'approbation : « Saint Paul dit, en l'épître I aux Corinthiens, chapitre 14, que si dans l'Église l'on loue Dieu d'une langue qui ne soit pas entendue de tous, le vulgaire n'y profite pas ; cela n'a pourtant pas fait que l'on ait toujours dit les prières publiques en langue vulgaire ; car nous apprenons du commentaire sur les épîtres de saint Paul I. Cor. c. 14, dans saint Ambroise, que quelquefois dans la primitive Église l'on prêchait et disait la messe en langue syriaque et hébraïque, par respect que l'on portait à ces langues, quoiqu'elles ne fussent pas entendues de tous ; mais quand cela arrivait, il y avait des interprètes qui faisaient entendre au peuple ce qui se disait ; comme l'on voit dans les Actes du martyr saint Procope qu'il était lecteur, exorciste et interprète en langue syriaque. Ces interprètes ont duré quelque temps dans l'Église, et quand ils ont cessé, l'on a supposé que les prêtres eux-mêmes en faisaient la fonction et interprétaient aux peuples ce qu'ils avaient dit. Et la raison pourquoi la langue latine a prévalu, et que l'on s'en est servi dans les prières publiques par tout l'Occident et l'Afrique, c'est parce que longtemps elle a été entendues de tous, même des simples et des femmes. Ainsi je ne puis que je ne loue le zèle de ceux qui, voyant qu'à présent elle est peu entendue de ceux-là mêmes qui devraient la savoir, ont tourné le Messel en français, tant pour aider ceux qui sont obligés de faire entendre au peuple ce qui se dit à la messe, que pour la consolation d'un nombre innombrable de fidèles qui ne savent point le latin, et cette version, que j'ai lue avec soin, m'a paru si juste et si bien faite, les notes si pieuses, si utiles et mises si bien en leur lieu, que je n'ai pu refuser d'en donner mon sentiment par écrit à ceux qui me l'ont demandé. Fait à Sainte-Geneviève-du-Mont à Paris, ce cinquième septembre 1660. »